This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

HARVARD
DIVINITY
SCHOOL
Andover-Harvard
Theological Library

~~Hommes Pierre de Guinet~~
~~hommage de l'Auteur.~~

achetée à Mme Colin, le 11 février 95.
C. Nicolas

25 f.

HARVARD
DIVINITY
SCHOOL
Andover-Harvard
Theological Library

~~Monsieur Pierre de Coubertin~~
~~hommage de l'Auteur.~~

acheté à Mme Colin, le 11 février 05.

25 f.

C. Nicolet

RÉPONSE FRATERNELLE

D'UN

Protestant Laïque

A

L'AVIS AMICAL

AUX

PROTESTANTS

QUI FONT DE LA PROPAGANDE

RÉPONSE FRATERNELLE

D'UN

Protestant Laïque

A

L'AVIS AMICAL

AUX

PROTESTANTS

QUI FONT DE LA PROPAGANDE

PAR

G^ve LAMOTTE

(DU HAVRE).

C'est à cela que tous connaîtront que vous êtes mes disciples, si vous avez de l'amour les uns pour les autres.

(Jean, XIII, 35.)

HAVRE

Imprimerie Alph. LEMALE, quai d'Orléans, 9.

1857

BX
4820
.L2
R4

« *L'immoralité et l'absurdité sont donc les* » *caractères dominants des principes protes-* » *tants et s'y disputent la prééminence.* »

Telle est la conclusion à laquelle arrive M. Gustave Lamotte, à la deux cent quatre-vingt-seizième page de son AVIS AMICAL AUX PROTESTANTS.

Comment M. Lamotte a-t-il été amené à tirer de pareilles conclusions?

La réponse à cette question se trouve page 282 et suivantes de son livre.

« Le Protestantisme, » y est-il dit, « ad- » met la justification par la Foi sans les » œuvres, ce qui ne va à rien moins qu'à » faire des scélérats, et des scélérats de la » pire espèce, des scélérats sans remords, » avec impunité, et s'autorisant de la Foi » pour être criminels. »

Ainsi, suivant M. Lamotte, les Protestants admettraient que tout en ayant la Foi, et étant en état de grâce, ils peuvent, sans compromettre leur Salut éternel, accomplir tous les crimes des scélérats de la pire espèce !

Si tels étaient, en effet, les principes Protestants, M. Lamotte aurait eu bien raison de dire que l'immoralité et l'absurdité s'y disputeraient la prééminence

Si M. Lamotte était un de ces insulteurs publics qui chaque matin vomissent l'injure contre Protestants et Catholiques, dans certain Journal dit *Religieux*, le silence du mépris serait la seule réponse que mériterait son livre ; mais M. Lamotte est un homme profondément convaincu, et par conséquent de bonne foi ; son langage est en général fort convenable, et il serait injuste de juger du style habituel de l'Avis Amical par les citations que nous venons d'en faire.

Mais c'est précisément parce que M. Lamotte est un adversaire honorable, qu'il est du devoir d'un Protestant, laïque comme

lui, de ramasser le gant qu'il a jeté, et d'établir qu'il n'y a *rien d'immoral ni d'absurde dans les principes protestants et qu'ils ne produisent pas de scélérats de la pire espèce.*

Il ne s'agit pas ici de dispute politique ou littéraire, admettant les gros mots à défaut de bonnes raisons, mais bien d'une discussion toute pacifique, dans laquelle la sainteté de la cause doit inspirer à la plume l'aménité des expressions.

M. Lamotte a du reste rendu notre tâche très facile, car son livre témoigne, qu'il nous permette de le lui dire, de plus d'érudition que de logique, et pour le combattre il suffit d'employer ses propres arguments; un Evangile catholique et les citations d'écrivains appartenant à son Eglise.

A la page 77 de l'*Avis Amical* on lit : « Les » Protestants qui se font Catholiques étendent le cercle de leurs croyances sans » avoir à en désavouer ; ils ajoutent à leurs » dogmes sans avoir à en répudier : ils ne » brûlent pas ce qu'ils ont adoré, un peu » moins d'estime pour Luther et Calvin » c'est tout le changement, où est le mal? »

Comment les Protestants seraient-ils admis dans l'Église Romaine sans avoir à y désavouer aucune croyance, ni à y répudier aucun dogme, c'est-à-dire sans rien retrancher de leur foi, et à la seule condition d'y ajouter, si ces dogmes et ces croyances reposaient sur *des principes immoraux et absurdes, et si cette foi produisait des scélérats de la pire espèce?*

M. Lamotte s'est donc évidemment trompé en parlant de cette prétendue *immoralité*, de cette *absurdité* et de cette *scélératesse* qui seraient, suivant lui, le caractère dominant des principes protestants et s'y disputeraient la prééminence.

Les Catholiques ayant les mêmes dogmes et les mêmes croyances que les Protestants, mais en possédant simplement *un cercle plus étendu*, le débat se trouve fort simplifié, et il ne s'agit que d'établir pourquoi les Protestants n'admettent pas *toutes les croyances* et *tous les dogmes* de l'Église Romaine.

Nous dirons comme M. Lamotte, qu'à défaut d'autre mérite, nous désirons que notre *Réponse Fraternelle* soit courte, beau-

coup plus courte que son *Avis Amical*, mais que nous n'accepterons pas comme lui le reproche d'être incomplets, vu que nous joignons à ces pages un ouvrage admirable de feu M. Adolphe Monod, intitulé : *Lucile ou la Lecture de la Bible,* dans lequel se trouve, sans un mot blessant pour des oreilles catholiques, une réfutation *complète* de tout ce que M. Lamotte a écrit contre le Protestantisme.

Nous pourrions donc nous borner à renvoyer M. Lamotte à Lucile, pour trouver les Protestants justifiés de s'en tenir aux croyances et aux dogmes qu'il partage avec eux, sans pouvoir admettre ceux qu'il professe avec l'Église Romaine et qu'ils repoussent comme contraires à l'Évangile ; mais Lucile étant de 1841 et l'un de ces dogmes ne datant que de 1854, il faut bien que nous en disions quelque chose, sous peine d'être incomplets.

Nous hésiterons d'autant moins à le faire, que M. Lamotte lui-même nous y encourage en écrivant, page 258 : « L'Église, loin de » proscrire le libre examen, demande au

» contraire à être examinée librement, at-
» tentivement. Son plus grand ennemi, c'est
» l'ignorance , c'est le défaut d'examen ,
» mais d'examen dans des conditions d'hu-
» milité. d'impartialité, sans parti pris, etc.»

L'Église Romaine, dit M. Lamotte, forme *un tout indivisible* ayant le caractère parfait d'unité. Un mot sorti de la bouche du Pape devient sa loi universelle et enchaîne les générations dans l'avenir.

Un Catholique Romain doit donc une obéissance passive à toute parole sortie de la bouche du Pape, parce qu'elle devient loi de son Eglise.

Le dogme nouveau de l'Église Romaine dont Lucile ne parle pas, parce qu'il n'existait pas lorsque cet excellent livre a été écrit, est celui de l'Immaculée-Conception.

Nous avons à dire à M. Lamotte pourquoi aucun Protestant ne saurait l'admettre, et nous ne puiserons pas nos raisons dans des écrits *hérétiques*, mais bien dans ceux de hauts dignitaires de l'Église Romaine, ayant écrit, à dates très récentes, avant et après la promulgation de son nouveau dogme.

En 1850, l'infortuné Archevêque de Paris, Mgr Sibour, écrivait au Pape Pie IX :

« Très Saint-Père,

» Je me suis empressé, à la réception de » l'encyclique de Votre Sainteté du 2 fé- » vrier dernier, de m'occuper du sujet im- » portant sur lequel elle appelle l'attention » la plus sérieuse de tous les Évêques du » monde catholique.

» J'ai consulté les hommes les plus gra- » ves, les théologiens les plus habiles de » mon diocèse. J'ai ensuite examiné moi- » même et pesé toutes choses devant Dieu » avec le plus grand soin. Il est résulté de » tout cela un travail dont les conclusions » sont :

» 1° Que, d'après les principes de la théo- » logie, l'Immaculée-Conception de la très » Sainte-Vierge n'est pas définissable comme » vérité de foi catholique, et, dans aucun » cas, ne peut être imposée comme croyance » obligatoire, sous peine de damnation éter- » nelle ;

» 2° Qu'une définition quelconque, alors

» même que l'Église ou le Saint-Siége croi-
» rait pouvoir la porter, ne serait point
» opportune, car elle n'ajouterait rien à la
» gloire de la Vierge Immaculée, et elle
» pourrait être nuisible à la paix de l'Église
» et au bien des âmes, surtout dans mon
» diocèse. »

Prophétiques paroles !

Le 18 septembre 1856, l'Archevêque d'Utrecht et les Évêques de Haarlem et de Deventer ont adressé au Saint-Père une protestation contre le dogme de l'Immaculée-Conception. On y lit :

« Très Saint-Père,

» L'an de l'Incarnation 1854, le 6 des
» Ides de Décembre, dans l'église de Saint-
» Pierre, l'Immaculée-Conception de la
» bienheureuse Vierge, Mère de notre Sau-
» veur, a été solennellement promulguée
» par Votre Sainteté comme un dogme de
» Foi chrétienne. Nous ne pouvons dire
» combien un tel événement nous a stupé-
» faits ; bien plus, nous a affligés.

» Nous devons à notre dignité, à la foi

» catholique, aux défenseurs de la vérité, de
» rejeter ouvertement le dogme nouveau et
» faux de l'Immaculée Conception. C'est
» pourquoi nous penserions avoir manqué
» à notre charge si nous gardions plus long-
» temps le silence.

.....

.....

» Notre Eglise a très souvent interjeté
» appel au futur concile œcuménique, légiti-
» mement assemblé. Il nous semble néces-
» saire de le renouveler. A cause de la
» violation qu'a soufferte le dépôt de la foi,
» et à cause de l'injure qui a été faite à
» l'Ordre Episcopal, lorsqu'on a voulu éta-
» blir, comme dogme revélé de Dieu, l'Im-
» maculée Conception de la bienheureuse
» Vierge Marie, Mère de notre Sauveur ;
» nous nous réservons le droit de faire no-
» tre appel en temps et lieu. Que le Père
» des lumières donne à notre cœur des yeux
» éclairés, et qu'il fasse en nous ce qui lui
» plaît !

» Nous avons signé, avec vénération,

» Très Saint-Père,

» De votre Sainteté les très humbles
» serviteurs,

» † Jean, Archevêque d'Utrecht ;

» † Henri-Jean, Evêque de Haarlem ;

» † Hermann, Evêque de Deventer.

» Donné à Utrecht, le 18 des calendes de
» Septembre 1856.

» Le Secrétaire Général,

» Henri Loos. »

Mgr Sibour et les Evêques catholiques de Hollande ont été d'autant plus fondés à protester contre le dogme de l'Immaculée Conception, décrété le 6 Décembre 1854 par le Pape Pie IX, que le Pape Innocent III, ayant les mêmes titres à l'infaillibilité, a écrit au treizième siècle : « Eve a été for-
» mée sans péché, mais elle a conçu dans
» le péché. Marie *a été conçue dans le péché*,
» mais elle a conçu sans péché. »

Ainsi, l'Immaculée Conception de Marie a

été niée par un Pape et affirmée par un autre. Que M. Lamotte veuille bien nous dire où sont les raisons pour croire plutôt l'un que l'autre ?

En 1570, une bulle du Pape Pie V (curieuse à placer en regard de celle de son successeur Pie IX) vint défendre aux Eglises et aux Théologiens de s'accuser mutuellement d'erreur et d'hérésie sur la question de l'Immaculée Conception.

Les Conciles ont-ils été, du moins, plus explicites et plus concordants ? M. Lamotte, qui a une grande érudition théologique, doit savoir que le Concile de Trente décida, à l'unanimité, par un décret spécial, qu'il n'y avait pas lieu de faire *un dogme* de l'Immaculée Conception.

Si nous remontons plus haut, nous trouvons St Paul écrivant dans l'Epit. aux Rom., Ch. V, v. 18 : « Comme donc par le péché » d'un seul, *tous les hommes* sont tombés » dans la condamnation, ainsi par la justice » *d'un seul* tous les hommes reçoivent la » justification que donne la vie. »

Au cinquième siècle, Saint Augustin écri-

vait : « C'est le privilége du Fils d'avoir été « conçu sans péché ; le privilége de la Mère, » c'est que seule entre toutes les femmes » elle a conçu sans péché. »

Après Saint Augustin, beaucoup de Pères de l'Eglise ont écrit comme lui, ce qui prouve que pendant *nombre de siècles* le dogme de la prétendue Immaculée Conception de la Vierge était tout à fait inconnu dans l'Eglise chrétienne.

Au douzième siècle, les chanoines de Lyon voulurent établir dans leur église *une fête de l'Immaculée Conception*, mais ils furent aussitôt vivement attaqués, au nom de la raison et de la tradition, par un disciple fervent de la Vierge, le plus grand docteur du siècle, le dernier Père de l'Eglise, en un mot par Saint Bernard, que M. Lamotte tient avec raison en grande vénération.

Saint Bernard adressa aux chanoines de Lyon une longue lettre pour leur reprocher ce qu'il appelait *leur dangereuse et présomptueuse innovation* : « Que dire, » leur écrivait-il, « si par la même raison on demande » une fête pour honorer le père et la mère

» de Marie? Et de même on pourrait en
» réclamer tout autant pour ses aïeux et
» bisaïeux à l'infini. »

Bossuet a écrit : « Ce n'est point une par-
» tie de l'Eglise, c'est *toute l'Eglise Romaine*
» qui tient l'Immaculée Conception de la
» Sainte Vierge pour chose indifférente et
» qui ne touche point à la Foi. »

Il demeure donc bien constant, on le voit, qu'à aucune époque de l'Ère Chrétienne, l'Immaculée Conception de la Vierge n'a été admise comme dogme.

Il était réservé au Pape Pie IX d'*imposer*, en 1854, en vertu de son autorité Papale, cette nouvelle croyance aux Catholiques Romains et d'en faire un dogme ou article de foi obligatoire sous peine d'hérésie.

L'abbé Combalot, qui était à Rome, affirme sans hésitation que ce dogme est l'œuvre du Pape *seul*; que les Evêques qui ont assisté à sa proclamation étaient comme *des enfants de chœur* autour de l'Autel, qu'ils n'ont été et ne pouvaient être *pour rien* dans la définition.

C'est donc une œuvre *ultramontaine* pure de tout alliage de Gallicanisme.

Nous le demandons à M. Lamotte, comment un Protestant, tant soit peu instruit, pourrait-il entrer dans l'Eglise Romaine en acceptant ce dogme que de si éminents Catholiques ont repoussé et repoussent à si bon droit ?

Et si le Pape Pie IX s'est trompé en introduisant sous nos yeux, dans l'Eglise, en plein XIXe siècle, ce dogme inconnu pendant *dix-huit cent cinquante-quatre ans*, n'est-il pas permis de penser que ses prédécesseurs ont pu de même se tromper en y introduisant :

au XVe	Siècle,	Le dogme du purgatoire et le retranchement de la coupe aux fidèles dans la célébration de la Cène ?
au XIIIe	»	Le dogme de la transubstantiation et de l'adoration de l'Hostie ?
au XIIe	»	Le trafic des indulgences ?
au XIe	»	Le dogme de l'infaillibilité de l'Eglise ?

au Xe	Siècle,	Le célibat des Prêtres?
au IXe	»	La canonisation des Saints?
au VIIIe	»	Le culte rendu à la Vierge et aux Reliques?
au VIe	»	Enfin, la célébration du culte en Latin, la primauté des Evêques de Rome, etc.?

Aucun de ces Dogmes ou de ces usages, qui constituent les principales différences entre l'Eglise Romaine et l'Eglise Réformée, ne se trouve, en effet, enseigné DANS L'EVANGILE, seule base de la foi Protestante.

Que M. Lamotte ne s'étonne donc pas si les Protestants s'en tiennent aux croyances et aux Dogmes que les Catholiques Romains ont de commun avec eux, et qui constituent, à leurs yeux, le Christianisme tout entier, et s'ils refusent *d'étendre successivement le cercle de leurs dogmes comme l'ont fait et le font encore de nos jours les Catholiques Romains.*

Les Protestants croient que la religion du Christ était *complète* et *parfaite* en sortant de

ses mains, et que les hommes n'ont pu que la gâter en voulant y ajouter ou en retrancher.

Luther et Calvin, n'ont pas plus créé une religion nouvelle que Galilée n'a fait tourner la terre autour du soleil. Ils ont démontré qu'à l'Or pur du Christianisme Evangélique les hommes ont ajouté l'alliage de leurs idées ; ils se sont fait les Réformateurs d'un Christianisme déformé; ils ont mis l'homme en présence, non de la loi de Luther et de Calvin, mais de la loi même DE DIEU, telle que la Bible nous l'a transmise.

Et dans cette œuvre immense, si pleine de dangers et de difficultés, ils ont déployé un grand courage et un grand savoir qui les recommandent au respect et à la reconnaissance des siècles à venir, mais qui n'obligent personne à adopter toutes leurs opinions.

M. Lamotte oublie trop dans quelles circonstances s'est accomplie la Réforme. Un auteur qu'il doit chérir : BELLARMIN a écrit Op. t. VI, page 296 : « Quelques années » avant l'apparition de l'hérésie Calviniste » et Luthérienne, il n'y avait presque plus

» de sévérité dans les lois Ecclésiastiques,
» ni de pureté dans les mœurs, ni de science
» dans les Saintes Lettres, ni de respect
» pour les choses sacrées, ni de religion. »

Bossuet, dans l'*Hist. des Variations*, Liv. V, 1, écrivait sur le même sujet : « Plu-
» sieurs Prédicateurs ne prêchaient que les
» Indulgences, les Pélérinages, l'aumône
» donnée aux religieux, et faisaient de la
» piété de ces pratiques qui n'en étaient que
» l'accessoire. Ils ne parlaient pas autant
» qu'il fallait de la Grâce de Jésus-Christ. »

La Bible était reléguée dans les vieilles Bibliothèques, et défense était faite d'expliquer la Parole Sainte dans les leçons publiques ou privées.

Le Pontife de Rome avait usurpé le titre et les fonctions d'Evêque Universel et prétendait exercer les droits qui appartenaient dans les premiers siècles, aux Chefs des diocèses. Ses vendeurs d'indulgences s'installaient partout sur les places publiques et y faisaient leur infâme trafic au son de la caisse, vendant, suivant Tarif, non seulement le rachat des péchés commis, mais

aussi celui des péchés *à commettre !* Dès lors on se moquait de l'absolution du Prêtre, parce qu'on l'avait déjà payée de sa bourse à quelque commis-voyageur de la Cour de Rome, qui se trouvait ainsi renverser d'un côté ce qu'elle soutenait de l'autre.

Le Moine Dominicain Tezel était l'agent principal de tout ce commerce éhonté. Il vendit trente écus, à un gentilhomme Saxon, une Indulgence plénière *pour un péché indéterminé à commettre.* L'acheteur, accompagné de ses valets, fut l'attendre dans un bois, entre Interback et Treblin, et lorsque Tezel vint à passer il lui vola la riche Caisse des Indulgences et lui fit administrer des coups de bâton. Tezel porta plainte, mais son adversaire produisit l'Indulgence payée et fut absous.

M. Capefigue fait observer que la Réforme existait dans les esprits lorsque Luther s'en empara, la poussa de son bras vigoureux et lui imprima une direction prononcée. Il fit voir à l'Allemagne étonnée, que le Christianisme n'était tombé si bas que parce que ses indignes Ministres l'avaient défiguré et qu'il

fallait le débarrasser de tout ce qu'ils avaient osé y ajouter, pour revenir au Christianisme si pur et si sublime établi par le Christ lui-même et par ses Apôtres

A cet effet, Luther traduisit la Bible en langue vulgaire et établit en principe, avec les Pères de l'Eglise, que, lue dans un esprit de prière et de soumission, l'Écriture Sainte est compréhensible pour les plus simples comme pour les plus savants et que tous peuvent y trouver, sans intermédiaire, la règle infaillible de ce qu'il faut croire et faire pour s'assurer le salut éternel.

M. Lamotte s'est rendu l'écho d'une indigne calomnie en répétant que la Bible, traduite par Luther, est falsifiée presque à chaque page et que l'on pourrait y compter plus de mille altérations (1).

M. Lamotte peut récuser, à cet égard, notre témoignage, mais il ne saurait en faire autant de celui d'un Evêque de l'Eglise Romaine. Un Evangéliste protestant qui

(1) Page 268.

vendait des Bibles et des Nouveaux Testaments, à Montauban, ayant rencontré de l'opposition de la part de plusieurs ecclésiastiques du diocèse, qui prétendaient, comme M. Lamotte, que ces livres étaient falsifiés, prit le sage parti de les soumettre à l'inspection de Mgr Dubourg, alors Evêque à Montauban, qui lui écrivit la lettre ci-après :

« Montauban, 14 Avril 1832.

» Je remercie M. Bénèche de l'offrande de » la Bible et du Nouveau Testament, édi- » tion 1831. Je n'ai pas eu besoin d'un long » examen pour m'assurer que ce dernier est » conforme à l'édition de 1759 par M. Le » Maistre de Sacy, avec approbation du » Clergé de France. Rien ne s'oppose donc » à sa circulation parmi les Catholiques.

» Il n'en est pas de même de l'Ancien » Testament, duquel on s'est permis de re- » trancher, dans cette Edition 1831, tous les » livres ou parties de livres qui ne se » trouvent pas dans le texte Hébreu et que » l'Eglise cependant a reconnus pour cano- » niques, tels que Tobie, Judith, Esther,

» l'Ecclésiastique, la Sagesse, les Maccha-
» bées et l'histoire de Suzanne.

» Approuver ou autoriser pour les Catho-
» liques la circulation de l'ancien Testa-
» ment, serait reconnaître à d'autres que
» l'Eglise Catholique, le droit de juger de
» l'inspiration des livres Saints et appeler
» sur ma tête les terribles menaces de l'Es-
» prit Saint : Si quelqu'un retranche quel-
» que chose de ce livre, Dieu l'effacera du
» livre de vie. J'engage donc M. Bénèche à
» s'abstenir de la vente de ce dernier ou-
» vrage.

» Guillaume, Evèque de Montauban. »

M. Lamotte, sous peine de mettre son opinion au-dessus de celle d'un Evêque de son Eglise, sera donc bien obligé de reconnaître que les protestants qui répandent le Nouveau Testament remplissent leur devoir et restent dans leur droit, puisque rien ne doit s'opposer davantage au Havre qu'à Montauban à ce que ce livre circule parmi les Catholiques.

Quant au reproche que Mgr Dubourg

adresse aux Protestants d'avoir supprimé certains livres dans leurs Anciens Testaments, il les en exonère lui-même en reconnaissant qu'ils ne se trouvent pas dans le Texte Hébreu. Les Protestants les considèrent d'autant plus comme *apocryphes*, que Jésus-Christ et les Apôtres ne les ont jamais cités et que St-Augustin et St-Jérôme les déclarent d'un mérite inférieur aux livres sacrés. Cette infériorité, confirmée par le concile de Laodicée, a été maintenue dans l'Eglise Romaine jusqu'au concile de Trente, c'est-à-dire même *après la Réformation.* Ce Concile a donné, le 8 Avril 1546, aux livres Apocryphes, la même valeur qu'au reste du Canon de l'Eglise, afin de justifier par les citations à en tirer certaines pratiques du culte Romain dont l'Evangile ne fait aucune mention, ou qu'il ne mentionne que pour les condamner. C'est absolument comme si un Tribunal faisait une loi nouvelle pour l'appliquer au procès soumis à son jugement.

Nous ne saurions assez le redire avec M. Lamotte : « l'*Eglise* loin de proscrire le

» libre examen, demande à être examinée » et autorise cet examen. »

Que l'on prenne donc le Nouveau Testament, l'édition catholique de Sacy, si on la préfère, et que l'on examine si c'est la Religion Romaine ou la Religion Protestante Evangélique, qui est la plus conforme au Christianisme *tel que notre Sauveur l'a établi sur la terre*. Il ne s'agit pas ici, comme le prétend M. Lamotte, d'un peu plus ou d'un peu moins d'égards pour Luther et Calvin, mais de plus ou moins d'égards pour la Parole de Dieu !

M. Lamotte fait ressortir avec complaisance ce que le langage de Luther avait souvent de rude jusqu'à être grossier ; mais depuis quand une vérité a-t-elle cessé d'être une vérité parce qu'elle est exprimée sans politesse ? M. Lamotte doit savoir que l'intempérance des paroles est le triste fruit d'une éducation négligée ou mauvaise, et il n'aurait pas dû oublier que Luther, devenu réformateur à 30 ans, avait été élevé par les moines de l'Eglise Romaine.

En renvoyant nos lecteurs à *Lucile* pour

y chercher des réponses claires et précises à tout ce qui constitue *la controverse* (si épuisée) de l'*Avis Amical*, nous ne pouvons nous empêcher de relever, dans ce dernier ouvrage, quelques assertions relatives à des faits récents.

M. Lamotte dit, par exemple, page 77, que « *les plus purs, les plus instruits, les plus* » *religieux des Pasteurs anglais reviennent* » *au catholicisme.* »

Nous ne savons où M. Lamotte a puisé cette fable. Il peut y avoir quelques Pasteurs anglais qui se font catholiques, mais le nombre en est assurément fort restreint.

Nous avons sous les yeux une brochure intitulée : « *Exposé des principaux motifs qui* » *m'ont contraint à sortir de l'Eglise Romaine,* » *par Trivier, ancien premier vicaire à Dijon,* » avec cette épigraphe : « *Il faut plutôt obéir à Dieu qu'aux hommes* (Actes V, 29.) (1).

Dans une introduction adressée aux Catholiques Romains, l'auteur dit : « J'ai été

(1) Chez Delay, libraire, 2, rue Tronchet.

» amené par une circonstance que je puis
» regarder comme providentielle à faire
» partie de l'Eglise Chrétienne Réformée,
» vulgairement appelée Eglise Protestante.

» L'établissement fait à Paris, en 1843, de
» la maison des Diaconesses, fut, de la part
» d'un journal catholique romain, l'objet de
» la critique la plus amère. Cet établisse-
» ment, destiné à servir d'hôpital, de réfuge
» pour les filles repenties, et en même
» temps de pénitentiaire, était attaqué avec
» une violence tellement étrange, avec une
» moquerie tellement acerbe, que je ne pus
» m'empêcher de penser que cette maison
» était une réponse redoutable à cette vieille
» imputation adressée au Protestantisme
» d'être incapable de produire aucun éta-
» blissement de bienfaisance.

» A cette époque, je partageais toutes les
» préventions que l'Eglise Romaine a su
» répandre avec tant d'habileté contre l'E-
» glise Réformée; mais ce que je lisais sur
» les Diaconesses me parut si partial et em-
» preint d'une telle injustice, que j'en con-
» çus le désir de connaître d'une manière

» plus particulière les doctrines d'une Eglise
» qui était l'objet d'une agression si pas-
» sionnée, commençant à soupçonner que
» les historiens et les théologiens de l'E-
» glise Romaine pouvaient bien, dans un
» but plus ou moins intéressé, ne m'avoir
» pas dit la vérité tout entière sur ce
» point.

» Je trouvai que l'Evangile était la base
» des doctrines de la Réforme et que c'était
» toujours à l'Evangile qu'elle en appelait.
» Malgré mes préjugés, j'osai lire le Livre
» de Dieu sans les commentaires de Rome,
» et quoi que l'on puisse dire de l'obscurité
» impénétrable qui règne dans ce livre, la
» splendeur de la lumière divine ne tarda
» point à éclairer mon âme. Si je rencon-
» trai, dans la sainte parole, de l'obscurité,
» ce fut à l'égard des traditions romaines :
» il y règne, en effet, sur ce sujet, une telle
» obscurité, qu'il n'est possible ni d'y ren-
» contrer ni d'y pressentir aucune de ces
» traditions.

» Le chagrin que j'éprouvai d'abord fut
» bientôt remplacé par la reconnaissance

» envers le bon Père céleste qui faisait
» tomber de mes yeux, pour ainsi dire une
» à une, les écailles qui m'empêchaient de
» voir dans toute sa plénitude la vérité qui
» nous a été enseignée par le Seigneur Jé-
» sus; et maintenant, après avoir passé par
» une suite de doutes, d'incertitudes, de
» combats que Dieu seul connaît, je n'é-
» prouve plus que le désir de rendre témoi-
» gnage à la grâce de mon Sauveur.

» Aujourd'hui je m'adresse à mes anciens
» coreligionnaires, et me rappelant les pré-
» jugés sous l'influence desquels j'étais
» autrefois, je les conjure de vouloir bien,
» pour un instant, secouer le joug de ceux
» qu'ils pourraient avoir contre la Religion
» chrétienne réformée et de lire avec impar-
» tialité ces quelques pages. Il s'agit pour
» eux et pour moi du salut de notre âme :
» aucun sujet ne demande à être examiné
» avec une sollicitude semblable à celle que
» réclame celui-ci.

» Que Dieu veuille bien répandre sa
» sainte bénédiction sur ces lignes, afin que

» la doctrine de sa Parole fructifie dans les
» âmes, et les amène au salut par Jésus-
» Christ. »

M. Trivier termine son écrit ainsi :

« Maintenant donc, je dirai à tous ceux
» entre les mains desquels la Providence
» voudra bien placer cet opuscule : Frères,
» voici ce que dit le Seigneur : *Tenez-vous*
» *sur les voies, considérez et demandez quels*
» *sont les anciens sentiers pour connaître la*
» *bonne voie, et marchez-y, et vous trouverez*
» *la paix et le rafraîchissement de vos âmes*
» (Jérémie, IV, 16.)

» Toutefois, que l'on prenne bien garde
» de s'y tromper. Sans doute, aussitôt que
» l'on a acquis la connaissance des altéra-
» tions que l'Eglise Romaine a fait subir à
» la révélation de notre Dieu éternellement
» béni, il est du devoir de tout homme
» loyal d'abandonner cette Eglise ; mais ce
» n'est là qu'une partie des obligations qui
» lui sont imposées ; il lui reste à répondre
» à l'appel de la grâce Divine et à s'attacher
» avec d'autant plus de fidélité à la parole

» du Seigneur qu'il en avait été plus éloi-
» gné par les inventions des hommes. »

D'autres membres du clergé Romain s'en sont retirés comme M. Trivier et ont publié comme lui, mais peut-être moins bien que lui, les motifs de leur retraite. Mais ces exemples constituent, nous nous empressons de le reconnaître, de rares exceptions et nous serions aussi inexacts que l'a été M. Lamotte, si nous disions comme lui : « *les plus purs, les plus instruits, les plus reli-* » *gieux des prêtres Romains reviennent à* » *l'Eglise Protestante Evangélique.* »

Nous savons parfaitement que la grande majorité du Clergé Catholique est attachée à sa religion, et qu'elle l'honore par ses vertus.

Que M. Lamotte nous permette de lui dire qu'il en est de même du Clergé Protestant dans l'Eglise Réformée.

M. Lamotte qui tient à établir, à sa façon, que « *la religion Protestante n'a pas une seule* » *bonne raison à opposer*, qu'elle n'a *ni vie* » *ni forme*, qu'elle est *la lèpre de l'âme*, et » qu'enfin les Protestants *ne croient pas à la*

» *sainteté du dévouement.* » (1) dit page 225, que : « la conversion des idolâtres présente » des difficultés dont le Catholicisme seul » peut triompher, et que par conséquent, le » Protestantisme ne réussira jamais dans » les missions lointaines. »

Loin de nier les succès des Missionnaires de l'Eglise Romaine, nous sommes les premiers à applaudir à la sainteté de leur dévouement si admirable, et à reconnaître qu'ils ont obtenu de nombreuses conversions.

Mais, étrange aveu ! M. Lamotte nous apprend lui-même (page 232) que *là où la Bible a été distribuée, le sang versé des Missionnaires catholiques et leur sublime dévouement restent sans résultat apparent.* Ce qui revient à dire que, lorsque les populations peuvent comparer la Parole de Dieu aux enseignements des Missionnaires catholiques romains, ils ferment l'oreille à ceux-ci.

Nous n'eussions peut-être pas osé le dire.

(1) Voir pages 2, 3, 96 de l'*Avis Amical.*

Les Missions protestantes : Anglaises, Américaines, Françaises, Hollandaises, Allemandes, Suisses, etc., ont aussi leurs ouvriers dévoués, prêts à tout sacrifice pour amener à la connaissance de la Vérité les populations nombreuses qui croupissent encore dans les ténèbres de l'ignorance et de l'erreur, et il est de notoriété publique qu'ils ont obtenu de grands et réjouissants succès au prix de plus d'un martyre.

En 1850, on comptait dans les pays protestants *trente-cinq* sociétés des Missions, ayant établi plus de mille stations de Missionnaires sur tous les points du globe et répandant la Bible traduite en cent cinquante langues différentes.

Les souscriptions recueillies par ces sociétés des Missions s'élevaient à environ QUINZE MILLIONS.

En 1850, il n'existait, à notre connaissance, qu'une seule société des Missions dans l'Église Romaine, celle de la *Propagation de la Foi*, dont la sphère d'activité embrasse le monde entier, et qui doit trouver des souscripteurs d'autant plus empres-

sés, que des indulgences sont souvent la récompense promise des dons sollicités.

Le journal de l'œuvre est distribué à tous les souscripteurs, et il serait à désirer que toutes les sociétés de Missions protestantes eussent une aussi bonne organisation.

Mais combien la société pour la Propation de la Foi collecte-t-elle? Son rapport de 1850 répond : 3,082,729 fr.

Il y a trois fois moins de Protestants que de Catholiques : d'où il résulterait que ce que font les Protestants pour les Missions étrangères est, à ce que font les Catholiques, dans le rapport de 15 à 1.

Que M. Lamotte réduise sur les chiffres protestants et augmente sur les chiffres catholiques tant qu'il lui plaira, jamais il n'arrivera à prouver que les Catholiques font plus que les Protestants pour les Missions étrangères.

Un fait pris parmi beaucoup d'autres prouvera à M. Lamotte qu'il s'est trompé en avançant que les Missions protestantes ne réussissent jamais.

M. Casalis, Missionnaire français, sorti de

la Maison protestante des Missions, à Paris, vient de passer VINGT-TROIS ANS d'un ministère béni auprès des *Bassoutos*, dans l'Afrique méridionale, et il y serait encore s'il n'avait été rappelé à Paris pour diriger la Maison des Missions. Son départ a été le signal d'une vive douleur dans la tribu qu'il allait quitter, et son vieux chef *Moshesh* lui a adressé la lettre suivante :

« A mon Missionnaire,

» Ah ! mon Missionnaire, je suis Moshesh : » des nouvelles douloureuses me sont ap- » portées : les Pasteurs français vous ont » dit de retourner chez eux. Je verse beau- » coup de pleurs qui me troublent presque » l'esprit ; car, ô Casalis, vous êtes mon » instituteur, mon père, ma mère, le bou- » clier au moyen duquel j'ai paré à tout ce » qui m'est survenu de fâcheux ! En outre, » c'est vous qui avez été ma lumière, mes » oreilles et mes pieds. Vous nous avez dit » le bien et le vrai : vous n'êtes point en » faute. Vous êtes un vrai Massouto, un des » nôtres. Comment nous consolerons-nous ?

» Ah ! les larmes passées, puissions-nous
» être encouragés en voyant les fruits de
» votre retour ! J'ai mis ma confiance en
» vous ; j'espère que, pour réparer ma perte,
» vous nous enverrez beaucoup de Mission-
» naires et que vos supérieurs consentiront
» à ce que le bien et le vrai nous soit ap-
» porté et multiplié. Allez en paix, nous
» restons dans les larmes. Dieu vous recon-
» duise et vous garde. Priez aussi Dieu pour
» nous. Voilà ce que j'ai à dire, moi, mes
» fils, mes conseillers et toute la tribu.

» Bossiou, Sept. 1855. MOSHESH. »

Voilà un fruit de ce que M. Lamotte a le courage de nommer *la lèpre de l'âme !*

Dira-t-il que ce fruit est celui *du Christianisme*, et non du Protestantisme ?

Nous le voulons bien, car c'est une seule et même chose ; mais qu'il reconnaisse aussi que toutes les grandes et belles œuvres accomplies par l'Église Romaine sont les fruits bénis des grandes vérités chrétiennes qu'elle professe d'accord avec les Protestants.

Au nombre des erreurs étranges rencon-

trées dans le livre de M. Lamotte, aucune ne nous a plus surpris que cette assertion : « Le Protestantisme rejette l'Apocalypse, » semblable à ces criminels que la déposi- » tion d'un témoin accable : il récuse dans » l'impossibilité de réfuter. »

Où donc M. Lamotte a-t-il vu un Nouveau-Testament Protestant dont on eût retranché l'Apocalypse? Ne sait-il donc pas, lui qui a tant lu, s'il a lu tous les auteurs qu'il cite, que, loin de rejeter l'Apocalypse, les Protestants prétendent y trouver la condamnation de la Papauté, opinion qu'ils ont du reste peut-être bien puisée dans les œuvres de saint Bernard, qui écrivait au XIIe siècle : « *Que la bête de l'Apocalypse occupait la* » *chaire de saint Pierre* (1). »

Les Protestants tiennent en si grand honneur l'Apocalypse, malgré ces obscurités, que nous lisons au Tome III, page 204, des leçons données par M. Gaussen, sur Daniel le Prophète, à une école du dimanche : « Je

(1) Saint Bernard, epist. 125.

» vous prie de relire cette semaine, à plu-
» sieurs reprises et avec beaucoup d'atten-
» tion, les Chapitres XII, XIII et XVII de
» l'Apocalypse. Et, pour la dévotion, je
» voudrais qu'avant de partir pour l'école,
» dimanche prochain, chacun de vous se
» mit à lire, en se plaçant devant Dieu, le
» premier et le dernier chapitre de l'Apo-
» calypse. Ces révélations divines vous dis-
» poseront le cœur pour le travail que nous
» ferons ensuite, car vous y verrez les bé-
» nédictions de Dieu attachées à l'étude de
» ce livre. »

Si les Protestants rejetaient l'Apocalypse, comme le prétend M. Lamotte, ils rejèteraient aussi le livre du Prophète Daniel, dont l'Apocalypse est comme le Tome II. Nous renvoyons ceux qui en doutent ou qui ne s'en doutent pas, peut-être, à l'admirable ouvrage de M. Gaussen sur *Daniel*, que nous venons de citer.

Si M. Lamotte avait lu plus de livres d'édification protestants et moins d'œuvres rationalistes, il aurait des idées plus justes du Protestantisme, et il ne l'accuserait plus de

rejeter l'Apocalypse, car il trouverait dans les Sermonaires de très nombreux sermons dont les textes sont tirés du livre des Révélations de St Jean, qui en fournit une mine inépuisable. Un Prédicateur veut-il prêcher sur l'indifférence ou la tiédeur, où trouverait-il, en effet, un plus beau texte que dans ces émouvantes paroles de l'Apocalypse :

« *Je connais tes œuvres : Tu n'es ni froid ni bouillant. Plût à Dieu que tu fusses froid ou bouillant !*

» *Ainsi parce que tu es tiède, et que tu n'es ni froid ni bouillant, je te vomirai de ma bouche*

» *Car tu dis : Je suis riche, je me suis enrichi et je n'ai besoin de rien ; et tu ne connais pas que tu es malheureux et misérable, et pauvre, et aveugle, et nu, etc.* » (Apoc. III, 15, 16, 17.)

Et s'il veut prêcher sur les appels du St-Esprit à l'âme, pourrait-il choisir un meilleur texte que ce passage si sublime :

« *Voici, je me tiens à la porte et je frappe : Si quelqu'un entend ma voix et m'ouvre la*

porte, j'entrerai chez lui, et je souperai avec lui, et lui avec moi. » (Apoc. III, 20.)

Ah ! M. Lamotte, vous eussiez aussi bien pu écrire que le Protestantisme rejette l'Evangile de St Mathieu que vous avez écrit qu'il rejette l'Apocalypse. Car, de même que les Protestants n'ajoutent pas à la Bible des livres apocryphes, qui pendant *quinze cent quarante-six ans* n'en ont pas fait partie, ils se gardent bien de retrancher ceux qui de tout temps y ont appartenu. Ils craindraient trop d'appeler sur leur tête cette terrible menace : « *Si quelqu'un ajoute quelque chose à ce livre, Dieu fera venir sur lui les plaies écrites dans ce livre, et si quelqu'un y ôte quelque chose, Dieu ôtera sa part du livre de vie.* (Apoc. XXII, 18, 19.)

Il est assez curieux que le meilleur commentaire, possédé par l'Eglise Catholique sur l'Apocalypse, soit celui d'*Abbadie*, théologien protestant du dix-septième siècle.

M. Lamotte a sans doute trouvé dans quelque livre écrit par une personne *se disant protestante,* parce qu'elle n'était pas catholique, qu'elle rejetait l'Apocalypse, et

peut-être bien d'autres choses encore ; car de même qu'il se rencontre aujourd'hui des esprits qui admettent les plus grandes absurdités, il s'en trouve d'autres qui nient les vérités les plus fondamentales. La superstition et l'incrédulité se donnent tour à tour pleine carrière, et quand l'homme se fie trop ou trop peu à ses propres forces, il tombe souvent dans l'une en voulant éviter l'autre. Celui là seul qui prend *la parole de Dieu* pour ce qu'elle est et la médite avec un esprit de prière, est certain de ne jamais se tromper en tout ce qui touche aux doctrines essentielles du salut.

M. Lamotte a, du reste, une manière de *prouver* au moyen de laquelle il réussirait aisément à démontrer les choses les plus impossibles. Se proposerait-il, par exemple, d'établir que LA FRANCE N'A PAS D'ARMÉE ? Il dirait avec sa méthode : « Il n'y a pas » d'armée sans discipline. Dans telle ville » un soldat français a frappé son caporal. » Donc l'armée française n'a pas de discipline. Donc la France n'a pas d'armée ! »

Ce n'est pas plus difficile que cela.

L'Avis Amical à deux longs Chapitres tendant aux fins de prouver que le Protestantisme n'a pas la SAINTETÉ qui serait possédée par le Catholicisme seul !

Nous ne suivrons pas M. Lamotte dans une pareille discussion et nous rappelant certaine parabole, nous accepterons humblement pour le Protestantisme le rôle du Péager, et, nous frappant la poitrine, nous dirons comme lui : « O Dieu, sois appaisé » envers nous qui sommes pécheurs. »

Le but vers lequel tendent à la fois, Protestants et Catholiques, vraiment Chrétiens, c'est la Sainteté, qui est autant au-dessus de ce que les hommes appellent Vertu, que le Ciel est élevé au-dessus de la terre. Mais cette Sainteté qui consiste : « *A aimer Dieu* » *de tout son cœur, de toute son âme et de toute* » *sa pensée, et son prochain comme soi-même,* » qui peut se flatter de la posséder ? Le Protestantisme y aspire de toute la puissance de l'âme, mais il reconnaît que le péché l'en tient encore bien éloigné et que s'il n'y avait de salut que pour ceux qui possèdent la sainteté Évangélique, nul ne verrait le Sei-

gneur ; mais il sait aussi que Jésus-Christ est mort pour la rédemption de ceux qui, *croyant en lui*, ont fait ici-bas des efforts sérieux et soutenus pour suivre ses traces et approcher le plus possible de cette sainteté parfaite pour laquelle il professe le même respect que l'Église Romaine, tout en l'interprétant différemment.

M. Lamotte dit que *la Religion Reformée est un édifice lézardé et tombant en ruines.*

Lorsqu'un édifice se lézarde et tombe en ruines, on a pour habitude de le soutenir en l'appuyant successivement par des étais.

Or, jusqu'ici, nous n'avons vu étayer le Protestantisme d'aucun dogme nouveau.

S'il y a deux pays, *types* du Protestantisme et du Catholicisme, ce sont assurément l'Angleterre et l'Espagne. Que nos lecteurs veuillent bien consulter l'histoire pour se rendre compte de ce que chacun de ces pays était il y a trois siècles, au moment de la Réforme, et qu'ils ouvrent ensuite les yeux pour voir ce qu'ils sont devenus sous l'influence de leur religion respective.

Qu'ils veuillent bien aussi comparer l'A-

mérique du Nord protestante et l'Amérique du Sud catholique, l'Ecosse protestante à l'Irlande catholique, les cantons de Berne, de Zurich et de Vaux protestants, aux cantons de Lucerne, de Fribourg et du Tessin catholiques. Cet examen fait en parfaite connaissance de cause et avec une entière impartialité, qu'ils disent si M. Lamotte était fondé à écrire que le Protestantisme *est un édifice lézardé et tombant en ruines?*

Si l'auteur de l'Avis Amical pense que nous avons fait un choix de comparaisons pour les besoins de notre cause, qu'il veuille bien citer les siennes et dire où il voit l'Église Romaine en progrès et l'Église Réformée en décadence? Ce n'est pas au Havre assurément, car il y a un quart de siècle on y comptait cinq cents Protestants à peine, tandis qu'aujourd'hui l'Église Protestante du Havre possède la liste nominative de plus de trois mille de ses membres et a quatre cents enfants dans ses Écoles, sans compter quatre-vingts élèves au Collége, si bien qu'il y a urgence de construire un nouveau Tem-

ple et de nouvelles Écoles ; le Temple et les Écoles existant devenant trop exigus.

Près de cinq cents Protestants prennent part aux fêtes de Pâques à la Sainte-Cène, ce Sacrement auguste que M. Lamotte traite de *puérilité*. (Page 80).

Sans doute, dans le même temps, il y a eu également augmentation sensible dans la population Catholique, mais dans quelle proportion ?

Nous ne suivrons pas plus loin M. Lamotte, le surplus de son livre se trouvant refuté par ce qui est dit dans *Lucile*, beaucoup mieux que nous saurions le faire, mais il est temps de lui demander pourquoi, voulant donner un Avis Amical aux Protestants qui font de la propagande (et qui n'en fait pas plus ou moins), il n'a pas mis son Livre plus à la portée de ceux auxquels il est adressé, car les Protestants du Havre n'en possèdent qu'un très petit nombre d'exemplaires et il est difficile de s'en procurer, ce dont ils ont peut être le droit de se plaindre, car celui auquel *un Avis* est donné, a bien le droit de le lire. Nous invi-

tons donc M. Lamotte à annoncer *où son Livre est à avoir*, comme nous le ferons de notre réponse.

M. Lamotte croit que la propagande que pourraient faire les Protestants serait fâcheuse pour l'Église Romaine et il annonce que de nombreuses conversions ont lieu dans les départements de l'Ain, de l'Aube, des Basses-Alpes, du Calvados, de la Charente, de la Vienne, etc., et qu'il s'y ouvre de nouveaux Temples.

Ces faits sont exacts, mais sont bien moins dus *à la propagande protestante* qu'aux actes du Catholicisme Romain, et nous allons dire à M. Lamotte ce qui crée la désertion dans les rangs de son Église beaucoup plus que tout ce que pourraient faire des Protestants.

Nous devons citer en première ligne *la promulgation du dogme de l'Immaculée Conception*, qui déclarant *hérétique* tous ceux qui refuseraient de l'admettre, amène au protestantisme, sans le moindre effort de la part des Protestants, un nombre considérable de Catholiques Romains, hommes sérieux et pieux qui veulent être dans l'Église

ou dans le Temple et ne pas rester dans la rue où le Pape les chasse du moment où ils se permettent d'adopter, sur la doctrine de l'Immaculée Conception, l'opinion de Pie V plutôt que celle de Pie IX.

Ce qui en second lieu, tend dans l'Eglise Romaine à faire de la propagande Protestante, c'est la *Mariolatrie*, à la fois mère et fille du dogme de l'Immaculée Conception, et qui substitue de plus en plus la Vierge Marie à Dieu, au Christ et au Saint-Esprit, ou tout au moins en fait une quatrième personne de la Sainte Trinité !

Le journal l'*Univers* prétend, dans son numéro du 14 Octobre 1856, que la Sainte Vierge est *notre mère* au même titre que Dieu est notre père !

On publie dans une foule d'écrits, que l'Index se garde bien de défendre, qu'il suffit de porter des *Médailles* de la Vierge ou des *Scapulaires*, rouges ou bleus, dédiés à Marie (et qui se vendent quinze francs le cent) *pour n'avoir pas à craindre les flammes éternelles et pour s'assurer jusqu'à quatre cent trente-trois indulgences Plénières !*

A l'appui de ces *impiétés* on publie les fables et les légendes les plus incroyables, et on invente chaque jour de nouveaux miracles attribués à la Vierge.

Nous savons qu'il y a de ces écrits qui ne sont que de honteuses spéculations de Librairie, exploitant la crédulité et la superstition encore si répandues en France, mais le *Marianisme* est non moins préconisé dans des ouvrages sérieux, tels que :

Gloires de Marie, de Liguori, Théologien-Evêque-Canonisé.

La vie de la Sainte Vierge, de l'Abbé Cazalis, etc., etc.

Liguori a osé imprimer :

« Nous serons exaucés plus promptement » en invoquant le saint nom de Marie qu'en » invoquant celui de Jésus, notre Sauveur, » parce que Jésus est un Juge à qui il ap- » partient de punir, tandis que Marie est » une *patronne* qui ne connaît que la misé- » ricorde. » (Page 106 *Gloires de Marie*.)

On y lit encore, page 120 :

« Marie est la vraie médiatrice entre Dieu » et l'homme ! »

Page 64, Liguori, le Théologien-Evêque-Canonisé, écrit :

« Bernardin de Busto rapporte qu'on avait » appris à un oiseau à dire *Ave Maria* ! Un » Faucon était sur le point de le saisir lors- » que l'oiseau ayant crié AVE MARIA, le » Faucon tomba raide mort ! »

Toute autre citation devient superflue, et la tristesse nous fait tomber la plume des mains lorsque nous pensons que c'est en 1857 que de semblables livres sont répandus à profusion dans des familles chrétiennes où ils seraient jetés au feu si l'on y connaissait mieux le livre par excellence, car LA BIBLE ne dit *nulle part* d'invoquer Marie, mais bien d'invoquer Jésus-Christ.

« *Quiconque invoquera le nom du Seigneur* » *sera sauvé.* » (Rom. X, 13.) et on lit dans Timothée, ch. II, 5. « *Car il y a un seul* » *Dieu et* UN SEUL *médiateur entre Dieu et les* » *hommes, savoir Jésus-Christ homme.* »

Que M. Lamotte veuille bien nous dire où il est dit dans la parole de Dieu : *qu'il faut invoquer la Vierge Marie ou avoir recours à sa médiation*? Et comment peut-il vouloir

que la parole des hommes soit écoutée plutôt que la parole de Dieu.

Mais il y a pis encore dans le *Marianisme*. Il se publie un journal intitulé le *Rosier de Marie*, en tête duquel on lit des blasphêmes comme ceux-ci :

TOUT PAR MARIE.

RIEN QUE PAR MARIE.

Et afin de prouver que le contenu répond à l'épigraphe, nous citerons cet extrait du numéro du 19 janvier 1856 :

« Vous qui craignez la face de Jehovah, » qui tremblez quand est venue l'heure de » lui faire votre prière, allez à Marie, avec » la foi de nos pères, et elle exposera vos » besoins à la Divinité, car c'est par Marie » que les parfums de l'oraison montent jus- » qu'au trône de Dieu ; c'est encore par » Marie que découlent les flots de la grâce » et les ineffables bénédictions du Très- » Haut !!! »

Ainsi, suivant cette théologie Marianiste, c'est Marie qui remplace Jésus-Christ comme *médiateur* entre Dieu et les hommes !

Mais ce n'est pas encore assez.

Ce triste journal du Marianisme a écrit en tête de ses numéros du 24 Mai et du 7 Juin 1856, ce qui suit :

JOURNAL PROSPECTUS

Adressé *confidentiellement* aux Prêtres.

1° On s'abonne en prenant un mandat sur la poste à l'ordre de M. l'abbé PILLON DE THURY, passage Colbert, 16, à Paris ;

2° L'abonnement est pour un an ; il se fait chaque semaine, mais il ne part que du 1er de chaque mois, dont on envoie immédiatement les numéros ;

3° Les personnes qui procurent trois abonnés jouissent d'un quatrième abonnement gratis :

4° Nous donnons pour 3 fr. de livres en primes à nos abonnés.

MONITUM AD SACERDOTES.

1° *Presbyteris quibus* MISSÆ DESUNT, *damus 15 intentiones ad solvendum*, mais il faut nous écrire immédiatement.

2° *Econtra, sacerdotes qui hic et nunc* font la promesse *ad nos mittendi 28 intentiones*

missæ, in spatio sex mensium, recevront immédiatement notre journal gratis pendant un an, à partir de leur promesse. Nous les prions aussi de nous écrire sans retard.

3° MM. les abonnés pour INTENTION peuvent les acquitter immédiatement, et Messieurs qui recevront un avis spécial de notre part, s'y conformeront scrupuleusement.

L'abbé Pillon De Thury.

Un abonnement de journal est chose toute temporelle, et donner *le spirituel* pour avoir *le temporel* a, suivant le droit canonique, toujours été considéré comme *Simonie*. Cependant le *Rosier de Marie* ne propose pas autre chose aux prêtres. Il est vrai qu'il le propose *en latin*, afin que le vulgaire en ignore!

Ah! que M. Lamotte en soit bien convaincu, le *Marianisme,* tel qu'il est exploité aujourd'hui, fait beaucoup plus de *propagande protestante* que tout ce que les Protestants pourraient en faire.

En effet, plus la Vierge prendra place dans la foi et dans le culte de l'Eglise Ro-

maine, plus on sera fondé à demander pourquoi elle n'en occupe aucune dans l'Evangile, aucune dans l'histoire des premiers temps de l'Eglise ?

Dans les quatre Evangiles, il n'y a *pas un mot* indiquant que Jésus-Christ accordât à sa mère une part quelconque dans son œuvre, ni pendant ni après son ministère terrestre, pour intercéder auprès de son fils ou auprès de Dieu.

« *Je vous salue, Marie, pleine de grâces*, lui dit l'envoyé céleste. *Le Seigneur est avec vous. Vous êtes bénie entre toutes les femmes.*

» *Voici la servante du Seigneur*, répondit Marie, *qu'il me soit fait selon votre parole.* »

Quelques jours après, elle dit :

« *Je serai appelée Bienheureuse dans la suite de tous les siècles.* »

Bienheureuse, en effet, celle que Dieu avait choisie pour être la mère du corps du Sauveur !

Les Protestants n'ont jamais dit autrement. Mais de là à prescrire un culte et à faire de Marie autre chose qu'une femme bénie entre toutes les femmes, il y a toute

la distance de l'erreur des hommes à la vérité de la parole de Dieu.

Les mots *pleine de grâces*, pour quiconque sait le grec, n'ont jamais signifié autre chose que *ayant reçu beaucoup de grâces*.

Bienheureuse se dit de quiconque a reçu de Dieu une faveur, et ce mot est souvent reproduit dans l'Ecriture en ce sens et jamais dans celui d'une déification.

Jésus-Christ lui-même met la simple grâce de lui être fidèle au-dessus de celle de lui avoir servi de mère Une femme de la foule qui l'admire, s'écrie un jour : *Heureuses les entrailles qui vous ont porté et les mamelles qui vous ont nourri.*

Que répond Jésus-Christ ?

HEUREUX PLUTOT CEUX QUI ENTENDENT LA PAROLE DE DIEU ET QUI LA PRATIQUENT.

Marie a-telle d'autres titres qui permettent de croire à l'efficacité de sa médiation entre les hommes et la divinité ?

Aux noces de Cana « *le vin venant à manquer, la mère de Jésus lui dit : Ils n'ont point de vin.*

» *Jésus lui répondit : Femme, qu'y a-t-il de*

commun entre vous et moi ? » (St Jean II. 3, 4. Edit. Sacy.)

Un autre jour on vient dire à Jésus que *sa mère et ses frères demandent à lui parler.*

Il répond : Qui est ma mère ? *qui sont mes frères ?* Puis étendant la main vers ses disciples, il ajoute : *Voici ma mère et mes frères. Celui qui fait la volonté de mon Père céleste, celui-là est mon frère, ma sœur, ma mère.* Matth., XII, 50.

Ceci n'a besoin d'aucun commentaire.

Au 1er chapitre des Actes des Apôtres, verset 44, nous lisons :

Les Apôtres perséveraient tous dans un même esprit, en prières avec les femmes, et Marie, mère de Jésus, et ses frères.

Pas un mot de plus sur Marie, dans les Actes !

Dans les Epîtres, même dans celles qui doivent avoir été écrites plus ou moins longtemps après la mort de Marie, même dans les Epîtres du disciple bien-aimé, à qui le Sauveur expirant avait dit : *Voilà votre mère !* il n'est pas question de Marie, *elle n'est pas même nommée !*

Et dans ce poétique tableau des magnificences célestes tracé dans l'Apocalypse, où est-il question de Marie recevant hommage, exerçant pouvoir ?

Dans un livre intitulé *Mois de Marie*, on prétend expliquer ce silence si significatif en disant que *l'idiome humain ne pouvait atteindre à ces hauteurs.*

Comment? l'idiome humain a suffi pour parler de Dieu, de Jésus-Christ, du Saint-Esprit, et pour parler de la Vierge il se serait trouvé impuissant? Soit, mais alors pourquoi l'Eglise Romaine en parle-t-elle tant? et pourquoi ne respecte-t-elle pas ce voile épais dont les Ecrivains inspirés ont enveloppé la mère du Sauveur? Là où l'Ecriture n'a que quelques mots qui condamnent l'Eglise Romaine, et la tradition quelques souvenirs sur lesquels il n'y a rien à édifier, pourquoi toutes ces histoires et ces légendes qu'elle met entre les mains du peuple, pour l'égarer, au lieu de lui donner l'Evangile qui l'éclairerait?

Il faut aller jusqu'au cinquième siècle

pour trouver la trace d'hommages rendus ou à rendre à la mère du Sauveur.

En 431, le Concile d'Ephèse décerna à Marie le titre de *Mère de Dieu*, et ce n'est qu'au neuvième siècle, lorsque l'ignorance ecclésiastique et populaire était à son comble, qu'on a imaginé l'Assomption de Marie, ce qui plus tard a donné lieu aux croyances et aux pratiques les plus superstitieuses.

Mais sur quoi tout cela repose-t-il ? *Sur rien*, absolument et littéralement SUR RIEN, et il n'est pas plus obligatoire à un chrétien de croire à la résurrection et à l'Assomption de Marie qu'à celle de sa cousine Elisabeth, bonne et sainte femme comme elle. Mais il est formellement interdit à un chrétien, qui tient la parole de Dieu pour supérieure à celle des hommes, de croire que Marie puisse servir de médiatrice entre Dieu et lui, ou agir de quelque manière que ce soit sur son salut.

M. Bordas-Demoulin a publié en 1855 un ouvrage très remarquable intitulé : *Les Pouvoirs constituants de l'Église*. Il y a reproduit un écrit du XVIIe siècle, qui parut avec l'ap-

probation de l'Épiscopat français, et qui a pour titre : *Avis salutaire de la Bienheureuse Vierge Marie à ses dévots indiscrets*. On y lit page 87 :

« *L'amour que l'on a pour moi n'est pas parfait sans l'amour du Dieu qui m'a créée. Ce n'est pas me bien aimer et me bien louer que de ne pas rapporter tout à Dieu. C'est à lui seul à qui appartient tout honneur, toute louange et toute gloire. Si l'honneur que l'on me rend ne s'adresse principalement à Dieu qui m'a faite tout ce que je suis, ce n'est pas m'honorer, c'est me mépriser. Ne m'honorez pas comme si Dieu ne vous suffisait pas. Ne m'honorez pas comme s'il n'était pas possible d'aller à Dieu sans moi ; car il n'y a qu'un Dieu et qu'un médiateur. Ne m'honorez pas comme une Divinité. Ne me mettez pas en parallèle avec Dieu et avec Jésus-Christ. Ne mettez pas votre confiance, ainsi que des idolâtres, en mes statues et mes images.* »

Les Protestants aiment et honorent Marie comme elle veut être aimée et honorée ; ils savent que c'est la profaner et non l'honorer que de la reproduire sous forme de statue

ou d'image, avec les traits renouvelés de Vénus et un teint de lis et de rose, au lieu de la pâleur cuivrée des femmes de Nazareth et du simple type hébreu.

Pourquoi aussi cette Vierge éternellement vierge, jeune et belle, quand elle a vu son fils arriver à trente-trois ans et lui a survécu bien des années peut-être, et qu'il est fort probable qu'après la naissance du Sauveur, elle a vécu avec Joseph, son mari, et a eu de lui d'autres enfants, puisqu'on lit, Matth. XII, 47 : « *Voilà votre mère* ET VOS FRÈRES *qui sont au dehors et qui vous demandent.* » Et ch. XIII, 55, 56 : « *N'est-ce pas là le fils de ce charpentier ? Sa mère ne s'appelle-t-elle pas Marie et* SES FRÈRES *Jacques, Joseph, Simon et Jude ? Et* SES SOEURS *ne sont-elles pas toutes parmi nous ?* » Et Jean, ch. VII, 3 : « SES FRÈRES *lui dirent : Quittez ce lieu et allez en Judée, afin que vos disciples voient aussi les œuvres que vous faites.* »

Il est évident que le mot *frères* n'indique pas les disciples, et il est très permis et très naturel de croire qu'il s'agit bien d'enfants de Marie et de Joseph. La gloire de

la mère du Sauveur ne perd rien à cette croyance.

La Réforme du XVIe siècle a été une protestation contre l'immoralité introduite dans l'Église. Celle qui se prépare, et que le XIXe siècle verra peut-être s'accomplir, sera le fait des nouvelles erreurs introduites successivement dans l'Église Romaine. Aujourd'hui, tout le monde sait lire et l'Évangile se répand partout. L'intelligence la plus ordinaire peut facilement juger laquelle des deux religions *Romaine* ou *Réformée* y est la plus conforme. Le Catholique qui se fait Protestant n'a qu'à cesser de croire et de pratiquer ce que *les hommes ont enseigné* pour s'en tenir à l'enseignement de *la parole de Dieu,* qu'il a eue de tout temps en commun avec les Protestants.

Le Protestantisme *n'est pas une Religion.* Vinet l'a dit et M. Lamotte l'a répété pour en faire un argument contre le Protestantisme, tandis que c'est la démonstration *la plus forte en sa faveur ;* car, si le Protestantisme n'est pas une religion, qu'est-il donc? sinon le retour pur et simple au *Christia-*

nisme du Christ et la séparation d'avec un Christianisme revu et gâté par les hommes, Christianisme dans lequel l'ivraie a été mêlée au bon grain !

A Dieu ne plaise que nous méconnaissions tout ce qui reste de chrétien et, par suite, de sublime dans l'Église Romaine. Les dogmes et les croyances qu'elle pratique, de commun avec l'Église Protestante, produisent dans le champ catholique des fruits admirables et que nous sommes les premiers à admirer.

Si quelqu'un en doutait au Havre, nous le conduirions chez les excellentes *Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul*, voir la charité pratiquée avec amour, activité, ordre et intelligence, pour le soulagement des pauvres et l'instruction de l'enfance; nous le mènerions à l'Hôpital, où les respectables *Dames de St-Thomas-de-Villeneuve* passent les jours et les nuits au chevet des malades, s'occupant avec une égale sollicitude de leur corps et de leur âme : ou bien encore auprès de ces admirables *Petites Sœurs des Pauvres*, qui ont créé pour les vieillards des deux sexes un Asile qu'elles soutiennent par des quêtes

journalières, renouvelant le miracle de la multiplication des pains ; ou bien encore vers ce superbe Orphelinat de filles, fondé à Ingouville par Mme Alexandre, appartenant à la Congrégation des Servantes des Pauvres et des Orphelins. Etablissement commencé bien humblement et qui est devenu, sous une direction si chrétienne, une maison très-importante et parfaitement dirigée ; ou encore vers toutes ces Écoles de garçons et de filles dirigées par vocation et non comme métier, par des Frères et des Sœurs de diverses dénominations ; ou encore vers cette église de Saint-Vincent-de-Paul, dont le clocher magnifique s'achève en ce moment, et qui serait peut-être encore à construire sans l'intelligente activité d'un curé, qui a consacré plus de dix ans de peines et de démarches pour réunir les moyens de doter d'une église un quartier populeux et pauvre qui en était déshérité.

Si nous ne craignions de blesser la modestie de M. Gustave Lamotte, nous conduirions encore notre contradicteur vers cette Société de Saint-Vincent-de-Paul, qui ré-

pand tant de bienfaits sur la classe pauvre et où nous serions presque certains de rencontrer l'auteur de l'Avis Amical aux Protestants, parce qu'il en est un des membres les plus zélés.

Mais, si dans le sentiment de justice et de vérité qui nous anime nous sommes disposés à reconnaître tout ce qu'il y a de beau et de bien dans l'Eglise Romaine, que M. Lamotte fasse de même et reconnaisse à son tour qu'il s'est laissé étrangement aveugler lorsqu'il a refusé de voir tout ce qui se fait également de beau et de bien dans le Protestantisme, et qu'il cesse de soutenir, contre toute vérité, que hors de l'Eglise Romaine il ne peut rien s'accomplir de Chrétien.

Sans doute il existe dans l'Eglise Protestante française de fâcheuses divisions, il y règne même une certaine anarchie qu'on ne verrait probablement pas si la Saint-Barthélemy, les Dragonades et la Révocation de l'Edit de Nantes n'étaient venus tout y renverser et proscrire, anarchie, du reste, qui disparaîtra lorsque la nécessité de rétablir

les Synodes se fera plus généralement sentir. Mais ces petites divisions ne prouvent absolument rien contre le Protestantisme qui, ainsi que nous l'avons déjà dit, ne constitue pas *une Religion*, mais exprime simplement, pour chacun, *le droit* et *le devoir* de baser sa religion sur la parole de Dieu. Nous n'ignorons pas qu'il existe des écrivains qui vont au-delà et qui prétendent prouver à leur façon que la Bible n'est pas la parole de Dieu et même que Jésus-Christ n'est peut-être pas ressuscité. Mais ils ne sont pas plus Protestants Evangéliques que Dupuis, de triste mémoire, n'était Catholique Romain en écrivant l'*Origine des Cultes*. Ce sont des Rationalistes, des Déistes, des partisans de la Religion naturelle, etc., comme Dupuis était Athée.

M. Lamotte nous force encore à lui rappeler une parabole, et nous l'invitons à retirer *la poutre* qui est dans l'œil de l'Eglise Romaine avant de tant s'occuper de la *paille* qui se trouve dans celui du Protestantisme.

A l'entendre, on croirait que tout le Catholicisme ne forme qu'une vaste famille

ayant son chef à Rome et lui obéissant comme des enfants dociles. On dirait aussi que dans cette famille tous les membres se chérissent comme des frères et vivent dans le plus touchant accord, fruit béni de l'unité de son Eglise.

Il suffit pourtant de lire le journal l'*Univers*, ou l'écrit intitulé l'*Univers jugé par lui-même*, pour demeurer pleinement convaincu que le Catholicisme se divise en Eglise Ultramontaine et en Eglise Gallicane, partis qui sont *loin d'être d'accord*, ou d'exprimer leur désaccord en termes *fraternels* et *chrétiens*. On verrait aussi dans ces ouvrages que l'Ultramontisme est divisé contre lui-même : M. de Montalembert traitant fort durement M. Veuillot et M. Veuillot répondant fort impoliment à M. de Montalembert.

A nos yeux, les Ultramontains seuls sont conséquents, car ils se font de l'infaillibilité du Pape et de l'obéissance passive qui lui est due, *une réponse à tout*, qui manque essentiellement à l'Eglise Gallicane. Mais il suffit de lire l'*Histoire des Papes* et la longue énu-

mération de leurs contradictions, pour savoir sur quoi repose cette *infaillibilité*.

La prétendue investiture donnée par Jésus-Christ à Saint-Pierre et qui aurait été transmise par lui de siècle en siècle jusqu'à S. S. Pie IX, se trouve démentie par les Apôtres eux-mêmes qui, non seulement, n'ont jamais reconnu aucune suprématie à Saint-Pierre, mais encore qui lui *résistaient en face lorsqu'il méritait d'être repris*.(Gal.II).

Fénélon, dont l'opinion vaut bien celle de M. Veuillot et de M. G. Lamotte, écrivait, le 12 Mai 1704, au Cardinal Gabrielli :

« Permettez-moi de vous dire, très émi-
» nent Seigneur, que jusqu'ici nul Concile,
» nul décret Pontifical, n'a défini que le
» Pape fut infaillible. »

C'est donc depuis Fénélon que la *découverte* de l'infaillibilité a été faite, et le Catholicisme s'y est retranché comme on se retire dans une Citadelle quand on n'est plus de force à tenir la campagne. Ce n'est pas un Protestant qui le dit, c'est Mgr Clausel de Montals, le vénérable doyen de l'Episcopat français, qui l'écrit ; écoutons le :

« Depuis quinze siècles, l'Église de France
» ne s'est point trouvée dans une situation
» semblable à celle où elle se trouve au-
» jourd'hui. Un voile lugubre est répandu
» sur elle. Le peuple indifférent aux inté-
» rêts de la religion ne s'occupe pas de ce qui
» se passe au sein de l'Église ; le clergé est
» divisé en deux camps : celui des Ultra-
» montains et celui des Gallicans. Une fer-
» mentation sourde règne parmi les défen-
» seurs des anciens principes de l'Église de
» France, les Ultramontains triomphent,
» étalent au grand jour leurs pernicieuses
» doctrines et préparent par leur fanatisme
» une réaction redoutable, qui dépassera
» probablement les bornes. Les prêtres les
» plus pieux, les plus instruits, sont glacés
» d'épouvante, gémissent et gardent, pour
» la plupart, un silence sombre et doulou-
» reux. La plupart des Evêques sont décou-
» ragés, et l'un d'eux nous écrit : *Dieu me*
» *donne ce qu'il faut pour sentir très vivement*
» *la gravité de notre situation ; il me refuse la*
» *vue et l'invention des remèdes convenables.*

» *Je gémis du présent, j'appréhende l'avenir ;*
» *c'est tout ce que je puis faire.* »

Un ecclésiastique de Paris, qui a dû conserver l'anonyme par les raisons qu'il donne, a publié des observations sur le Mandement du si regrettable Archevêque de Paris, Mgr Sibour, à l'occasion de la substitution de la Liturgie Romaine à celle qui avait servi jusque-là dans le diocèse de Paris.

On lit dans ces observations :

« Il ne faut que jeter un coup d'œil dans
» l'Église de France pour apercevoir l'état
» déplorable où se trouve le Clergé. L'igno-
» rance de la théologie, de presque toutes
» les sciences ecclésiastiques est arrivée à
» son comble. Les études dans les Sémi-
» naires sont à peu près nulles ; un trop
» grand nombre de prêtres lancés dans le
» ministère en sortant de ces maisons, n'é-
» tudient plus et oublient même le peu
» qu'ils avaient appris dans leur jeunesse.
» A cette ignorance il faut joindre la dépen-
» dance la plus absolue du clergé secon-
» daire envers les évêques, dépendance qui
» n'est pas la subordination raisonnable,

» mais l'obéissance aveugle. Avec l'an-
» cienne Église de France ont disparu les
» lois qui réglaient les rapports entre les
» Évêques et les Prêtres ; qui donnaient
» aux tribunaux ecclésiastiques une exis-
» tence légale. Autrefois les prêtres avaient
» dans l'inamovibilité de la plupart des
» fonctions et dans les tribunaux ecclésias-
» tiques des garanties véritables contre l'er-
» reur et l'arbitraire des Évêques. Néces-
» sairement subordonnés dans tout ce qui
» était conforme à la loi, ils pouvaient lutter
» contre l'injustice. De là, pour le clergé,
» une sécurité et une dignité qu'il n'a plus.
» Aujourd'hui, il faut l'avouer, les prêtres
» qui se distinguent par leur intelligence et
» la noblesse de leurs sentiments, sont trop
» souvent regardés comme suspects, on di-
» rait qu'on ne veut plus dans le clergé que
» des esclaves attentifs à la parole du Maître
» et occupés uniquement à mériter ses
» bonnes grâces en exécutant humblement
» même ses caprices. »

M. Lamotte doit reconnaître que de semblables écrits et les tristes faits qui les

ont motivés, font efficacement *la propagande Protestante.* L'abbé Trivier, ancien premier vicaire à Dijon, dont nous avons signalé le retour vers l'Église Évangélique, n'a pas quitté l'Église Romaine par suite de suggestions émanées du protestantisme, mais bien par le fait des calomnies du Journal l'*Univers* contre les Protestants. Ame honnête et esprit intelligent, il a voulu lire cette Bible sur laquelle repose la foi protestante et « *la splendeur de la lumière » divine ne tarda pas à éclairer son âme* » dit-il.

Or, ce que l'abbé Trivier a fait avec tant de succès, de son propre mouvement, les Protestants *qui font de la propagande*, engagent, non seulement tous les Catholiques, mais *tout le monde* à le faire : Lire la Parole de Dieu, en priant Dieu d'en bénir la lecture et de nous faire la grâce d'y conformer notre foi et nos œuvres ; est-ce là *la propagande* contre laquelle s'élève M. Lamotte et qu'il donne aux Protestants l'*Avis Amical* de ne pas faire ?

Nous nous permettrons de ne pas l'écou-

ter, en nous fondant sur une opinion que M. Lamotte respecte comme nous.

Saint Jean-Chrysostôme exhortant les Chrétiens à l'Étude des Saintes Lettres, écrivait :

« L'Évangile de Jésus-Christ et les admi-
» rables épîtres du grand Apôtre Saint-Paul
» sont également inconnus, à peine si on en
» sait le nombre tant ils sont rarement dans
» les mains. De cette ignorance découlent
» les maux effroyables de l'Église. De là,
» viennent les fausses opinions qui altèrent
» la pureté de la morale et les hérésies qui
» corrompent la foi. Autant il est difficile
» qu'un aveugle qui marche sans guide, ne
» s'écarte pas du droit chemin, autant il est
» inconcevable qu'on puisse marcher dans
» les sentiers de la foi et de la piété, si l'on
» n'est éclairé de la lumière de ces livres
» saints. »

Ne me dites pas : « Je ne suis pas un prêtre
» ou un solitaire, cette lecture ne me regarde
» point : car un des plus grands maux dont
» nous ayons à gémir, c'est que cette lec-
» ture soit aujourd'hui regardée comme le

» devoir des seuls ecclésiastiques. Plus vous
» êtes engagé dans le monde, plus vous
» avez besoin d'être conduits par la lecture
» de ces livres que l'esprit de Dieu a inspi-
» rés. »

Les autres Pères de l'Église tiennent le même langage sur le droit et le devoir de tous les Chrétiens de prendre l'Évangile pour base de leur foi et de leur conduite, et on ne saurait reprocher aux Protestants de faire *de la propagande* lorsqu'ils recommandent ce que les Pères de l'Église ont recommandé.

Et si de la lecture de l'Évangile il résulte que les Protestants Évangéliques, c'est-à-dire ceux qui reçoivent l'Évangile pour la parole de Dieu, sont dans le vrai et les Catholiques Romains dans l'erreur, *pour ce qu'ils ont ajouté ou retranché de la parole de Dieu*, M. Lamotte devra bien reconnaître que c'est par ce Saint Livre, et non par tel ou tel Protestant, que la propagande est faite.

L'auteur de l'Avis Amical admettra bien que l'*Église* était en 1852 ce qu'elle était

en 1855. Qu'il nous dise alors pourquoi, dans le Catéchisme du diocèse de Paris, il y a cette *variante* très significative entre les éditions de ces deux années :

ÉDITION 1852.	ÉDITION 1855.
D. Qu'est-ce que l'Église ?	D. Qu'est-ce que l'Église ?
R. L'Église est la société des fidèles établie par Notre Seigneur Jésus-Christ, répandue sur toute la terre et soumise à l'autorité des pasteurs légitimes.	R. L'Église est la société des fidèles établie par Notre Seigneur Jésus-Christ, répandue sur toute la terre et soumise à l'autorité des pasteurs légitimes, principalement de Notre Saint Père le Pape.

Les Protestants auraient adopté, tout aussi bien que les Catholiques, la définition de l'*Église* donnée en 1852, puisqu'un de leurs articles de Foi est : *Je crois en la sainte Église Universelle.* Mais ils repoussent celle de 1855, qui attribue *au Pape* une autorité que l'Évangile ne lui reconnaît au-

cunement et qui n'a pas davantage été reconnue par les Pères de l'Église jusqu'au VIe siècle.

M. Lamotte comprendra qu'il est difficile pour des Protestants Évangéliques de croire qu'il soit loisible d'ajouter ainsi presque chaque année un dogme nouveau ou une croyance nouvelle à la Religion établie par le Christ, et que l'obéissance absolue au Saint Père le Pape est impossible à admettre lorsqu'on lit dans Saint Bernard : « Il n'est pas permis d'obéir au Pape en ce » qui est mauvais et défendu par Dieu. Si » le Pape, trompé par des mensonges ou » vaincu par des importunités, a permis de » faire le mal, ce mal, par là, n'a pas cessé » d'être mal ou n'est pas devenu un moindre » mal. » (S. Bernard, épist. 7 ad Adam. Monach.)

Lequel faut-il croire? Saint Bernard ou M. Veuillot? Que M. Lamotte veuille bien nous le dire.

Il est temps de finir notre réponse à l'Avis Amical. Si l'on trouve que nous n'aurions pas dû la commencer, nous ren-

verrions le reproche à M. Lamotte. Nous pensons, en effet, qu'il aurait beaucoup mieux fait de ne rien publier; car, depuis trois siècles, on a tant écrit pour et contre le Protestantisme, que *la cause est entendue* et qu'il ne reste rien de nouveau à dire.

M. Lamotte pouvait dès-lors se passer de jeter à la face des Protestants au milieu desquels il vit, que *l'immoralité et l'absurdité sont les caractères dominants de leurs principes et s'y disputent la prééminence.*

Au Havre, on voit, heureusement, Catholiques et Protestants sincères s'aimer et s'estimer, se rendre mutuellement justice et concourir avec bonheur aux bonnes œuvres qui s'accomplissent dans les deux Eglises. Tous tiennent à montrer qu'ils sont les disciples du Christ par l'amour qu'ils témoignent les uns pour les autres et par le bien qu'ils cherchent à répandre autour d'eux.

Ces excellents sentiments doivent être non-seulement maintenus, mais étendus; et s'il n'est pas aussi facile de renverser les barrières qui empêchent la réunion des Eglises qu'il l'a été de jeter nos remparts

dans les fossés pour réunir des villes séparées, s'il faut nous résigner, peut-être longtemps encore, à vivre sans avoir en tous points la même foi, nous pouvons au moins continuer à nous tendre la main dans une parfaite communion de même *Charité* ; car, Dieu merci, on n'a pas encore inventé une charité catholique et une charité protestante ; les uns et les autres la résument dans ces sublimes paroles : « *Tu aimeras ton prochain comme toi-même.* »

Que M. Lamotte aurait, à notre avis, bien mieux fait d'employer son temps et son talent à combattre l'indifférentisme et à réveiller les gens qui dorment, comme les vierges folles, sans huile dans leurs lampes.

Dira-t-il qu'il n'aurait pas été écouté ? C'est une erreur. La mode de l'incrédulité est passée, et, même dans la jeunesse, il y a aujourd'hui un sérieux et bien réjouissant retour vers les aspirations religieuses. A la condition de parler un langage qui saisisse l'esprit et touche le cœur, on est presque toujours écouté.

Marcher vers la mort qui nous emportera

demain, peut-être, sans nous inquiéter de ce qui nous attend au-delà, ce serait agir comme un navigateur qui, s'embarquant sans carte et sans boussole, voguerait au gré des vents et des flots, en disant : « Dieu » est si bon qu'il saura bien me faire arriver » à ma destination sans que j'aie à m'en » inquiéter. »

Nous cédons la parole à *Lucile*.

Bien des personnes qui par scrupule, préjugé ou indifférence n'avaient jamais ouvert la parole de Dieu, ont été gagnés par *Lucile* et sont devenus des lecteurs assidus de la Bible.

Puissent ceux qui liront ces lignes faire de même et comprendre avec Bacon *que si un peu de science éloigne de la Religion, beaucoup de science y ramène*. Ils ne tarderont pas alors à s'écrier, comme l'immortel Montesquieu :

Chose admirable! la religion chrétienne, qui ne semble avoir d'objet que la félicité de l'autre vie, fait encore notre bonheur dans celle-ci.

C'est l'auteur de l'*Avis Amical aux Pro-*

testants qu'ils auront peut-être à en remercier, et M. G. Lamotte se trouvera, de cette manière, bien malgré lui, sans doute, mais par la direction de Dieu, avoir fait, lui aussi, de la propagande protestante.

LUCILE

OU

LA LECTURE DE LA BIBLE.

PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ DES LIVRES RELIGIEUX
DE TOULOUSE.

Toulouse, Imp. de A. CHAUVIN, rue Mirepoix, 3.

LUCILE

OU

LA LECTURE DE LA BIBLE,

PAR

ADOLPHE MONOD.

« Bienheureux l'homme qui prend son plaisir dans la loi de l'Eternel, et qui médite jour et nuit dans sa loi! »
(Ps. I, 2.)

CINQUIÈME ÉDITION.

TOULOUSE,
SOCIÉTÉ DES LIVRES RELIGIEUX,
Dépôt : rue du Lycée, 14.

1855.

INTRODUCTION.

PREMIÈRE LETTRE.

LUCILE A L'ABBÉ FAVIEN.

Vous allez être étonné en recevant une lettre de moi. Vous le serez bien davantage quand vous l'aurez lue. Mais je ne vois que vous au monde à qui j'ose m'ouvrir sur un sujet qui m'occupe beaucoup depuis quelques semaines.

Pour la première fois de ma vie, je commence à m'apercevoir que je n'ai point de religion, et à désirer d'en avoir une. J'ai eu, comme tout le monde ou comme toutes les femmes du moins, un moment religieux, à cet âge où le cœur commence à sentir le besoin d'aimer, et se donne à Dieu faute d'autre attrait. Mais ce n'a été qu'un éclair. Bientôt les plaisirs, les petits succès que j'obtins dans le monde, plus tard l'affection que sut m'inspirer M. de Lassalle, enfin les devoirs de la vie, un mari, un ménage, des enfants, ont absorbé toute mon attention ; et si l'habitude que j'ai prise d'assister à la messe avec ma

famille m'a rappelé de temps en temps qu'il y a un Dieu, je dois avouer que je ne songeais guère à lui hors de l'église. Mon mari, vous le savez, M. l'Abbé, s'inquiète peu de ce que je fais sur l'article de la religion ; si j'ai été indifférente, il est tout-à-fait incrédule.

Vous ignorez vraisemblablement que je suis née protestante. C'est à peine si je m'en souviens moi-même. Je perdis ma mère en naissant, et mon père avant d'avoir accompli ma douzième année. Quand je me suis mariée, il ne me restait que des parents éloignés ; j'ai suivi sans résistance, sans parti pris, la religion de ma nouvelle famille, et mes enfants y sont élevés. Mais enfin, je vous le confesse avec quelque honte, je ne m'approche jamais de la communion.

Une circonstance qui vous paraîtra presque puérile est venue me faire penser à tout cela. Le jour de la Toussaint le temps était superbe ; nous allâmes nous promener et nous passâmes sous les murs du cimetière. Notre conversation perdit un moment sa frivolité ordinaire ; il fut question pour quelques minutes de mort et d'enterrement. Et moi, me dis-je alors, si je mourais, où serais-je enterrée ? Protestante d'origine, catholique par circonstance, mais au fond ne tenant à rien et ne communiant nulle part, à laquelle des deux Eglises mon corps appartiendraît-il ? Vous penserez de moi ce que vous voudrez, M. l'Abbé ; mais enfin ce doute m'a tracassée, m'a poursuivie, et m'a suggéré les premières réflexions un peu sérieuses que j'aie jamais faites sur la religion.

J'avais commencé par ne m'inquiéter que pour le corps et j'ai fini par m'inquiéter pour l'âme; j'ai voulu savoir enfin ce que je suis.

Ou plutôt, j'ai voulu être enfin catholique en réalité. Je ne vois nulle raison pour retourner au culte de mes pères. Quand les choses seraient égales entre les deux communions, je trouverais plus facile de rester ce que je suis, ce qu'on me croit du moins. Je puis devenir catholique sans bruit; je ne puis me déclarer protestante sans faire un éclat. Je répugne d'ailleurs à me séparer de mon mari et de mes enfants, et je ferais tout au monde plutôt que de risquer une division dans ma famille. Mais des motifs plus graves m'attachent à la religion catholique. Ne prenez pas ceci pour un compliment : je parlerais de même si j'écrivais à un ministre. Malgré le préjugé de naissance, je ne puis m'empêcher de reconnaître à votre religion un certain air d'autorité que n'a pas l'autre : son étendue, son bel ordre, son antiquité, jusqu'à la pompe de ses cérémonies et à la beauté de ses édifices, tout m'attire vers elle. J'éprouve cependant le besoin de mieux connaître une loi que je veux achever d'embrasser; et en attendant d'autres lumières, je me suis mise à étudier le *Manuel du Chrétien*, dont j'avais fait usage à l'église sans presque songer à ce que j'y lisais.

Une chose surtout m'a frappée dans ce livre, ce sont les morceaux des saintes Ecritures que j'y vois cités; soit parce que la Bible est le fondement commun de l'une et de l'autre religion, et que je ne puis manquer en la lisant ni à la foi catholique ni à la foi

protestante, soit à cause d'un cachet particulier que je trouve à cette partie du *Manuel* et qui la distingue de toutes les autres. J'ai lu le reste avec plaisir, avec édification ; mais les Evangiles et les Epîtres, je les relis sans pouvoir m'en lasser, et ils laissent dans mon esprit une double impression dont j'ai peine à me rendre compte à moi-même, et qu'il faut, monsieur, que vous m'aidiez à démêler.

D'un côté, comme je viens de vous le dire, ce que j'ai lu de la Bible dans le *Manuel* me paraît avoir un ton de candeur et d'autorité qui me dispose à croire qu'elle a été écrite par une inspiration divine. Mais j'y vois d'un autre côté, je vous l'avoue, des choses si étranges, si opposées à toutes les idées reçues, que j'ai peine à me persuader qu'elles soient vraies et que Dieu ait parlé de la sorte. Tenez, M. l'Abbé, s'il faut tout vous dire, j'ai peine à me persuader que Dieu ait parlé aux hommes en aucune manière. Une révélation, des prophètes, des miracles..... excusez ma franchise, mais il ne me paraît guère croyable que les choses se soient ainsi passées, et bien que je sois loin de goûter les discours de mon mari là-dessus, ses raisons me touchent quelquefois plus que je ne voudrais. Qu'en dites-vous, monsieur ? Ces histoires merveilleuses sont-elles bien réelles ? Vous les croyez, je n'en puis douter, je connais trop la droiture de votre caractère. Un homme comme vous ne se rend pas sans preuves ; quelles sont donc ces preuves ? En avez-vous à me donner qui puissent satisfaire complètement mon esprit ? Il n'est pas des plus ouverts à la foi, vous le voyez bien, mais il n'est

pas non plus fermé à la lumière. Quoi qu'il en soit, je ne suis pas pour faire les choses à demi ; et une fois entrée dans cet examen, j'en veux avoir le cœur net.

Vous soupçonnerez bien pourquoi je ne m'adresse pas au curé de la paroisse. M. Alexis est un homme de bien ; mais c'est une de ces jeunes têtes dont on remplit aujourd'hui les églises et qui ne savent que leur séminaire. J'ai besoin d'un homme qui m'inspire plus de confiance et sur la discrétion duquel je puisse compter. Si vous prenez la peine de me répondre, n'oubliez pas, je vous en prie, que je n'ai ni un grand esprit ni beaucoup de savoir ; parlez-moi tout simplement et ne me donnez que des raisons qui soient à ma portée.

SECONDE LETTRE.

L'ABBÉ FAVIEN A LUCILE.

La peine de vous répondre ! Ah ! madame, ne parlez point ainsi. La lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire est la plus agréable que je pusse recevoir. Qu'y a-t-il de plus satisfaisant pour un ministre de Jésus-Christ que de voir une personne qui cherche la vérité avec autant de bonne foi que vous le faites ? Et quelle occupation plus conforme tout ensemble à mes goûts et à mon devoir, que de vous aider dans cette

recherche, selon mes faibles lumières, mais de toute l'ardeur de mon zèle ?

Dieu a commencé de vous éclairer ; il achèvera, n'en doutez point. Il est vrai que vous prenez un chemin différent de celui que les âmes fidèles ont coutume de suivre. On débute le plus souvent par croire à l'Eglise, et puis, sur la foi de l'Eglise, on croit à la sainte Bible dont l'Eglise nous garantit l'inspiration. Mais vous, au contraire, vous semblez vouloir aller de la Bible à l'Eglise. Cela ne laisserait pas que de me donner quelque sollicitude, si je n'avais la conviction que vous ne tarderez pas à rentrer dans la voie accoutumée, qui est sans contredit la plus simple et la plus sûre. Vous reconnaîtrez bientôt, madame, qu'il n'y a de tranquillité bien établie que pour celui qui s'en remet entièrement à l'Eglise, comme un enfant à une bonne mère, du soin de le conduire à Dieu. La prière, l'expérience, l'étude de votre propre cœur, les difficultés même que vous rencontrez déjà sur votre route vous feront sentir cela bien mieux que ne le pourraient faire mes avertissements, et finiront d'arracher de votre esprit ce reste de protestantisme qui vous a fait renverser l'ordre de la conversion.

Vous voulez que je vous expose les preuves qui démontrent l'origine divine de notre sainte religion. Cela serait bien plus facile, ou plutôt ce soin serait superflu si vous eussiez suivi la marche que je viens de vous expliquer, et appris dès l'abord à vous soumettre en toute chose à la décision de l'Eglise. Alors j'aurais tout dit en quatre mots : La Bible est un livre inspiré de Dieu, car ainsi l'enseigne l'Eglise qui ne

peut nous égarer. Mais au point où vous en êtes, je vois trop que cette réponse ne vous contenterait pas. Je ne me refuserai donc point à vous en faire une plus conforme à votre désir, pour ne pas vous donner lieu de soupçonner une défaite dans mon silence. Dieu me préserve de rien faire qui pût scandaliser votre foi naissante !

Mais, madame, le sujet sur lequel vous me consultez est trop considérable pour une lettre. Je m'expliquerai mieux là-dessus dans un entretien où vous pourriez me proposer sur le moment vos difficultés et vos doutes. Je dois faire un voyage à ***, la semaine prochaine. Le temps ne me permettra pas de m'arrêter en y allant ; mais en revenant, j'aurai l'honneur de descendre au château, et nous pourrons conférer à loisir sur une matière qui vous intéresse tant et à si juste titre.

LUCILE

OU

LA LECTURE DE LA BIBLE.

PREMIÈRE PARTIE.

ENTRETIENS SUR L'INSPIRATION DE LA BIBLE.

PREMIER ENTRETIEN.

L'ABBÉ.

Me voici prêt, madame, à dégager ma promesse.

LUCILE.

Soyez le bienvenu, M. l'Abbé, je suis vraiment impatiente de vous entendre.

M. DE LASSALLE.

Vous avez un entretien particulier, je me retire.

LUCILE.

Mon ami, tu n'es pas de trop. Tu sais que je commence à m'occuper de religion. M. l'Abbé a bien voulu venir à ma prière, pour éclaircir quelques doutes que je lui ai soumis. Tu n'as pas moins besoin que moi de ses instructions ; et qui sait ? le plus près de croire de nous deux n'est peut-être pas celui qu'on pense.

M. DE LASSALLE.

Non, mon enfant. M. l'Abbé ne saurait douter du plaisir que j'ai toujours à l'entendre ; mais il vaut mieux pour toi que je te laisse avec lui. Tu connais mon esprit sceptique. La crainte de te troubler me gênerait moi-même, et je ne m'expliquerais pas avec la liberté nécessaire pour une discussion approfondie, que je ne redoute pourtant pas.

L'ABBÉ.

La religion ne la redoute pas davantage, monsieur. C'est une faveur, je devrais dire une justice qu'elle sollicite toujours, mais qu'elle obtient rarement. Demeurez, je vous

prie, et faites-moi la grâce de vous expliquer sans réserve. Après ce que vous venez de dire, votre présence m'est nécessaire pour convaincre l'esprit de madame. J'aurais beau répondre à ses raisons, il lui resterait toujours l'arrière-pensée que j'aurais eu moins bon marché des vôtres.

M. DE LASSALLE.

Je resterai, puisque vous le voulez; mais je vous rends responsable des conséquences. N'allez pas non plus vous formaliser si je vous parle

« Avec la liberté
» D'un soldat qui sait mal farder la vérité. »

L'ABBÉ.

C'est ce que je demande, et je vous en donnerai l'exemple. La politesse, sans doute; mais la vérité avant tout.

M. DE LASSALLE.

Eh bien, M. l'Abbé, pour me mettre à l'aise avec vous, je vous confesse tout d'abord que je suis disciple de Jean-Jacques. Voltaire et son école ne me vont pas : il est

trop léger pour contenter un homme réfléchi, et trop méchant pour plaire à un homme de bien. Mais ma profession de foi est celle du Vicaire savoyard. Voilà qui est grave, solide, éloquent; j'y vois le cachet du bon sens et de la vérité. Je crois un Dieu et une vie future : mais la révélation, je n'y crois guère.

L'ABBÉ.

Et moi, monsieur, si j'avais à choisir un maître, c'est Pascal que je nommerais. Vous conviendrez, je pense, qu'il ne le cède à personne en véritable éloquence; et pour la solidité des arguments comme du caractère, il vaut bien Rousseau, n'est-il pas vrai ? Mais laissons les hommes et voyons les raisons. Quelles sont, je vous prie, celles qui vous empêchent de croire à la révélation ?

M. DE LASSALLE.

J'en ai cent pour une. Voici la première qui me vient à l'esprit. Il y a autant de religions prétendues révélées qu'il y a de peuples dans le monde. Chaque nation a la sienne, qui lui vient de Dieu en droite ligne

et qui a ses preuves irrésistibles, ses miracles et ses prophètes. Les croire toutes, c'est impossible, puisqu'elles se contredisent et s'anathématisent entre elles. Mais de quel droit choisir? En croire une et rejeter toutes les autres, passez-moi ma franchise, n'est-ce pas une partialité manifeste? Je suis plus conséquent : je les rejette toutes.

L'ABBÉ.

Votre franchise ne me déplaît nullement, monsieur, mais votre logique me semble en défaut. Qu'il y ait tant que vous voudrez de religions qui se vantent faussement d'une origine divine, ce n'est pas une preuve qu'il n'existe nulle part de révélation véritable. De ce qu'il y a vingt-trois personnes qui aspirent aussi bien que vous à la succession de votre cousin M. de Lacombe, le tribunal devra-t-il en conclure qu'il n'y a point d'héritier légitime, et vous débouter de vos prétentions avec tous les autres sans voir les pièces?

Il y a plus. Tant de prétentions mal fondées me persuadent, quant à moi, qu'il doit y avoir quelque part un droit réel. Le men-

songe est trop léger pour se soutenir tout seul ; il ne saurait prendre qu'en s'appuyant sur quelque vérité, à la faveur de laquelle il s'établit dans l'opinion. Ces vingt-trois compétiteurs n'auraient jamais songé à produire de faux titres, si les justes réclamations de votre famille ne leur en eussent suggéré la pensée. On n'a eu l'idée de battre de fausse monnaie, que parce qu'il y en a de véritable ; et les charlatans n'ont tant de crédit sur l'esprit du peuple, que parce qu'il y a des médecins et de vrais remèdes. Vous voyez ma pensée. Si Dieu n'eût parlé aux hommes, et s'il ne leur eût parlé dès le commencement du monde, ce que votre Rousseau appelle « la fantaisie des révélations » n'aurait jamais pris naissance. Et ainsi, au lieu de conclure qu'il n'y a point de véritable révélation puisqu'il y en a tant de fausses, il faut dire, au contraire, qu'il n'y en a de fausses que parce qu'il y en a une véritable (1).

M. DE LASSALLE.

Cette réflexion est toute nouvelle pour moi.

(1) *Pensées de Pascal*, 2e partie, XVI, 7.

Je pourrais bien trouver quelque chose à répondre; mais cela ne me paraît pas nécessaire. Car, quoi qu'il en soit, c'est assez qu'il existe une telle quantité de fausses révélations pour qu'on ne puisse jamais s'y reconnaître. Y eût-il une révélation véritable, ce que je ne crois pas, il serait impossible de la démêler dans cette confusion.

L'ABBÉ.

Pas si impossible que vous le pensez. On a fait beaucoup de bruit des religions fausses pour décréditer la véritable. Mais de religions qui se soient incontestablement et sérieusement attribué une origine divine, dans le même sens que le fait celle de Jésus-Christ, en d'autres termes, de religions qui nous présentent un livre dont l'auteur soit bien connu et qu'elles nous donnent pour inspiré, il y en a peu. Et cependant on ne peut parler que de celles-là. Ce serait une chose trop vaine que de nous alléguer je ne sais quelles prétentions qui ne sont déposées dans aucun témoignage écrit, et au sujet desquelles on peut affirmer tout ce qu'on veut, parce qu'elles se perdent dans la nuit

des temps. Il faut bien avoir sur quoi fonder une discussion ; et vous n'irez pas apparemment comparer aux titres de la religion chrétienne les oracles des Sybilles ou les leçons d'Hermès Trismégiste.

M. DE LASSALLE.

Eh bien, soit : tenons-nous-en aux révélations qui ont des livres tels que vous les demandez. Encore trouvons-nous dans cette catégorie la religion de Jésus-Christ, celle de Moïse, celle de Mahomet, celle de Zoroastre, celle de Sanchoniaton, celle de Confucius, celle de Brama, celle d'Odin, etc., etc.

L'ABBÉ.

C'est ce que je nie. Vous parlez d'après vos philosophes du siècle dernier, qui n'étaient pas toujours fort scrupuleux dans leurs assertions. A l'exception de Moïse, de Jésus-Christ et de Mahomet, il n'y a rien de solide dans tout cela. Tous les autres livres que vous venez de nommer, ou ne sont pas d'une authenticité démontrée, ou ne se donnent pas pour inspirés. Autre chose est qu'il s'y trouve jeté quelques mots sur un

secours du ciel, autre chose qu'ils s'attribuent une inspiration proprement dite, comme la Bible ou le Coran. Vous me parlez de la révélation de Zoroastre. Mais quand la tradition n'en serait pas si incertaine qu'elle compte jusqu'à six Zoroastres différents, quand l'authenticité du Zendavesta ne serait pas contestée comme elle l'est, ce livre est plutôt un traité de théologie, de philosophie et de bien d'autres choses encore qu'une prétendue révélation. L'auteur en est moins un faux prophète qu'un législateur, ce qui est le nom que lui donne M. Anquetil du Perron, et on peut le comparer à Solon et à Lycurgue, qui ont invoqué l'autorité des dieux pour leur législation sans se donner pour des prophètes. Quant à Confucius, il a si peu revendiqué ce caractère, qu'on ne trouve aucune notion d'un Dieu ni d'une vie à venir dans les livres dont on le fait l'auteur (1). On n'a de Sanchoniaton qu'un fragment plus que suspect, que nous tenons de la quatrième main : il nous est rapporté par des Pères de l'Eglise, qui ont cité Porphyre (adversaire

(1) TENNEMANN, *Geschichte der Philosophie*, § 74.

déclaré du christianisme), qui a cité Philon de Byblos, qui a cité l'auteur phénicien. Les Indous ont, il est vrai, des livres qu'ils croient inspirés; mais ces livres n'ont rien qui ressemble à une origine authentique : le mystère le plus impénétrable couvre leur naissance. Non, monsieur : parlons, s'il vous plaît, de choses claires, saisissables. Je ne trouve de religions qui aient prétendu à une inspiration divine pour des écrivains bien connus, que ces trois, celle de Moïse, celle de Jésus-Christ et celle de Mahomet. Et tout cela, notez-le bien, sort d'un même principe : car Jésus-Christ s'appuie sur Moïse, et Mahomet prétend s'appuyer sur les deux autres. L'Ancien-Testament, le plus vieux de tous les livres, en appelle clairement à l'inspiration de Dieu; c'est de cette source commune que sont venues toutes les révélations, vraies ou fausses, qui se sont accréditées dans le monde, et parmi lesquelles il n'en est que trois dont il soit possible ou nécessaire de vérifier les pouvoirs.

M. DE LASSALLE.

Toujours faudrait-il étudier et comparer au

moins ces trois religions et ces trois livres. Combien y a-t-il d'hommes qui soient capables de cette étude ?

L'ABBÉ.

Ce travail ne serait pas infini ; mais il peut se resserrer encore. La religion judaïque et la chrétienne tiennent ensemble de telle sorte que si la seconde est de Dieu, la première à laquelle elle rend témoignage, en est aussi. Et la religion chrétienne est si fort opposée à la mahométane que si celle-là est divine, celle-ci ne saurait l'être. En voici une preuve qui suffit, sans en chercher d'autres : Jésus-Christ étant Dieu d'après l'Evangile, Mahomet ne peut être un plus grand prophète que Jésus-Christ, comme le veut le Coran, sans que l'Evangile soit renversé de fond en comble. Cela étant, monsieur, nous pouvons commencer nos recherches par la religion de Jésus-Christ. Si nous lui reconnaissons une origine divine, tout sera dit alors en faveur de Moïse et contre Mahomet ; dans le cas contraire, il sera temps d'examiner à leur tour les titres des deux autres. Cet ordre doit d'autant plus

avoir votre approbation que celle des trois religions qui a les plus grandes apparences pour elle, vous n'en disconviendrez pas, c'est la religion chrétienne. Voici notre discussion bien simplifiée, puisqu'il ne s'agit plus que d'une seule religion, et d'une religion dont les documents se rapportent à des temps bien connus. Voyez ce que deviennent toutes les déclamations de Rousseau sur l'impossibilité de faire un pas dans la recherche qui nous occupe : elles sont d'une éloquence qui entraîne en dépit de soi, mais c'est l'éloquence d'un sophiste.

LUCILE.

Il me semble, mon ami, que tu ne peux refuser ce que te demande M. l'Abbé. Tout le monde gagne à préciser l'objet de la discussion.

M. DE LASSALLE.

Je me laisse mener un peu où vous voulez, M. l'Abbé. Mais enfin commençons par la religion chrétienne, sans préjudice des autres.

Je ne nie pas qu'il n'y ait dans l'Evangile,

surtout dans sa morale et dans le caractère de son fondateur, des traits admirables et qui m'ont fait parfois désirer d'y croire. Mais cette même religion a des choses si incroyables que je ne puis les admettre, ni même les concevoir. Je dirai volontiers avec mon auteur favori : « Si je vois en sa faveur des preuves que je ne puis combattre, je vois aussi contre elle des objections que je ne puis résoudre. Il y a tant de raisons solides pour et contre que, ne sachant à quoi me déterminer, je ne l'admets ni ne la rejette. » *In dubio abstine*, dit-on ; je m'abstiens donc.

L'ABBÉ.

Cela n'est pas possible en pareille matière. L'Evangile contredit l'opinion commune sur beaucoup de points ; dès que vous demeurez incertain, vous suivez l'opinion commune et vous rejetez l'Evangile. Ce que Pascal a dit en parlant de l'existence de Dieu, « ne pas parier que Dieu est, c'est parier qu'il n'est pas, » est encore plus vrai de la religion chrétienne : c'est se déterminer contre elle que de ne pas se déterminer en sa

faveur. « Qui n'est pas pour moi, dit Jésus-Christ, est contre moi. »

M. DE LASSALLE.

Cela pourrait bien être; mais ce n'est pas ma faute si le christianisme répugne à ma raison.

L'ABBÉ.

En quoi?

M. DE LASSALLE.

Ah! en bien des choses. Par exemple, que Dieu se soit incarné; que Jésus-Christ soit né d'une vierge; que l'innocent souffre pour le coupable, etc.; et qu'il faille croire tout cela, qu'on le puisse ou non, sous peine d'être brûlé en enfer, seulement pendant toute l'éternité!

L'ABBÉ.

Permettez, cher monsieur, procédons avec ordre. Vous trouvez dans la doctrine chrétienne des choses qui vous étonnent, qui vous scandalisent; je le conçois. Mais voici le point à éclaircir avant tout : l'Evangile vient-il de Dieu ou n'en vient-il pas? Une fois convaincu que Dieu a parlé, vous ne re-

fuseriez pas, je pense, de recevoir ce qu'il a dit, conforme ou non à vos idées. Car enfin Dieu en sait plus que nous, et ce n'est pas faire tort à notre raison que de la soumettre à la raison de son Créateur. Vous dites à votre petit Théophile que c'est la terre qui tourne, non le soleil. Cela est contraire au jugement de son jeune cerveau et au témoignage même de ses yeux; il le croit pourtant parce que c'est vous qui le dites. A-t-il tort?

M. DE LASSALLE.

Il a raison : il doit se fier à mon jugement plus qu'au sien. Mais il sait pour sûr que c'est son père qui lui parle; et moi je ne suis pas assuré, je ne puis jamais l'être, que Dieu m'ait parlé dans l'Evangile. C'est ce premier pas qui est impossible à faire. Car enfin comment m'en assurerai-je? n'est-ce pas avec le secours de ma raison?

L'ABBÉ.

Sans aucun doute.

M. DE LASSALLE.

Mais si ma raison est aussi blessée des

enseignements de l'Evangile que satisfaite de ses preuves, que faire alors? Il faut bien dans ce cas que ma raison soit en défaut d'un côté ou de l'autre; et n'ai-je pas autant de sujet de me défier d'elle quand elle pèse les arguments que lorsqu'elle juge la doctrine?

L'ABBÉ.

Non, monsieur; peser les arguments et juger la doctrine, ce sont deux choses fort différentes. Permettez-moi de suivre ma comparaison. Si la raison de Théophile est aussi blessée d'entendre dire que la terre tourne, qu'elle est convaincue que c'est son père qui le lui dit, que fera-t-il? D'après vous, il pourra aussi bien douter si vous lui avez parlé qu'admettre le mouvement de la terre.

M. DE LASSALLE.

Ah! M. l'Abbé, vous vous moquez. Il ne lui faut que des yeux pour reconnaître son père, au lieu qu'il faut pour étudier le mouvement des astres une intelligence qui lui manque et des observations qu'il ne peut pas faire. Théophile sait bien faire cette différence, tout jeune qu'il est.

L'ABBÉ.

Bien dit. Je dis de même : « *Ex ore tuo te judicabo;* » c'est-à-dire, monsieur, votre propre bouche va déposer contre vous. Pour peser les arguments, pour savoir si des miracles ont été faits ou si des prophéties se sont accomplies, il ne faut que des recherches dont la raison est capable. Mais pour juger la doctrine, pour savoir quel est Dieu, sa nature, sa volonté, ses décrets, il faut des lumières que la raison ne possède pas. Que la Bible vienne de Dieu ou des hommes, c'est, passez-moi l'expression, un fait terrestre et qui tombe sous l'observation humaine. Mais que Dieu ait telle nature, telle volonté, tels desseins, c'est un fait céleste et qui est en dehors du champ de notre expérience.

M. DE LASSALLE.

Excusez-moi, monsieur, je ne vous comprends peut-être pas bien; mais vous me paraissez en contradiction avec vous-même. J'en reviens toujours à ce dilemme si simple : ou la raison est capable de nous guider, ou elle ne l'est pas. Dans le premier cas, elle

n'a pas besoin d'une révélation ; dans le second, elle n'en peut pas vérifier les pouvoirs.

L'ABBÉ.

Voilà de ces maximes générales et absolues avec lesquelles on embrouille les questions, tout en paraissant les éclaircir. Le fait est que la raison est capable de nous guider pour certaines choses, incapable pour d'autres. Elle peut nous guider pour les choses d'expérience et d'observation ; et c'est assez pour vérifier les pouvoirs de l'Evangile. Mais pour les choses de Dieu, elle ne peut pas nous guider ; et c'est assez pour rendre une révélation nécessaire. C'est toujours comme Théophile qui peut reconnaître son père, mais qui ne sait pas étudier le mouvement des astres. Prenons une autre comparaison qui se rapporte plus directement encore à cette partie de notre sujet. Un aveugle ne peut pas découvrir son chemin de lui-même ; mais il sait fort bien discerner si la voix de la personne qui s'offre à le conduire est celle d'un ami. Il est incompétent dans le premier cas, parce que l'organe de la vue lui fait défaut ; il est compétent dans le second, parce qu'il possède l'organe de l'ouïe.

Il n'y a point là de contradiction. Il n'y en a pas davantage en moi, monsieur, quand je me sers des facultés dont jouit ma raison pour discerner si la voix de l'Evangile est en effet celle de Dieu, et que je supplée ensuite à celles qui lui manquent en me laissant conduire par la voix céleste. Défiant jusqu'à la preuve faite, mais après cela confiant, parfaitement confiant; car mon intelligence bornée n'a pas moins besoin de la lumière de Dieu que l'aveugle des yeux de son ami. « La raison, dit saint Augustin, ne se soumettrait jamais, si elle ne jugeait qu'il y a des occasions où elle doit se soumettre. Il est donc juste qu'elle se soumette quand elle juge qu'elle doit se soumettre, et qu'elle ne se soumette pas quand elle juge avec fondement qu'elle ne doit pas le faire. Mais il faut prendre garde à ne pas se tromper (1). »

LUCILE.

Mon ami, voilà une distinction bien simple à laquelle je n'avais pas songé, et qui fait tomber une bonne partie des objections de ton Vicaire.

(1) *Pensées de Pascal*, 2e partie, VI, 2.

M. DE LASSALLE.

Je ne nie pas tout-à-fait cela ; mais je doute que nous en soyons plus avancés. Reste à savoir si notre raison peut en effet vérifier les pouvoirs de l'Evangile. Les preuves de la révélation sont et doivent être surnaturelles ; mais notre raison, qui est dans la nature, ne peut rien saisir de ce qui est surnaturel. Vous nous avez dit, monsieur, que ce n'est là qu'une recherche terrestre. Certes, je ne conçois pas cela : qu'y a-t-il de plus céleste qu'un miracle ?

L'ABBÉ.

Un miracle vient du ciel, cela est vrai ; mais il s'accomplit sur la terre. C'est dans ce sens que je l'ai appelé un fait terrestre, qui tombe sous l'observation, à la différence des pensées et des décrets de Dieu, que nul homme ne peut voir et qu'on ne peut connaître que par une révélation. Le miracle, devant prouver la révélation, n'a pas besoin d'être révélé lui-même. Il se voit, exactement comme un évènement naturel, et ceux qui l'ont vu en rendent témoignage aux autres. Jésus est-il ou n'est-il pas ressuscité des morts ? C'est une

question d'histoire, que la raison humaine peut résoudre tout aussi bien que celle-ci : César a-t-il été assassiné dans le sénat de Rome ou ne l'a-t-il pas été ? La seule différence qu'on doive faire entre un miracle et un évènement naturel, c'est qu'il est juste de demander en faveur du premier des témoignages plus considérables, parce qu'il est plus difficile à croire que l'autre et qu'il a des suites plus graves. Mais le miracle bien prouvé, notre raison, qui sait bien que la nature humaine n'est pas capable de telles choses, est obligée de conclure que Dieu y a eu la main et qu'une religion accompagnée de tels signes est son ouvrage.

M. DE LASSALLE.

Passe encore si j'avais vu le miracle de mes yeux. Mais le malheur est que d'autres ont vu pour moi, et des témoins que je n'avais pas choisis. Ce mot de Rousseau me revient toujours : « Que d'hommes entre Dieu et moi ! »

L'ABBÉ.

C'est-à-dire que pour être plus libre de rejeter les miracles, vous récusez la preuve

du témoignage, la seule par laquelle ils puissent s'établir. Mais y songez-vous ? Si vous ne pouvez être certain que de ce que vous avez observé par vos propres yeux, à quoi serez-vous réduit ? Combien de choses que vous ne savez que par le témoignage et dont vous n'avez pas le plus léger doute ! Quelle autre preuve avez-vous de l'existence de l'Amérique ou de l'histoire d'Alexandre ? Vous est-il jamais venu à l'esprit de douter de l'une ou de l'autre ? Croyez seulement à la résurrection de Jésus-Christ comme vous croyez à l'Amérique ou à Alexandre, et cela me suffit. Supposez qu'il s'élevât aujourd'hui en France un vrai prophète qui fît de vrais miracles, publiquement, à Paris, à Lyon, à Marseille, vous semble-t-il qu'il n'y aurait absolument aucun moyen de les attester d'une manière assez authentique pour convaincre les nations étrangères et les générations futures qui ne les auraient pas vus de leurs yeux ? Soyons de bonne foi. Au fond, vos doutes portent bien plus sur la possibilité de faire un miracle, que sur celle de le prouver s'il était fait. Si vous n'étiez préoccupé de la pensée qu'un miracle est impossible en soi, vous

reconnaîtriez bientôt qu'il y a tel témoignage qui suffit pour en démontrer la vérité, et que ce témoignage existe en faveur des miracles de l'Evangile.

M. DE LASSALLE.

Je ne m'en défends pas : un miracle m'a toujours paru impossible. C'est que je le trouve indigne de celui à qui on l'attribue. Ce bel ordre de la nature que le miracle se vante de troubler, c'est la grandeur de Dieu et sa gloire. Ne pouvait-il relever un de ses ouvrages sans en gâter un autre ?

M. L'ABBÉ.

Quand il serait vrai, monsieur, que l'ordre du monde physique soit la plus belle des œuvres de Dieu, je ne vois pas ce que sa gloire perdrait à en suspendre un instant le cours. Non-seulement cette suspension ferait ressortir avec plus d'éclat l'harmonie habituelle de la création, mais on y verrait une marque incontestable que Dieu en est l'auteur et le maître. Ce n'est pas la gloire de l'œuvre qui importe, c'est celle de l'ouvrier. Et que diriez-vous si un temps devait venir où les cieux

et la terre seront embrasés et consumés avec tout ce qu'ils renferment, pour faire place « à de nouveaux cieux et à une nouvelle terre ? » Ce temps viendra, monsieur, et ce miracle des miracles, croyez-le, n'ôtera rien à la gloire de Dieu. Mais c'est une grande erreur de penser que le monde physique soit la plus glorieuse de ses œuvres. La plus glorieuse des œuvres de Dieu, c'est le monde des esprits, le monde moral. Je ne doute pas que vous ne soyez d'accord avec Pascal dans cette belle pensée : « Tous les corps, le firmament, les étoiles, la terre et les royaumes, ne valent pas le moindre des esprits ; car il connaît tout cela, et soi-même ; et le corps, rien. » La plus haute gloire du monde physique, c'est qu'il figure et représente aux yeux les phénomènes du monde moral, dont il est comme un type et un reflet : « Les cieux racontent la gloire de Dieu, et ses perfections invisibles se voient comme à l'œil dans ses ouvrages depuis la création du monde. » Ainsi, un arbre qui croît et qui pousse des feuilles et des fruits est l'emblême d'un esprit qui, grandissant dans la vérité de Dieu, se développe et se répand en lumière et en

œuvres de charité. Sous ce point de vue, comparaison peut bien être parfois raison, malgré le proverbe ; car c'est la même main qui a fait les deux mondes, et on y reconnaît le même dessein. Dès-lors, il peut entrer dans le plan de Dieu de sacrifier quelque chose de l'ordre naturel pour sauver l'ordre spirituel ou pour le rétablir. Tel est l'objet du miracle. C'est comme une ouverture pratiquée dans le ciel physique, pour nous laisser apercevoir le ciel moral qui est au-dessus.

M. DE LASSALLE.

Vous avez toujours des comparaisons toutes prêtes, et toutes les grâces du langage sont à votre disposition, M. l'Abbé ; mais voulez-vous que je vous dise une raison qui me déciderait à elle seule contre la religion chrétienne ? C'est qu'elle n'est pas connue de tout le monde. On nous prédit bien qu'elle doit pénétrer un jour chez les nations les plus reculées et couvrir toute la terre ; les prédictions ne coûtent rien. Mais, en attendant, elle a laissé passer quarante siècles avant de faire son apparition dans le monde ; et, depuis dix-huit siècles qu'elle y est, c'est à

peine si elle est parvenue au quart du genre humain. Que d'hommes, que de familles, que de peuples ont péri sans en avoir entendu parler ! Est-il croyable qu'une révélation indispensable à connaître pour se sauver, ne fût pas mise à la portée de tous les peuples, je dis plus, de tous les hommes ! Quoi ! le soleil luit pour tous depuis le premier jour du monde, ou si vous l'aimez mieux depuis le quatrième ; et la lumière de la révélation, qui est bien autrement importante, est cachée au plus grand nombre !

L'ABBÉ.

Vous soulevez ici, monsieur, une difficulté plus sérieuse que les précédentes ; mais elle ne porte pas sur la religion seulement. Elle tient à tout le plan de Dieu. La lumière du soleil se lève à la fois sur tout le monde, parce que c'est une chose où l'homme n'est pour rien. Mais quand il s'agit d'avantages intellectuels et moraux, où les hommes peuvent avoir leur part de travail, nous voyons partout que Dieu la leur donne et les fait être « ses coopérateurs, » selon une expression de l'Ecriture-Sainte. Ni la lumière de la

civilisation, ni celle des arts ne s'est répandue tout d'un coup chez tous les peuples. Tout cela est venu par degrés avec le concours de l'homme et le labeur des siècles. Ne nous en plaignons pas ; c'est un honneur que Dieu fait au génie et à la liberté de l'homme que de l'associer en quelque sorte à son œuvre. Pourquoi nous étonner qu'il ait suivi pour la religion l'ordre que nous lui voyons suivre pour tout le reste ?

M. DE LASSALLE.

C'est bien différent. Car l'ignorance dans les choses que vous venez de nommer ne compromet pas le salut ; mais l'ignorance en matière de religion l'empêche, selon vous ; et tous ces malheureux païens sont perdus à tout jamais pour n'avoir pas cru en Jésus-Christ, qu'ils n'ont pas seulement entendu nommer.

L'ABBÉ.

N'exagérons rien. L'Evangile ne dit pas cela, et l'Eglise ne le dit pas non plus. « Dieu jugera les peuples selon l'équité, » et nul ne sera puni d'avoir ignoré ce qu'il n'a pas pu connaître. Si le païen est condamné, ce ne

sera pas pour n'avoir pas cru à l'Evangile, mais pour avoir péché contre la lumière naturelle qui n'est refusée à personne. C'est par là que saint Paul lui ôte toute excuse dans le premier chapitre de son Epître aux Romains.

Il est vrai pourtant, je le répète, qu'il y a ici une difficulté réelle, et je ne me vante pas de pouvoir vous donner une entière satisfaction sur ce point. Mais je nie de toutes mes forces que vous ayez sujet de vous décider à cause de cela contre la religion chrétienne. Vous vous y seriez pris autrement à la place de Dieu, et moi aussi peut-être, voilà tout. Mais vous paraît-il impossible que Dieu ait des raisons qui nous échappent, et ne pourrait-il rien faire qu'il n'ait soumis à l'approbation de sa créature, et encore d'une créature pécheresse et faillible comme l'homme? Si vous vous élevez si fort contre la marche progressive de la révélation, il est juste que vous en indiquiez une autre. Admettez pour un moment qu'il y ait une révélation. Comment ferez-vous pour la communiquer tout à la fois à tous les peuples de la terre, à moins de faire des miracles bien plus étranges et en bien plus grand nombre que ceux de

l'Evangile? Ce n'est pas tout. Vous voulez que la révélation soit mise à la portée, non-seulement de tous les peuples, mais de tous les hommes; et en cela vous êtes conséquent, car les raisons sont égales. Eh bien! supposez que, par quelque moyen que je ne puis concevoir, la révélation parvienne aujourd'hui à tous les pays du monde. Ne peut-il pas arriver que les générations futures viennent à s'en détourner, comme tant de peuples de l'Asie ont abandonné la religion chrétienne pour celle de Mahomet? Que faire alors? Pour être juste, il faudra, d'après vous, recommencer toute la série de vos miracles, ou l'on n'aura rien fait. Vous voudriez couvrir la terre de miracles, que vous renouvelleriez toutes les cinq ou six générations, et vous êtes ennemi des miracles; quelle contradiction!

M. DE LASSALLE.

J'éviterais la contradiction sans peine en ne faisant point de miracles du tout et en n'ayant point de révélation. Mais je veux entrer dans votre hypothèse. S'il y avait eu un temps où tous les hommes eussent pu connaître la ré-

vélation et qu'ils s'en fussent ensuite éloignés, on pourrait alors imputer leur ignorance, sinon à chaque individu, du moins à la race humaine. La difficulté ne serait pas levée, mais elle aurait pourtant un tout autre caractère que lorsque c'est par le fait de Dieu lui-même et non de l'homme que la voie du salut est cachée aux trois quarts du genre humain.

L'ABBÉ.

Et que diriez-vous si ce temps avait existé?

M. DE LASSALLE.

Comment, que voulez-vous dire?

L'ABBÉ.

Il y a eu un moment où il n'a tenu qu'à l'homme que toutes les familles de la terre reçussent, je ne dis pas l'Evangile, mais cette partie de la révélation qui a été donnée aux patriarches et qui a suffi pour leur salut. Il y a eu un moment où il n'a tenu qu'à l'homme que tous les hommes fussent sauvés.

LUCILE.

Expliquez-vous, M. l'Abbé, quel moment?

L'ABBÉ.

Le premier jour du monde. Aussitôt après qu'Adam eut péché et avant qu'il eût des enfants, Dieu lui donna la première promesse de grâce (1), qui annonçait à l'homme pécheur un Messie à venir, par lequel il pouvait être sauvé en croyant, tout comme nous pouvons l'être par la foi au Messie déjà venu. Abel crut, et fut sauvé. Ce qu'Abel a fait, Caïn pouvait le faire ; leurs enfants à tous les deux le pouvaient aussi, puis les enfants de leurs enfants, tous les hommes enfin. Impossible de suivre cette hypothèse qui, étant réalisée, eût changé tout l'ordre des révélations de Dieu. Mais enfin rien n'a empêché, quant à Dieu, que la promesse de grâce, introduite dans le monde aussitôt après la chute, ne parvînt partout où le péché s'est répandu. Si cela n'est point arrivé, c'est par le fait de l'homme ; c'est ce que vous demandiez (2).

(1) Genèse, III, 15.

(2) Il en a été de même dans le renouvellement du monde après le déluge. Noé, chef de la seule famille qui fût demeurée sur la terre, a connu la doctrine du

LUCILE.

C'est admirable, monsieur ! c'est un trait de lumière !

M. DE LASSALLE.

Gare l'enthousiasme, ma chère amie ; c'est un mauvais guide en cherchant la vérité. J'avoue pourtant que M. l'Abbé a des raisons que je n'avais pas encore entendues et qui me donnent à penser. Mais vous venez de nous dire, monsieur, et cela ne m'a point échappé, que vous trouvez dans la dernière objection que je vous ai faite une difficulté réelle et sur laquelle vous ne vous vantez pas de me donner une entière satisfaction. J'honore la candeur de ce langage ; mais si l'avocat gagne à cet aveu dans mon estime, la cause n'y perd-elle rien ? Si la religion présente cette difficulté, elle peut en présenter d'autres ; et à supposer que celle-ci soit levée par vos observations, d'autres pourraient ne pas l'être. J'y en trouve, quant à moi, d'insolubles. Il y a telle question, à laquelle je

salut et l'a transmise à ses enfants, dont tous les hommes sont sortis.

vous défie vous-même de trouver une réponse qui soit de nature à me satisfaire pleinement.

L'ABBÉ.

Je l'accorde.

LUCILE.

Vous l'accordez!

L'ABBÉ.

Oui, madame, et cet aveu ne me fait point de peine. Vous pourriez me faire sur l'éternité de Dieu, sur l'incarnation, sur la grâce, sur les peines éternelles et sur d'autres points encore de la doctrine chrétienne, telle question à laquelle je répondrais tout bonnement : Je ne sais pas. Ce sont des difficultés, des difficultés insolubles, si vous voulez; mais difficulté n'est pas doute.

M. DE LASSALLE.

Certes, c'est la première fois que j'entends défendre la révélation de cette manière. Quelle est donc votre pensée?

L'ABBÉ.

La voici. Une chose peut être démontrée de telle façon qu'on n'en puisse douter, et

donner lieu pourtant à des questions qu'on ne peut résoudre. La raison en est simple. Savoir est un, comprendre à fond est un autre. Nous pouvons savoir, je dis savoir avec pleine certitude une chose dont nous ne pouvons pas découvrir le comment et le pourquoi. Les exemples abondent dans toutes les branches des connaissances humaines. Dans l'histoire naturelle, nous savons qu'un grain de blé déposé dans le sein de la terre germe, croît et produit un épi; mais si on vous demandait comment cela se passe, le pourriez-vous dire? Figurez-vous un homme qui n'aurait aucune idée de la génération des plantes et qui vous en entendrait parler pour la première fois : que de questions, que de difficultés, que d'impossibilités prétendues! A tout cela vous seriez bien obligé de répondre à votre tour : Je ne sais pas; et pourtant cela ne vous fait pas douter un instant que l'épi ne sorte d'un grain de blé. Pour vous donc, comme pour moi, difficulté n'est pas doute. Dans la philosophie : Je veux, et mon bras se lève; une substance immatérielle communique le mouvement à la matière; comment, qui le sait? J'ignore,

mais je ne doute pas. Les sciences mathématiques elles-mêmes nous fourniront des exemples que vous connaissez mieux que moi. Vous démontrez que l'asymptote va s'approchant toujours de l'hyperbole, sans pouvoir jamais la rencontrer. Vous démontrez encore qu'une quantité finie est divisible à l'infini, ce qui suppose qu'elle est composée d'un nombre infini de parties. Qui peut rendre raison de cela? mais qui peut en douter? Eh bien, monsieur, ce qui arrive dans les autres sciences doit arriver à plus forte raison dans la religion qui est la plus haute de toutes. Nous n'expliquons pas le brin d'herbe, et nous nous étonnerions de ne pouvoir expliquer Dieu! Il peut m'être démontré que la religion chrétienne vient de Lui, sans que je comprenne les raisons qu'il a pu avoir pour n'en pas accorder jusqu'à présent le bienfait à tous les peuples. Il peut m'être démontré que Jésus-Christ est Dieu et homme tout ensemble, sans que je comprenne comment la nature divine s'est unie en Lui à la nôtre. Il peut m'être démontré qu'il y a des peines éternelles, sans que je comprenne parfaitement pourquoi elles sont nécessaires.

Après tout, monsieur, je ne fais pour le christianisme que ce que vous faites vous-même pour la religion naturelle. Elle a bien ses mystères ; ils n'ébranlent pourtant pas votre foi. Pour n'en citer qu'un seul, vous ne pouvez nier que le mal ne soit dans le monde puisque vous l'y voyez de vos yeux ; vous chargez-vous d'expliquer de quelle manière il y est entré ? C'est là tout à la fois le mieux démontré de tous les mystères et le plus impossible à pénétrer ; et la raison, qui est contrainte par l'évidence de croire celui-là, a mauvaise grâce de faire tant de façons pour les autres. Oui, monsieur, la religion a bien des choses qui passent mon intelligence. Mais je n'en suis ni surpris ni troublé ; je m'y attendais. Je comprends que je ne comprenne pas. Il y a des difficultés partout. Il doit y en avoir de toute nécessité, non-seulement pour nous, mais du plus au moins pour tous les êtres créés. Une créature pour laquelle il n'y aurait rien d'incompréhensible, serait placée au point de vue de Dieu, elle serait Dieu ; c'est une contradiction dans les termes. Pour qui regarderait les objets éclairés par le soleil, du soleil lui-même, il n'y

aurait point d'ombres; mais il y en a inévitablement pour nous qui sommes sur la terre. Par une raison semblable, pour qui contemplerait les choses du sein de Dieu, centre et principe de la création, il n'y aurait point d'obscurités, chaque chose étant vue, non-seulement en soi, mais encore dans ses vrais rapports avec toutes les autres; mais pour nous qui ne sommes pas au centre de l'univers, mais pour une créature quelle qu'elle soit, il reste des obscurités, il en restera toujours; c'est une loi de notre nature. Il ne serait donc pas raisonnable de chercher un système religieux qui soit absolument exempt de difficultés. On ne le trouvera jamais, il n'existe pas pour nous, et j'ose dire qu'il n'existe pas pour les anges eux-mêmes. Il faut nous contenter de prendre celui qui, avec les meilleures preuves, nous présente les difficultés les moins considérables. Or, remarquez bien ceci, cher monsieur. La croyance du chrétien a des difficultés, cela est vrai; mais elle en a beaucoup moins que celle de l'incrédule, et la raison toute seule me ferait chrétien, parce qu'il me faudrait pour rejeter l'Evangile un degré de crédulité dont je ne me sens pas capable.

M. DE LASSALLE.

Ah! voilà du nouveau! de nous deux, c'est moi qui suis le crédule?

L'ABBÉ.

Oui, monsieur, c'est vous.

M. DE LASSALLE.

Mais on ne court guère de risque à cet égard quand on ne croit rien comme moi.

L'ABBÉ.

Fort bien, si on pouvait ne rien croire; mais c'est qu'on croit toujours quelque chose. Car enfin si la Bible n'est pas de Dieu, elle est des hommes, n'est-il pas vrai? La Bible est de Dieu : voilà ma croyance; la Bible est des hommes : voilà la vôtre. Or, je soutiens que votre croyance a de beaucoup plus grandes difficultés que la mienne; ou, pour dire toute ma pensée, je soutiens que si ma croyance a des difficultés, la vôtre a des impossibilités absolues; et que si j'ai besoin pour croire ce que je crois de courber la tête devant Dieu, ce que je fais sans honte, vous avez besoin, vous, pour croire ce que vous croyez, de

contredire ce qu'il y a de plus évident dans l'observation, dans l'expérience et dans l'histoire.

M. DE LASSALLE.

Vraiment, M. l'Abbé, je suis curieux de voir cela.

LUCILE.

Je ne le suis pas moins, mon ami; mais il faut donner un peu de repos à M. l'Abbé. Suspendez votre entretien, vous le reprendrez cette après-midi.

M. DE LASSALLE.

A la bonne heure; mais que la réflexion n'aille pas vous faire perdre courage, M. l'Abbé. Je ne lâche pas prise que vous ne m'ayez tenu ce que vous m'avez promis. Il faut me prouver que je suis plus crédule qu'un croyant.

L'ABBÉ.

Soyez tranquille. Mes réflexions sont toutes faites, et je crois pouvoir vous donner pleine satisfaction.

SECOND ENTRETIEN.

L'ABBÉ.

Nous n'avons guère mis de suite, monsieur, dans notre discussion de ce matin. Nous avons touché à bien des questions sans en approfondir aucune. C'est un peu votre faute, convenez-en : vous m'avez fait une guerre de tirailleur. Je m'y suis prêté sans me plaindre, pour avoir occasion de vous montrer qu'il n'y a aucune des objections jetées en avant avec tant de confiance par vos philosophes, à laquelle l'Evangile n'ait, pour dire le moins, quelque chose de solide à répondre. Voici votre tour venu de vous défendre et le mien d'attaquer. Je vais tâcher de le faire avec autant d'ordre qu'on en peut garder dans une conversation ; je compte sur vous pour m'y seconder.

M. DE LASSALLE.

Je ne demande pas mieux.

L'ABBÉ.

La Bible existe. Il s'agit d'expliquer comment

elle a pris naissance. Voici mon explication : Dieu l'a inspirée à ceux qui l'ont écrite et s'y est révélé aux hommes. Cette explication a ses difficultés. Nous les avons vues ce matin et je n'y veux pas revenir; je me borne à une remarque générale sur le caractère de ces difficultés. Elle porte presque uniquement sur des points qui dépendent de l'intelligence ou de la volonté divine. Il n'est pas de la sagesse ou de la grandeur de Dieu de se révéler aux hommes; ou encore, à supposer que Dieu ait voulu se révéler, il n'est pas croyable qu'il se fût servi pour le faire des moyens qu'il a employés selon l'Evangile; ou enfin, cet Evangile a telle ou telle doctrine qui ne s'accorde pas avec les perfections de Dieu. Dieu ne veut pas, Dieu ne doit pas, c'est à cela qu'on en revient toujours; car on n'oserait dire : Dieu ne peut pas. Pour que des objections de ce genre fussent décisives, il faudrait que nous eussions une connaissance parfaite de la nature divine. Cette connaissance, monsieur, l'avons-nous? et quand, au lieu de chercher ce que Dieu *a fait*, on prétend juger *à priori* (passez-moi ce terme de l'Ecole) de ce que Dieu *a dû faire*, ne risque-t-on pas de se tromper?

Dès-lors vos objections sont vagues et mal assurées ; ce sont des conjectures plus ou moins vraisemblables, mais rien de plus. Vous pouvez dire : je pense, je présume ; mais : je sais, jamais. L'explication que je donne de l'origine de la Bible est peu croyable, selon vous ; mais elle n'a rien d'impossible en soi, elle n'est pas absurde.

M. DE LASSALLE.

Ah ! monsieur, je n'ai pas dit cela.

L'ABBÉ.

Eh bien, moi, monsieur, je ne puis pas être aussi poli que vous. Votre explication, d'après laquelle la Bible serait un livre comme un autre et s'attribuerait faussement une inspiration divine, cette explication est tout hérissée de difficultés qui portent, non sur un sujet mystérieux tel que la nature de Dieu, mais sur ce qu'il y a de plus connu et de mieux avéré parmi les hommes. Cette explication est une vraie révolte contre les faits, contre le sens commun, et vous ne pouvez la soutenir sans tomber dans l'absurde. Mes expressions sont fortes ; je me hâte de les justi-

fier. Pour éclaircir ma pensée, sortons des généralités et concentrons notre attention sur un seul point. Je choisis la prophétie, et plus spécialement la prophétie du Messie dans l'Ancien-Testament.

Posons bien d'abord la question. Dans l'Ancien-Testament que voici et dont les dernières pages ont été écrites cinq cents ans avant l'ère chrétienne, je trouve un grand nombre de prédictions qui se rapportent à un prophète futur. Dans le Nouveau-Testament que voilà, je trouve ces prédictions accomplies dans l'histoire de Jésus-Christ. J'explique cela sans peine en disant que Jésus-Christ a été envoyé de Dieu, qui l'a fait annoncer au monde longtemps d'avance par des écrivains inspirés. Mais vous, qui ne croyez pas à la mission divine de Jésus-Christ ni à l'inspiration des prophètes, comment expliquez-vous le rapport qu'on observe entre la prédiction et l'évènement.

M. DE LASSALLE.

Oh ! ne me parlez pas de prophéties ! vous ne pouviez faire un choix plus malheureux. C'est de toutes vos preuves celle qui

m'est la plus antipathique ; j'admettrais plus volontiers, je crois, les miracles. Qu'un homme annonce ce qui doit arriver dans cinq ou six cents ans et que les choses se passent comme il l'a dit, franchement, c'est impossible.

L'ABBÉ.

Impossible ? c'est un grand mot, et vous m'aviez accordé tantôt que vous n'êtes pas en droit de l'appliquer ici. Ceci me rappelle une circonstance de mon voyage que je vous demande la permission de vous rapporter. Excusez le rapprochement ; ce n'est qu'un exemple dont je me sers pour me faire mieux comprendre. Hier, en montant la grande côte à pied, je me trouvais cheminer quelque temps avec un de vos fermiers qui revenait de la foire. Nous admirions le soleil couchant. Il fit je ne sais quelle remarque qui me donna occasion de rappeler (vous voyez que je reviens à la leçon de Théophile) que c'est la terre qui se meut et non le soleil. Je ne croyais pas trouver un paysan en France qui ne sût cela ; mais il fallait voir l'étonnement de celui-ci : « Impossible ! » s'écria-t-il, en

me regardant fixement, comme pour voir si je ne me moquais pas de lui. Quand il se fut convaincu que je parlais sérieusement : « Impossible, reprit-il encore ; je vois le soleil se lever et se coucher, et pour sûr je sens que la terre est ferme sous mes pieds. » Je ne pus jamais le tirer de là. J'avais beau lui apporter nos preuves, que j'ai tâché pourtant de mettre à sa portée : c'était chez lui un parti pris, il n'avait point d'oreilles pour m'entendre. Je vous le demande, monsieur, qui est le plus crédule, ou ce paysan, *incrédule* au mouvement de la terre et ne voulant rien savoir contre son opinion, ou vous, *croyant* à ce mouvement à cause de ce que vous avez observé, vu, entendu ? Vous sentez où j'en veux venir. Si vous n'avez pas même examiné le problème des prophéties, le crédule entre nous deux ce n'est pas moi, qui cherche, qui écoute, qui observe ; mais c'est vous, qui n'avez pas d'yeux ni d'oreilles pour cet examen, et qui vous formez, avant de consulter les faits, une opinion arrêtée que vous ne leur permettez pas ensuite d'ébranler. Je parle à un homme qui connaît, et mieux que moi, l'histoire des sciences. N'est-il pas vrai que

le jour où les sciences ont commencé de mériter leur nom, c'est celui où le grand Bacon a posé ce principe : « Observe d'abord les faits, et cherche ensuite la théorie qui les explique le mieux ? » Eh bien, monsieur, je procède en religion selon la méthode de Bacon, observant d'abord et puis tirant les conséquences ; et vous, permettez-moi de le dire, vous procédez suivant l'ancienne méthode, faisant une théorie *à priori* et ne tenant pas compte des faits.

M. DE LASSALLE.

Mais vous me faites tort, monsieur, je vous assure. Bien que je n'aie pas étudié le sujet des prophéties, je ne suis pourtant pas sans y avoir quelque peu réfléchi. Mais Rousseau a là-dessus un raisonnement qui m'a toujours paru sans réplique. « Pour que les prophéties fissent autorité pour moi, dit-il, il faudrait trois choses dont le concours est impossible, savoir : que j'eusse été témoin de la prophétie, que je fusse témoin de l'évènement, et qu'il me fût démontré que cet évènement n'a pu cadrer fortuitement avec la prophétie. »

L'ABBÉ.

Je suis charmé de cette citation : elle ne nous sera pas inutile. Rousseau veut qu'on lui prouve que l'évènement n'a pu cadrer avec la prophétie par une rencontre fortuite et sans combinaison aucune. Il veut avoir été témoin de l'évènement, sans doute pour être assuré qu'il n'y a pas eu de fraude dans l'accomplissement, qui aurait pu être ménagé tout exprès. Enfin, il veut avoir été témoin de la prophétie, pour être encore assuré qu'il n'y a pas eu de fraude dans la prédiction, qui aurait pu être faite après coup. Votre auteur vous fournit ainsi trois manières d'expliquer sans intervention divine l'accord de l'évènement avec la prophétie. Ou bien, il n'y a pas eu de combinaison du tout, c'est une rencontre fortuite : première explication. Ou bien, s'il y a eu combinaison, elle n'est pas de Dieu, mais des hommes, qui ont pu s'y prendre de deux manières. Ils ont pu arranger l'évènement pour la prophétie : seconde explication. Ils ont pu aussi composer la prophétie après coup pour l'évènement : troisième explication. Division digne de la

logique de Rousseau et qui me paraît épuiser la matière.

M. DE LASSALLE.

Fort bien, monsieur, vous achevez de m'éclaircir la pensée de Rousseau, qui est admirablement juste et complète. Je ne voudrais pas abuser de la générosité de mon adversaire ; mais, comme vous le dites, la vérité avant tout. Me voici bien campé, je pense, pour repousser votre attaque. Il n'y faut qu'une batterie, et j'en ai trois ; il y aurait bien du malheur si vous me les démontiez toutes.

L'ABBÉ.

Examinons. Une seule de ces trois explications vous suffirait, j'en conviens. Elles vous paraissent admissibles toutes les trois : c'est ce qu'il faut voir. Par où voulez-vous commencer ?

M. DE LASSALLE.

Par la rencontre fortuite. C'est un moyen tout simple. Pourquoi ne croirions-nous pas que certaines prédictions risquées par les prétendus prophètes de l'Ancien-Testament ont

été accomplies par un caprice de la fortune, comme il peut arriver que des dés jetés au hasard présentent une face déterminée? Quelque précise, quelque abondante que soit la prophétie, cela n'est pas rigoureusement impossible.

L'ABBÉ.

Cette dernière réflexion est un pur sophisme; mais vous n'en êtes pas responsable, car c'est Rousseau qui vous l'a fournie. Ne disputons pas sur les mots. Cela n'est pas *rigoureusement impossible*, non, si vous entendez seulement par là que le contraire n'implique pas contradiction. Mais cela est néanmoins *absolument impossible*, pour des prophéties qui auraient un certain degré de précision et d'abondance. Il n'est pas rigoureusement impossible non plus que l'ordre du monde ait été produit par des atomes qui se sont rencontrés un beau jour dans l'espace, ou que des caractères d'imprimerie projetés au hasard donnent l'*Enéide* tout arrangée; et pourtant ces suppositions sont absurdes. Savez-vous qui le dit? Rousseau lui-même; et comme cet homme qui en appelait du roi Philippe

pris de vin à Philippe à jeun, j'oppose à Rousseau prévenu Rousseau impartial. « Qu'on me parle tant qu'on voudra de combinaisons et de chances : que vous sert de me réduire au silence, si vous ne pouvez m'amener à la persuasion? et comment m'ôteriez-vous le sentiment involontaire qui vous dément toujours malgré moi?... Je ne dois point être surpris qu'une chose arrive lorsqu'elle est possible et que la difficulté de l'évènement est compensée par la quantité des jets, j'en conviens. Cependant, si l'on me venait dire que des caractères d'imprimerie projetés au hasard ont donné l'*Enéide* tout arrangée, je ne daignerais pas faire un pas pour aller vérifier le mensonge. Vous oubliez, me dira-t-on, la quantité des jets. Mais de ces jets, combien faut-il que j'en suppose pour rendre la combinaison vraisemblable? Pour moi, qui n'en vois qu'un seul, j'ai l'infini à parier contre un que son produit n'est pas l'effet du hasard (1). » Vous l'entendez, monsieur. Les principes qui vous paraissent

(1) Rousseau, *Profession de foi du Vicaire savoyard.*

incontestables quand il s'agit de prouver l'existence de Dieu, retenez-les quand il s'agit de vérifier les preuves de la révélation : c'est tout ce que je demande.

M. DE LASSALLE.

D'accord : il y a telle combinaison qui ne saurait venir du hasard, et le langage de Rousseau sur la coïncidence fortuite de l'évènement avec la prophétie est peut-être un peu absolu. Toujours est-il que les prophéties devront être bien précises, bien abondantes pour que cette coïncidence ne puisse être admise. Car, quoiqu'on ne voie pas des caractères jetés au hasard enfanter une *Enéide*, on voit pourtant en ce genre des rencontres bien singulières et qu'on eût eu peine à croire si l'on n'y était contraint par les faits. Les journaux ont fait observer, en rapportant l'incendie de Sallanches, que la même catastrophe était déjà arrivée à ce bourg un jour de Pâques, il y a quelques siècles. Ils ont parlé récemment aussi d'un vieillard qui est mort au même âge et le même jour de l'année que son père et que le père de son père. Que de rêves, que de pressentiments accomplis ne cite-t-on pas !

vous ne croyez pas pour cela aux rêves et aux pressentiments. Ce sont là des jeux du hasard abandonné complètement à lui-même. Il pourra faire plus encore pour peu qu'il soit aidé par la prudence humaine, comme il peut l'être dans une prédiction. Le prophète a pu démêler par un calcul habile les suites probables de certaines situations ; ou bien encore, il a pu revêtir ses prédictions d'un langage assez équivoque pour qu'elles ne puissent guère manquer de s'accomplir d'une façon ou d'une autre. Ainsi l'oracle de Delphes ne risquait pas de se compromettre beaucoup en répondant à Crésus qu'il ruinerait un grand empire s'il déclarait la guerre à Cyrus, et Nostradamus, sans être sorcier, a bien des prophéties qui se réalisent à leur manière. Mais voici qui est plus étonnant. L'augure Vettius Valens, qui vivait cent ans avant Jésus-Christ, jugea que la puissance romaine devait durer douze siècles, s'il était vrai que Romulus eût vu douze vautours quand il consulta le vol des oiseaux avec Rémus son frère ; et il s'est écoulé en effet douze siècles environ entre la fondation de Rome et la chute de l'empire d'Occident. Le Tasse doit avoir annoncé quelque

part la révolution française, et Sénèque, vous vous le rappelez sans doute, a prédit la découverte de l'Amérique avec une clarté que vos prophètes juifs ont pu difficilement surpasser. Je me souviens d'avoir lu ces mots dans un philosophe anglais (1) : « Montrez-moi dans votre Bible une prophétie aussi claire, et aussi exactement vérifiée par l'histoire, que celle que Sénèque a faite par pur hasard de la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb, et je serai croyant. »

L'ABBÉ.

Parmi les coïncidences que vous rappelez, il en est qui sont remarquables en effet, surtout l'augure de Vettius Valens. Quant à la prophétie de Sénèque, il faut être bien prévenu pour la comparer à celles de la Bible, et l'assertion de ce philosophe est sans aucun fondement. Le poète latin, décrivant les progrès de la navigation, se borne à faire pressentir, sans rien spécifier, qu'elle finira par découvrir à l'extrémité de l'Océan des mondes nouveaux. Il y a lieu de penser d'ailleurs, que

(1) COLLINS.

la prévision de Sénèque s'appuie sur une ancienne tradition, et qu'elle se rapporte, ainsi qu'un autre endroit du même auteur (1), à des terres visitées, à une époque reculée, par des marchands de Phénicie. Mais permettez-moi de vous demander si vous avez lu l'Ancien-Testament ?

M. DE LASSALLE.

Pas trop : je dois vous avouer que je n'en ai qu'une notion un peu superficielle.

L'ABBÉ.

C'est fâcheux. Il me sera moins facile alors de vous faire sentir à quel point les prophéties de l'Ancien-Testament diffèrent de celles que vous osez leur assimiler. J'espère pourtant vous convaincre que ce rapprochement est injuste et votre explication inadmissible. Que prouvent, en effet, les exemples que vous alléguez ? qu'entre tant de présages ou de pressentiments qui n'ont point eu de suite,

(1) « Des terres riches et fertiles sont situées dans le Grand-Océan, et au-delà il y a encore d'autres rivages et un autre monde. » (*Avitus in Senec. Suasor, apud Horn de origin. Americ*).

il s'en est rencontré un ou deux que l'évènement a justifiés. On n'a retenu que ceux-là, et les autres, qui étaient le grand nombre, on les a oubliés. Je conçois cela, et je pourrais ne pas chercher d'autre explication aux prophéties de l'Ancien-Testament accomplies dans le Nouveau, si je n'y voyais qu'une ou deux prédictions entre mille, que la fortune aurait pu s'amuser à vérifier en laissant tomber tout le reste à terre. Mais j'y vois toute autre chose. Ici, il y a un corps de prophéties s'appuyant les unes sur les autres, convergeant toutes vers un même fait qui n'est rien moins que la plus grande révolution survenue dans l'histoire des hommes, et enfin s'accomplissant toutes de telle sorte qu'on ne peut nous en citer une seule qui ait été démentie par l'évènement.

M. DE LASSALLE.

Il ne suffit pas d'affirmer cela, M. l'Abbé, il faudrait me le prouver.

L'ABBÉ.

C'est ce que j'allais faire. Avant tout, remarquez que l'Ancien-Testament ne contient pas seulement çà et là quelques prophéties

isolées. On y trouve des prédictions si nombreuses et si bien liées les unes aux autres, qu'on peut dire que l'Ancien-Testament tout entier, faisant attendre partout un nouvel ordre de choses, n'est qu'une grande prophétie. Aussitôt après l'entrée du mal dans le monde, il annonce obscurément une délivrance future : « la postérité de la femme » doit venir « écraser la tête du serpent. » Dès cet endroit, qui se trouve à la troisième page du livre, l'Ancien-Testament n'est que comme une histoire anticipée d'un réparateur à venir et d'un royaume nouveau qu'il doit fonder sur la terre. Le pays et le peuple du Messie sont déjà marqués dans le douzième chapitre de la Genèse. Il doit naître dans la postérité d'Abraham, et sur la terre de Canaan que Dieu donne à Abraham tout exprès. C'est cette fameuse promesse qui conduit Abraham en Palestine ; c'est elle qui ramène ses descendants après un exil de quatre siècles ; c'est elle enfin qui forme le peuple juif, ce qui fait dire à Pascal : « Il y a bien de la différence entre un livre que fait un particulier et qu'il jette parmi le peuple, et un livre qui fait lui-même un peuple. » Ce commen-

cement peut vous faire juger de la place que doit prendre le Messie dans l'Ancien-Testament. Otez de l'histoire romaine l'augure de Vettius Valens et les douze vautours de Romulus, qu'est-ce qu'elle y perd? rien qu'une anecdote intéressante; et bien des gens ont appris l'histoire romaine sans entendre nommer Vettius Valens. Mais ôtez de l'histoire juive la promesse du Messie, vous l'anéantissez ; vous ne pouvez plus rendre compte ni de l'origine, ni de l'établissement, ni de la religion, ni des coutumes de ce peuple unique, dont le caractère distinctif a toujours été, est encore aujourd'hui, d'attendre un Messie.

Après la vocation d'Abraham, vous pouvez suivre le cours de la prophétie dans tout l'Ancien-Testament. Vous la verrez se développer et se dessiner de siècle en siècle, de prophète en prophète, durant un intervalle de deux mille ans, jusqu'à ce qu'elle aille enfin s'accomplir en Jésus-Christ, dont le nom signifie en grec Jésus-Messie. De là cette parole profonde de l'Apocalypse : « L'esprit de la prophétie est le témoignage de Jésus (1). » Ajoutez

(1) Apoc., XIX, 10.

enfin qu'à côté de cette prophétie perpétuelle, l'Ancien-Testament renferme une suite de faits et d'institutions qui se rapportent au Messie et à son œuvre. Je veux parler surtout des sacrifices, qui préfiguraient un sacrifice à venir, et que le Messie devait faire cesser, suivant Daniel. Et, chose étonnante ! Jésus-Christ les a fait cesser en effet. Ils ont été constamment offerts jusqu'à lui : après lui, ils se sont bientôt arrêtés ; et pourtant les Juifs auraient pour les offrir les mêmes raisons qu'ils avaient autrefois, puisqu'ils attendent toujours ce même Sauveur qu'attendaient leurs pères.

Telle est, monsieur, la grande vue prophétique qui remplit tout l'Ancien-Testament, et qui a fait donner à ceux qui l'ont écrit le nom de prophètes : l'Ancien-Testament est le livre des prophètes. Voulez-vous le sentir par vous-même? Essayez de l'ouvrir au hasard : à peine y découvrirez-vous une page qui n'ait un aperçu sur l'avenir. Je voulus un jour en faire l'épreuve. Je pris successivement plus de dix endroits à l'ouverture du livre : je n'en trouvai qu'un seul qui n'offrît pas quelque trait relatif au Messie ou à son règne. Au surplus, ce caractère de l'Ancien-Testament est assez prouvé

par l'état des Juifs, qui sont les disciples de l'Ancien-Testament. Ils ont toujours attendu le Messie, et ne voulant pas le reconnaître en Jésus, ils l'attendent encore, comme vous le voyez de vos yeux. C'est une marque certaine qu'ils ont trouvé dans leurs livres une prophétie constante et générale du Messie et de son règne. Que si une prophétie de ce caractère vient à recevoir son accomplissement, il serait hors de propos de l'expliquer par une coïncidence fortuite, comme on le pourrait faire d'une ou deux prédictions isolées. Pour qu'il y eût parité entre les prophéties de l'Ancien-Testament et l'augure de Vettius Valens, il faudrait que cet augure fît partie d'une suite de présages qui se seraient succédé, de siècle en siècle, depuis la fondation de Rome, que dis-je? depuis le commencement du monde.

LUCILE.

Il me semble, mon cher ami, que la différence est frappante, et que M. l'Abbé l'a suffisamment établie.

M. DE LASSALLE.

Je ne nie pas précisément ce que M. l'Abbé

vient de nous dire sur le caractère prophétique de l'Ancien-Testament ; mais je rejette la conséquence qu'il croit pouvoir en tirer. Que ce livre renferme une prophétie compacte et soutenue, je l'accorde ; vous l'avez démontré et j'en savais déjà quelque chose. Mais la généralité et l'étendue de cette prophétie n'en empêche pas l'accomplissement fortuit. C'est tout simplement une seule prédiction qui a été reproduite sous beaucoup de formes, les prophètes s'étant copiés les uns les autres. Pourquoi ne se serait-elle pas rencontrée avec l'évènement, tout aussi bien que l'augure de Vettius Valens ou que le pressentiment de Sénèque? La généralité même de la prophétie n'est ici qu'une facilité de plus : ce qui est plus général est aussi plus vague et prête mieux à toutes les applications.

L'ABBÉ.

Pardon, monsieur, nous nous servons des mêmes mots sans y attacher les mêmes idées. Par une *prophétie générale*, j'entends une prophétie qui embrasse tout le champ de l'Ancien-Testament, et non, comme vous paraissez le croire, une prophétie exprimée en

termes généraux et équivoques. Dans ce sens-là, la prophétie loin d'être générale est aussi précise qu'elle est étendue. Elle entre dans le détail des évènements et caractérise le Messie avec une exactitude qu'il n'est pas donné au hasard de rencontrer. Cela est si vrai, monsieur, qu'il ne tient qu'à vous de composer d'avance une petite histoire du Messie d'après les prophètes, histoire que vous trouverez ensuite dans le Nouveau-Testament accomplie en Jésus-Christ trait pour trait. Voulez-vous savoir en quel temps le Messie doit venir? Voici Daniel qui vous prédit (IX, 24-27) qu'il viendra soixante et dix semaines (des semaines d'années) ou quatre cent quatre-vingt-dix ans après un édit portant que les Juifs devaient sortir de leur captivité et rebâtir Jérusalem, et Aggée (II, 6-9), qu'il honorera de sa présence le second temple (Voy. Mal., III, 1): Jésus arrive au temps marqué, à compter de l'édit d'Artaxerxès, et se montre souvent dans le second temple, qui est brûlé à quarante ans de là par Titus, comme Daniel l'a vu dans le même endroit. Dans quel lieu il doit naître? Voici Michée qui vous annonce (V, 2) que c'est dans la tribu de Juda

et dans la petite ville de Bethléhem. De quelle famille il doit sortir? Voici toute une chaîne de prophètes qui vous répondent qu'il doit descendre d'Abraham (Gen., XII, 3; XXII, 18), dans la ligne d'Isaac (Gen., XXVI, 3, 4), puis de Jacob (Gen., XXVIII, 14. Nomb., XXIV, 17), puis de Juda (Gen., XLIX, 10), et ainsi en suivant jusqu'à David (Esaïe, XI, 1. Jér., XXXIII, 15) : vous vous rappelez que Jésus est né à Bethléhem et dans la famille de David. Voulez-vous connaître enfin les faits de sa vie avec ce qui doit précéder sa naissance et ce qui doit suivre sa mort? Tout cela est écrit dans l'Ancien-Testament; et si vous rapprochez de ces prédictions que je vais vous faire lire, les endroits correspondants de l'Evangile que je vais vous montrer aussi, vous trouverez l'accomplissement aussi exact que la prophétie est circonstanciée. Il enverra devant lui un prophète qui lui servira de précurseur (Mal., III, 1. Esaïe, XL, 3, 5) : vous reconnaissez Jean-Baptiste. Il sera méprisé des hommes, tout Messie qu'il est, et l'on verra dans sa personne un mélange inouï de grandeur et d'abaissement (Esaïe, LIII, ce fameux chapitre qu'on a appelé un

cinquième Evangile). Il entrera dans Jérusalem monté sur un ânon (Zach., IX, 9, à comparer avec Matth., XXI, 1-9). Il sera trahi par un ami, et vendu pour trente pièces d'argent, qui seront ensuite payées à un potier (Ps. XLI, 9. Zach., XI, 12, 13: avec Matth., XXVI, 15. XXVII, 3-7). Il sera condamné comme un malfaiteur, et il subira son injuste condamnation avec une douceur inaltérable (Esaïe, LIII, 6, 7, 12 : avec toute l'histoire de la Passion). On lui percera les mains et les pieds; ses bourreaux se partageront ses vêtements, et tireront au sort à qui aura sa robe (Ps. XXII, 16, 18: avec Jean, XIX, 18, 23, 24). Il sera raillé jusque dans les plus horribles angoisses (Ps. XXII, 2, 7, 8, 9 : avec Matth., XXVII, 35-46). On lui donnera à boire du fiel et du vinaigre (Ps. LXIX, 22 : avec Matth., XXVII, 34). Bien que destiné à être enseveli avec le méchant, il le sera au contraire avec le riche (Esaïe, LIII, 9 : avec Matth., XXVII, 38, 57-60). C'est quand tout semblera perdu, qu'il finira par triompher; son œuvre aura un plein succès après sa mort, et sa doctrine, rejetée des Juifs, soumettra les peuples et les rois, et couvrira

enfin toute la terre (Esaïe, LIII, 10-12; XLIX, 1-8. Gen., XXII, 18). Qu'en dites-vous, monsieur? Sont-ce là de ces prédictions vagues qu'on peut appliquer à qui on veut, ou que le hasard tout seul peut se charger de réaliser? Montrez-moi dans toute l'histoire un autre que Jésus-Christ en qui ces traits, qui ne sont après tout qu'une petite partie de la prophétie, se trouvent rassemblés: un homme qui soit né à Bethléhem, de la famille de David, au temps que le second temple était debout, mais peu avant sa destruction; qui ait été trahi, vendu pour trente pièces d'argent, supplicié comme un brigand et pourtant enseveli comme un riche; enfin, qui ait été à la fois le plus abaissé des hommes et le plus honoré, et qui, rejeté de son vivant et cru seulement après sa mort, ait opéré dans le monde une révolution universelle!

M. DE LASSALLE.

Monsieur, je n'ai point un esprit de chicane. Je ne voudrais pas soutenir que l'accomplissement de prophéties aussi détaillées puisse s'expliquer par le hasard, comme celui de l'augure de Valens ou du pressentiment

de Sénèque. Mais ce que je ne puis m'empêcher de contester, c'est le sens même que vous donnez aux prophéties de l'Ancien-Testament. Je n'y vois guère ce que vous y voyez. A peine y en a-t-il une qui soit conçue en termes clairs et naturels, et la plupart sont engagées de telle sorte dans le récit des évènements contemporains qu'on a peine à démêler ce qui se rapporte au présent d'avec ce qui regarde l'avenir. Pourquoi le langage de la prophétie n'est-il pas aussi lucide que celui de l'histoire? Je prends pour exemple les trois ou quatre premières prédictions que vous venez de me montrer. Qui me dit « que ce Désiré de toutes les nations » dont parle Aggée, ou « Celui qui doit régner en Israël » que Michée fait naître à Bethléhem, ne soit pas quelque autre que le Messie? Je ne sais trop non plus si je dois le reconnaître dans cette « postérité d'Abraham, » ni surtout dans cette « étoile sortie de Jacob » qui peut signifier tout ce qu'on voudra. Comment puis-je savoir aussi que les soixante et dix semaines de Daniel soient des semaines d'années. Tout cela, je vous l'avoue, me paraît assez obscur; et il devrait être clair comme

le jour pour que votre raisonnement fût solide.

L'ABBÉ.

Vous venez, monsieur, de mettre le doigt sur la vraie difficulté. C'est ici le seul point attaquable de mon raisonnement, et je comprends votre observation. Je ne sais même si je pourrais empêcher un esprit disputeur de m'échapper par là. Mais tel n'est pas le vôtre, je vous rends volontiers cette justice, et je crois que vous serez pleinement satisfait des considérations que je vais vous présenter.

Je conviens d'abord que le langage de la prophétie n'est pas, en général, aussi clair que celui de l'histoire. Pourquoi ? on en a donné diverses raisons ; nous ne pouvons faire là-dessus que des conjectures, et je me borne ici à une seule observation. Cette demi-obscurité de la prophétie se rattache au plan que Dieu suit dans toutes les voies de sa Providence. Car, d'abord, Dieu ne gêne point la liberté de l'homme ; et il faudrait le faire pour certaines prophéties, si elles étaient telles que vous les demandez, parce que les ennemis de la foi pourraient dès-lors pren-

dre à tâche d'en contrarier l'accomplissement. Il faut qu'ils puissent vérifier la prophétie sans s'en douter eux-mêmes. Ensuite, Dieu ne force point la conviction de l'homme. Il ne nous rend pas la vérité tellement évidente qu'il ne nous reste plus aucun travail à faire ; au contraire, il nous oblige partout à la chercher, à la poursuivre, d'autant que la religion consiste plus encore dans les sentiments du cœur que dans les notions de l'esprit. Cette remarque ne s'applique pas seulement à la religion révélée : il en est de même dans la religion naturelle. L'existence de Dieu, l'immortalité de l'âme, dont vous ne doutez pas, vous semblent-elles aussi claires que le jour ? S'il en est ainsi, la profession du Vicaire savoyard aurait pu être bien plus courte qu'elle n'est. Ne demandez donc pas à la révélation une évidence que la raison elle-même ne possède pas ; et puisque vous vous contentez d'avoir des preuves d'un Dieu et d'un avenir qui suffisent pour persuader un esprit candide, contentez-vous aussi si les prophéties sont assez claires pour qu'on puisse reconnaître après l'évènement qu'elles l'avaient annoncé. Nous avons cela

dans l'Ancien-Testament, et plus encore : nous y avons même de quoi prévoir l'évènement, pour les grands traits du moins.

Du reste, monsieur, il y a dans l'Ancien-Testament des prophéties plus claires que ne le sont ordinairement celles qui regardent le Messie. Celles-ci n'auraient guère pu l'être autant que vous le voudriez, sans que la religion chrétienne fût proclamée en même temps que la juive, ce qui eût troublé la marche progressive de la révélation. Elles sont engagées, dites-vous, dans les choses contemporaines ? Cela est vrai ; mais c'est par là qu'elles se lient à tout ; ce qu'elles y perdent en lucidité, elles le regagnent en étendue et en profondeur. Mais je pourrais vous citer d'autres prophéties plus claires et telles à peu près que vous les désirez. On a fait une petite histoire d'Egypte avec les prophéties, et les prédictions de Daniel sur les quatre monarchies ont fourni à Rollin le plan de son histoire ancienne. Mais vous n'êtes pas encore en état de supporter de prophéties si précises. Vous vous plaignez d'un défaut de clarté ; vous vous plaindriez alors d'une clarté trop grande. Ce n'est pas là de la prophétie,

diriez-vous, c'est de l'histoire; et cela même vous serait une raison de douter. Je vous parle d'après mon expérience personnelle : il m'a fallu une foi plus affermie pour croire les prophéties tout-à-fait claires, que pour croire celles qui demeurent légèrement voilées jusqu'à l'évènement. C'est que nous sentons que le langage de la prophétie ne peut, ne doit pas, en général, ressembler à celui de l'histoire. Aussi, savez-vous où il faut aller chercher des prophéties parfaites à votre gré et claires comme le jour? C'est dans les livres apocryphes. Il y a un livre faussement attribué à Esaïe qui a pour titre « Anabatikon » ou l'Ascension d'Esaïe. Là, vous trouverez annoncée en détail la résurrection de Jésus-Christ, avec le nombre de ses disciples, leurs travaux dans le monde, etc. : vous croyez lire les Actes des Apôtres. Mais c'est là que vous sentez la différence de l'œuvre de Dieu à celle de l'homme; et je ne doute nullement que si les prophéties de l'Ancien-Testament eussent été faites après l'évènement, elles ne fussent assez claires pour trahir une origine humaine et pour n'inspirer aucune confiance. Telles qu'elles sont, elles

ont tout le degré de lumière nécessaire pour qu'on puisse, je le répète, non-seulement reconnaître l'évènement, ce qui suffirait, mais encore le pressentir.

Il faut faire ici une réflexion importante. S'il manque quelque chose à la clarté des prophéties de l'Ancien-Testament quand chacune d'elles est vue à part, il n'en est plus de même, monsieur, quand on la regarde à sa place et dans son rapport avec la prophétie générale. Telle prophétie qui serait obscure ailleurs ne l'est point ici, parce que la promesse répandue partout achève de l'éclaircir. Ainsi, quand il est dit que « Celui qui doit régner en Israël » sortira de Bethléhem, on ne peut savoir, dites-vous, s'il est question du Messie ou de quelque prince juif? Je pourrais répondre que les mots qui suivent, « dont la génération est dès le commencement, dès l'éternité, » suffisent pour lever tout doute à cet égard, puisque le Messie est seul un roi éternel. Mais quand cet éclaircissement ne serait pas ajouté, l'équivoque n'existerait pas ici, dans l'Ancien-Testament, où il est parlé du commencement à la fin d'un Messie à venir : de cela seul que vous

ne voyez personne autre à qui appliquer cet endroit, vous êtes contraint de l'appliquer au Messie. J'en dis autant du « Désiré de toutes les nations » qui doit venir dans le second temple. Il faudrait voir ici le Messie, alors même que nous n'y serions pas obligés par ce qui précède et par ce qui suit, surtout en rapprochant cette prédiction de cette autre : « Le Dominateur, l'Ange de l'alliance si désiré de vous viendra dans son temple (Mal., III, 1). » Même observation sur les mots qui marquent la ligne choisie pour enfanter le Messie, « la postérité d'Abraham, l'étoile de Jacob. » Le mot *étoile* est consacré dans le style figuré des prophètes pour signifier un homme qui exerce une haute puissance ou qui jette un grand éclat (1). Cette « étoile qui sortira de Jacob » pourrait être qui on voudra dans un livre ordinaire,

(1) On pourrait croire que ce mot a, dans la bouche de Balaam, qui n'était pas Juif, une acception plus haute et qui impliquerait la nature divine du Messie. Une étoile était chez les païens le symbole de la divinité. « Chez les Egyptiens, dit un auteur ancien, la figure d'une étoile représente Dieu (HORAPOLL, *Hierog.* vol. II, § 1). »

mais dans l'Ancien-Testament ce ne peut être que le Messie. D'ailleurs, tout cela se tient; et en voyant clairement annoncé (Jér., XXXIII, 15) que le Messie doit descendre de David, j'achève de m'assurer que j'ai bien interprété « l'étoile de Jacob » et « la postérité d'Abraham, » puisque sortant de David, il doit sortir nécessairement de Juda, de Jacob, d'Isaac et d'Abraham. Quant aux semaines de Daniel, c'est une autre chose. Il est reçu qu'un *jour* se dit pour un *an* dans le langage des prophètes : tous les dictionnaires hébreux en font foi, même ceux qui ont été faits par des incrédules. Daniel a pu être d'autant plus facilement conduit à s'exprimer de cette manière, qu'il oppose les soixante et dix semaines d'années qui doivent suivre la captivité aux soixante et dix ans qu'elle avait duré.

M. DE LASSALLE.

Je vois bien la portée de votre réflexion sur le jour que les prophéties particulières empruntent de la prophétie générale. Mais cela ne me suffit pas. Je crois que si j'eusse vécu avant Jésus-Christ et que j'eusse été Juif, je

dis Juif croyant, j'aurais été bien embarrassé de pressentir, comme vous le dites, l'histoire du Messie, même pour les grands traits.

L'ABBÉ.

Eh! monsieur, que cette réflexion vous vient à propos! Vous me rappelez un argument tout simple auquel je ne songeais pas et qui me dispense de tous les autres. Ce que vous pensez que vous n'auriez pas pu faire a été fait; et la meilleure preuve que les prophéties ne sont pas si obscures, c'est qu'elles ont été comprises avant l'évènement.

M. DE LASSALLE.

Comprises, et par qui?

L'ABBÉ.

Par les Juifs. Cela seul, que les Juifs ont toujours attendu un Messie, prouve tout au moins, nous l'avons reconnu, que la prophétie générale de l'Ancien-Testament ne leur était pas obscure. Mais vous allez voir que les plus importantes des prophéties spéciales ne l'étaient pas non plus. Ils avaient compris que le Messie devait descendre de la maison de David : car ils l'appelaient, comme nous le

voyons dans le Nouveau-Testament (Matth., XXII, 42), et ils l'appellent encore « le fils de David. » Ils avaient compris qu'il devait naître à Bethléhem : car leurs docteurs le firent connaître à Hérode, sur la foi de cette même prophétie de Michée, qui ne vous a pas paru assez claire ; et c'est pour cela qu'Hérode fit massacrer tous les enfants de Bethléhem, se figurant dans ce « roi des Juifs, » que chacun attendait, un souverain temporel qui pouvait lui disputer sa couronne. Et puisque vous avez parlé de « l'étoile de Jacob, » j'ajouterai qu'on avait bien compris qu'elle désignait le Messie, puisque le faux Messie Coziba prit le nom de Barcochab, ou fils de l'étoile, par allusion à cette prophétie de Balaam (1). Mais ce qu'il faut surtout remarquer, les Juifs avaient compris que le Messie devait naître dans le temps où Jésus-Christ est né. Ils l'avaient si bien compris, et si longtemps avant l'évènement, qu'ils avaient eu le temps de communiquer leur impression là-dessus aux nations voisines et dans toute l'étendue de l'empire romain. L'histoire du Nouveau-Testament nous montre cette

(1) Basnage, *Histoire des Juifs*, p. 315.

attente généralement répandue chez les Juifs; et les historiens profanes eux-mêmes nous font connaître que le bruit en était venu jusqu'à Rome, où l'on ne savait qu'en penser. Vous n'avez peut-être pas oublié ce fameux passage de Tacite, dans son récit du siége de Jérusalem (*Histoire*, V. 13) : « S'il en faut croire un grand nombre d'hommes, il était écrit dans les anciens livres des prêtres que dans ce même temps l'Orient devait acquérir la prépondérance, et l'empire échoir à des hommes sortis de la Judée. » Ce témoignage est corroboré par celui de Suétone, qui dit en parlant également du règne de Vespasien (I, 4) : « C'était une opinion ancienne, constante et répandue dans tout l'Orient, que les devins promettaient l'empire pour cette époque à des hommes sortis de la Judée. »

Après cela, monsieur, j'ai droit de conclure que les prophéties de l'Ancien-Testament ne sont pas si obscures qu'on ne puisse affirmer qu'elles s'accordent avec l'histoire de Jésus-Christ; et cet accord, une fois reconnu, ne peut s'expliquer par une rencontre fortuite. La prédiction est à la fois trop considérable et trop circonstanciée. La prophétie générale ne

permet pas de se méprendre sur le sens des prophéties particulières, qu'elle concentre sur le Messie et sur son œuvre; et les prophéties particulières, à leur tour, ne permettent pas de prendre le premier venu pour le Messie, qu'elles caractérisent trop exactement. Réunies, elles forment un ensemble et un corps de prédictions, pour lequel il est impossible d'admettre un accomplissement fortuit; surtout quand vous considérez qu'à côté de tant de traits qui se sont vérifiés en Jésus-Christ, il ne s'en rencontre pas un seul qui se trouve contredit. Pour moi du moins, je vous déclare qu'en m'imaginant dans le cas actuel une coïncidence fortuite, je serais à mes propres yeux dans le faux, dans l'impossible, dans l'absurde. Miracle pour miracle, j'aime mieux croire à ceux de Dieu qu'à ceux du hasard; et si je n'ai pas d'autre explication pour l'accord de l'évènement avec la prophétie, je ne vois de refuge que dans la foi pour échapper à une intolérable crédulité.

LUCILE.

Mon ami, j'ai quelque inquiétude pour ta première batterie.

M. DE LASSALLE.

Oh! toi, mon amie, tu es toujours prête à te rendre au premier coup de feu. Au surplus, nous avons de la réserve. Je veux supposer que l'accord de l'évènement avec la prophétie ne pût s'expliquer sans une combinaison intelligente : je dis que cette combinaison est des hommes et non pas de Dieu. Au fait, cette hypothèse est plus vraisemblable que la première, et c'est par là que j'aurais dû commencer. Il y a eu ici de la fraude, comme il y en a dans toutes les révélations, passées, présentes et futures. *Fraus pia ;* l'Eglise n'y est pas étrangère, M. l'Abbé.

L'ABBÉ.

Il ne s'agit pas ici de l'Eglise, monsieur, mais de la prophétie ; ne nous écartons pas, je vous prie. Ce n'est plus le hasard, c'est la fraude que vous chargez d'expliquer la prophétie. La fraude ! qu'on voit bien à cette indigne supposition que vous ne connaissez guère mieux le Nouveau-Testament que l'Ancien ! Pour peu que vous l'eussiez lu, vous y auriez senti à chaque page une candeur, une naïveté

qu'on ne trouve à ce degré dans aucun autre livre, et vous auriez reconnu que les apôtres n'avaient d'autre prix à espérer de cette honteuse supercherie que la persécution et le martyre. Ah ! que leur langage et leur conduite est inexplicable avec cette explication ! Véritablement vous ne sortez d'une difficulté que pour vous jeter dans une plus grande. « L'Evangile a des caractères de vérité si grands, si frappants, si parfaitement inimitables, que l'inventeur en serait plus étonnant que le héros. » Vous reconnaissez cette citation ? Mais passons là-dessus. Je consens à faire violence à mon sentiment, à ma raison, pour supposer que les apôtres ont voulu tromper les hommes sur l'article des prophéties. L'ont-ils pu ? cette question me suffit. Comment s'y seront-ils pris?

M. DE LASSALLE.

De l'une de ces deux manières que vous m'avez aidé vous-même à démêler d'après Rousseau : on a pu faire l'évènement pour la prophétie, ou la prophétie pour l'évènement.

L'ABBÉ.

Pour laquelle vous décidez-vous ?

M. DE LASSALLE.

On aura fait l'évènement pour la prophétie. La prophétie existait dans l'Ancien-Testament. Il ne restait qu'à faire concorder l'évènement avec elle en l'arrangeant tout exprès. Qu'y a-t-il là d'incroyable?

L'ABBÉ.

Je vois avec plaisir que la prophétie ne vous paraît plus si obscure; car avant d'arranger l'évènement pour elle, il a fallu apparemment la comprendre. Mais enfin expliquez-vous. A-t-on pris des mesures pour faire arriver en effet les choses prédites? ou bien les a-t-on racontées comme si elles étaient arrivées, sans qu'il en fût rien? A-t-on *dirigé* l'histoire, ou l'a-t-on *inventée?*

M. DE LASSALLE.

L'un ou l'autre : il y a tant de manières de tromper les hommes! Nous avons plus d'une corde à notre arc.

L'ABBÉ.

Tant que vous voudrez, mais une bonne corde vaut mieux que deux mauvaises.

M. DE LASSALLE.

Mais, enfin, pourquoi n'aurait-on pas dirigé de telle sorte les principaux évènements de la vie de Jésus, qu'ils répondissent à la prophétie ? Vous m'avez dit, par exemple, que le Messie devait, d'après Zacharie, entrer à Jérusalem monté sur un ânon. Les disciples de Jésus ne pouvaient-ils prendre un ânon et faire monter leur maître dessus, pour avoir lieu de dire ensuite que la prédiction de Zacharie s'accomplissait en sa personne ?

L'ABBÉ.

Soit; ils le pouvaient pour ce trait de la prophétie, et peut-être pour deux ou trois autres encore. Mais le pouvaient-ils pour la prophétie entière ? Songez-y, monsieur, une prophétie qui renferme tout un système de prédictions, les unes relatives aux plus grands évènements, les autres aux circonstances les plus petites; une prophétie qui porte non-seulement sur toute la vie d'un homme, et cet homme le Messie, mais encore sur ce qui devait arriver avant et après : l'impossibilité est criante. Il y avait des prédictions qui se rapportaient à

l'enfance du Messie, à sa naissance, à la mission d'un prophète qui devait le précéder. Avait-on choisi Jésus pour en faire le prétendu objet des prophéties avant qu'il fût au monde? L'avait-on fait naître tout exprès à Bethléhem? Avait-on envoyé devant lui un faux précurseur et suscité un Jean-Baptiste en attendant qu'on fît paraître Jésus-Christ? Il y avait des prédictions qui annonçaient au Messie de grandes douleurs et une mort affreuse. Etait-on si assuré de la complaisance de Jésus, qu'après l'avoir choisi sans son aveu, on pût compter sur lui pour soutenir jusqu'au bout son rôle et pour se faire haïr, persécuter, arrêter, crucifier? Mais il y avait enfin des prédictions qui concernaient les ennemis du Messie. Quand les soldats romains clouaient Jésus à la croix et lui perçaient les mains et les pieds, suivant le psaume XXII; quand les scribes et les pharisiens accomplissaient mot pour mot une autre partie de ce psaume en raillant Jésus jusque sur la croix (1);

(1) « Pour moi, je suis un ver de terre, et non un homme; je suis l'opprobre des hommes et le rebut du peuple. Ceux qui me voyaient se sont tous moqués de moi; ils en parlaient avec outrage, et ils m'insultaient

quand les Juifs rejetaient Jésus et demandaient sa mort, et puis à quelques jours de là se convertissaient par milliers et l'adoraient comme leur Seigneur et leur Dieu, ne faisaient-ils tout cela que pour obéir aux apôtres ? et de pauvres pécheurs de la Galilée disposaient-ils à leur gré du Sanhédrin, du peuple juif, de Pilate et de l'empire romain ?

Achevez, monsieur, de sentir tout ce qu'il y a d'insoutenable dans votre hypothèse, en essayant d'une hypothèse semblable pour l'histoire de notre temps. Supposez qu'on déterre aujourd'hui un manuscrit, datant du

en remuant la tête. Il a espéré au Seigneur, disaient-ils, que le Seigneur le délivre maintenant; qu'il le sauve, s'il est vrai qu'il l'aime (Psaume XXII, 6, 7, 8). Et ceux qui passaient par là le blasphémaient en branlant la tête et lui disant : Toi qui détruis le temple de Dieu et qui le rebâtis en trois jours, que ne te sauves-tu toi-même ? Si tu es le fils de Dieu, descends de la croix. Les princes des prêtres se moquaient aussi de lui avec les scribes et les sénateurs, en disant : Il a sauvé les autres, et il ne peut se sauver lui-même. S'il est le roi d'Israël, qu'il descende présentement de la croix, et nous croirons en lui. Il met sa confiance en Dieu ; si donc Dieu l'aime, qu'il le délivre maintenant, puisqu'il a dit : Je suis le Fils de Dieu (Matth., XXVII, 39-43). »

douzième siècle, où il soit prédit qu'il naîtra six cents ans plus tard à Ajaccio en Corse, un homme qu'une révolution terrible rendra maître de la France; qui portera ses armes depuis le Rhin jusqu'au Nil et remplira le monde entier du bruit de son nom; qui vaincra l'Europe coalisée à Marengo, à Austerlitz, à Iéna; qui se verra tout-à-coup arrêté au milieu de ses exploits et brisera sa puissance dans une dernière entreprise contre un grand monarque du Nord; enfin, qui après un court exil remontera sur le trône, en retombera encore, et s'en ira mourir dans une île lointaine et déserte. Supposez encore que certaines personnes concluent de là que l'auteur de ce manuscrit a eu l'esprit de prophétie. Que penseriez-vous de quelqu'un qui prétendrait leur fermer la bouche en disant : « Je sais le fond de ce mystère. Tout cela n'est qu'un coup monté. Une société secrète, ayant connaissance de la prédiction et voulant la faire passer pour une prophétie, a fait arriver tous ces événements à dessein de la vérifier. »

M. DE LASSALLE.

Il pourrait bien y avoir à cette direction des

évènements plus de difficulté que je ne pensais. Il y en a moins à les inventer, et c'est ce que les apôtres ont pu faire. Raconter une histoire fausse, et la choisir telle quelle répondît à la prophétie, cela n'était pas impraticable. Ils pouvaient bien dire que Jésus était né à Bethléhem, bien qu'il le fût ailleurs; qu'il avait été crucifié, bien qu'il fût mort de mort naturelle; et que sa doctrine a été rejetée de son vivant, reçue après sa mort, bien qu'il n'y eût de vérité ni dans l'une ni dans l'autre de ces assertions. Qui les empêchait de mentir?

L'ABBÉ.

Qui les en empêchait? C'était tout le monde. C'était l'histoire, qui, dans un temps aussi bien connu que celui de Jésus-Christ, le temps d'Auguste, de Tibère, de Tacite, de Suétone, n'eût jamais accrédité un tel mensonge chez toutes les nations, sans que personne y eût contredit et sans qu'on puisse rencontrer aucun vestige des véritables évènements. C'était surtout les Juifs, au milieu desquels Jésus avait vécu, en présence desquels les apôtres ont commencé de prêcher (1), et qui étaient aussi

(1) Actes, II.

opposés aux disciples qu'ils l'avaient été au maître. Les aurait-on laissés, je vous le demande, attribuer faussement à Jésus, je ne dis pas telle ou telle action, mais une histoire tout entière, et quelle histoire ! sans réclamer contre une si audacieuse imposture ? Tandis qu'on ne cherchait que des occasions contre eux (1), eût-on négligé un moyen si facile de les confondre devant tout le peuple ? Monsieur, excusez ma franchise : ce sont-là de ces pensées qui peuvent bien monter dans l'esprit d'un homme quand il essaie de toutes les hypothèses successivement, mais qui ne sauraient soutenir un quart d'heure de réflexion. Je reviens à la prétendue prophétie de Napoléon. Vous traiteriez de fou un homme qui voudrait qu'on eût fait arriver exprès pour l'accomplir toute l'histoire de ce grand homme. Mais penseriez-vous beaucoup plus favorablement de celui qui se tirerait de la difficulté en disant que cette histoire pourrait bien n'être qu'un conte fait à plaisir par des écrivains qui auraient eu intérêt à vérifier la prophétie, et que Napoléon n'a point existé ou qu'il n'a fait aucune des actions

(1) Actes, IV, V.

qu'on lui prête (1)? Et pourtant, monsieur, ce discours ne serait pas plus insoutenable que celui d'un incrédule qui accuserait les apôtres d'avoir inventé à plaisir la vie de leur maître. J'ose dire même qu'il le serait moins à certains égards. Car, outre qu'il n'y aurait personne d'aussi intéressé à démentir les faux historiens de Napoléon que l'eussent été les Juifs à démentir ceux de Jésus-Christ, la vie de Jésus-Christ tient assurément une tout autre place dans les annales du monde que ne fait celle de Napoléon lui-même. Quoi donc! l'histoire ancienne et l'histoire moderne, qui se rencontrent en Jésus-Christ, se rencontreraient en un être de raison et s'appuieraient l'une et l'autre sur un tissu de faussetés, à la faveur de l'inconcevable audace des apôtres et du silence plus inconcevable encore de leurs adversaires? Laissez de telles hypothèses à un Dupuis ou à un Volney, et contentez-vous du scepticisme de Rousseau. Lui, du moins, n'est

(1) On connaît la spirituelle brochure où M. Pérès a prouvé la non-existence de Napoléon par les mêmes arguments dont s'est servi Dupuis pour nier l'existence personnelle de Jésus-Christ.

jamais tombé si bas, et vous n'avez pas oublié ces belles paroles : « Dirons-nous que l'histoire de l'Evangile est inventée à plaisir? Mon ami, ce n'est pas ainsi qu'on invente; et les faits de Socrate, dont personne ne doute, sont moins attestés que ceux de Jésus-Christ. Au fond, c'est reculer la difficulté sans la détruire: Il serait plus inconcevable que plusieurs hommes d'accord eussent fabriqué ce livre, qu'il ne l'est qu'un seul en ait fourni le sujet. »

M. DE LASSALLE.

Que la difficulté fût plus grande pour Jésus-Christ que pour Bonaparte, c'est ce dont je ne suis pas persuadé. Mais enfin, quand elle ne le serait qu'autant, c'est bien assez pour rendre ma thèse embarrassante. Mais ce que je dirais pour expliquer cette prophétie de Bonaparte, c'est qu'elle aura été faite après l'évènement. C'est ce que je dis aussi, monsieur, pour les prophéties de l'Ancien-Testament.

L'ABBÉ.

C'est une autre affaire. Nous sommes donc bien d'accord que votre seconde explication

est plus inadmissible encore que la première, et qu'il est impossible de supposer que l'évènement ait été fait pour la prophétie. Mais j'ai encore une question à vous faire là-dessus : est-il indispensable d'avoir vu Napoléon pour sentir la fausseté des suppositions que je viens de faire sur son histoire ?

M. DE LASSALLE.

Non pas.

L'ABBÉ.

Est-il indispensable d'avoir vu Jésus-Christ pour reconnaître la fausseté des suppositions analogues que vous avez faites sur la sienne ?

M. DE LASSALLE.

Les choses ne sont pas si claires pour Jésus-Christ que pour Napoléon, mais j'avoue qu'elles le sont assez.

L'ABBÉ.

Reconnaissez donc qu'on peut être parfaitement assuré d'un évènement sans l'avoir vu, et qu'en disant qu'il ne croirait en aucun cas à

une prophétie sans avoir été témoin de l'accomplissement, Rousseau a dit une chose déraisonnable. Il lui a pris fantaisie de déclarer nécessaire une condition qui ne se trouve pas dans la prophétie, qui ne pouvait pas s'y trouver pour toutes les générations, et puis, parce que cette condition manque, il refuse de croire. C'est là de la prévention, non de la candeur. Passons maintenant à votre dernière explication.

M. DE LASSALLE.

Vraiment, monsieur, vous m'apprenez tant de choses nouvelles que je ne puis me défendre de quelque inquiétude. Mais cette fois pourtant je crois ne faire qu'une supposition raisonnable. Si l'on ne peut faire ce qu'on veut avec l'histoire et avec les hommes, on le peut bien avec un livre. Le papier est discret et ne se plaint pas. Il y a bien des interpolations de ce genre dans l'histoire des lettres. Au surplus, je ne suppose pas qu'on ait écrit après coup tout l'Ancien-Testament ; je suppose seulement que les apôtres y ont intercalé çà et là des prophéties relatives au Messie, qu'ils auront rédigées d'après l'évènement.

L'ABBÉ.

Vous oubliez, monsieur, la place que les prophéties occupent dans l'Ancien-Testament. Elles y sont en si grand nombre, elles forment un ensemble si bien lié, elles sont d'ailleurs tellement engagées dans l'histoire contemporaine qu'il eût été aussi facile, pour le moins, de refaire le livre tout entier que de les y insérer après coup. Voici d'ailleurs une circonstance qui doublait la difficulté. Quand les dix tribus qui formèrent le royaume d'Israël se séparèrent de celle de Juda, elles emportèrent le Pentateuque de Moïse, et ce livre a été conservé jusqu'à nos jours par leurs descendants, les Samaritains. Il faudrait que les apôtres, non contents d'altérer l'Ancien-Testament hébreu, fussent allés encore falsifier le Pentateuque des Samaritains, ennemis déclarés des Juifs. Mais c'est la moindre de mes difficultés.

Ne pensez-vous pas, monsieur, que si les apôtres eussent composé les prophéties après coup, ils les auraient faites plus claires? Vous vous plaignez qu'elles ne le sont pas assez; croyez-moi, un imposteur eût pris soin d'éviter

ce reproche. Vous ne trouverez pas mauvais que je me serve contre vous de vos propres armes. C'est ma seconde difficulté.

Voici la troisième. Si les prophéties de l'Ancien-Testament ont été faites après coup, comment se fait-il que les Juifs les aient comprises avant l'évènement ? Où avaient-ils lu qu'un Messie leur était promis, qu'il devait venir dans un temps déterminé, qu'il devait naître à Bethléhem, qu'il devait descendre de David, etc.? Etait-ce dans des prédictions qui n'existaient pas et qui devaient être forgées des siècles plus tard ? Cette réflexion paraît vous embarrasser. Laissons-la, et passons à une dernière petite difficulté que je suis impatient de vous soumettre.

Les apôtres, dites-vous, ont altéré profondément le texte de l'Ancien-Testament : le papier est discret et ne se plaint pas. Fort bien, mais ce papier pourrait se trouver entre les mains d'hommes moins discrets et plus disposés à se plaindre. Qui étaient les gardiens-nés de l'Ancien-Testament ? les Juifs, les sacrificateurs, les scribes, les chefs des synagogues, c'est-à-dire les meurtriers de Jésus-Christ. On sait assez que les Juifs avaient pour leurs

livres saints un respect qu'ils portaient jusqu'à la superstition : c'est à tel point, que s'ils y trouvaient une lettre un peu plus grande ou un peu plus petite que les autres, ils conservaient soigneusement dans leurs copies ces différences, qu'on voit encore dans notre texte hébreu et dans lesquelles leurs docteurs ont vu de singuliers mystères. Les voici qui s'écartent pour la première fois de cette vénération excessive, et qui consentent sans scrupules aux plus audacieuses interpolations. Et en faveur de qui cette exception énorme en faveur des disciples de Jésus-Christ, qui veulent prouver par ce mensonge que celui que ces mêmes Juifs viennent de crucifier est le Messie et le Fils de Dieu !

Mais je veux que les apôtres aient gagné... avec quoi? On sait que les apôtres n'avaient ni crédit ni argent; mais enfin, ils auront gagné les gardiens de l'Ancien-Testament dans Jérusalem. Ils ont acheté le silence, le concours de tout le Sanhédrin, de tout le clergé de cette ville, depuis le premier de ses membres jusqu'au dernier. L'occasion les servait sans doute. Ils ont profité du temps où ces ennemis acharnés de Jésus-Christ déchar-

geaient le reste de leur fureur sur ses disciples, les dispersaient de toutes parts, lapidaient saint Etienne, obtenaient d'Hérode que saint Jacques eût la tête tranchée. Voilà donc l'Ancien-Testament altéré à Jérusalem au gré des chrétiens. Je vous accorde beaucoup ; eh bien! vous n'avez rien fait encore.

Il existe d'autres manuscrits de l'Ancien-Testament. En tout cas, il y en a un pour le moins dans chaque synagogue, c'est-à-dire dans chacune des villes de la Judée. Mais que dis-je? Les Juifs sont répandus dans tout le monde depuis deux cents ans. Ils ont des synagogues partout, et partout ils lisent l'Ancien-Testament chaque jour de sabbat. Il faut qu'après avoir gagné les prêtres juifs de Jérusalem, vous alliez gagner encore ceux de toute la Judée, ceux d'Antioche, ceux de Rome, ceux d'Athènes, ceux de Corinthe, ceux de Philippes, ceux de Babylone, ceux de Thessalonique, ceux de la terre entière!

Enfin, ce bouleversement universel des livres sacrés des Juifs, ayant lieu de concert avec tout ce qu'il y a de prêtres juifs sur la terre, se fait dans un secret si profond que personne au monde ne s'en est jamais avisé

jusqu'à nos jours; qu'aucun souvenir du texte authentique ne s'est conservé nulle part, et que les Juifs abusés nous présentent avec confiance, de siècle en siècle, ce texte que les chrétiens ont altéré entre leurs mains pour les condamner, et qu'on n'avait qu'à laisser tel qu'il était pour maintenir les espérances des Juifs et pour anéantir celles des chrétiens!

Etes-vous toujours d'avis, monsieur, qu'on a pu faire la prophétie pour l'évènement?

M. DE LASSALLE.

Mais, monsieur.....

LUCILE.

Ah! pour le coup, mon ami, il faut abandonner la position. Il ne s'agit pas d'être prêt à se rendre, comme tu m'en accuses. Prêt ou non, je ne vois pas moyen de se défendre, au moins avec cette batterie-là, qui est la troisième et la dernière.

L'ABBÉ.

Et pensez-vous, monsieur, que pour se prononcer sans présomption contre l'interpolation que vous supposiez, il soit indispensable

d'avoir été témoin de la prophétie? et que Rousseau ne soit pas prévenu, injuste, insensé, s'il ne se rend pas sans avoir vu à des preuves telles que celles que je viens de vous donner? Le fait est, monsieur, que cette hypothèse renferme à elle seule une telle réunion d'absurdités, que votre troisième explication est plus incroyable encore que la seconde, qui l'est plus que la première. Si donc il n'y en a pas une quatrième, je suis résolu pour ma part de croire que Dieu est intervenu dans la prophétie, pour ne pas me rendre coupable d'un excès de crédulité. Remarquez bien, monsieur, la suite de notre raisonnement. Il n'y a que trois explications naturelles, nous l'avons appris de Rousseau lui-même, pour l'accord de l'évènement avec la prophétie. Ou bien cet accord est purement fortuit : mais la prophétie est si considérable et si spéciale tout ensemble, que cela n'est pas plus possible qu'il ne le serait de faire une *Énéide* en jetant des caractères au hasard; c'est une absurdité philosophique. Ou bien l'évènement a été fait pour la prophétie : mais cela n'est pas plus possible qu'il ne l'est que l'histoire de Napoléon ait été arrangée ou faite à plaisir; c'est une

absurdité historique. Ou enfin la prophétie a été faite pour l'évènement : mais cela ne va à rien moins qu'à renverser toutes les lois de la critique ; c'est une absurdité littéraire. Tournez-vous de tous les côtés, cherchez quelque autre issue, vous n'en trouverez point. Impossibilité, absurdité, vous ne verrez que cela dans tous les partis que vous pouvez prendre, et vous n'aurez de satisfaction pour votre intelligence qu'en vous rendant enfin ; on le peut sans honte dans un combat de cette nature, et en disant, comme ces docteurs égyptiens qui s'étaient longtemps opposés à Moïse : « C'est ici le doigt de Dieu. »

M. DE LASSALLE.

Je ne puis aller jusque-là : mais je dois bien reconnaître qu'il y a plus à dire en faveur de la prophétie que je ne l'avais pensé jusqu'ici. C'est un sujet à examiner. Je puis trouver en y réfléchissant quelque réponse qui ne se présente pas à mon esprit sur-le-champ. Tenez, il me vient une idée à l'appui de ma première explication. Ce n'est pas de bonne guerre de revenir à une position que j'avais

à peu près abandonnée; mais je vois bien que c'est la seule des trois qui soit tenable.

L'ABBÉ.

Vous avez raison, monsieur, c'est la seule qui soit tenable. Je conçois qu'elle puisse du moins vous paraître telle aujourd'hui, à cause de ce que vous appelez l'obscurité des prophéties. Quand vous aurez étudié l'Ancien-Testament, elle vous semblera aussi peu tenable que les deux autres. Mais voyons votre réflexion.

M. DE LASSALLE.

Les Juifs, dont vous venez de nous parler, ne croient pas que Jésus soit le Christ, ni par conséquent qu'il ait accompli les prophéties. Ils ne croient pourtant pas que leurs livres aient été falsifiés. Ils ne contestent pas non plus, que je sache, le fond de l'histoire de Jésus-Christ. Il faut donc qu'ils se tirent d'affaire en supposant la rencontre fortuite, que j'ai supposée moi-même en commençant. Est-il croyable que tout un peuple eût admis une absurdité, et qu'il l'eût admise dans le temps même où l'on pouvait le mieux s'en éclaircir ?

L'ABBÉ.

Tout un peuple, c'est trop dire. Beaucoup de Juifs crurent en Jésus-Christ. Les Juifs convertis se comptaient par dix milliers quand saint Paul fit son dernier voyage à Jérusalem (Actes, XXI, 20). Si l'obstination du plus grand nombre vous paraît difficile à expliquer en admettant l'accomplissement de la prophétie, la conversion de ces dix milliers serait aussi inexplicable pour le moins sans cet accomplissement. Mais l'incrédulité des autres, à le bien prendre, est une nouvelle preuve de la vérité des prophéties, parce qu'elle a été prédite, de telle sorte que c'est une prophétie accomplie de plus. Ces deux preuves réunies, la foi des uns et l'incrédulité des autres, ont une force admirable. Il faut voir cela dans Pascal (*Pensées*, deuxième partie, VIII et XI).

Vous ne pouvez vous persuader que les Juifs eussent admis l'accomplissement fortuit s'il était aussi inadmissible que je le dis. Mais vous oubliez, monsieur, ce que peuvent le préjugé et l'entêtement, surtout chez ce malheureux peuple. Il vous donne lui-même la mesure de son aveuglement par son opinion sur le Messie.

Car enfin les Juifs, croyant aux prophéties et ne les trouvant pas accomplies en Jésus-Christ, attendent un autre Messie en qui elles doivent s'accomplir. Mais outre qu'il est trop incroyable qu'il se rencontre un autre homme qui réunisse en lui tous les signes d'une prophétie à la fois si étendue et si précise, il en est dans le nombre pour lesquels cela est absolument impossible, et le Messie que les Juifs attendent ne peut plus venir; son temps est passé. Qu'il vienne à naître demain, dans dix ans, dans un siècle : pourra-t-il se montrer dans le second temple, aujourd'hui que ce second temple est brûlé? Pourra-t-il faire cesser les sacrifices, aujourd'hui qu'ils ont cessé depuis dix-huit cents ans? Pourra-t-il venir quatre cent quatre-vingt-dix ans après un édit qui permettait aux Juifs de retourner dans leur patrie, aujourd'hui que le dernier de ces édits a plus de deux mille ans de date? Pourra-t-on s'assurer qu'il soit de la famille de David, aujourd'hui que toutes les tables généalogiques ont disparu? Aussi essayez d'interroger un Juif là-dessus; pressez-le pour savoir au juste ce qu'il pense du Messie qu'il attend. Je puis vous le dire d'avance, parce que j'en ai fait l'épreuve :

la confusion de ses réponses achèvera de vous convaincre que l'autorité de ce peuple infortuné ne peut être invoquée ici, et que des hommes assez furieux pour avoir commis le plus épouvantable des forfaits, peuvent bien être assez prévenus pour le justifier par une supposition absurde et contradictoire. Ils ne ne l'ont pas regardé en face, vous pouvez m'en croire ; ils ont résolu que Jésus, qui les contrariait, qui tonnait contre leurs vices et qui renversait leurs espérances charnelles, ne devait pas être le Messie, et là-dessus ils ont pris la première hypothèse qui leur est venue en tête pour l'écarter, à peu près comme la plupart de nos esprits forts commencent par poser en principe que la religion chrétienne ne saurait être divine, et puis admettent la mauvaise foi, le fanatisme, l'interpolation, tout ce qu'on voudra, sans se mettre en peine d'examiner si leurs suppositions peuvent se défendre, ou si ce ne sont que des théories en l'air qu'il suffit de définir une fois clairement pour les avoir réfutées à tout jamais. Je ne dis pas ceci pour vous, monsieur : notre conversation est la preuve que vous ne partagez pas leur injustice.

Mais, enfin, si les Juifs ne veulent pas reconnaître Jésus-Christ dans les prophéties de l'Ancien-Testament, pourront-ils refuser aussi de s'y reconnaître eux-mêmes ? Ecoutez, monsieur, ce qui est prédit des Juifs, depuis Moïse, dans ce livre que les Juifs honorent comme le livre de Dieu et qu'ils savent bien, eux qui l'ont gardé, n'avoir point subi d'altération.

« Si vous ne voulez point écouter la voix du Seigneur votre Dieu, et que vous ne gardiez et ne pratiquiez pas toutes ses ordonnances, toutes ces malédictions fondront sur vous et vous accableront ; ces malédictions, dis-je, demeureront à jamais et sur vous et sur votre postérité, comme une marque étonnante de la colère de Dieu sur vous.

» Le Seigneur fera venir d'un pays reculé et des extrémités de la terre, un peuple qui fondra sur vous comme un aigle fond sur sa proie, et dont vous ne pourrez entendre la langue ; un peuple fier et insolent, qui ne sera touché ni de respect pour les vieillards, ni de pitié pour les plus petits enfants. Il dévorera tout ce qui naîtra de vos bestiaux, et tous les fruits de votre terre, jusqu'à ce que

vous périssiez : il ne vous laissera ni blé, ni vin, ni huile, ni troupeaux de bœufs, ni troupeaux de brebis, jusqu'à ce qu'il vous détruise entièrement. Il vous réduira en poudre dans toutes vos villes ; et vos murailles si fortes et si élevées, où vous avez mis votre confiance, tomberont dans toute l'étendue de votre pays. Vous demeurerez assiégés dans toutes les villes du pays que le Seigneur votre Dieu vous donnera.

» Et vous mangerez les fruits de votre ventre, et la chair de vos fils et de vos filles, que le Seigneur votre Dieu vous aura donnés, tant sera grande l'extrémité de la misère où vos ennemis vous auront réduits. L'homme d'entre vous le plus délicat et le plus plongé dans les plaisirs refusera à son frère, et à sa femme qui dort auprès de lui, et ne voudra pas leur donner de la chair de ses fils dont il mangera, parce qu'il n'aura rien autre chose à manger pendant le siége dont il se verra resserré, et dans le besoin extrême où vous réduiront vos ennemis par leur violence dans l'enceinte de toutes vos villes.

» Le Seigneur augmentera de plus en plus vos plaies, et les plaies de vos enfants, des

plaies grandes et opiniâtres, dès langueurs malignes et incurables.

» Et vous demeurerez un très-petit nombre d'hommes, vous qui vous étiez multipliés auparavant comme les étoiles du ciel, parce que vous n'aurez point écouté la voix du Seigneur votre Dieu. Et comme le Seigneur avait pris plaisir auparavant à vous combler de biens, et à vous multiplier de plus en plus, ainsi il prendra plaisir à vous perdre, à vous détruire, et à vous exterminer de la terre où vous allez entrer pour la posséder. Le Seigneur vous dispersera parmi tous les peuples, depuis une extrémité de la terre jusqu'à l'autre.

» Etant même parmi ces peuples, vous ne trouverez aucun repos, et vous ne trouverez pas seulement où asseoir en paix la plante de votre pied. Car le Seigneur vous donnera un cœur toujours agité de crainte, des yeux languissants, et une âme tout abîmée dans la douleur. Votre vie sera comme en suspens devant vous ; vous tremblerez nuit et jour, et vous ne croirez pas à votre vie. Vous direz le matin : Qui me donnera de voir le soir ? et le soir : Qui me donnera de voir le matin ? tant votre cœur sera saisi d'épouvante, et

tant la vue des choses qui se passeront devant vos yeux vous effraiera.

» Le Seigneur vous fera ramener par mer en Egypte, dont il vous avait dit que vous ne deviez jamais reprendre le chemin. Vous serez vendus là à vos ennemis, vous pour être leurs esclaves, et vos femmes pour être leurs servantes ; et il ne se trouvera pas même de gens pour vous acheter.

» Je ravagerai votre pays, je le rendrai l'étonnement de vos ennemis mêmes, lorsqu'ils en seront devenus les maîtres et les habitants. Je vous disperserai parmi les nations, je tirerai l'épée après vous, votre pays sera désert, et vos villes ruinées. Quant à ceux d'entre vous qui resteront, je frapperai leurs cœurs d'épouvante au milieu de leurs ennemis ; le bruit d'une feuille qui vole les fera trembler ; ils fuiront comme s'ils voyaient une épée, et ils tomberont sans que personne les poursuive. S'il en demeure encore quelques-uns d'entre ceux-là, ils sècheront au milieu de leurs iniquités dans la terre de leurs ennemis.

» Je ferai qu'ils seront tourmentés, qu'ils seront affligés en tous les royaumes de la

terre, et qu'ils deviendront l'opprobre, le jouet, la fable et la malédiction des hommes dans tous les lieux où je les aurai chassés. Car je vais donner mes ordres, et je ferai que la maison d'Israël sera agitée parmi toutes les nations, comme le blé est remué dans le crible, sans néanmoins qu'il en tombe à terre un seul grain.

» La postérité qui viendra après nous, les enfants qui naîtront dans la suite d'âge en âge, et les étrangers qui seront venus de loin, voyant les plaies de ce pays et les langueurs dont le Seigneur l'aura affligé ; la postérité, dis-je, et tous les peuples diront en voyant ces choses : Pourquoi le Seigneur a-t-il traité ainsi ce pays ? d'où vient qu'il a fait éclater sa fureur avec tant de violence ? Et on leur répondra : Parce qu'ils ont abandonné l'alliance que le Seigneur avait faite avec leurs pères, lorsqu'il les tira d'Egypte. C'est pour cela que la fureur du Seigneur s'est allumée contre le peuple de ce pays ; qu'il a fait fondre sur eux toutes les malédictions qui sont écrites dans ce livre ; qu'il les a chassés de leur pays dans sa colère, dans sa fureur, et dans son extrême indignation, et qu'il les a

envoyés bien loin dans une terre étrangère, comme on le voit aujourd'hui (1). »

Que dites-vous, monsieur, de cette prédiction ? Vous ne l'accuserez pas d'obscurité : le langage en est presque aussi clair que celui de l'histoire. Eh bien, ne s'est-elle pas vérifiée, ne se vérifie-t-elle pas encore sous vos yeux, trait pour trait ? Je vois que vous en êtes frappé. Vous le serez davantage en la reprenant article par article. Le peuple romain pouvait-il être mieux décrit qu'il ne l'est ici : une nation venant de loin, semblable à un aigle, parlant une langue inconnue aux Juifs, tandis que toutes les autres nations qui leur ont fait la guerre venaient d'un climat moins éloigné et parlaient des langues qui avaient beaucoup d'analogie avec l'hébreu ? Le siége de Jérusalem par les Romains n'est-il pas comme peint aux yeux : ces hautes et fortes murailles sur lesquelles on s'assurait dans tout le pays, cette famine affreuse, ces familles se disputant un peu de nourriture, ces enfants mangés par leurs mères ; ne croit-

(1) Deut., XXVIII ; XXIX, 22-28. Lév., XXVI, 32-39. Jér., XXIV, 9. Amos, IX, 9.

on pas lire, au lieu d'une prophétie, le récit de l'historien Josèphe? Les calamités qui sont tombées sur les Juifs n'ont-elles pas été à la fois « grandes et opiniâtres? » Ne durent-elles pas encore, et depuis bientôt dix-huit siècles? Les Juifs vaincus n'ont-ils pas été, contrairement à la politique ordinaire de leurs vainqueurs, arrachés de leur pays natal, où on leur défendit même de remettre le pied sous peine de la vie? Il y a plus. Ils auraient pu être transportés du moins dans une retraite commune où ils auraient formé une colonie; mais, au lieu de cela, n'ont-ils pas été dispersés sous tous les cieux? et peut-on aller dans quelque coin du monde où l'on ne retrouve les Juifs? Cependant, chose merveilleuse! ne sont-ils pas demeurés séparés de tous les autres peuples? et quelle image plus frappante que celle du prophète Amos qui les compare au froment promené dans le crible sans qu'il en tombe un grain en terre? La condition des Juifs, parmi ces nations étrangères, la peut-on méconnaître à ces traits : le repos les fuyant toujours, leur cœur tremblant, leur âme en détresse et leur vie même pendante devant eux? N'avez-vous pas lu

dans Josèphe que les prisonniers juifs furent conduits par milliers en Egypte à deux reprises, sous Titus et sous Adrien, et que ces malheureux esclaves étaient estimés à si vil prix qu'on en laissa périr onze mille de faim ? Les Juifs n'ont-ils pas été à la lettre, « en opprobre, en raillerie, en proverbe et en malédiction » parmi les hommes ? et cela, non-seulement chez les chrétiens, mais aussi chez les mahométans et jusque chez les païens eux-mêmes (1) ? Enfin, leurs malheurs n'ont-ils pas excité l'étonnement du monde entier ? n'ont-ils pas été considérés, de tout temps, comme une chose qui sort du cours ordinaire de la nature et comme l'effet d'une malédiction du ciel ?

Essayez pour cette prophétie des trois hypothèses de Rousseau. La rencontre fortuite : le moyen de l'admettre, quand la prophétie est si précise, et qu'elle se rapporte à des cir-

(1) « Devait-on s'attendre à voir les Juifs foulés aux pieds par les païens, qui n'ont jamais entendu parler du Sauveur ? Qui a appris à l'Indou à punir encore aujourd'hui le Juif, sans connaître le crime dont il s'est rendu coupable ? (BUCHANAN, *Christian Researches in Asia*, pages 297, 298.) »

constances si spéciales, à une histoire unique dans les annales du monde ? L'interpolation : mais quand aurait eu lieu cette interpolation, pour des évènements qui ont duré dix-huit siècles et qui durent encore ? L'invention, ou l'arrangement de l'histoire : eh ! comment y penser quand il s'agit de faits qui se passent encore aujourd'hui et sous nos yeux ? Ici, vous avez ce que Rousseau demande. Vous êtes témoin de l'évènement. Si vous n'êtes pas témoin de la prophétie, vous êtes certain du moins, et cela vous suffit, qu'il n'y a point eu d'interpolation. Enfin, vous pouvez affirmer que la rencontre fortuite est impossible, à moins de dire qu'elle ne l'est jamais, ce qui est contraire au sens commun et à Rousseau lui-même. Ainsi, monsieur, s'il faut être crédule pour ne pas croire aux prophéties messianiques, il faut l'être encore plus pour ne pas croire à celles qui regardent les Juifs. Il faut l'être à tel point que ni vous ni moi n'y pourrons jamais consentir. Je vous avais promis de vous faire voir qu'en rejetant la prophétie on serait dans l'absurde : je crois avoir dégagé ma promesse.

LUCILE.

Se peut-il quelque chose de plus clair? Il faut avoir en effet un parti pris pour ne pas se rendre. N'est-il pas vrai, mon ami?

M. DE LASSALLE.

Je ne fais pas difficulté de convenir que je n'aurais jamais cru qu'on pût alléguer en faveur de la révélation, je ne dis pas seulement des preuves de cette force, mais des preuves même de cette nature. Cette prophétie des Juifs surtout est étonnante; je n'y avais jamais fait attention. Mais, je le répète, je me réserve de repenser à tout cela. Vous m'avez invité à examiner, je le veux bien; c'est tout ce que je puis dire aujourd'hui.

L'ABBÉ.

C'est aussi tout ce que je demande. J'ajoute une seule observation. La prophétie n'est qu'une des preuves du christianisme. Si nous en avions choisi une autre au lieu de celle-là, j'aurais pu vous montrer également qu'il faut plus de crédulité pour la rejeter que pour la recevoir. J'aurais pu le faire voir, par exemple,

pour les miracles, pour la propagation de l'Evangile dans le monde, et pour le caractère de Jésus-Christ, sans parler de sa morale et de sa doctrine.

Les miracles. Il est aisé de les dire controuvés. Mais s'ils le sont, comment expliquer que tant de disciples de Jésus-Christ soient allés attester partout des faits qu'ils savaient être faux (car on ne se fait pas illusion sur des faits comme sur des doctrines), quand ils n'avaient d'autre prix à attendre de leur imposture que l'opprobre, la prison et la mort (1)? Comment expliquer que des milliers d'hommes aient cru à leur témoignage, jusque sur le théâtre de l'histoire imaginaire qui servait de fondement à leur prédication, quand tous les intérêts, toutes les passions, toutes les habitudes de ces prosélytes devaient les retenir dans leurs anciennes croyances? Comment expliquer surtout que les adversaires de l'Evangile aient reconnu les miracles de Jésus-Christ, et se soient mis en frais de conjectures pour en rendre raison, quand il leur eût été si facile d'en finir par un seul mot : ce n'est pas vrai ? Car les Juifs attri-

(1) *Pensées de Pascal*, 2e partie, XVII, 56.

buaient les miracles de Jésus-Christ au démon, les païens à la magie; mais ni les uns ni les autres ne les ont niés. Pour nous, moins prévenus ou plus éclairés, l'hypothèse tombe, le fait reste, et l'Evangile est justifié.

La propagation du christianisme. Comment expliquer que le christianisme se soit établi sur la terre, s'il n'a pas eu Dieu pour lui? C'est en vain qu'on nous répond par le succès de Mahomet. Tout est différent, tout est opposé dans les deux cas. Mahomet a triomphé d'une faible résistance avec des ressources puissantes : Jésus-Christ, d'une résistance formidable, avec les plus petites ressources du monde. La doctrine de Mahomet favorisait les goûts et les passions des peuples : celle de Jésus-Christ les combattait de front. Mahomet a employé la force des armes, et a été meurtrier au nom de sa religion : Jésus-Christ n'a employé que la douceur, et a été martyr pour la sienne. Le succès de Mahomet est dans le cours naturel des choses : celui de Jésus-Christ y est contraire (1).

(1) « Mahomet s'est établi en tuant, Jésus-Christ en faisant tuer les siens ; Mahomet en défendant de lire, Jésus-Christ en ordonnant de lire. Enfin, cela est si

Le caractère de Jésus-Christ. Comment expliquer chez un simple homme, que dis-je ? chez un imposteur... ou chez un fanatique, une perfection morale dont on ne trouve pas d'exemple dans l'humanité ? Ou, si vous pensez que le caractère de Jésus-Christ soit peint d'imagination, comment expliquer que des pêcheurs d'un pays presque barbare, et de faux témoins encore, aient conçu un tableau de perfection idéale qu'aucun auteur n'égala jamais, même dans les pays les plus éclairés, ni avant la publication de l'Evangile, ni après?

Et la morale de Jésus-Christ, dont vos philosophes sont contraints d'avouer eux-mêmes l'incomparable supériorité ! Et sa doctrine sur Dieu et sur la vie à venir, cette doctrine si ferme, si simple et tout ensemble si nouvelle ! Il n'y a pas un de ces points sur lequel je ne pusse vous embarrasser aussi bien que je l'ai

contraire, que si Mahomet a pris la voie de réussir humainement, Jésus-Christ a pris celle de périr humainement. Et au lieu de conclure que, puisque Mahomet a réussi, Jésus-Christ a bien pu réussir, il faut dire que, puisque Mahomet a réussi, le christianisme devait périr s'il n'eût été soutenu par une force toute divine. » (PASCAL, *Pensées*, art XII.)

fait sur la question des prophéties. N'en doutez pas, monsieur, l'incrédulité ne peut se soutenir qu'à la condition d'effleurer à peine les questions. Rousseau lui-même, malgré son apparente profondeur, n'a fait que les effleurer dans son *Vicaire savoyard.* Pénétrez : vous y trouvez partout des assertions fausses, des principes faux, et ce qu'il y mêle de vérité ne sert qu'à le condamner par son propre témoignage. J'en appelle à sa fameuse page sur les Ecritures et sur le caractère de Jésus-Christ. D'un côté, Rousseau trouve en Jésus-Christ une vertu surhumaine, et dans l'Evangile une morale parfaite ; de l'autre, il trouve dans ce même Evangile des doctrines qui lui semblent étranges et incroyables. En présence de ce double fait, comment devait-il raisonner? Devait-il dire : Puisque ce livre a des clartés divines sur les questions morales, qui sont les moins sujettes à contestation, je dois le recevoir comme venant de Dieu, et l'en croire sur des points qui échappent à mon observation, tels que la pensée et les desseins du Créateur? Ou bien devait-il dire : Puisqu'il y a dans ce livre, sur une matière qui m'est peu connue, certaines assertions qui m'étonnent, je dois le rejeter, quoi-

que resplendissant de vérité sur les points les plus lumineux ? C'est le dernier parti qu'il prend; car sa prétendue suspension de jugement n'existe qu'en paroles. Eh bien, monsieur, je soutiens que Rousseau s'est montré crédule en se déterminant de la sorte; d'autant plus inexcusable dans son égarement qu'il a mieux senti la force des preuves. La vie et la mort de Jésus-Christ sont d'un Dieu, et on ne peut savoir s'il n'a pas été un imposteur ! La morale de l'Evangile est parfaite, et on ne peut savoir si elle n'est pas le fruit du mensonge ! Les apôtres n'ont rien inventé, et on ne peut savoir s'ils ont dit vrai ou s'ils ont menti ! Que sont les prétendues contradictions de l'Evangile auprès de celles-là ? Ah! monsieur, vous ne trouverez jamais de repos pour votre raison, je dis pour votre raison elle-même, que dans la foi, pourvu seulement que la raison soit raisonnable et non pas raisonneuse.

M. DE LASSALLE.

Monsieur, vous voulez bien du mal à Rousseau. Mais permettez-moi encore une question. Qu'avons-nous besoin après tout d'une révélation, quand on peut, sans son secours,

avoir une religion telle que celle du Vicaire savoyard ?

L'ABBÉ.

Sans son secours, monsieur ? Pensez-vous donc que Rousseau ne doive rien à la révélation dans les idées qu'il a sur Dieu, sur la conscience et sur l'immortalité de l'âme ? Le christianisme est dans le monde depuis dix-huit siècles. Il a proclamé avec une clarté et une assurance parfaites l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme. Ce n'est pas merveille après cela qu'un philosophe vienne à son tour soutenir ces dogmes, avec la Bible dans les mains et le christianisme dans les mœurs. Il les établit par la seule voie du raisonnement, dit-on. Mais qui sait si la révélation ne serait pas pour la raison ce qu'est pour un aveugle le clairvoyant qui l'exerce à lire et à écrire, jusqu'à ce qu'enfin l'aveugle sache le faire tout seul ? Je ne vois qu'un moyen de s'en assurer : c'est de voir ce que la raison a fait avant que la révélation fût dans le monde. C'est une question d'histoire. Quelles ont été les lumières de la religion naturelle avant qu'il y eût une religion révélée ? Encore cette question est-elle

impossible à résoudre complètement. Car si la Bible est vraie, la révélation est aussi ancienne que le monde; et qui nous dit qu'il n'ait rien pénétré chez les païens, sinon de la révélation mosaïque, du moins de la révélation patriarcale qui remonte jusqu'au premier homme? Mais enfin quelle religion a-t-on eue avant la venue de Jésus-Christ? Cherchez, je ne dis pas chez les nations les plus reculées, mais chez la plus civilisée de toutes, chez les Grecs : qu'ont-ils cru sur Dieu et sur la vie future?

Vous n'avez pas besoin que je vous rappelle quelles étaient les lumières du peuple, ou plutôt ses ténèbres. Rousseau en a parlé dans sa *Profession de foi*, et sur ce point, il est d'une vérité, d'une éloquence admirables. Quant aux philosophes, ils étaient exempts des superstitions du vulgaire; mais que mettaient-ils à la place? Ils ne croyaient pas à une centaine de dieux ni à l'enfer de Pluton; mais ils n'étaient bien assurés ni de l'unité de Dieu ni d'un avenir. Il n'y a pas un philosophe de la Grèce qui ait enseigné ces deux dogmes clairement, simplement, positivement. On sait que Socrate, près de mourir, s'est exprimé

sur l'immortalité de l'âme en homme qui craint de trop affirmer. Pensez-vous, monsieur, que Platon ou Aristote aient jamais parlé de Dieu comme en parle Rousseau?

Mais quand le raisonnement aurait pu découvrir en effet la doctrine du Vicaire savoyard sans le secours de la révélation, cette doctrine, monsieur, vous contenterait-elle? Auriez-vous si peu réfléchi sur Dieu, sur le monde, sur vous-même? Car enfin, nous ne pouvons nier que nous ne soyons pécheurs, ni que le péché ne soit un désordre. Réparer ce désordre, c'est le grand problème de la religion chrétienne. Mais ce problème, le Vicaire savoyard le résout-il, le connaît-il seulement? Si la révélation est véritable, le Vicaire savoyard est d'une ignorance profonde sur Dieu et sur l'homme. La religion du Vicaire savoyard suffisante! Et c'est en France qu'on le dit, après la manière dont la philosophie y a fait ses preuves! A-t-elle suffi à Rousseau lui-même? Lui a-t-elle donné la paix du cœur? A-t-elle rendu ses mœurs humbles, charitables, pures? Que sa vie, que sa mort réponde! Car c'est dans la vie, c'est dans la personne de Rousseau qu'il faut apprécier la croyance du

Vicaire savoyard, et non dans les pages d'un livre. Dites, monsieur, s'il fallait juger des doctrines par les avocats, qu'est-ce qui vous paraîtrait le mieux démontré : la vérité de la religion chrétienne, par Pascal, vivant saintement, souffrant patiemment, mourant paisiblement ; ou la suffisance de la religion naturelle, par Rousseau qui... Mais ce détail est superflu, et je n'en veux pas scandaliser les oreilles de madame. Il semble qu'un Dieu juste ait voulu, pour confondre ce malheureux sophiste, lui laisser mettre en lumière ses maximes dans sa conduite. C'en était assez pour qu'il trouvât en lui-même sa propre réfutation, et qu'à côté de la séduction qui menaçait de les entraîner, les hommes vissent en lui l'épouvantail qui les devait repousser en arrière !

M. DE LASSALLE.

Je ne veux pas justifier Rousseau ; mais il ne faut pas rendre la doctrine responsable pour l'avocat. Cet argument serait dangereux pour la religion chrétienne.

L'ABBÉ.

Ce n'est pas un argument décisif contre la

doctrine de Rousseau; mais c'est au moins un rapprochement de nature à faire réfléchir. J'accorde sans doute qu'il y a des hommes honorables, vertueux selon le monde, parmi les incrédules; il y en a bien eu chez les païens. Mais pour ceux-là même la religion naturelle ne suffit pas, ne suffira jamais. La doctrine de Jésus-Christ peut seule sanctifier, consoler, sauver.

M. DE LASSALLE.

Ah! c'est cette doctrine qui me répugne. Elle est si peu en harmonie avec les idées que nous nous faisons de Dieu, si incroyable de tout point!

L'ABBÉ.

Cela ne devrait pas vous retenir. Une fois qu'il nous est démontré par des preuves solides que la Bible a Dieu pour auteur, nous devons la croire, alors même que la doctrine nous en paraîtrait étrange. Nos idées ne peuvent-elles pas être erronées? Et que savez-vous? peut-être cette doctrine ne vous étonne-t-elle que parce qu'elle est vraie. C'est ce que Jésus-Christ disait aux Juifs: «Parce que je dis la vérité, vous ne me croyez pas.» Mais, au reste, cette

même doctrine a des côtés pleins de lumière, et nous fournirait au besoin une preuve nouvelle en faveur du christianisme. C'est ce qu'on appelle la *preuve interne*. Je n'ai pas voulu m'y arrêter dans cet entretien, parce que c'est une preuve qui, toute forte qu'elle est, ne peut être bien appréciée que par un homme à demi-persuadé, et qui commence à étudier attentivement la révélation. Mais si les raisons que je vous ai présentées peuvent vous déterminer à entreprendre cette étude, vous verrez se développer devant vous un nouvel ordre de considérations, et le contenu de la Bible achèvera d'en justifier à vos yeux la divinité.

Vous serez frappé d'abord de trouver dans la Bible, écrite par un grand nombre d'auteurs qui se sont suivis à des siècles de distance, une suite et un enchaînement merveilleux. Vous y verrez le plan de la révélation se développant peu à peu avec le cours des siècles, et les marques les plus évidentes d'un dessein unique et d'un auteur commun. Cet auteur, qui serait-il que Dieu seul? quel autre peut embrasser quinze siècles d'un coup-d'œil? Il vous semblera alors aussi incroyable que la Bible soit l'œuvre des hommes, qu'il le serait

qu'un tableau parfait eût été composé par cinquante peintres, qui se seraient succédé devant une toile où chacun aurait donné en passant son coup de pinceau.

Vous serez ravi ensuite de voir combien la Bible répand de lumière sur les sujets les plus utiles et les plus profonds. Vous y trouverez sur Dieu, sur sa loi, sur son gouvernement, des notions aussi nouvelles que frappantes de vérité. Vous y apprendrez à vous connaître si bien vous-même que vous ne pourrez vous empêcher d'avouer que celui qui a fait la Bible est aussi celui qui a fait le cœur de l'homme. Vous y recevrez la solution de ces grands problèmes, désespoir éternel de la philosophie, l'origine du mal, le désordre de la société, les contradictions qu'on observe dans l'homme; et vous achèverez de vous convaincre que la Bible ne peut s'expliquer sans Dieu, en reconnaissant que le monde ne peut s'expliquer sans la Bible.

Vous serez encore affermi dans cette conviction, en mettant en regard les enseignements de ce livre avec les leçons contemporaines de la sagesse humaine. Voici un peuple, le peuple juif, chez lequel la raison n'a rien

fait; en voici un autre, le peuple grec, chez lequel elle a enfanté les plus grands prodiges. Comment se fait-il que le premier ait sur la religion des lumières sublimes, quand l'autre n'a que des conjectures chez les philosophes et des superstitions dans la multitude? Tandis que quelques pêcheurs de la Galilée tracent la seule peinture qui existe d'une vie parfaitement sainte; qu'ils annoncent un Dieu unique, juste, sage et miséricordieux; qu'ils révèlent une éternité bienheureuse, avec le chemin qui y conduit : tout est confus, abandonné, déréglé, à Rome et dans la Grèce. Remontons à l'Ancien-Testament. Il faut reculer de six cents ans pour atteindre les derniers prophètes juifs; car l'histoire juive a plusieurs siècles d'avance sur celle des Grecs et des Romains. Le temps où les prophètes Malachie, Aggée, Daniel, Ezéchiel, Jérémie, Esaïe, Osée (1), prêchaient aux Juifs cette belle doctrine: « Il n'y a point eu de Dieu formé avant moi, et il n'y en aura point après moi. C'est moi, c'est moi, qui suis le Seigneur, et hors moi il n'y

(1) De cinq cents à huit cents ans avant Jésus-Christ.

a point de sauveur. C'est moi, c'est moi-même qui efface vos iniquités pour l'amour de moi, et je ne me souviendrai plus de vos péchés. Saint, saint, saint est le Seigneur, le Dieu des armées. Cessez de faire le mal, apprenez à faire le bien; déchirez vos cœurs, et non vos vêtements; convertissez-vous au Seigneur votre Dieu, parce qu'il est bon et compatissant (Esaïe, XLIII, 10, 11, 25; VI, 3; I, 16. Joël, II, 13); » ce temps répond à celui où vivaient les sept sages, où la philosophie essayait timidement ses premiers pas, où Thalès tirait le monde de l'eau, et où Pythagore enseignait la métempsycose; Anaxagore paraissait à peine, et Socrate n'était pas encore né. Le temps où David célébrait la création, la providence, la grâce, par des cantiques qui font de siècle en siècle les délices des âmes pieuses; où, confessant son péché comme une révolte contre Dieu lui-même, mais se confiant en même temps en la miséricorde de celui qu'il avait offensé, il écrivait ces paroles auxquelles rien ne ressemble dans l'antiquité profane: « Je reconnais mon iniquité, et j'ai toujours mon péché devant les yeux. J'ai péché devant vous seul, et j'ai fait le mal en votre

présence. Vous m'arroserez avec l'hysope, et je serai purifié; vous me laverez, et je deviendrai plus blanc que la neige (Ps. L, 3, 4, 7); » ce temps a précédé celui où Homère et Hésiode chatouillaient l'oreille des peuples et ravissaient tous les esprits par des fables si vaines, malgré leur beauté. Moïse, qui a publié le Décalogue, ce code éternel de la plus pure morale, ce fondement de toutes les lois et de toutes les sociétés, était contemporain d'Orphée; et les Grecs s'attendrissaient sur les aventures d'Eurydice, pendant que les Juifs écoutaient avec terreur la loi proclamée en Sinaï. Abraham, qui a compris le prix de la foi et la nécessité d'une obéissance sans bornes aux commandements de Dieu; Joseph, qui, pressé de commettre une action regardée comme une peccadille parmi les païens, s'écriait : « Comment pourrais-je commettre un si grand crime et pécher contre mon Dieu? » répondent à Inachus, Cadmus, Cécrops, à la nuit la plus profonde. Quoi, monsieur, une si vive lumière d'un côté, de si épaisses ténèbres de l'autre; et encore, cette lumière chez le peuple barbare, et ces ténèbres chez le peuple civilisé : quel homme

sensé peut expliquer cela, si la Bible n'est point de Dieu! Quel peuple que ces Juifs! Tant que Jésus-Christ n'est pas venu et qu'ils lisent seuls les prophètes, ils n'ont point d'égal parmi tous les peuples dans la connaissance de Dieu; et à peine l'Evangile est-il parvenu aux Grecs et aux Romains, que ces mêmes Juifs tombent autant au-dessous d'eux qu'ils les surpassaient autrefois! Et on ne veut pas voir qu'ils n'ont dû leur supériorité première qu'à ce qu'ils possédaient l'Ancien-Testament, et leur infériorité subséquente qu'à ce qu'ils ont rejeté le Nouveau!

Vous trouverez tout cela dans la religion, monsieur; mais vous y trouverez plus encore. Vous y trouverez une doctrine qui s'adapte exactement aux besoins de votre cœur; vous trouverez en Jésus-Christ le Dieu de l'homme, le Dieu du pécheur, votre Dieu. Les miracles, les prophéties ne vous paraîtront alors que des preuves secondaires, auxquelles succèderont des preuves de sentiment plus précieuses encore et plus persuasives. Vos difficultés se perdront dans une masse de lumière, et vous confesserez que si les preuves externes de la Bible sont telles qu'on ne peut s'empêcher de

la croire, quelque étrange qu'en puisse paraître le contenu, les preuves internes à leur tour sont si décisives que vous la reconnaîtriez pour l'œuvre de Dieu quand vous la trouveriez dans un désert et sans l'appui d'aucun témoignage. Je vous parle avec chaleur, monsieur; c'est que je vous parle d'après une expérience personnelle. Je vous l'avoue, j'ai douté dans un temps; mais j'ai examiné, et j'ai cru. Ah! monsieur, cette bienheureuse expérience, ne la voulez-vous pas faire aussi?

M. DE LASSALLE.

Vous êtes bien pressant, monsieur: n'allons pas si vite. En tout cas, j'ai peine à comprendre que la religion ne se prouve pas à tout le monde, si elle a de si bonnes preuves. Je suis de bonne foi pourtant; et certes, si je n'ai pas cru, ce n'est pas ma faute.

L'ABBÉ.

Si la religion ne se prouve pas davantage aux hommes, c'est que les hommes ne s'en occupent pas, ou qu'ils n'en veulent pas. Vous êtes de bonne foi, dites-vous. De bonne foi, au sens de Rousseau, vous l'êtes assurément et plus que lui. Mais, monsieur, la bonne

foi n'est pas tout. Le cultivateur aurait beau semer de l'ivraie dans son champ, en croyant de bonne foi y semer du blé : il n'en sortirait pourtant que de l'ivraie. Ainsi, les doctrines de l'incrédulité, avec quelque sincérité qu'on les reçoive, ne peuvent éclairer l'homme ni le sauver. C'est la vérité qu'il lui faut. Mais j'ose dire plus, partout où la bonne foi existe réellement, on est dans le christianisme, ou l'on y vient. Que serait-ce en effet, monsieur, qu'une sincérité qui ne nous porterait pas à examiner ? Cherchez la vérité, cherchez-la par tous les moyens. Alors vous serez sincère ; mais alors, je le dis sans être prophète, vous serez bientôt croyant. Et s'il était vrai, monsieur, que la religion chrétienne fût de Dieu ! s'il était vrai qu'il fallût la croire pour être sauvé ! s'il était vrai qu'en demeurant éloigné d'elle vous perdriez votre âme pour l'éternité !

LUCILE, *après un moment de silence.*

Mon mari vient de sortir. Il est agité. Je suis trop émue moi-même pour vous parler maintenant. Vous m'avez fait du bien. Recevez l'expression de ma reconnaissance. Je vous écrirai bientôt. Adieu.

SECONDE PARTIE.

CORRESPONDANCE SUR L'INTERPRÉTATION DE LA BIBLE.

PREMIÈRE LETTRE.

LUCILE A L'ABBÉ FAVIEN.

Que béni soit le jour où le ciel m'inspira la pensée de vous écrire! Vous avez dissipé toutes mes incertitudes. Il me semble qu'un ministre de Dieu ne doit pas avoir de satisfaction plus grande que de ramener au bercail une brebis perdue. Eh bien, monsieur, je suis cettte brebis, et c'est vous qui l'avez ramenée. Vous avez commencé du moins cette bonne œuvre, et je compte encore sur vous pour y mettre la dernière main.

J'ai reçu hier le paquet que vous avez eu l'obligeance de m'envoyer, avec la note qui

l'accompagnait. J'accepte avec reconnaissance les *Pensées de Pascal*, et j'y ai déjà lu quelques-uns des endroits que vous m'indiquez. Cela est bien beau et bien fort. Mais comment vous dire surtout le plaisir que m'a fait votre manuscrit ? C'est une bonne et charitable idée que d'avoir mis par écrit les deux entretiens que nous avons eus ensemble ; et vous l'avez fait avec tant de naturel, que j'y crois être encore en vous lisant.

J'ai repassé avec un nouvel intérêt sur toute la suite de vos raisonnements ; et si j'avais pu craindre, en vous les entendant développer, la séduction de votre éloquence, j'ai pu me convaincre, en les étudiant à loisir, que cette éloquence est celle de la raison et que la solidité de vos preuves justifie la ferveur de votre foi. L'esprit et le cœur sont également pour l'Evangile, et je ne doute plus aujourd'hui que Jésus-Christ ne soit le Fils de Dieu, ni que l'Ecriture sainte ne soit un livre inspiré.

Je ne saurais vous exprimer, monsieur, combien je suis heureuse de cette persuasion. J'entrevois une lumière nouvelle ; je pressens une nouvelle vie. Quelque chose de sérieux et de profond va donc succéder à ces intérêts

futiles, qui m'ont seuls préoccupée jusqu'à présent ! J'ai entendu dire un jour à un homme pieux : « Il y a dans notre cœur une place vide que Dieu seul peut remplir ; » il me semble que je suis près d'en faire l'expérience. Ce n'est pas que l'avenir m'apparaisse semé de roses : je m'attends à des combats, à des sacrifices ; et pourtant cette perspective ne m'effraie point. Je commence aussi à me sentir mal avec moi-même ; je démêle insensiblement dans ma vie, dans mon cœur, des choses qui ne sont pas bien et qui doivent déplaire à Dieu. Mais si Dieu me fait voir le besoin que j'ai de lui, ce n'est sûrement pas pour me rejeter. Parmi toutes les pensées qui m'agitent, je trouve une consolation inexprimable à me dire : Dieu a parlé. Que me faut-il de plus ? Dieu a parlé, qu'ai-je à faire que de l'écouter et de le suivre ?

O vous ! qui m'avez appris à discerner sa voix, fournissez-moi encore les moyens de l'entendre, cette voix divine à laquelle j'ouvre d'avance tout mon cœur. Les fragments de la Bible que j'ai dans mon *Manuel* ne me suffisent plus. Je veux voir les Ecritures inspirées de Dieu dans leur ensemble, et dans cette

belle harmonie que vous nous avez si bien dépeinte. Procurez-moi une Bible, M. l'Abbé; il me tarde de l'avoir, de la lire, de me livrer à cette sainte étude.

J'aurais pu l'acheter de quelqu'un de ces marchands ambulants qui la colportent dans nos campagnes depuis un an ou deux. Mais, bien qu'ils nous offrent des versions catholiques, notre curé nous a exhortés en chaire à ne pas la prendre. Il prétend que ce n'est pas la vraie Parole de Dieu : on y a fait, s'il faut l'en croire, des altérations notables, et l'on a osé même en retrancher des livres entiers. Je sais bien que le pauvre homme ne mérite pas une confiance sans bornes; mais enfin il peut avoir raison, et je tremble à la seule pensée de prendre pour guide un livre auquel une main impie aurait changé la moindre chose. J'aime mieux différer un peu de posséder les saintes Ecritures, pour les tenir de votre main.

Je ne veux pas finir ma lettre sans vous dire un mot de mon mari. Vous avez certainement fait une grande impression sur son esprit. Depuis votre visite, je ne l'ai pas entendu plaisanter une seule fois de la religion. Il a lu

attentivement votre manuscrit, et son intention est toujours de faire des recherches sur le christianisme. Je vois cependant avec quelque inquiétude qu'il remet d'un jour à l'autre à les commencer.

DEUXIÈME LETTRE.

L'ABBÉ FAVIEN A LUCILE.

Vous ne vous êtes point trompée en pensant que les sentiments de piété qui respirent dans votre lettre me causeraient une consolation véritable. S'il est vrai que je sois pour quelque chose dans un changement si heureux, j'en rends grâces à Dieu du fond de mon âme. C'est à lui qu'il en faut rapporter toute la gloire, sans regarder au faible instrument dont sa miséricorde a daigné se servir.

N'en doutez point, il vous conduira jusqu'au bout dans la bonne voie où il vient de vous faire entrer ; et vous pouvez répéter avec assurance ces belles paroles du Psalmiste : « Le Seigneur prendra ma défense. Seigneur,

votre miséricorde est éternelle : ne méprisez pas les ouvrages de vos mains (Ps. CXXXVII, 8) ! » Pour moi, madame, je ne demande pas mieux que de vous prêter le secours de mes petites lumières. Ce n'est pas que je n'eusse préféré pour vous les conseils de vos directeurs naturels ; mais je n'oserais forcer votre sentiment sur un point si délicat. Je conçois ce qu'il peut y avoir d'exceptionnel dans votre position ; et si vous pensez que je puisse vous être utile, mon zèle du moins ne vous fera point défaut.

Vous avez bien fait de ne pas acheter la Bible. Celles que vendent les colporteurs des sociétés dites Bibliques et Evangéliques sont incomplètes, comme vous l'avez entendu dire à M. votre curé. Il y manque plusieurs livres que l'Eglise a compris dans le canon de l'Ancien-Testament, tels que Judith, Susanne, le second des Macchabées et d'autres encore.

Quant au reproche de falsification, je dois à la vérité de dire qu'il est sans fondement. Je ne connais pas les versions protestantes que vendent les colporteurs ; mais j'ai acheté moi-même de l'un de ces messieurs une Bible catholique. On y a suivi la version de Saci,

la meilleure que nous possédions en français. Je l'ai comparée à une ancienne édition munie de l'approbation de plusieurs évêques, et je n'ai trouvé de différences de l'une à l'autre que ces légers changements que le temps amène presque toujours dans un livre souvent réimprimé. Je suis vraiment peiné que M. Alexis, qui est un homme respectable malgré ses petits défauts, se soit permis une imputation aussi grave sans en avoir vérifié l'exactitude. Il n'est pas le seul, malheureusement, et je crains fort de voir l'Eglise catholique compromise par l'emploi de tels moyens, beaucoup plus qu'elle ne saurait l'être par les attaques de ses adversaires.

Mon opinion sur les livres vendus par les colporteurs est exactement celle de Mgr Dubourg, l'un de nos plus respectables prélats, qui est mort archevêque de Besançon. Dans le temps qu'il occupait le siége de Montauban, un colporteur, qui avait rencontré de l'opposition de la part de plusieurs ecclésiastiques du diocèse, prit le sage parti de soumettre ses livres à l'inspection de l'évêque. Voici la réponse que lui fit monseigneur. Il faut vous rappeler, pour la comprendre, que les livres

retranchés par les protestants appartiennent tous à l'Ancien-Testament, et que leur Nouveau-Testament est le même que le nôtre.

« Montauban, le 14 avril 1832.

» Je remercie M. Bénèche de l'offrande de la Bible et du Nouveau-Testament, édition 1831. Je n'ai pas eu besoin d'un long examen pour m'assurer que ce dernier est en tout conforme à l'édition de 1759 par M. Le Maistre de Saci, avec-approbation du clergé de France. Rien ne s'oppose donc à sa circulation parmi les catholiques.

» Il n'en est pas de même de l'Ancien-Testament, duquel on s'est permis de retrancher, dans cette édition 1831, tous les livres ou parties des livres qui ne se trouvent pas dans le texte hébreu, et que l'Eglise cependant a reconnus pour canoniques, tels que Tobie, Judith, Esther, l'Ecclésiastique, la Sagesse, les Macchabées et l'histoire de Susanne.

» Approuver ou autoriser pour les catholiques la circulation de l'Ancien-Testament serait reconnaître à d'autres qu'à l'Eglise catholique le droit de juger de l'inspiration des

livres saints, et appeler sur ma tête les terribles menaces de l'Esprit saint (Apoc., XXII, 19) : « Si quelqu'un retranche quelque chose de ce livre, Dieu l'effacera du livre de vie. » J'engage donc M. Bénèche à s'abstenir de la vente de ce dernier ouvrage.

» L. Guillaume, évêque de Montauban. »

D'après cela, madame, je ne me serais point opposé à ce que vous prissiez le Nouveau-Testament vendu par les colporteurs, si le temps me paraissait venu de mettre les saintes Ecritures dans vos mains. Mais je crois qu'il faut attendre encore, et je ferais quelque difficulté de vous les envoyer moi-même, malgré vos vives et touchantes sollicitations.

Ceci vous étonne peut-être. Daignez pourtant vous rappeler ma première lettre, et vous reconnaîtrez que je n'ai point changé d'avis. Voici pour vous le moment décisif. Vous vous êtes assurée que la Bible est de Dieu ; vous vous en êtes assurée par le raisonnement, et sans vous contenter sur ce point de la simple attestation de l'Eglise. Cela est bien, pourvu qu'une fois éclaircie là-dessus, vous vous en remettiez désormais à elle, qui seule

a mission pour interpréter les Ecritures. Mais si vous présumez d'en sonder par vous-même les profondeurs, je crains que l'esprit particulier ne vous égare, et que vous ne preniez vos propres opinions pour les pensées de Dieu.

Je le crains doublement pour vous, madame, à cause des impressions et des habitudes de votre enfance ; et aussi, s'il faut dire toute ma pensée, à cause de l'impatience que vous témoignez de lire les Ecritures vous-même, de les lire tout entières. Je ne puis m'empêcher de voir là une sorte d'exaltation, qui vous livrerait sans défense au danger que je viens de signaler. Ma franchise ne saurait vous déplaire : vous n'attendez pas d'un prêtre de vains compliments. Défiez-vous de la volonté propre, je vous en conjure. Défiez-vous d'une curiosité indiscrète. Défiez-vous même d'un zèle excessif : vous ne seriez pas la première qu'il aurait séduite. Quel malheur si, au moment que vous touchez au port, vous alliez en être rejetée plus loin que jamais !

Commencez donc, madame, par interroger l'Eglise et par vous pénétrer de la doctrine qu'elle a trouvée dans la Bible : elle l'a dé-

posée dans des écrits accessibles à tout le monde. Vous la verrez brièvement mais clairement résumée dans le *Catéchisme du Concile de Trente*, que j'ai l'honneur de vous envoyer avec cette lettre. J'y joins les *Histoires de la Bible de Royaumont*. Vous ne dédaignerez pas ce livre parce qu'il est écrit pour des enfants. Il en a plus de simplicité, et comme il suit exactement l'ordre de la Bible, il vous tiendra lieu en quelque sorte de ce saint livre sans vous offrir les mêmes inconvénients.

Ces inconvénients, du reste, n'existeront pas toujours, et ma pensée n'est pas de vous sevrer à tout jamais de la lecture de la Bible. Je veux seulement que, « comme ces enfants nouvellement nés » dont parle un apôtre, vous vous en teniez quelque temps « au lait spirituel et tout pur » que l'Eglise, cette bonne mère, vous présente avec tant d'amour. Plus tard, quand vous pourrez supporter « une nourriture plus solide, » quand « votre esprit aura été accoutumé par un long exercice à discerner le bien et le mal, » vous prendrez la Bible. L'Eglise vous la donnera elle-même, pourvu que vous vous laissiez diriger par elle

dans l'ordre et le choix de vos lectures, et que vous soumettiez, comme il est juste, votre sens au sien.

TROISIÈME LETTRE.

LUCILE A L'ABBÉ.

Ainsi que vous l'avez prévu, votre réponse m'a surprise au dernier point. Je n'avais pas mis en doute que vous n'accueillissiez ma demande avec empressement; loin de m'en faire le plus léger scrupule, je croyais remplir un devoir en vous la présentant. Quoi! monsieur, vous me persuadez que la Bible est la parole de Dieu, et puis vous me refusez la satisfaction de la lire!

Je vous entends bien, M. l'Abbé; et je n'ai garde de me méprendre sur votre pieuse intention! Vous voulez que ma foi soit tirée de la Bible, mais il ne faut pas que je l'y puise moi-même : d'autres l'y puiseront pour moi, mieux que moi. Et pourtant, le peu que j'en ai lu jusqu'à présent m'a fait tant de

bien ! N'est-ce pas la Bible qui a commencé de m'inspirer, par les fragments que j'en ai vus dans mon *Manuel*, le désir de sauver mon âme, ce désir qui m'a portée à vous écrire ? Si j'ai eu le bonheur de vous entendre, si je suis sortie enfin de ma longue indifférence, si je cherche aujourd'hui la vérité, dont je ne suis pas sans doute aussi près que je pensais l'être, n'est-ce pas à la Bible que je le dois ? J'en ai pris pour ce saint livre une sorte de reconnaissance. Je l'attendais comme on attend la visite d'un ami fidèle dont on espère recevoir de salutaires conseils ; comme je vous attendais vous-même, monsieur, le jour où Dieu daigna vous envoyer vers moi pour éclaircir tous mes doutes.

Vous craignez pour moi les impressions de mon enfance. Il est vrai que j'ai vu plus d'une fois la Bible entre les mains de mon père ; cela peut bien être pour quelque chose dans le désir que j'ai de la posséder. Ne pensez pas cependant que je sois prévenue en faveur des idées religieuses de ma famille. Je crois vous l'avoir dit, le préjugé, s'il y en a chez moi, est en sens contraire. Mais, pour m'éclairer tout-à-fait, quel moyen plus simple que l'étude

d'un livre que l'une et l'autre communion reconnaissent pour la Parole de Dieu?

Je dois, dites-vous, me défier de moi-même. Je le sens bien, et je ne sais trop que répondre là-dessus. L'humilité chrétienne exige-t-elle que je renonce à la lecture de la Bible? eh bien! j'y renoncerai. Croyez-le, M. l'Abbé, si ce n'est point ici pour moi une question de famille, c'est encore moins une question d'amour-propre. Des motifs plus graves me déterminent; je cède à un sentiment impérieux qui me semble ne venir pas de moi. Je veux sauver mon âme; oui, je le veux, quoi qu'il en coûte! Mais ne puis-je garder l'humilité tout en lisant la Bible? Si je ne l'ouvrais jamais sans dire au Seigneur : « Mon Dieu, ne souffrez pas que je donne un faux sens à votre parole! et ne refusez pas la lumière de votre grâce à votre pauvre servante, qui ne souhaite que de vous connaître et d'obéir à votre voix! » oh! M. l'Abbé, on nous le peint si bon, ne me préserverait-il pas du malheur de m'égarer?

La Bible serait-elle donc si obscure qu'elle ne puisse s'expliquer aux âmes simples sans interprète? Dieu n'a-t-il parlé que pour les

savants? N'a-t-il pas songé tout d'abord aux petits et aux ignorants tels que moi? Ah! si Jésus-Christ était encore sur la terre, ne volerais-je pas pour l'écouter? N'est-ce pas lui, lui-même, que je voudrais voir de mes yeux, entendre de mes oreilles? Eh bien, j'éprouve quelque chose de semblable pour la Bible. Je sais que Dieu y parle, je le sais par vous-même. Je brûle de l'y entendre. Je voudrais l'y entendre moi-même. Tout homme qui vient se placer entre lui et moi m'incommode, me gêne... Excusez-moi, M. l'Abbé : j'offense peut-être le Seigneur dans la personne de ses ministres. Ah! Dieu sait du moins que ce n'est pas là mon intention. Pardonnez à mon ignorance : tout cela est si nouveau pour moi!

Souffrez que je vous dise toute ma pensée. Vous voulez que je me laisse diriger par l'Eglise dans la lecture de la Bible, et que j'y renonce tant qu'elle l'exigera; je suis prête à le faire, toute prête, si Dieu le veut ainsi. Mais vous ne demandez pas que je me rende sans preuves. Donnez-moi vos raisons. Faites encore ici ce que vous avez fait quand je doutais de l'inspiration de la Bible, et qui vous a

si bien réussi. J'attends encore cette marque de votre zèle pour mon salut. Parlez, je vous écoute; comment craindre de s'égarer en vous suivant?

P. S. Je ne sais trop si je dois vous répéter un propos de M. de Lassalle. Je lui avais donné votre lettre à lire. En me la rendant, il m'a dit avec une certaine vivacité : « Et pourquoi donc m'a-t-il tant pressé de lire l'Ancien-Testament? Est-ce qu'il compte plus sur ma docilité que sur la tienne? » Ce propos m'a vivement peinée. J'espérais tant pour lui de la lecture de la Bible! et il est vrai, vous vous en souviendrez, que vous la lui aviez conseillée.

QUATRIÈME LETTRE.

L'ABBÉ A LUCILE.

Ces démonstrations, ces raisonnements perpétuels, ce n'est pas ce que j'eusse choisi pour vous. Vous y avez un secret penchant, que je voudrais plutôt combattre que nourrir; vous voulez tout voir, tout comprendre. Ah!

vous ne trouverez la paix que dans une entière soumission d'esprit. Avez-vous donc oublié ce que le Seigneur dit à Thomas : « Bienheureux ceux qui n'ont pas vu, et qui ont cru ! » Mais je me sens engagé moi-même avec vous dans une voie dont je ne sais plus comment sortir ; et placé dans cette alternative, où de vous satisfaire encore ou de vous scandaliser peut-être, je crois devoir vous prouver l'Eglise, comme je vous ai prouvé la révélation. Vous reconnaîtrez bientôt que l'une n'est pas moins bien établie que l'autre, et qu'elles sont tellement inséparables qu'on ne saurait être chrétien conséquent sans être chrétien catholique. Mais cela vu, je vous en conjure, arrêtez-vous, laissez-vous conduire et craignez de contester avec la vérité.

La Bible est inspirée de Dieu, nous sommes d'accord là-dessus. Mais ce qu'il importe d'en connaître, ce n'est pas la lettre, le texte ; c'est l'esprit, la pensée. « La lettre tue et l'esprit donne la vie, » a dit l'Apôtre. Or, que faut-il faire pour découvrir le sens divin caché dans la Bible ? A cette question, il y a deux réponses. Les uns disent : « Il faut l'y chercher, chacun pour soi, en s'en rapportant à son

jugement particulier. » C'est la voie naturelle, et je ne m'étonne pas trop que ce soit la première à laquelle vous ayez songé. Les autres disent : « Dieu a établi sur la terre un tribunal visible et permanent qu'il a chargé d'interpréter la Bible en son nom, et dont il garantit l'infaillibilité ; écoutez-le, et soumettez-vous à ses décisions. » C'est le chemin que prescrit la foi, et le seul, vous l'allez voir, par lequel on puisse parvenir sûrement à la connaissance du Seigneur.

Voici d'abord une remarque préliminaire qui simplifiera beaucoup ma tâche. Il y aurait ici, à proprement parler, deux choses à prouver : la première, qu'il existe une Eglise infaillible ; la seconde, que cette Eglise est la catholique. La discussion complète du second point nous engagerait dans des recherches historiques bien longues pour une lettre. Mais ce travail n'est pas indispensable ; et je crois pouvoir me borner à quelques mots sur cet article particulier, en réservant mes développements pour la proposition générale. Car ici le principe, bien établi, emporte l'application ; une fois reconnu qu'il existe quelque part une Eglise infaillible, il est facile de voir que ce ne peut

être que l'Eglise catholique. Une réflexion toute simple dit tout là-dessus : c'est que l'Eglise catholique est la seule qui s'attribue l'infaillibilité. Une Eglise établie de Dieu pour juger infailliblement dans toutes les controverses, doit apparemment le savoir elle-même; et par conséquent les Eglises dissidentes, ne se croyant pas infaillibles, ne sauraient l'être en effet. Ce privilége, ou pour mieux dire cette charge redoutable, demeure donc à l'Eglise catholique, et lui demeure sans combat. Aussi, consultez l'expérience. Avez-vous jamais rencontré quelqu'un qui croie à une Eglise infaillible et qui ne reçoive pas l'autorité de la nôtre? Vous-même, madame, n'est-il pas vrai que si vous étiez persuadée qu'il existe un tribunal infaillible, vous n'auriez pas l'idée de le chercher ailleurs que dans cette Eglise que vous voyez régner sur la chrétienté presque entière?

Bornons-nous donc au point capital: faisons voir qu'il existe sur la terre une Eglise que Dieu a établie pour interpréter les Ecritures, et qu'il dirige dans toutes ses décisions. En voici les preuves, que je réduis à trois : le raisonnement, qui nous démontre la nécessité

de ce tribunal infaillible; l'Ecriture sainte, qui nous enseigne qu'il a été institué de Dieu; et la tradition, qui nous apprend qu'on y a toujours cru dans l'Eglise.

PREMIÈRE PREUVE. — *Le Raisonnement.*

La raison seule suffit, madame, pour vous faire sentir la nécessité d'un tribunal infaillible. Si le sens de la Bible est divin, il n'en doit être que plus profond et par conséquent plus obscur; et nous nous en rapporterions pour le découvrir à l'esprit particulier! Mais qu'y a-t-il de plus variable, de plus sujet à l'erreur que l'esprit particulier? Voilà donc la religion livrée à la même incertitude qui règne dans les théories philosophiques! En philosophie, le doute est tolérable parce qu'il n'engage pas le salut. Aussi ne s'en est-on pas fait faute: Platon et Aristote, Leibnitz et Locke, Kant et ses disciples, se condamnent les uns les autres et se disputent sans fin. Quelques-uns même ont vu dans un scepticisme universel le plus haut point de la sagesse. Cependant le monde n'en va pas plus mal, et si un philosophe se trompe, il en est quitte pour être

abandonné après sa mort, quoiqu'il ait fait fureur durant sa vie. Mais où en serions-nous si la question du salut éternel, qui fait l'objet de la religion, était ainsi abandonnée à la fantaisie des systèmes?

C'est pourtant là que conduit inévitablement l'esprit particulier. On a beau dire que la Bible est la Parole de Dieu. D'accord; mais cette Bible, il faut la comprendre. Si l'esprit particulier est chargé de l'interpréter, il fera de cette Parole de Dieu autant de paroles d'hommes qu'il y aura de docteurs qui se mêleront de l'expliquer. Et pourquoi tout le monde ne s'en mêlerait-il pas?

A ce compte-là, madame, à quoi sert la Bible? La révélation nous devient inutile. Je dis plus, mieux vaudrait peut-être n'en point avoir. Du moins alors un grand scandale nous eût été épargné : c'est de voir la doctrine de Dieu en proie à tous les caprices de l'opinion, l'Ecriture sainte servant de pâture à des querelles déplorables, la foi à la fin méprisée, et, selon une expression de Jésus-Christ, « la lumière elle-même changée en ténèbres. » Reconnaîtriez-vous jamais là l'ouvrage de Dieu? Non, non : l'ordre qu'on

suppose est impossible à admettre, parce qu'il est indigne de sa sagesse ; ou plutôt, cet ordre ne serait que le désordre organisé.

Jésus-Christ n'a pu laisser son œuvre incomplète. Il a dû nécessairement établir quelque part un tribunal, auquel il aura donné une autorité souveraine et des lumières assurées pour expliquer sa parole écrite. Faute de ce secours, la parole écrite ne suffirait pas plus à l'Eglise, qu'un code de lois ne suffirait à la société sans un corps de juges qui le mettent en vigueur et qui l'interprètent quand il en est besoin. Ce code isolé, muet, inapplicable, ne ferait qu'engendrer des disputes que son silence rendrait interminables. Concluons donc, madame, qu'un tribunal visible existe, parce qu'il est indispensable à la paix de l'Eglise, à l'unité de la foi, et, si j'ose le dire, à l'honneur des Ecritures elles-mêmes.

Voilà ce que nous dit le raisonnement, et il faut convenir que cela est bien fort ; mais nous avons quelque chose de plus décisif, c'est le fait. Si la raison ne peut concevoir que le Seigneur eût établi son Eglise sans former en même temps dans son sein un

tribunal infaillible, l'Ecriture et l'histoire s'accordent pour nous attester qu'il l'a formé véritablement. Ecoutons d'abord l'Ecriture.

SECONDE PREUVE. — *L'Ecriture sainte.*

Près de quitter la terre, Jésus-Christ, voulant rassurer ses disciples contre la crainte d'être privés de son secours, leur promet le Saint-Esprit, qui doit les conduire en toute vérité : « Je prierai mon Père, et il vous donnera un autre consolateur, afin qu'il demeure éternellement avec vous. Il vous enseignera toutes choses. Car ce n'est pas vous qui parlez, mais c'est l'Esprit de votre Père qui parle en vous (Jean, XIV, 16, 26; XVI, 13. Matth., X, 20). » Aussi ces disciples de Jésus-Christ, réunis bientôt après à Jérusalem, ne craignent-ils pas de commencer par ces mots une lettre qu'ils écrivent aux Eglises : « Il a plu au Saint-Esprit et à nous (Actes, XV, 28); » montrant ainsi l'autorité que le Seigneur entendait conférer à ses évêques régulièrement assemblés en concile. Il y a donc sur la terre une Eglise de Jésus-Christ qui est dirigée constamment par l'Esprit du Seigneur.

Cette Eglise a des promesses d'une éternelle protection : « Les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle (Matth., XVI, 18). » Elle est « l'Eglise du Dieu vivant, la colonne et la base de la vérité (1 Tim., III, 15). » Jésus-Christ ne doit jamais l'abandonner : « Voici, je suis avec vous jusqu'à la fin du monde (Matth., XXVIII; 20; » promesse qui ne peut s'appliquer aux seuls apôtres, mais qu'il faut bien étendre à leurs successeurs, puisque les apôtres ne devaient pas vivre jusqu'à la fin du monde.

Cette Eglise a Jésus-Christ pour chef céleste, mais elle a aussi des chefs terrestres, que le Saint-Esprit lui-même a établis au-dessus d'elle : « Prenez donc garde à vous-mêmes, et à tout le troupeau sur lequel le Saint-Esprit vous a établis évêques, pour gouverner l'Eglise de Dieu (Actes, XX, 28); » « celui qui vous écoute, m'écoute ; celui qui vous méprise, me méprise (Luc, X, 16). » On leur doit obéissance alors même qu'ils n'en sont pas dignes par leurs vertus : « Obéissez même à ceux qui sont rudes et fâcheux (1 Pierre, II, 18). »

Elle a surtout un chef, un successeur de

saint Pierre, qui a des promesses particulières : « Vous êtes Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et je vous donnerai les clefs du royaume des cieux; et tout ce que vous lierez sur la terre sera aussi lié dans les cieux, et tout ce que vous délierez sur la terre sera aussi délié dans les cieux. J'ai prié pour vous en particulier, Pierre, afin que votre foi ne défaille point; lors donc que vous serez converti, ayez soin d'affermir vos frères. Paissez mes agneaux, paissez mes brebis (Matth., XVI, 18, 19. Luc, XXII, 32. Jean, XXI, 15-17). »

Les ministres de cette Eglise ont le pouvoir de remettre et de retenir les péchés, pouvoir que nous avons vu tantôt attribué plus spécialement à l'apôtre saint Pierre : « Ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel, et ce que vous délierez sur la terre sera délié dans le ciel. Les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez (Matth., XVIII, 18. Jean, XX, 23). » Voilà bien le fondement du tribunal de la pénitence. Cette Eglise est visible; on peut la consulter, et ses décisions doivent être

respectées comme celles de Dieu même : « Si votre frère a péché contre vous, dites-le à l'Eglise. S'il n'écoute pas l'Eglise, qu'il soit à votre égard comme un païen et un publicain (Matth., XVIII, 17). »

De tout cela, enfin, un apôtre tire un principe d'interprétation pour les prophéties, qui s'applique évidemment tout aussi bien aux autres parties des saintes Ecritures, et qui déciderait à lui seul la question qui nous occupe : « Etant persuadés avant toutes choses que nulle prophétie de l'Ecriture ne peut s'expliquer par une interprétation particulière (2 Pierre, I, 20). »

De bonne foi, madame, ces passages ne suffisent-ils pas pour convaincre un esprit non prévenu qu'il doit y avoir sur la terre une Eglise visible, qui a des promesses d'infaillibilité, et qui, remontant jusqu'aux apôtres, par une succession non interrompue, doit durer aussi jusqu'à la fin des temps.

Troisième preuve. — *La Tradition.*

J'en appelle enfin à un fait historique. Une tradition constante, qui date du temps

des apôtres, nous atteste qu'on a toujours cru à l'existence d'une Eglise infaillible.

Mais ici prévenons une objection. Dira-t-on que la tradition ne peut rien prouver d'une manière certaine; parce que la tradition n'est après tout qu'un témoignage d'hommes faillibles? Je n'en appellerai pas à votre bon sens, madame, je devrais dire à votre piété, pour faire justice d'une opinion d'après laquelle le consentement unanime des Eglises, des Eglises apostoliques, ne prouverait rien. Je n'allèguerai pas que le témoignage des hommes, quand ces hommes sont les chrétiens des premiers siècles, les contemporains et les successeurs immédiats des apôtres, peut bien avoir été dirigé spécialement de Dieu et préservé d'erreur. Mais l'objection que je viens de mentionner n'irait à rien moins qu'à renverser le christianisme lui-même. Elle le sape à sa base. Car cette tradition, dont on affecte de se défier, nous est indispensable à tous pour démontrer, soit l'authenticité et l'intégrité des Ecritures, ou les miracles et les prophéties, qui démontrent à leur tour l'inspiration de l'Ancien et du Nouveau-Testament. Il faut être d'accord avec soi-

même : si on rejette la tradition, il faut la rejeter toujours. Alors on pourra bien ne pas admettre le témoignage qu'elle rend à une Eglise infaillible; mais il faudra se résigner à n'admettre pas davantage celui qu'elle rend à l'inspiration des Ecritures. Est-ce là qu'on veut nous conduire? En tout cas, madame, ce n'est pas où vous voulez aller. D'un autre côté, si l'on croit au témoignage de la tradition en faveur de l'Ecriture sainte, on ne saurait avoir de raison pour douter du témoignage de cette même tradition en faveur de l'Eglise. Nous pouvons donc, ce me semble, passer hardiment sur cette difficulté prétendue, et invoquer sans scrupule la tradition pour établir l'existence d'un tribunal infaillible.

La voici prouvée par quelques passages bien clairs, tirés des écrits des Pères les plus anciens et les plus universellement vénérés. Je ne veux pas oublier que j'écris à une dame : deux ou trois citations me suffiront.

Saint Irénée était disciple de saint Polycarpe, qui l'avait été de saint Jean l'Evangéliste; vous voyez qu'Irénée touchait presque aux apôtres. Ce saint martyr ne s'appuie pas

sur les Ecritures seules en combattant les hérétiques : il leur oppose surtout la foi invariable de l'Eglise universelle. « C'est par cette tradition constante et uniforme, dit-il, c'est par cette foi prêchée par les apôtres, reçue dans le monde et conservée jusqu'à cette heure par les évêques qui leur ont succédé, que nous confondons tous ceux qui font des assemblées illégitimes, par quelque motif que ce soit, par amour-propre, par aveuglement ou par malice. » Après avoir indiqué la succession des évêques de Rome, il ajoute plus bas, en s'adressant à certaines sectes hérétiques : « Je veux leur faire voir la force de la tradition, et l'empire absolu qu'elle exerce sur les cœurs et sur les esprits. Il y a encore plusieurs nations barbares. Je les appelle barbares quant au langage; mais quant aux sentiments et à la doctrine, elles sont très-sages, très-agréables à Dieu, puisqu'elles vivent dans la justice et dans la chasteté. Toutes ces nations, dis-je, ont reçu la foi de Jésus-Christ sans papier ni encre. Elles ont seulement la doctrine du salut écrite en leur cœur par le Saint-Esprit, et ne se conduisent que par l'ancienne tradition

qu'elles gardent fidèlement, touchant un Dieu créateur et Jésus-Christ son Fils. Leurs pères, instruits par les apôtres ou par les premiers disciples, l'ont apprise ainsi, et l'ont transmise avec la même fidélité à leurs descendants, de race en race, n'y ayant point encore eu chez eux d'assemblées hérétiques (*Contre les hérésies*, liv. III, chap. III et IV). »

Ainsi, la croyance de ces peuples simples reposait, non sur les Ecritures, mais sur la tradition; et cependant voilà saint Irénée qui, écrivant dans un temps si rapproché de celui des apôtres, les approuve, loin de les condamner. Il y avait donc, selon saint Irénée, en dehors des Ecritures, une autorité dont les décisions faisaient loi; il y avait une Eglise infaillible.

Un autre Père, Tertullien, qui écrivait au commencement du troisième siècle, déclare aussi « qu'on ne peut savoir ce qu'ont prêché les apôtres que par les Eglises qu'ils ont fondées, et qu'ils ont instruites de vive voix et ensuite par leurs lettres. Toute doctrine qui s'accorde avec la doctrine de ces Eglises apostoliques et mères, aussi ancienne que la foi, est la véritable, puisque c'est celle que

les Eglises ont reçues des apôtres, les apôtres de Jésus-Christ, Jésus-Christ de Dieu. » Ce langage suppose que l'Eglise universelle conserve la doctrine apostolique sans possibilité d'erreur; et Tertullien est si loin de consentir que chaque particulier soit admis à opposer le témoignage des Ecritures à celui de l'Eglise, qu'il ajoute ces paroles remarquables : « Quand même l'issue des disputes sur l'Ecriture ne serait pas également favorable aux deux partis, l'ordre des choses demanderait encore qu'on commençât par examiner ce qui va nous occuper : à qui appartient la foi elle-même ; à qui sont les Ecritures; de qui, par qui, à qui et dans quel temps a été transmise la doctrine qui fait les chrétiens (*Prescriptions contre les hérétiques*, § 19, 21). »

Je pourrais citer encore saint Cyprien, disciple de Tertullien, qui écrivait, dans son Traité sur l'unité de l'Eglise catholique, « que l'Eglise, fondée par saint Pierre, ne se sépare jamais de Jésus-Christ ; que l'évêque est dans l'Eglise, et l'Eglise dans l'évêque, de telle sorte que celui qui n'est point avec l'évêque n'est point dans l'Eglise ; que cette

chaste épouse de Jésus-Christ ne peut pas être corrompue ; qu'elle nous garde pour Dieu ; que celui qui abandonne l'Eglise de Jésus-Christ ne recevra jamais les récompenses de Jésus-Christ ; et qu'enfin celui-là ne peut avoir Dieu pour père qui n'a point l'Eglise pour mère. » (*Unité de l'Eglise catholique*, fin de la lettre LXVIIIe.)

Mais je crains de vous fatiguer, madame, et je me hâte d'en venir à saint Augustin. Aucun docteur ne jouit d'une plus haute réputation de piété, de science et de génie ; et aucun n'a plus clairement affirmé l'existence d'une Eglise catholique, « qui, fondée sur la montagne, ainsi que le dit l'Evangile, doit être connue par toute la terre et ne saurait demeurer cachée. Ce n'est que chez elle qu'on peut trouver une unité sûre, de telle sorte qu'on ne doit s'en séparer dans aucun cas. » (*Contre la lettre de Parménien*, liv. III, chap. V, § 28.) Cette Eglise, nous ayant seule attesté la divine inspiration des Ecritures, est seule aussi, d'après saint Augustin, en position de nous les expliquer ; et qui la croit dans le premier cas doit la croire également dans l'autre. C'est précisément le rai-

sonnement que je faisais tantôt sur la tradition. Se peut-il rien de plus fort que ce que le saint docteur écrit là-dessus aux disciples de Manichée : « Pour moi, je ne croirais pas à l'Evangile, si je n'y étais déterminé par l'autorité de l'Eglise catholique. Or, ceux que j'ai écoutés quand ils m'ont dit : Crois à l'Evangile, pourquoi refuserais-je de les entendre quand ils me disent : Ne crois pas à Manichée ? De deux choses l'une : ou bien vous ne pourrez rien me montrer dans l'Evangile qui soit évidemment favorable à Manichée, et dans ce cas je veux croire les catholiques plutôt que vous ; ou bien vous y trouverez quelque témoignage formel en sa faveur, et alors je ne croirai ni eux ni vous : eux, parce qu'ils m'auront menti à votre sujet ; vous, parce que vous produisez un livre auquel je n'ai cru que sur la foi de ceux qui, dans cette supposition, m'auront menti. » (*Contre l'Epître de Manichée*, dite *Fundamenti*, chap. V.) Que signifie ce langage, s'il n'y a pas sur la terre une Eglise qui siége comme un tribunal infaillible pour interpréter les Ecritures, dont elle a seule aussi pu nous garantir l'inspiration ?

Je pourrais multiplier les témoignages ; mais ceux que j'ai produits font assez voir que, dès l'origine du christianisme, on a cru à l'autorité de l'Eglise et à la nécessité de se soumettre sans réserve à ses décisions. Il faudrait, pour en douter, non-seulement méconnaître ces témoignages, mais encore nier un grand nombre de faits des mieux avérés, qui prouvent que c'était là une conviction générale. Que si on en venait là, il resterait à expliquer comment cette croyance a surgi tout-à-coup, comment elle a fini par prévaloir et par s'établir dans tout le monde, sans qu'on puisse, ni en assigner le commencement, ni indiquer ceux qui l'ont proposée les premiers ou ceux qui l'ont combattue, ni montrer, enfin, aucune trace de cette controverse. C'est là un argument de prescription qui a une très-grande force. Car, si l'on considère combien la doctrine d'une Eglise infaillible est contraire à la volonté propre de l'homme (vous le savez par expérience, madame), on peut dire que l'autorité de l'Eglise se prouve suffisamment par le fait seul qu'elle a été reconnue. Le succès en pareille matière est déjà une justification ; et il est aussi im-

possible d'expliquer l'établissement universel de cette autorité si elle n'est pas légitime, que de rendre compte de la propagation du christianisme dans le monde si Dieu n'en a pas pris la cause en main. Au surplus, je n'ai pu resserrer cet article dans les bornes d'une lettre sans l'affaiblir; mais je crois en avoir assez dit pour persuader un esprit tel que le vôtre, qui veut de bonnes raisons sans doute, mais qui sait aussi se contenter quand il les a trouvées.

Vous m'avez demandé des preuves, madame : en voilà trois. Si l'on jugeait qu'une seule d'entre elles prise à part ne fût pas complètement démonstrative, il faudrait accorder du moins qu'elles s'achèvent et se fortifient mutuellement, de telle sorte que réunies elles sont irrésistibles. Elles ont paru telles à un Pascal, à un Bossuet, à un Fénelon, à un Massillon et aux plus grandes lumières de l'Eglise dans tous les siècles. Les hommes excellents que je viens de nommer, bien que divisés d'opinion sur quelques points d'une moindre importance, sont tous d'accord pour reconnaître une Eglise infaillible et l'ordre admirable que Jésus-Christ a établi dans son

sein, subordonnant les fidèles à leurs pasteurs, les pasteurs à leurs évêques et tous les évêques de la chrétienté au siége de Rome, où se termine cette merveilleuse unité catholique qui embrasse toute la terre et qui n'a pas son égale dans l'histoire de l'humanité. Qu'elle est belle cette exclamation qui s'échappa du cœur de Bossuet, dans le temps même qu'il défendait les droits de l'Eglise gallicane devant l'assemblée de 1682 : « Sainte Eglise romaine, mère des Eglises et mère de tous les fidèles, Eglise choisie de Dieu pour unir ses enfants dans la même foi et dans la même charité, nous tiendrons toujours à ton unité par le fond de nos entrailles. » Je n'ignore pas que vous pouvez me montrer dans la communion où vous êtes née, et même parmi vos réformateurs, des hommes savants, vertueux, religieux. Loin de moi, madame, les calomnies qu'on a pris à tâche de répandre contre eux depuis quelques années. Mais vous connaissez la puissance des préjugés, même sur un cœur droit. Ajoutez à cela une tentation d'orgueil et d'indépendance qui se glisse si aisément dans un esprit supérieur, et vous ne verrez rien dans l'his-

toire des Eglises dissidentes dont on ne puisse rendre raison tout en admettent ce que je viens de démontrer.

Mais cette même histoire fournirait au besoin une preuve nouvelle de la nécessité d'un tribunal visible dans l'Eglise. Le grand Bossuet l'a bien fait voir : l'histoire de ces Eglises n'est que celle de leurs variations. A peine peut-on les nommer encore du nom d'Eglises, et celui de sectes leur convient bien mieux ; tant on les voit prêtes à se partager en fractions, qui se subdivisent encore sans fin. N'en soyons point surpris : un principe posé, il faut en subir les conséquences. Ne voulant point qu'il y ait un juge des controverses, les sectes dissidentes n'ont pu avoir de centre d'autorité, elles n'ont pu avoir ni certitude pour les fidèles ni unité pour l'Eglise. « Chacun, dit Bossuet, chacun s'est fait à soi-même un tribunal où il s'est rendu l'arbitre de sa croyance ; et encore qu'il semble que les novateurs aient voulu retenir les esprits en les renfermant dans les limites de l'Ecriture sainte, comme ce n'a été qu'à condition que chaque fidèle en deviendrait l'interprète et croirait que le Saint-Esprit lui en dicte l'ex-

plication, il n'y a point de particulier qui ne se voie autorisé par cette doctrine à adorer ses inventions, à consacrer ses erreurs, à appeler Dieu tout ce qu'il pense. Dès-lors on a bien prévu que la licence n'ayant plus de frein, les sectes se multiplieraient jusqu'à l'infini, que l'opiniâtreté serait invincible, et que, tandis que les uns ne cesseraient de disputer ou donneraient leurs rêveries pour inspirations, les autres, fatigués de tant de folles visions et ne pouvant plus reconnaître la majesté de la religion déchirée par tant de sectes, iraient enfin chercher un repos funeste et une entière indépendance dans l'indifférence des religions ou dans l'athéisme (1). » Ce même Bossuet fit voir à Claude, dans sa fameuse discussion avec ce ministre, à quelles extrémités le principe protestant devait le conduire, et lui adressa, dit-on, cette question originale : « Croyez-vous, monsieur, qu'une pauvre vieille femme pût avoir autant de lumières que toute une assemblée d'évêques? » On ajoute que Claude fut assez embarrassé de

(1) BOSSUET, *Oraison funèbre de la reine d'Angleterre.*

cette demande; on le serait à moins. Ce sujet, madame, doit vous être pénible; je ne crois pas nécessaire de m'y arrêter beaucoup, après tout ce que j'ai dit de l'autorité de l'Eglise. Et puis, le mal ne vous est-il pas bien connu, d'autant mieux connu que vous êtes née protestante?

Souffrez, madame, que je vous donne un avertissement qui m'est suggéré par votre dernière lettre. Ne soyez point jalouse de l'autorité de l'Eglise, comme si elle vous obligeait d'aliéner une partie de votre liberté. Se soumettre en pareil cas, ce n'est pas aliéner sa liberté, c'est en faire usage; et vous avez plutôt sujet de vous réjouir de ce que l'Eglise recueille et met en réserve pour vous tous les fruits que vous pouvez attendre de la lecture des Ecritures, tout en vous en épargnant les dangers; oui, madame, les dangers. Il est trop vrai, trop démontré par une triste expérience, que l'homme, qui abuse de tout, peut abuser aussi de la Parole de Dieu; et que cette règle sainte des mœurs et de la foi peut nuire à la foi et aux mœurs, lorsqu'elle est livrée sans précaution à toutes les mains. « La loi, dit saint Paul, est sainte, et le com-

mandement est saint, juste et bon; mais le péché, afin qu'il parût péché, m'a causé la mort par ce qui est bon. » On trouve dans la Bible des actions opposées à toutes nos maximes et pourtant approuvées ou même commandées de Dieu, avec bien d'autres choses difficiles à croire qui peuvent étonner une âme mal affermie. On y trouve encore des récits contraires à nos idées sur la décence, et qui peuvent être en scandale à un lecteur élevé dans la délicatesse de notre siècle. C'est une matière sur laquelle je ferais quelque difficulté de m'étendre avec vous, madame. Il y a peu d'âmes assez simples et assez fortes à la fois pour supporter la lecture de la Bible entière. Je ne vois guère que les prêtres qui soient capables de recevoir impunément une si vive lumière. Aussi est-ce à eux que les Ecritures ont été de tout temps confiées. Moïse le dit expressément : « Moïse écrivit cette loi et la donna aux sacrificateurs, enfants de Lévi, qui portaient l'arche de l'alliance de l'Eternel. »

Au reste, voici ce que disait là-dessus un homme que personne ne soupçonnera d'avoir manqué de respect pour les Ecritures. Fénelon

écrivait à l'évêque d'Arras : « Il faut avouer que si un livre de piété, tel que l'*Imitation de Jésus-Christ* ou le *Combat spirituel* ou le *Guide des Pécheurs*, contenait la centième partie des difficultés qu'on trouve dans l'Ecriture, vous croiriez en devoir défendre la lecture dans votre diocèse. L'excellence de ce livre ne vous empêcherait pas de conclure qu'il ne faudrait pas le donner indifféremment à tous les esprits profanes et curieux, parce que cette nourriture, quoique merveilleuse, serait trop forte pour eux, et qu'ils ne pourraient pas la digérer. » Puis, ce saint évêque conclut sa lettre par ces sages paroles: « Il faut instruire les chrétiens sur l'Ecriture avant que de la leur faire lire; il faut les y préparer peu à peu, en sorte que, quand ils la liront, ils soient déjà accoutumés à l'entendre, et soient remplis de son esprit avant que d'en voir la lettre. Il ne faut en permettre la lecture qu'aux âmes simples, dociles, humbles, qui y chercheront, non à contenter leur curiosité, non à disputer, non à décider ou à critiquer, mais à se nourrir en silence. Enfin, il ne faut donner l'Ecriture qu'à ceux qui, ne la recevant que des mains de l'Eglise, ne veulent y

chercher que le sens de l'Eglise même (1). »

C'est bien là, madame, ce que je vous ai dit, et ce que j'ose vous dire encore avec une nouvelle insistance après vous avoir donné les

(1) FÉNELON, *Lettre sur l'Ecriture*, art. XIII et XIV.

Le Concile de Trente est plus explicite que Fénelon : « Comme l'expérience a démontré que si l'on permet sans distinction la lecture de la Bible en langue vulgaire, il en résultera, à cause de la témérité des hommes, plus d'inconvénients que d'avantages, il dépendra de l'évêque ou de l'inquisiteur, qui s'entendra là-dessus avec le curé ou le confesseur, de permettre cette lecture aux personnes qu'ils auront connues pouvoir la faire sans danger et en recueillir un accroissement de foi et de piété. Cette permission leur sera donnée par écrit. Quiconque osera, sans une permission de ce genre, lire ou posséder la Bible, ne pourra recevoir l'absolution de ses péchés qu'après avoir remis sa Bible à son curé. Les libraires qui, sans avoir ladite permission, auront vendu la Bible traduite en langue vulgaire, perdront le prix de leurs livres, qui sera consacré par les évêques à des usages pieux; ils seront encore passibles d'autres peines, suivant la qualité du délit et d'après le jugement de l'évêque. Les prêtres eux-mêmes ne pourront la lire ni l'acheter qu'avec une permission de leurs supérieurs. »

Concil. Trident. Regulæ indicis, Reg. IV.

preuves que vous m'avez demandées, et après vous avoir cité l'autorité d'un chrétien aussi fervent et tout ensemble aussi judicieux que l'était Fénelon. C'est par zèle pour votre salut que je vous supplie de vous soumettre à l'Eglise et d'attendre ses instructions pour vous livrer à la lecture de la Bible.

S'il fallait pour vous y déterminer des exemples tirés de la Bible elle-même, en voici un qui offre plus d'un trait d'analogie avec votre position. Vous vous rappelez peut-être cet officier éthiopien que Philippe l'évangéliste rencontra lisant le prophète Esaïe. « Philippe lui demanda : Croyez-vous comprendre ce que vous lisez? L'Ethiopien lui répondit : Comment pourrais-je l'entendre, si quelqu'un ne me l'explique? Et il pria Philippe de monter et de s'asseoir près de lui (Actes, VIII). » Voilà un homme qui commence, comme vous, madame, à se tourner vers le Seigneur ; un homme qu'aucun sacrifice n'arrête dans la recherche de la vérité ; un homme qui s'imagine d'abord n'avoir pas de meilleur moyen de la découvrir que de lire les Ecritures ; mais un homme qui, instruit par cette lecture même et averti par un esprit d'humilité,

reconnaît bientôt qu'il ne saurait les comprendre si quelqu'un ne les lui explique, et saisit la première occasion que Dieu lui fournit de déposer sa Bible entre les mains d'un directeur. Philippe, madame, c'est ici l'Eglise; et l'Ethiopien, ne sera-ce pas vous? Penseriez-vous pouvoir faire ce que cet homme si pieux avouait ne pouvoir point? et cette histoire, le premier récit développé de la conversion d'une âme qu'on trouve dans le livre des Actes, ne vous montre-t-elle pas assez clairement le chemin où Dieu veut que vous marchiez?

Entrez-y, madame, avec foi, avec simplicité de cœur. Ayez quelqu'un qui vous guide, et priez l'Eglise de s'asseoir auprès de vous. C'est à elle, à elle seule qu'il faut dire ce que vous avez la bonté de m'écrire en terminant votre lettre : « Comment craindre de s'égarer en vous suivant? »

P. S. Je ne pense pas m'être mis en contradiction avec moi-même en conseillant à M. de Lassalle la lecture de l'Ancien-Testament. Sa position n'est pas la vôtre. Cette lecture m'a paru nécessaire pour le convaincre de l'inspiration de la Bible, et plus spéciale-

ment de l'accomplissement des prophéties. Une fois persuadé là-dessus, et lorsqu'il s'agirait de pénétrer dans le sens des Ecritures, je l'inviterais à s'en rapporter au jugement de l'Eglise, tout comme je l'ai fait pour vous.

CINQUIÈME LETTRE.

LUCILE A L'ABBÉ.

Après la lettre que vous avez eu la charité de m'écrire, je n'ose plus insister pour avoir la Bible. Vos arguments m'ébranlent et vos avertissements m'effraient. Qui suis-je, pauvre ignorante, pour me mettre en opposition avec les plus grands docteurs et pour me séparer de l'Eglise universelle? Il faut me rendre, je le vois, et m'adresser à ceux que vous appelez mes directeurs naturels. Eh bien! j'obéirai. Me voici au bout de mes irrésolutions; que ne puis-je dire aussi, au bout de mes peines?

Je n'éprouve pas ici, je vous l'avoue, la même satisfaction que j'ai ressentie après vous avoir entendu sur l'inspiration des Ecritures.

Cette simplicité, cette évidence qui me frappait alors dans vos raisons, je ne la retrouve pas tout entière dans vos raisons d'aujourd'hui. J'étais alors convaincue sans arrière-pensée et heureuse de l'être; aujourd'hui je suis comme quelqu'un qui n'a point de réponse à faire, mais qui ne serait pas fâché d'en avoir une. Si l'esprit est persuadé, le cœur ne me semble pas aussi soumis que je le voudrais.

C'est que cette pensée me revient toujours en dépit de moi, que je dois lire la Bible puisqu'elle est de Dieu. C'est comme un instinct qui précède tous les raisonnements, qui y résiste peut-être... mais non, je ne résiste plus. Je suis décidée à suivre la voie que vous me conseillez; et si c'est la bonne, comme je l'espère, comme je le crois, Dieu m'y fera trouver sans doute cette paix qui me manque encore. Soyez tranquille, je n'achèterai pas la Bible.

La Bible qui a commencé de me toucher! La Bible que vous m'avez appris à appeler le livre de Dieu! La Bible, qui vous a inspiré une admiration que vous savez si bien communiquer aux autres! J'ai lu le catéchisme du Concile de Trente et les histoires de Royaumont.

Ces livres sont excellents sans doute, puisque vous les recommandez; mais ils ne parlent point à mon cœur, ce n'est pas comme la Bible. Ne m'abandonnez pas, M. l'Abbé. Plaignez-moi. Priez pour moi. Je ne sais que penser de mes pensées. C'est bien mal répondre à tant de charité, et je crains vraiment de lasser votre patience, je m'arrête ici. J'ignore si je me déciderai à terminer cette lettre ou à la brûler.

Je n'ai pas communiqué la vôtre à mon mari. Il faut attendre que je sois plus affermie moi-même. Dans l'état d'esprit où nous sommes tous les deux, nous ne ferions, je le crains, que nous ébranler l'un l'autre.

Même jour, le soir.

Me voici plus troublée que jamais. Vous aurez peine à croire ce que je vais vous raconter. Est-ce une direction de Dieu? est-ce un piége tendu à mon âme? vous en jugerez mieux que moi?

Il s'était à peine écoulé une heure depuis que j'avais posé la plume, lorsqu'on nous a annoncé la visite de M. Mercier. C'est un

ancien camarade de M. de Lassalle, que vous avez pu rencontrer chez nous dans le temps; des affaires de famille l'ont appelé dans le département, et il a eu l'obligeance de faire un détour pour nous voir. Il a dîné et passé la soirée au château; il est dix heures et il vient seulement de partir. Savez-vous sur quoi toute notre conversation a roulé? sur la religion.

M. Mercier est né catholique, et a vécu jusqu'à quarante ans passés en pratiquant sa religion aussi bien, ou aussi mal, que beaucoup d'autres. Mais depuis un an ou deux, il est devenu, j'allais dire protestant, mais au fait je n'en sais rien, car il n'a pas prononcé ce nom une seule fois. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il a changé, et cela en lisant la Bible; et je soupçonne fort qu'il est venu nous voir tout exprès pour nous *convertir*. Je ne l'en blâme pas; j'ai toujours pensé qu'un homme qui se croit dans la bonne voie remplit un devoir de charité en cherchant à y amener les autres.

C'est M. Mercier qui, le premier, a mis la conversation sur ce sujet. Mon mari, quoique fort refroidi depuis votre première lettre sur

la lecture de la Bible, lui a fait alors quelques questions qui lui étaient suggérées, je l'ai pu voir, par ce qu'il a entendu et lu de vous. J'étais bien tentée d'en faire à mon tour, mais le souvenir de vos conseils m'a retenue; j'ai craint de m'exposer peut-être à quelque tentation. J'ai gardé le silence, et M. Mercier a dû me trouver d'une réserve extrême.

Je ne vous cacherai point, M. l'Abbé, que ma froideur n'était qu'apparente, et que je me suis permis, du moins, d'écouter avidement les explications qu'il donnait à mon mari. Le croirez-vous? Ses idées avaient une ressemblance étonnante avec celles que je vous ai exposées dans ma dernière lettre. M. Mercier a passé par les mêmes combats auxquels je suis livrée aujourd'hui; il a longtemps hésité s'il devait lire la Bible pour son propre compte. Il s'y est enfin déterminé, et il ne peut assez en bénir le ciel. Un jour nouveau, dit-il, s'est levé sur son âme depuis qu'il a cessé de mettre un homme entre Dieu et elle.

Nous lui avons donné à lire votre manuscrit. Il l'a fort admiré, et a dit à M. de Lassalle en le lui rendant : « J'ai rarement vu la divine inspiration des Ecritures établie avec

autant de clarté et de brièveté tout à la fois; cela est d'une évidence presque mathématique. Et pourtant, a-t-il ajouté après un moment de réflexion, si l'Esprit de Dieu ne parle au cœur d'un homme, ces preuves même ne le convaincront pas. Je l'ai éprouvé par moi-même: autre chose est d'avoir la bouche fermée, autre chose d'avoir le cœur ouvert. »

Si vous saviez, M. l'Abbé, avec quelle chaleur, avec quelle éloquence il parle du Seigneur Jésus-Christ, de ce qu'il a souffert pour nos péchés et de ce que nous lui devons en retour! Lui-même en est si pénétré qu'il est devenu un autre homme, aussi sérieux qu'il était léger autrefois, ne jurant plus, ne se fâchant plus; mon mari n'en revenait pas. Il me disait: « Mercier serait né une seconde fois, qu'il ne serait pas plus différent de ce qu'il était. »

Je me flatte, M. l'Abbé, que vous apprécierez cette fois ma défiance de moi-même. Mais une pensée m'est venue, à laquelle je ne veux donner suite qu'après vous l'avoir soumise. Je voudrais écrire à M. Mercier, pour connaître les raisons qui l'ont déterminé à lire la Bible lui-même. Je serais curieuse

de savoir ce qu'il aurait à me dire là-dessus. Il me semble que cela achèvera de m'éclairer; je n'en finirai pas moins par me rendre à vous; mais je le ferai d'un cœur plus tranquille, après avoir entendu les raisons contraires. Et puis, les ayant par écrit, je ne risque pas d'être surprise; je puis les méditer à loisir, je puis vous en demander votre opinion. Allons, M. l'Abbé, passez-moi encore cette fantaisie. Ou plutôt, pour parler sérieusement, ne me refusez point une chose qui est pour moi presque un besoin de conscience. Votre opposition m'embarrasserait cruellement, car vous savez toute ma déférence pour vos avis. J'attendrai impatiemment votre réponse.

SIXIÈME LETTRE.

L'ABBÉ A LUCILE.

Ainsi donc, madame, vous n'êtes pas au bout de vos questions. Je l'avais bien prévu; vous vous trouvez sur une pente où l'on s'ar-

rête difficilement. Oh! si ce cœur chaud, cet esprit inquiet savait enfin se reposer dans le sein de l'Eglise! si cette ardeur qui vous consume était paisiblement dépensée au service du Seigneur!

Je dois vous le dire, vous me troublez à votre tour. Je n'ose vous diriger dans une matière si délicate; moi surtout qui n'ai de droit sur vous que ceux dont votre confiance a bien voulu m'investir. Je crains, je l'avoue, qu'en écrivant à M. Mercier vous ne vous engagiez dans une voie périlleuse; doublement périlleuse avec la disposition d'esprit où vous êtes. Mais puis-je vous le défendre? Quand je serais plus assuré que je ne le suis de votre docilité, ne dois-je pas craindre de vous faire douter de mes raisons en vous détournant d'écouter celles des autres? Que sais-je? peut-être faut-il que vous les entendiez pour en voir la faiblesse. Telle que je vous connais, vous vous les figurerez bonnes jusque-là. Quoi qu'il en soit, je ne puis vous encourager, mais je n'ose vous retenir. Consultez M. votre curé : il aura peut-être plus de lumière que moi, ou plus de liberté.

SEPTIÈME LETTRE.

LUCILE A M. MERCIER.

Le jour que nous eûmes le plaisir de vous voir au château, je vous ai entendu dire qu'après avoir cru longtemps que le simple fidèle devait s'en rapporter à l'Eglise pour l'interprétation des Ecritures, vous avez changé d'idée depuis deux ans, et que vous cherchez aujourd'hui le sens de la Bible par vous-même, sans mettre aucun homme entre Dieu et vous; c'est votre expression que j'ai bien retenue. Oserais-je vous demander quels sont les motifs qui vous ont déterminé? Je vous aurai beaucoup d'obligation si vous voulez bien m'en éclaircir. Ne doutez pas que votre réponse ne soit pour moi, malgré certaines apparences, l'objet du plus profond intérêt. Je compte sur votre discrétion.

HUITIÈME LETTRE.

M. MERCIER A LUCILE.

C'est m'obliger, n'en doutez point, que de me fournir l'occasion d'exposer ma foi et de donner gloire à la Parole de Dieu; et si mon faible témoignage pouvait vous porter à la lire à votre tour, j'en rendrais grâces à l'Auteur de toute bonne pensée. Car ce que la Bible a fait pour moi, elle le fera pour vous; elle le fera pour tous ceux qui la recevront, « non comme une parole des hommes, mais comme la Parole de Dieu, ce qu'elle est véritablement (1 Thes., II, 13). » Vous désirez savoir ce qui m'a décidé à lire la Bible dans cet esprit. J'ai besoin pour vous satisfaire de reprendre les choses d'un peu haut, et de vous faire toute l'histoire du changement que Dieu a daigné opérer dans mon cœur.

Je suis né dans un temps où l'impiété était à la mode. Je n'ai appris dans mon enfance d'autre catéchisme que celui de Dupuis et consorts, et à seize ans je savais par cœur les

ignobles facéties du Dictionnaire philosophique. Je n'ai pas fait dans ma jeunesse ce qu'on appelle *la première communion*, et jusqu'à trente ans je n'ai tenu à la famille chrétienne que par mon baptême. Quant à l'Ecriture sainte, je m'en moquais, comme tant de gens, sans la connaître autrement que par les citations de Voltaire.

Me trouvant à Strasbourg en 1825, j'entendis parler d'Oberlin, l'humble, mais célèbre pasteur du Ban de la Roche. Il me fut cité, non comme un chrétien éminent, mais comme un grand philanthrope. J'allai le voir. Je trouvai plus, je trouvai mieux, je trouvai toute autre chose en lui que je ne cherchais. J'admirai sans doute ce génie industrieux et bienfaisant, par lequel il était parvenu à convertir une petite contrée presque sauvage en un pays qui ne le cède aujourd'hui peut-être à aucun département de France pour la vraie civilisation. Je ne pus voir sans émotion le bon pasteur qui, tout en vaquant à son pieux ministère, avait créé des filatures, ouvert des débouchés à leurs produits, tracé des routes, construit des ponts, renouvelé la face du sol, introduit la culture

de la pomme de terre, et tout cela en travaillant lui-même, quand il le fallait, la pioche ou la bêche en main, à la tête de ses paroissiens qu'il appelait ses enfants. Mais ce qui attira surtout mon attention, ce fut le principe même de tout cela. Le cœur d'Oberlin m'intéressa plus encore que ses travaux, et j'oubliai presque le philanthrope pour ne songer qu'à l'homme de Dieu. Il faisait le bien avec tant de simplicité, tant d'oubli de soi-même et tant de bonheur, qu'il était facile de voir qu'il le faisait pour Dieu autant au moins que pour les hommes. Je compris alors pour la première fois la piété chrétienne en la prenant sur le fait. Ce spectacle fit sur moi une impression profonde, ineffaçable, et je me dis : La religion qui a produit un tel homme mérite qu'on l'examine ; la croyance qui le rend si content au sein des privations et loin du monde, est une chose à approfondir. Vous le voyez, madame, Dieu a plus d'un chemin pour conduire les âmes à lui. Un digne prêtre vous a persuadé l'inspiration de la Bible par des raisonnements pleins de solidité et d'éloquence ; et moi, le bon Oberlin m'a démontré la foi chrétienne

par la vie chrétienne ; le raisonnement n'est venu qu'après.

En se séparant de moi, Oberlin me donna un Nouveau-Testament. Je le reçus comme un livre qui devait m'expliquer Oberlin, et le lus en peu de jours. J'y trouvai des choses qui me parurent absurdes, avec d'autres en plus grand nombre qui me semblèrent admirables. Je me disais : C'est peut-être vraiment la Parole de Dieu. La Parole de Dieu ! cette pensée me remuait jusqu'au fond de l'âme. Dans le temps même de mon incrédulité, j'avais mes bons moments, où je souhaitais de suivre *le vrai* et de pratiquer *le bien.* Mais ce vrai, ce bien, comment le connaître ? où trouver une règle certaine, un modèle accompli ? Tout ce qui vient d'un homme peut être contrôlé par un autre homme. Mais s'il y avait une parole de Dieu, quelle différence ! nous aurions alors un fondement solide, inébranlable. Cela me paraissait si beau que je n'osais m'y fier.

Un ami vint à mon secours. C'était un pieux ecclésiastique, à qui je trouve assez de rapport avec celui dont M. de Lassalle m'a fait lire les *Entretiens sur l'inspiration des*

Ecritures ; grâces à Dieu, nous avons en France plus de prêtres de ce caractère qu'on ne pense. Celui-ci, voyant mes doutes, me conseilla de lire le Nouveau-Testament en priant Dieu de m'éclairer; « c'est ainsi, ajouta-t-il, que je suis moi-même devenu chrétien. » Je fis ce qu'il me recommandait, et je remarquai bientôt cette parole de Jésus-Christ : « Si vous, qui êtes méchants, savez bien donner de bonnes choses à vos enfants, combien plus votre Père céleste donnera-t-il le Saint-Esprit à ceux qui le lui demandent (Luc, XI, 13) ! » Cela m'encouragea à demander le Saint-Esprit. Je commençai alors à sentir mes péchés et le besoin que j'avais d'un Sauveur, puis à reconnaître en Jésus-Christ la sainte victime qui s'est offerte à Dieu pour nous; ce n'était pourtant encore qu'une vue confuse. Mais je fus surpris de ne rien trouver dans le Nouveau-Testament, ni sur le culte des saints et de la vierge, ni sur la confession, ni sur la messe, ni sur beaucoup de choses qu'on m'avait instruit à regarder comme essentielles au christianisme. Ayant eu occasion de revoir mon prêtre, je m'en ouvris à lui. Il

fut effrayé sans doute de son propre ouvrage, et s'appliqua à le défaire. Je ne lui en fais point un crime : il était sincère, il voulait mon bien, je n'en puis douter ; il tenait à l'Evangile, mais il ne tenait pas moins à l'Eglise ; et quand il vit que l'un ne me conduisait pas à l'autre, il crut devoir me retenir.... Quoi qu'il en soit, il m'engagea à prendre les avis d'un directeur, tant pour le choix que pour l'interprétation de mes lectures.

Il m'en coûta. Mais j'avais à cette époque trop de conviction et pas assez de lumières pour résister à un homme que j'avais appris à considérer comme un modèle de religion. Si Oberlin eût vécu, j'aurais eu recours à lui peut-être, tout protestant qu'il était ; mais il était mort depuis un an. Je me remis donc entre les mains de l'Eglise. Depuis ce moment, tout changea. Ne pouvant lire le Nouveau-Testament que pour y chercher une doctrine déterminée d'avance, je trouvai plus court d'aller étudier cette doctrine dans un catéchisme et dans des livres de piété qu'on m'indiquait. En me refroidissant pour l'Evangile, je sentis bientôt se refroidir aussi les

impressions religieuses que j'en avais reçues. Le Saint-Esprit, je n'y songeai plus; je pensais que mes conducteurs spirituels l'avaient pour moi. Bientôt il ne me resta plus qu'un christianisme d'emprunt, qui contentait mon directeur sans me contenter moi-même, et qui eût fini vraisemblablement par me rejeter dans l'incrédulité, si Dieu ne fût venu me retirer d'entre les mains glaçantes des hommes. Quant à ce prêtre dont j'ai eu l'honneur de vous parler, nous étions alors éloignés l'un de l'autre, et il m'avait fait trop de bien et trop de mal, ce me semblait, pour que j'eusse le courage de lui écrire.

J'en étais là, madame, quand Dieu me fit rencontrer, il y a deux ans environ, un ami d'Oberlin que j'avais vu chez lui au Ban de la Roche. Nous parlâmes du bon pasteur; je vis des larmes dans les yeux de M. Z***; je fus vivement ému, mes anciennes impressions se réveillèrent, le Nouveau-Testament d'Oberlin me revint à l'esprit. Bref, je racontai à M. Z*** tout ce qui m'était arrivé; il me semblait, en l'en entretenant, consulter en quelque sorte Oberlin lui-même. Je ne m'étais pas trompé. Cet homme simple, mais plein de sens et de

piété, me montra l'erreur où l'on m'avait engagé; et, par des raisons claires et solides, tirées surtout de la Bible elle-même, il me fit voir que je devais chercher Dieu dans sa Parole sans intermédiaire. Il réussit d'autant plus facilement à me convaincre qu'il avait pour lui ma propre expérience; et je repris la lecture du Nouveau-Testament, à laquelle je joignis bientôt celle de l'Ancien. Dieu, que je recommençai en même temps à prier, ouvrit mon cœur à sa Parole, et m'y fit trouver ce que saint Paul appelle « la grâce et la paix. »

Il est surtout un mot dans la Bible qui m'a paru fait exprès pour moi : c'est celui de *rocher*. Ce nom y est donné souvent à Jésus-Christ, pour marquer la fermeté immuable de sa Parole et de ses promesses. Un rocher, au lieu du sable mouvant des opinions humaines, voilà bien ce qu'il me fallait. Aujourd'hui encore, chaque fois que je rencontre ce mot, il me fait tressaillir; et mon invocation favorite est celle qui termine le psaume XIXe : « O Eternel! mon rocher et mon Rédempteur! »

Les raisons qui m'ont déterminé, madame, et que vous désirez de connaître, ce sont celles

que M. Z*** m'a données; me voici prêt à vous les exposer. Mais me permettrez-vous une question? Votre démarche auprès de moi me fait présumer que vous avez quelques scrupules sur la lecture de la Bible; s'il en est ainsi, ils vous auront sans doute été suggérés, comme ils me l'avaient été à moi-même; ils sont si peu naturels! Pourriez-vous me faire connaître l'origine de ces scrupules! Je serais mieux en mesure alors d'approprier mes éclaircissements à la disposition de votre esprit, comme mon ami du Ban de la Roche l'a fait pour moi. Cependant, si ma demande vous semble indiscrète, n'y répondez pas. J'attendrai douze jours; puis, si je n'ai rien reçu de vous, j'aurai l'avantage de vous récrire, et je le ferai en vous supposant les mêmes difficultés qui m'ont embarrassé moi-même.

NEUVIÈME LETTRE.

LUCILE A M. MERCIER.

Je vous donne une grande marque de confiance. Mais comment douter de la discrétion

d'un homme qui écrit comme vous faites? Il est vrai que quelqu'un m'a donné des scrupules sur la lecture de la Bible : c'est ce même prêtre qui m'en avait démontré l'origine divine, un vrai ministre de Dieu, un homme de bien s'il en fut. Vous trouverez ci-inclus copie de deux lettres qu'il m'a écrites à ce sujet. J'attendrai avec impatience votre seconde lettre. Si vous saviez combien la première m'a intéressée !

DIXIÈME LETTRE.

M. MERCIER A LUCILE.

« Il n'y a rien de nouveau sous le soleil. » Je viens de lire les lettres que vous avez bien voulu me communiquer; c'est un dépôt sacré dont je n'abuserai pas, soyez tranquille. Les raisons de votre respectable ami pour ne pas permettre la lecture de la Bible à tous les fidèles, sont presque mot pour mot celles qu'on m'avait alléguées. Je vois maintenant qu'alors même que vous ne m'auriez pas mis

dans la confidence de vos scrupules, j'aurais été à peu près certain de rencontrer juste en vous prêtant tous les miens.

Je ne suis pas fâché pourtant d'avoir sous les yeux les lettres de M. l'abbé Favien, et surtout la seconde. Je la suivrai point pour point, et l'ordre parfait qu'il y a mis m'aidera à en mettre un peu dans ce que j'ai à vous dire. J'éprouve vraiment une sorte de honte à combattre pied à pied les raisonnements d'un homme qui m'est supérieur à tant d'égards, mais vous m'avez consulté, madame, et je vous dois la vérité. Ce n'est pas un théologien qui vous écrit, c'est un ancien officier du génie, qui n'a pour suppléer aux avantages dont il est dépourvu que le désir de convaincre. Ce désir du moins est sincère et profond; je puis dire avec le Psalmiste : « J'ai cru, c'est pourquoi j'ai parlé. »

Que j'aime ce bon abbé! Ne pensez pas que ses lettres altèrent l'opinion favorable que les *Entretiens sur l'inspiration* m'avaient donnée de lui. Je le crois dans l'erreur, sans doute; mais il fait paraître tant de bonne foi dans cette erreur, avec tant de zèle pour votre salut, que je l'estime encore quand il la défend.

Il est facile de voir que cet homme, qui redoute pour vous la lecture de la Bible, l'a lue lui-même, et l'a lue avec fruit. Merveilleuse contradiction de l'esprit humain! puissance étonnante des habitudes et des préjugés!

Cependant, madame, il s'en faut bien qu'on trouve dans ces lettres des preuves aussi solides que dans les *Entretiens*. Vous avez dû le sentir; c'est toujours le même avocat, mais c'est une tout autre cause. Les termes sont mal définis : les mots *église*, *tradition*, etc., sont loin d'offrir un sens net et précis. On ne voit pas bien non plus ce que font à la question les endroits des Pères et de l'Ecriture qui sont apportés en témoignage. Enfin, il règne dans les arguments de M. l'Abbé une sorte de clair-obscur difficile à démêler; on se sent, après l'avoir lu, plus ébloui qu'éclairé et plus embarrassé que convaincu. Et pourtant, il faudrait avoir des raisons bien fortes, bien claires, pour être en droit de dire aux hommes : Ne lisez pas vous-mêmes la Parole de Dieu; nous pouvons seuls la comprendre et vous l'expliquer. Une chose encore m'a frappé : c'est que l'auteur de la lettre est en contradiction assez

fréquente avec l'auteur des *Entretiens*, et que plusieurs de ces principes féconds et lumineux qui ont dirigé M. Favien dans la première discussion, lui font défaut dans la seconde. Je pourrai vous en citer plus d'un exemple dans la suite de ma réponse.

Ces remarques s'appliquent dès l'abord aux termes dans lesquels M. l'Abbé a posé la question. Il y a, dit-il, deux voies pour interpréter la Bible : l'une consiste à s'en rapporter à l'esprit particulier, l'autre à écouter l'Eglise. Ce serait bien, si M. l'Abbé avait affaire à des *rationalistes;* j'appelle ainsi ces soi-disant chrétiens qui prétendent soumettre à leur raison les enseignements de la Bible. Que M. l'Abbé condamne leurs principes, je les condamnerai avec lui. Mais nous n'avons rien de commun avec eux, nous qui sommes soumis de cœur à la Bible comme à la Parole de Dieu. Ce n'est pas en notre propre esprit que nous plaçons notre confiance, c'est dans l'Esprit de Dieu. Nous ne disons pas que chaque fidèle doive s'abandonner à ses opinions particulières, mais nous disons qu'il doit lire la Bible en priant Dieu de lui en donner l'intelligence. Certes, cela est bien différent. Ne

cherchons point à jeter de la défaveur sur les sentiments les uns des autres en les présentant sous un faux jour. M. l'Abbé n'a de confiance au pape et aux conciles, je le sais bien, que parce qu'il pense que Dieu a promis de les conduire par son Esprit; et nous, à notre tour, nous n'avons de confiance en notre jugement personnel que parce que nous pensons que Dieu a promis de nous conduire par ce même Esprit. Au fond, notre confiance aux uns et aux autres est dans la grâce du Saint-Esprit; mais voici ce qui nous sépare : selon M. l'Abbé, le Saint-Esprit ne parle qu'*indirectement* à chaque fidèle par l'organe de l'Eglise catholique; selon nous, le Saint-Esprit parle *directement* à chaque fidèle et sans intermédiaire. C'est pour cela que chaque fidèle doit, selon M. l'Abbé, laisser à l'Eglise catholique toute seule le soin d'interpréter la Bible; et qu'il doit, selon nous, lire la Bible lui-même en implorant les lumières de l'Esprit de Dieu.

La question ainsi posée, voyons les preuves que M. l'Abbé vous donne en faveur de son opinion.

Il commence par une remarque prélimi-

naire qui a pour objet, dit-il, de simplifier sa tâche; c'est qu'il lui suffit de prouver l'existence d'une Eglise infaillible en général, attendu que cette Eglise, si elle existe, ne peut être que l'Eglise catholique. A la faveur de cette méthode, il croit pouvoir établir l'infaillibilité de l'Eglise catholique romaine par des arguments où le nom de cette Eglise ne figure pas. Je comprends sans peine que cette manière de raisonner simplifie la tâche de M. l'Abbé; et cette *simplification* est assez commune aujourd'hui chez les écrivains qui soutiennent la même doctrine que lui. Peut-être espèrent-ils, en généralisant leur thèse, échapper aux difficultés accablantes soulevées tant de fois contre l'Eglise de Rome, les prétentions de Rome, les évêques de Rome. On dirait que M. l'Abbé a peur de ce nom; il semble, en vrai gallican, affecter de l'éviter comme certains auteurs ultramontains affectent de le mettre partout. Mais je ne saurais concevoir qu'il puisse jamais arriver ainsi à une démonstration solide. Le point d'application, qu'on affecte de dédaigner pour ne s'occuper que du principe, est ici le point capital. Ce dont vous avez besoin, c'est de connaître

si vous devez recevoir pour infaillible telle autorité déterminée à laquelle on vous adresse pour l'interprétation de l'Ecriture, et non s'il existe quelque part sur la terre une autorité infaillible. A quoi vous servirait-il, madame, de savoir qu'il y a quelque part dans le monde un Sauveur, si l'on ne vous apprend aussi que ce Sauveur, c'est Jésus-Christ? La proposition générale, vous dit-on, emporte la proposition particulière. C'est bien plutôt la proposition particulière qui emporterait la proposition générale. Qu'on eût démontré que l'Eglise catholique romaine soit infaillible, cela supposerait sans doute qu'il existe une Eglise infaillible sur la terre; mais l'existence d'une Eglise infaillible entraîne-t-elle nécessairement l'infaillibilité de la catholique? pas le moins du monde. Et comment s'y prendra-t-on pour prouver la proposition générale en l'isolant de toute application? On ne le pourra jamais. Je me trompe; c'est au contraire la seule voie par laquelle on pourra la prouver. Il faut la dégager tellement de la pratique et de la réalité, il faut la rendre tellement nuageuse, qu'on puisse en donner des preuves, sinon convaincantes, du moins difficiles

à réfuter, parce qu'elles le seront à saisir. Ainsi l'on gagne deux choses à la fois : la proposition particulière, qu'on ne sait comment démontrer, on s'en débarrasse en l'unissant à la question générale; et la proposition générale, on la rend démontrable à force d'abstraction en la séparant d'avec la question particulière. Tout cela, madame, m'inspire une défiance extrême. Cette marche tortueuse, enchevêtrée, ne fut jamais celle de la vérité.

En parlant ainsi, je n'entends point taxer le respectable Abbé d'un défaut de droiture. Si son argumentation est subtile, la faute en est moins à lui qu'à sa cause; et il ne se rend pas bien compte de ce qu'il y a de trop adroit dans sa manière, parce que la prévention et une longue habitude ont plié son noble caractère à ces moyens indignes de lui. Je fais cette remarque une fois pour toutes : il doit m'être permis de m'expliquer librement sur les raisons de M. l'Abbé, et la vérité me contraindra d'en porter plus d'une fois un jugement sévère; mais je mets, en le faisant, son caractère personnel hors d'atteinte.

Quoi qu'il en soit, je nie qu'il ait réussi à démontrer même la proposition générale dans

laquelle il s'est réfugié si prudemment. Il en donne trois preuves. Elles doivent, dit-il, s'achever mutuellement, et ce qui peut manquer à l'une, on le trouvera dans l'autre. Je ne vois pas cela, madame; trois pieds vermoulus se suppléeraient mal entre eux pour soutenir une table. Je dis avec l'auteur des *Entretiens :* « Mieux vaut une bonne corde que deux mauvaises; » et comme il a discuté séparément chacune des trois explications de Rousseau pour la prophétie, je vais reprendre aussi une à une les considérations par lesquelles on croit pouvoir établir qu'il existe une Eglise infaillible.

Première preuve. — *Le Raisonnement.*

Je serai court sur ce point. C'est une preuve à écarter plutôt qu'à réfuter.

M. l'Abbé conclut de l'insuffisance de l'esprit particulier pour l'interprétation de l'Ecriture, à la nécessité d'un tribunal infaillible. Je pourrais me borner à répondre que cet argument ne regarde que les rationalistes. De ce que l'esprit humain est insuffisant quand il est livré à lui-même, en résulte-t-il qu'il

le soit encore quand il est conduit par l'Esprit de Dieu? Car c'est là, encore une fois, notre croyance.

Mais quand l'argument porterait, il est sans aucune force. Tout cela se réduit à une pure conjecture. On se place à la naissance du christianisme; on cherche quel moyen Dieu aura pris pour le propager et le garantir; et l'on dit, on ose dire: Voici ce qu'il a dû faire, il n'est pas possible qu'il ait fait autrement. Mais qui sommes-nous pour prescrire à Dieu le chemin qu'il doit suivre? Ne pouvons-nous pas nous tromper dans nos suppositions? et quelle autorité aura la doctrine d'une Eglise infaillible, si elle ne s'appuie que sur notre raison faillible?

M. l'Abbé l'a bien su dire à M. de Lassalle, en combattant ses arguments contre la divine origine des Ecritures. Il semblait impossible à M. de Lassalle que Dieu se fût révélé aux hommes ou qu'il l'eût fait de cette manière. Mais M. l'Abbé lui a fait considérer qu'ignorants comme nous le sommes des desseins de Dieu, nous devons chercher non ce *qu'il a dû faire*, mais ce *qu'il a fait*. C'est ce que je dis à mon tour, madame, sur la question qui nous

occupe aujourd'hui. On veut savoir si l'Esprit de Dieu aura préféré de parler directement à chaque fidèle, ou de lui parler indirectement par l'organe de l'Eglise. Or, je soutiens qu'il n'appartient à aucun homme de trancher cette question par l'autorité de sa raison propre, et que le seul moyen de la décider sûrement, c'est d'interroger les faits, en d'autres termes de consulter l'Ecriture.

Cette sage précaution est d'autant plus nécessaire que Dieu se plaît souvent, surtout en matière de religion, à confondre toutes nos idées et à choisir des voies auxquelles nous n'aurions jamais songé. Car les choses qu'il nous révèle, « ce sont, dit saint Paul, des choses que l'œil n'a point vues, que l'oreille n'a point entendues, et qui ne sont point montées au cœur de l'homme. » Cette citation s'applique exactement à mon sujet, car l'Apôtre parle en cet endroit du Saint-Esprit (1 Cor., II, 9). Mais les moyens que Dieu a choisis, d'après M. l'Abbé, sont si peu nouveaux pour nous, si fort au niveau de notre intelligence, que nous aurions pu les trouver tout seuls. Cela même suffirait pour me les rendre suspects.

Essayez, madame, du raisonnement de M. l'Abbé, pour une ou deux choses où la volonté divine nous est déjà connue, et vous allez voir combien il est capable de nous égarer.

Au lieu de nous placer avec M. l'Abbé à la naissance du christianisme, plaçons-nous à la vocation d'Abraham. Supposons-nous ignorants de tout ce qui devait suivre, et instruits seulement que Dieu a résolu de se révéler à ce patriarche, et par lui, tôt ou tard, au reste des hommes. Puis, proposons-nous cette question : Comment et dans quel temps la révélation de Dieu sortira-t-elle de la famille d'Abraham, et se répandra-t-elle chez les autres nations de la terre ? Croyez-vous, madame, que si quelqu'un fût venu nous dire que cette révélation demeurerait enfermée deux mille ans dans un aussi petit coin de la terre que l'était la Palestine, et chez un peuple aussi peu connu que l'étaient les Israélites, M. l'abbé Favien n'eût pas trouvé contre cette supposition des raisons pour le moins égales à celles qu'il allègue aujourd'hui, pour prouver que Dieu ne saurait laisser son Eglise sans un tribunal visible ?

Nous en aurions tous jugé comme lui. Nous nous serions trompés cependant; le fait l'a montré.

Reculons encore, et plaçons-nous aux premiers jours du monde. Le péché vient d'y entrer, et Dieu vient d'annoncer obscurément à l'homme un libérateur à venir qui peut seul réparer les suites épouvantables de sa chute. Il s'agit de déterminer l'époque probable à laquelle Dieu fera naître le Messie. Qu'aurait pensé de moi M. l'abbé Favien, madame, si j'eusse osé soutenir que quatre mille ans se passeraient avant que le Sauveur parût, et que deux mille ans après sa venue il y aurait deux tiers du genre humain dont il serait complètement inconnu ? Et pourtant j'aurais eu, dans cette supposition, le secret de Dieu, qui eût été caché à M. Favien.

Enfin, plaçons-nous avant la création. Dieu va faire un monde, et l'on cherche à prévoir comment il en concevra le plan. Fera-t-il un monde inaccessible au mal, ou un monde dans lequel le péché et la douleur pourront pénétrer ? Ah ! c'est bien ici, madame, que M. l'abbé Favien se fût cru sûr

de son fait, et qu'il en eût appelé à l'évidence pour montrer que la première hypothèse était seule conciliable avec les perfections divines, et que la seconde était inadmissible, contradictoire, injurieuse pour le Créateur. Eh bien! c'est cette seconde hypothèse qui devait se réaliser, et la première n'était qu'un rêve.

Dans toutes les suppositions que je viens de faire, comment eût-il fallu nous y prendre, sinon pour découvrir la vérité, ce dont notre raison était incapable, du moins pour éviter l'erreur? Il eût fallu dire : Je ne sais pas; comment présumerais-je de prévoir les desseins de Dieu, moi qui suis souvent embarrassé de les expliquer après qu'ils se sont fait connaître? Pour juger de ce que Dieu doit faire, j'attendrai de savoir ce qu'il a fait.

C'est là, madame, l'humble et sûre voie que je suis résolu de suivre pour ma part. Je pourrais bien opposer raisonnement à raisonnement, et trouver à mon tour des motifs pour que Dieu fasse ce que M. l'Abbé déclare impossible qu'il ait fait. Mais à quoi bon? Je répugne à cette manière de discu-

ter; elle blesse ma foi. Je redoute jusqu'à l'apparence de donner des conseils à Dieu; et puisqu'il faudrait toujours finir par recourir à lui-même, je veux dire à sa Parole, pour qu'elle décide entre nos raisonnements contraires, j'aime bien mieux aller tout droit à cette autorité souveraine et couper court à ces téméraires débats.

La fameuse comparaison du code ne prouve rien. C'est le cas de dire : comparaison n'est pas raison. On compare en effet ici deux choses tout-à-fait dissemblables, et l'on oublie qu'en matière sociale, il s'agit d'un jugement d'homme, tandis qu'en matière religieuse il s'agit, en dernière analyse, d'un jugement de Dieu (1). La justice humaine ne peut s'exercer sans un tribunal visible, parce qu'elle doit prononcer sur un fait matériel, et qu'elle aboutit à une sentence qui a des suites sensibles et immédiates. Mais il en est tout autrement pour la justice divine, qui porte avant tout sur les pensées du cœur, et qui a des suites éloignées et invisibles pour les yeux de la chair. Prenons un

(1) On trouvera cette idée développée plus loin.

exemple. Quand Fieschi était accusé d'avoir voulu assassiner le roi et qu'il s'agissait de savoir s'il aurait la tête tranchée, il fallait bien un corps visible d'hommes assis pour l'entendre, pour le juger et pour faire exécuter la sentence. Mais Dieu n'avait besoin de rien de semblable pour connaître si Fieschi était coupable, ni pour lui rendre selon ses œuvres dans cette vie ou dans l'autre, alors même que les hommes n'en auraient rien vu.

Reconnaissez donc, madame, que la première preuve que vous donne M. l'Abbé ne démontre pas sa thèse, et ne pourra jamais la démontrer. Mais alors comment se fait-il que cette preuve soit précisément celle dans laquelle les défenseurs du tribunal infaillible semblent le plus se complaire? J'assistais un jour à une conférence qui avait lieu entre un prêtre et un ministre, en présence de plusieurs témoins, sur la demande de M. le marquis de***. Il avait été convenu que chacun des interlocuteurs amènerait avec lui un second pour le soutenir au besoin. Mais la discussion s'étant engagée sur l'Ecriture sainte, le second du prêtre prit la parole et dit : « Je me vois contraint de me récuser.

Je ne suis pas croyant. Je n'étais venu que pour soutenir au besoin M. l'abbé D*** par des considérations purement philosophiques; mais puisqu'on en appelle aux Ecritures et à la foi, le seul argument dont je puisse faire usage serait hors de place, et je dois garder le silence. » Qu'en dites-vous, madame? Un prêtre appeler à son aide un ami qui ne croit point, et qui ne doit défendre l'Eglise que par des considérations philosophiques! Ce fait ne donne-t-il pas la mesure du prix qu'on attache à ce genre d'argument? et n'est-ce pas une chose digne de remarque qu'une Eglise qui veut que les fidèles fassent taire le raisonnement pour se soumettre à elle, abuse du raisonnement pour établir son autorité, alliant ainsi l'abdication de la raison pour les autres avec son exaltation pour elle-même?

Je passe à la seconde preuve. Permettez-moi de renverser l'ordre suivi par M. l'Abbé, et de commencer par la tradition. Il a réservé cet article pour le dernier, sans doute parce que c'est celui sur lequel il comptait le plus pour vous persuader. Mais moi, j'ai une raison semblable pour finir par la preuve

scripturaire, qui est à mes yeux la plus importante à la fois et la plus décisive. Je n'en compte pas moins traiter la question de la tradition avec les développements nécessaires : ce sera l'objet de ma prochaine lettre.

ONZIÈME LETTRE.

M. MERCIER A LUCILE.

SECONDE PREUVE. — *La Tradition.*

Est-il vrai, madame, qu'on ait cru dans l'Eglise primitive à l'existence d'un tribunal infaillible, auquel les fidèles doivent se soumettre sans réserve pour l'interprétation des Ecritures ? M. l'Abbé cherche à le prouver par des citations des Pères. Voyons s'il y a réussi.

Quand tous les témoignages allégués par l'abbé Favien seraient aussi concluants qu'il le pense, quand il serait certain que les chrétiens des premiers siècles et les Pères

eux-mêmes aient cru à l'existence d'un tribunal infaillible, cela ne suffirait pas pour la démontrer si l'on ne peut l'établir par les Ecritures. Car les Ecritures peuvent seules faire foi en matière de doctrine. Les chrétiens des premiers siècles, les Pères eux-mêmes, ont pu se tromper. Il ne faut pas se scandaliser de cette supposition ; elle serait facile à justifier par des faits. Je pourrais vous faire voir, non-seulement qu'en passant du Nouveau-Testament aux écrits des Pères, on sent instinctivement qu'on est descendu du domaine de l'infaillibilité divine dans celui de la faillibilité humaine, mais encore que les Pères sont tombés dans des erreurs positives, et qu'ils ne sont pas toujours d'accord ni les uns avec les autres, ni chacun avec soi-même. Mais je veux me borner là-dessus à une réflexion plus courte que j'ai apprise de M. l'Abbé. Une Eglise qui est infaillible, dit-il, doit apparemment le savoir. Je dis à mon tour : Si les Pères étaient infaillibles, ils le sauraient sans doute. Or, ils déclarent expressément le contraire, et font cette différence entre leurs livres et les Ecritures canoniques, que les dernières seules doivent

être crues sans réserve et que les premiers ne le doivent pas.

Ecoutons saint Augustin : « Prouvez par un seul des livres canoniques des apôtres ou des prophètes la vérité de ce que Cyprien a écrit à Jubaianus, et je n'aurai plus lieu d'y contredire. Mais ce que vous avancez n'étant pas canonique, j'use de la liberté à laquelle le Seigneur nous a appelés ; et quelle que soit ma considération pour un homme dont je ne saurais égaler les mérites, dont les nombreux écrits sont fort au-dessus des miens, dont le génie me charme, dont l'éloquence me ravit, dont la charité me pénètre d'admiration et le martyre de respect, je ne saurais me soumettre à sa décision (1). » Ecoutons encore ces belles paroles de saint Cyrille de Jérusalem :

(1) *Contra Cresc. Gramm.*, lib. II, cap. 32. *Oper.* vol. VII, page 160. On peut voir encore ce que le même Père écrit à saint Jérôme sur le même sujet (*Ep. ad Hier.*, tome II, cité par Pictet. *Théologie chrétienne*, page 130) : « Il n'y a que les seuls livres des Ecritures, appelés aussi canoniques, pour lesquels j'ai appris à avoir ce respect de croire très-fermement que nul de leurs auteurs n'a commis aucune erreur en les écrivant. »

« Lorsqu'il s'agit des divins et saints mystères de la foi, il ne faut, ni rien avancer sans l'autorité des Ecritures divines, ni se laisser entraîner par le charme des discours ou par l'appareil des raisonnements. Il ne faut pas non plus me croire sur parole dans ce que je vous dis, sans avoir vu mes enseignements démontrés par les Ecritures divines. Car la sécurité de notre foi dépend, non de l'artifice du langage, mais du témoignage des Ecritures divines (1). » Ecoutons enfin saint Athanase : « Ce sont là, dit-il en parlant des livres canoniques, ce sont là les sources du salut; que celui qui a soif s'abreuve à leurs divins oracles. C'est par elles seules que nous pouvons apprendre la discipline évangélique de la piété. Que personne n'y ajoute rien; que personne n'en retranche rien (2). »

En voilà assez, madame, pour faire voir que l'autorité des Pères ne saurait décider à elle seule un point de dogme, et surtout un point capital comme celui qui nous occupe. Elle ne le peut pas, d'après les Pères eux-

(1) *Catech.* IV, page 30.
(2) *Epist. Fest.* XXXIX. *Op.*, vol. II, page 45.

mêmes ; et ce serait avoir pour eux un bien grand zèle que de leur accorder plus de crédit qu'ils n'en veulent accepter, et de les respecter jusqu'à leur désobéir. Ainsi, ce que je disais tantôt de la raison, je le dis maintenant de la tradition : elle est faillible de son propre aveu ; et un témoignage faillible ne peut pas prouver une autorité infaillible.

Mais ici, M. l'Abbé nous oppose une réflexion spécieuse qui lui semble sans réplique. Qui refuse de se fier à la tradition sur un point, dit-il, ne saurait sans inconséquence s'en rapporter à elle sur un autre ; si vous estimez qu'elle ne puisse pas prouver une Eglise infaillible, vous devez dire aussi qu'elle ne peut pas prouver l'origine divine des Ecritures ; et alors, que devient notre foi ? M. l'Abbé tombe en cet endroit dans une des erreurs qu'il avait si bien relevées dans les objections de M. de Lassalle contre le christianisme. M. de Lassalle disait : Si la raison n'est pas capable de juger les doctrines, elle ne l'est pas non plus de vérifier les pouvoirs. M. l'Abbé a répondu par une distinction toute simple : Ce jugement et cette vérification étant deux choses fort différentes, la raison

peut bien être incompétente pour l'un, quoiqu'elle soit compétente pour l'autre. J'en dis autant de la tradition. La tradition, qui est un témoignage d'hommes, n'est pas compétente pour trancher une question de doctrine, telle que l'existence d'une Eglise infaillible ; mais elle est compétente pour constater un fait, tel que l'authenticité des Ecritures ou la vérité des miracles.

Cependant il est juste de le reconnaître. Si les Pères des premiers siècles eussent enseigné unanimement l'existence d'un tribunal infaillible, ce serait, je ne dis pas une preuve décisive, mais une forte présomption en sa faveur. Car, bien que les Pères ne puissent pas faire autorité comme les saintes Ecritures, ils peuvent nous faire connaître comment elles ont été entendues dans ces premiers temps, où la foi devait être d'autant plus pure, ce me semble, qu'elle était plus près de sa source. Avouons-le donc : si l'on eût cru partout dans les Eglises fondées par les apôtres et dirigées après leur mort par les pasteurs qui leur ont immédiatement succédé, que Dieu a établi un tribunal infaillible pour l'interprétation des Ecritures,

il y aurait des raisons de penser que cette doctrine serait venue des apôtres, et par conséquent qu'elle serait véritable. Mais, madame, les Pères ne disent point cela. Cette croyance générale d'un tribunal infaillible n'a point existé dans l'Eglise primitive; et M. l'Abbé ne l'y voit que parce qu'il s'est étrangement mépris sur la pensée des Pères, ayant donné à quelques-unes de leurs expressions le sens qu'elles auraient aujourd'hui dans sa propre bouche, au lieu de celui qu'elles avaient dans la leur (1).

(1) Ce genre de méprise n'est pas rare dans l'interprétation des Pères. Le mot *tradition* lui-même en offre un exemple singulier. Il a souvent dans les Pères une acception si différente de celle qu'on lui donne communément aujourd'hui, que certains passages des Pères, dont on se sert pour établir la doctrine de la tradition, déposent contre elle. Bergier définit la tradition « la Parole de Dieu non écrite, que les apôtres ont reçue de la bouche du Seigneur, qu'ils ont transmise de vive voix à leurs disciples ou à leurs successeurs, et qui est venue à nous par l'enseignement des pasteurs, dont les premiers ont été instruits par les apôtres. » La tradition se compose donc essentiellement d'articles *non écrits* dans la Bible, et fournit ainsi un *enseignement supplémentaire* destiné à compléter

Voici leur véritable pensée qui est toute différente. Les Pères raisonnaient contre des sectes hérétiques, qui introduisaient des dogmes nouveaux sans appui dans les Ecri-

celui de la Parole écrite, qui n'est pas réputé suffisant à lui seul. La tradition ainsi définie, on la prouve par des passages des Pères où le même mot se trouve en effet ; mais s'y trouve-t-il avec la même acception ? c'est ce qu'on a oublié de se demander. Or, il s'y trouve en général avec une acception différente et même opposée. Il y signifie un enseignement oral à la vérité, mais se composant exactement des mêmes articles qui sont traités dans la Parole écrite ; de telle sorte que la tradition, au lieu d'être un supplément non écrit à la Parole écrite, n'est autre chose que cette Parole écrite elle-même, répétée de vive voix. En voici deux preuves entre beaucoup d'autres. Dans ce fameux passage de saint Irénée qu'on allègue sans cesse à l'appui de la tradition, quelle est cette « ancienne *tradition* que gardent fidèlement les nations barbares qui ont reçu la foi de Jésus-Christ sans papier ni encre ? » Est-ce quelque enseignement sur lequel l'Ecriture sainte garde le silence ? Non ; ce sont les grandes vérités qui remplissent toutes les Ecritures ; c'est « la doctrine du salut, concernant un Dieu créateur et Jésus-Christ son Fils ; » et cette doctrine, remarquons-le bien, non pas interprétée par un tribunal infaillible, mais « écrite dans leur cœur par le Saint-

tures. Ils leur opposent la foi constante et universelle qui s'est transmise et maintenue dans les Eglises depuis les apôtres, et leur disent : « Comment vous croirons-nous,

Esprit. » Notre seconde autorité est saint Cyprien. « Où a pris naissance cette prétendue *tradition* ? Est-elle descendue de l'autorité du Seigneur et des Evangiles ? où vient-elle des instructions et des Epîtres des apôtres ? Dieu lui-même atteste qu'on est tenu de pratiquer *ce qui est écrit*. Si donc nous trouvons cela prescrit dans l'Evangile ou renfermé dans les Epîtres ou les Actes des apôtres, qu'on observe alors cette *tradition* divine et sainte. » (*Epist.* LXXIV. *Oper.*, vol. II, page 211.)

Chose remarquable, il n'y a que les Juifs et les hérétiques qui aient cru à une tradition, telle que l'enseigne Bergier. On peut le voir pour les hérétiques, dans Irénée, *adv. hæret.*, lib. III, c. 1, 2, pages 169, 170 ; et pour les Juifs, dans la *Théologie chrétienne* de Pictet, page 115. Cette tradition-là, Jésus-Christ, loin de l'autoriser, ne manque aucune occasion de la foudroyer. « Pourquoi tes disciples transgressent-ils la tradition des anciens ? » lui demandent les scribes et les pharisiens. « Et vous, leur répond-il, pourquoi transgressez-vous le commandement de Dieu par votre tradition ? » et encore : « Vous anéantissez le commandement de Dieu par votre tradition (Matth., XV, 2, 3, 6). »

quand toutes ces Eglises ignorent votre doctrine et en reçoivent une contraire? Comment vous croirons-nous, par exemple, vous Arius, qui sortez de terre trois siècles après Jésus-Christ, pour nous informer que Jésus-Christ n'est qu'une simple créature, tandis que toutes les Eglises fondées par les apôtres, celle de Jérusalem, celle d'Antioche, celle d'Athènes, celle de Rome, avec tous les autres qui sont nées de ces Eglises mères, celle de Constantinople, celle d'Alexandrie, celle de Carthage, celle de Lyon, ont constamment enseigné et enseignent encore qu'il est « le vrai Dieu et la vie éternelle? »

C'est là, madame, un raisonnement fort simple, et que j'aurais pu faire à leur place, moi qui ne crois point à un tribunal infaillible. Cela est si vrai qu'on l'entend souvent faire à des ministres protestants orthodoxes, dans leur controverse avec les Sociniens. Ils leur allèguent la doctrine constante de leurs Eglises depuis la Réformation, et l'accord unanime de leurs confessions de foi. Que dis-je? ils leur allèguent aussi ce même témoignage des Eglises primitives dont les Pères s'appuient contre les hérétiques de

leur temps. Véritablement, M. l'Abbé n'est pas plus fondé dans la conclusion qu'il tire de ce raisonnement des Pères, qu'il ne le serait à conclure que l'Eglise anglicane croit une Eglise infaillible, parce qu'elle déclare n'admettre pour règle de sa foi que l'Ecriture sainte, mais l'Ecriture telle qu'elle a été entendue par la primitive antiquité (1).

Autre chose est d'en appeler à la foi constante des Eglises, autre chose de proclamer une Eglise infaillible. L'une diffère de l'autre par ces deux points essentiels.

Premièrement, en invoquant la foi constante des Eglises, on n'entend pas parler de telle Eglise particulière, mais de toutes les Eglises ou de l'Eglise de Jésus-Christ en général. Et c'est là, remarquez-le bien, ce que les Pères appellent l'Eglise *catholique*, c'est-

(1) Telle est aussi la doctrine du ministre Claude dans le passage suivant : « Notre foi a deux relations : elle est fille de la Parole de Dieu, elle est sœur de la foi de l'Eglise ancienne. L'Ecriture sainte est le principe divin, seul nécessaire et suffisant pour la faire naître ; le consentement de l'Eglise est un principe humain, très-propre souvent à la faire discerner. » (Pictet, *Théologie chrétienne*, page 131.)

à-dire l'Eglise universelle. Sous leur plume, ce nom désigne, suivant le langage de leur époque, l'ensemble des Eglises. Sous celle de M. l'Abbé, il désigne, suivant le langage de notre époque, l'Eglise catholique romaine. Oh ! que les hommes sont prompts à se laisser conduire par les mots ! et que de choses obscures seraient aussitôt éclaircies si on les disait en d'autres termes !

Secondement, et surtout, on n'entend pas attribuer à cette Eglise de Jésus-Christ l'infaillibilité, mais seulement la fidélité. Autre chose est qu'une Eglise soit établie de Dieu pour interpréter les Ecritures, autre chose qu'elle ait reçu grâce pour les comprendre (1).

(1) Qu'on médite ces paroles de Tertullien (*de Proscr. adv. hœr.*, § 9. *Oper.*, page 105) : « Accordons que toutes les Eglises aient erré. Dirons-nous que l'Esprit saint n'a jeté les yeux sur aucune d'elles pour la ramener dans la vérité, lui qui a été expressément envoyé de Christ et expressément demandé au Père pour enseigner la vérité ? Dirons-nous que ce ministre de Dieu, *ce vicaire de Jésus-Christ*, a négligé son œuvre et souffert que les Eglises comprissent et crussent autrement qu'il n'avait lui-même fait prêcher par les apôtres ? »

Tout ce que suppose le langage des Pères, c'est que le Seigneur se réserve toujours sur la terre une Eglise fidèle, qui garde sa doctrine, sinon sans aucun mélange d'erreur, du moins sans erreur capitale et incompatible avec le salut. Remarquons au surplus que si l'argument dont se servent ici les Pères a pu être employé à toutes les époques, il avait une force toute particulière quand le souvenir de l'enseignement apostolique était récent, et que la foi n'avait pas encore subi des altérations profondes et générales qu'on eut à y déplorer plus tard.

Essaierait-on de soutenir l'interprétation que M. l'Abbé a donnée de la pensée des Pères ? Voici contre elle une autorité décisive : ce sont les Pères eux-mêmes. Ils ont cru, d'après M. l'Abbé, à un tribunal infaillible auquel le fidèle doit se soumettre sans réserve pour l'explication de l'Ecriture. Mais vous allez leur entendre dire, tout au contraire, qu'il n'y a d'infaillible que l'Ecriture et que chacun doit la consulter pour soi.

Puisqu'on parle tant de saint Augustin, commençons par lui. Voici comment il s'exprime en écrivant contre la secte des Dona-

tistes : « Pourquoi produisez-vous l'autorité de Cyprien pour votre schisme, tandis que vous rejetez son exemple pour la paix de l'Eglise? Qui ne sait que la sainte Ecriture canonique est renfermée dans des limites bien déterminées, et qu'on doit la mettre au-dessus de toutes les lettres qui ont pu être écrites plus tard par les évêques? Car, quant à l'Ecriture, il ne saurait y avoir ni doute ni discussion possible sur la vérité ou sur la justice de ce qui s'y trouve incontestablement écrit. Mais les lettres des évêques qui ont été écrites, ou qui s'écrivent encore, depuis que le canon a été arrêté, peuvent être contrôlées en cas d'erreur, soit par l'opinion plus éclairée d'un docteur plus habile, soit par l'autorité plus considérable ou la science plus étendue d'autres évêques, soit par les décisions des conciles. Les conciles nationaux ou provinciaux à leur tour doivent céder sans contredit à l'autorité des conciles généraux qui se sont rassemblés de toutes les parties du monde chrétien. Enfin, il n'est pas rare que les conciles généraux eux-mêmes soient redressés par des conciles postérieurs, après qu'une plus grande expérience a ouvert ce

qui était fermé, et mis en lumière ce qui était inconnu (1). »

Assurément, madame, l'homme qui s'est exprimé de la sorte n'a pas cru, avec M. l'Abbé, à l'existence d'un tribunal infaillible, puisque les évêques, les conciles, et jusqu'aux conciles généraux, lui paraissent sujets à l'erreur, à la différence de l'Ecriture sainte qui seule décide avec une autorité souveraine et incontestable. Nous pouvons donc être certains que la citation que M. l'Abbé vous a faite de saint Augustin (p. 169 et 170), et qui est le plus considérable de tous les témoignages qu'il a produits en faveur d'une Eglise infaillible, ne dit pas, et *ne peut pas dire* ce qu'y voit M. l'Abbé. Au surplus, on aurait pu déjà s'en convaincre en examinant avec attention les expressions de ce saint Père. Elles sont fortes, je l'avoue; trop fortes peut-être pour qu'on puisse en presser toutes les conséquences, sans confondre le jugement de la doctrine et la vérification des pouvoirs, que M. l'Abbé a si nettement séparés dans son

(1) *De Bapt. Contra Donatist.*, lib. II, c. 3. *Oper.*, vol. VII, page 37.

entretien avec M. de Lassalle. Et quel est l'homme, pour si saint et si éclairé qu'il soit, qui puisse peser tellement ses termes qu'ils se trouvent rigoureusement exacts dans toutes leurs applications? Cela n'appartient qu'à l'Esprit de Dieu, et à ceux qu'il inspire. Mais quand on est inspiré, on n'a pas besoin d'écrire, comme saint Augustin, un livre *des rétractations*. Quoi qu'il en soit, les expressions mêmes de saint Augustin que cite ici M. l'Abbé, loin de prouver qu'il croyait une Eglise infaillible, telle que l'entend M. Favien, prouvent au contraire qu'il n'y croyait pas. Car, quelle que soit sa déférence pour ce qu'il appelle l'Eglise catholique, et qui est toute autre chose, nous l'avons vu, que ce que M. l'Abbé appelle du même nom, saint Augustin accorde pourtant que si on lui montrait dans l'Evangile quelque témoignage formel en faveur de Manichée, il ne devrait plus croire l'Eglise catholique. Ce langage suppose, non-seulement que chacun doit lire l'Ecriture pour soi, mais encore qu'il ne doit admettre dans aucun cas une interprétation manifestement contredite par le texte sacré. Il y a au fond de cette pensée une différence

fondamentale qui sépare saint Augustin de M. l'abbé Favien. Car, en dernière analyse, saint Augustin veut qu'on juge de l'autorité de l'Eglise par le sens évident des Ecritures, non du sens des Ecritures par l'autorité infaillible de l'Eglise (1).

Mais écoutons à leur tour les autres Pères. Veuillez lire encore, madame, les témoignages suivants, et juger s'ils sont conformes aux sentiments de M. l'Abbé ou aux miens. « Que la boutique d'Hermogène prouve que ce qu'elle avance est écrit; ou si ce n'est point écrit, qu'elle craigne la malédiction prononcée contre ceux qui osent ajouter ou retrancher (2). Les Ecritures saintes et divinement inspirées suffisent à elles seules pour faire connaître la vérité (3). Si vous voulez une

(1) Et quel est le défenseur de l'infaillibilité romaine qui accorderait que, si l'on trouve dans l'Evangile un endroit qui soit en opposition évidente avec l'enseignement de l'Eglise de Rome, il faudra rejeter l'autorité de cette Eglise? Nous nous coutenterions bien de cette concession; avec elle, nous aurions bientôt toutes les autres.

(2) Tertullien, *adv. Hermog.*, 12. *Oper.*, page 346.

(3) Saint Athanase, *Orat. contr. Gent.*, *Oper.*, vol. I, page 1.

nouvelle citation, si vous prétendez affirmer quelque chose au-delà de ce qui est écrit, pourquoi contestez-vous avec nous qui sommes résolus de ne rien écouter et de ne rien dire au-delà de ce qui est écrit (1)? C'est se moquer que de faire des questions ou des discours sur ce qui n'est pas écrit (2). Ce que l'Ecriture n'a pas déclaré, vous ne le trouverez jamais (3). C'est déchoir évidemment de la foi et faire preuve d'une grande présomption que de négliger quelque chose de ce qui est écrit, ou d'introduire quelque chose qui ne soit point écrit (4). Ce qui est écrit, crois-le; ce qui n'est pas écrit, ne le recherche point (5). »

Je finis par un endroit de saint Chrysostôme qui se rapporte directement à notre

(1) Le même, *de Incarn. Chr.*, *Oper.*, vol. I, page 484.

(2) Le même, *Epist. ad Serap.*, *Oper.*, vol. II, page 29.

(3) Saint Athanase, *de Trin. Dial.*, *Oper.*, vol. II, page 172.

(4) Saint Basile, *de verâ fide*, *Oper.*, vol. II, page 386.

(5) Le même, *Homil. de Trin.* XXIX.

sujet : « Lorsque nous recevons de l'argent, nous ne nous fions pas à ceux qui nous le donnent, nous le voulons compter nous-mêmes ; et quand il s'agit des choses divines, ne serait-ce pas une folie que de donner témérairement et comme tête baissée dans les opinions des autres, nous qui avons une règle par laquelle nous pouvons tout examiner, je veux dire les lois divines ? C'est pourquoi je vous conjure tous que, sans vous arrêter aucunement à ce qu'en jugent les autres, vous consultiez les Ecritures (1). »

Ainsi, madame, ces mêmes Pères que M. l'Abbé vous cite pour vous montrer que vous devez vous en rapporter à l'Eglise comme à un interprète infaillible des Ecritures, vous déclarent que les Ecritures doivent être mises au-dessus de tout le reste et même des conciles ; qu'elles suffisent à elles seules pour vous faire connaître la vérité, et qu'il ne faut rien écouter au-delà de ce qui est écrit. Voilà, convenez-en, des avocats singulièrement choisis, et qui auraient lieu d'être bien surpris de

(1) *Homil.* XIII. *in* 2 *Cor.*, cité par Pictet, page 136.

la cause qu'on leur fait défendre en dépit d'eux ! Nous pouvons l'affirmer hardiment : les Pères ont été mal compris de M. l'Abbé; ils ne disent pas ce qu'il leur fait dire, ils disent même le contraire.

Je ne veux pas me faire plus savant que je ne le suis. Les citations qui précèdent m'ont été fournies par un ami versé dans ces matières. Je tiens de la même autorité que, parmi les écrits des Pères cités par M. l'Abbé, il en est qui paraissent avoir subi des altérations; le Traité de saint Cyprien sur l'*Unité de l'Eglise* en est surtout suspect. Mais je n'ai pas besoin de m'engager dans cette discussion de critique; j'envisage la question d'un point de vue à la fois plus général et plus à ma portée.

M. l'Abbé termine sur cet article par une considération à laquelle je ne répondrai que quelques mots. De cela seul que la croyance d'une Eglise infaillible a fini par prévaloir dans le monde, il croit pouvoir conclure qu'elle a eu Dieu pour elle; le succès lui paraît justifier les prétentions de l'Eglise, comme l'établissement du christianisme en prouve la divinité. Mais que les choses sont loin d'être égales !

Tandis que le christianisme heurtait de front toutes les idées, tous les intérêts, et que tout secours humain lui a manqué, la doctrine d'une Eglise infaillible rencontrait bien moins de résistance et a trouvé de puissants auxiliaires. La volonté propre y est opposée, dit M. l'Abbé. Cela peut être vrai pour vous, madame; mais pour la plupart des esprits, c'est le contraire qui est vrai. Ils trouvent fort commode d'avoir sur qui se décharger de la responsabilité de leur salut, et l'incrédulité naturelle du cœur ne s'arrange que trop bien de traiter avec l'homme plutôt qu'avec Dieu. Cette doctrine d'ailleurs a été de bonne heure aidée, hélas! et on sait jusqu'où, par la puissance séculière. Je ne veux point faire de rapprochement; mais si l'on en voulait faire, on trouverait à son succès plus d'analogie peut-être avec celui de Mahomet qu'avec celui de Jésus-Christ.

Il y aurait encore une autre réflexion à faire là-dessus. Le Nouveau-Testament annonce une Eglise qui se détournera de la vérité et qui étendra sa domination presque sur tout le monde chrétien. A ce point de vue, madame, l'argument que M. l'Abbé allègue en faveur de

son Eglise infaillible ne pourrait-il pas tourner contre elle?

Mais il me suffit de vous avoir montré que vous ne trouvez ni dans l'une ni dans l'autre des deux preuves que nous venons d'examiner, cet appui solide, ce rocher sur lequel seul votre foi peut reposer inébranlablement. Figurez-vous à votre lit de mort. Est-ce une déduction logique, est-ce un témoignage d'homme qui pourra donner la paix à votre âme en présence du jugement de Dieu? Pourrez-vous dire : Je suis assurée que mes péchés me sont pardonnés ; car je le sais par le raisonnement, ou je le sais par la tradition? Ah! madame, que vous seriez plus tranquille, si vous aviez, au lieu de tout cela, une promesse de Dieu, un mot de la Bible! Sachons donc enfin ce que dit l'Ecriture sur la question qui nous occupe ; l'Ecriture, que nous nous accordons tous à regarder comme la Parole de Dieu. Ecoutons-la sans prévention. S'il est vrai, comme le dit M. l'Abbé, qu'elle nous renvoie à un tribunal infaillible, nous le recevrons ; sinon, non. Car il est écrit : « Croyez à l'Eternel, et vous serez en sûreté ; croyez à ses prophètes, et vous prospèrerez. »

P. S. Je vois, par la première lettre de M. l'Abbé, qu'on vous a donné des doutes sur les versions de la Bible vendues par les colporteurs. On vous les a représentées comme *falsifiées* et *tronquées* tout à la fois. Au moment d'interroger la Bible, quelques mots d'éclaircissement à ce sujet ne seront pas inutiles.

M. l'Abbé a fait justice de la première de ces accusations avec une équité qui lui fait honneur. Mon témoignage n'ajouterait rien au sien pour les versions catholiques. Quant aux versions protestantes que vendent les colporteurs, je les ai comparées attentivement avec celle de Saci et avec d'autres versions approuvées. Je n'y ai su voir de différence, pour le Nouveau-Testament, que celle qu'on trouve toujours entre deux traductions d'un même ouvrage : le fond des pensées demeure le même, l'expression seule varie. Il est même assez difficile de dire auxquelles de ces versions on doit donner la préférence. Les versions catholiques sont plus élégantes, plus françaises ; les versions protestantes ont une couleur plus antique et suivent de plus près l'original. J'ai longtemps préféré les premières;

aujourd'hui je suis d'un avis différent, parce que je tiens par-dessus tout à avoir le sens de l'auteur inspiré reproduit avec une fidélité scrupuleuse, fût-elle même un peu servile. Je me sers habituellement d'une version protestante, et c'est de celle-là que je tire mes citations en vous écrivant. Mais enfin c'est ici une affaire de goût, et chacun est libre de choisir; l'essentiel est de bien savoir que le reproche de falsification est une pure calomnie.

Mais pour l'Ancien-Testament, il y a une différence réelle et importante entre les versions des deux communions. Les versions catholiques ont quelques livres que la plupart des versions protestantes n'ont pas, parce que les protestants les tiennent pour *apocryphes* ou non inspirés.

J'ai su par M. Z*** qu'ils en jugent ainsi par les raisons suivantes : 1° Ces livres n'ont jamais été reconnus par les Juifs, qui sont garants et dépositaires de l'Ancien-Testament, comme l'Eglise chrétienne l'est du Nouveau ; car « c'est à eux, dit saint Paul, que les oracles de Dieu ont été confiés (Rom., III, 2). » L'Ancien-Testament que les Juifs nous présentent est celui de l'Eglise protestante, non

celui de l'Eglise catholique. 2° Ces livres n'existent pas en hébreu, mais seulement en grec; preuve nouvelle qu'ils ne font pas partie de l'Ancien-Testament, dont l'hébreu est la langue propre, comme le grec est la langue du Nouveau. A ces deux raisons principales, il en ajoutait trois autres : que ces livres n'ont jamais été cités dans le Nouveau-Testament; qu'ils n'ont pas été admis dans le canon de l'Eglise primitive; enfin qu'il suffit de les comparer avec les livres canoniques pour sentir que ce n'est pas le même esprit qui a présidé à la rédaction des uns et des autres. « On éprouve, en passant du canon aux *apocryphes*, disait-il d'après Oberlin, le même sentiment qu'en passant des apôtres aux Pères. »

Ces raisons sont graves, et m'ont persuadé d'acheter la version de Saci telle que la vendent les colporteurs, sans les apocryphes. Au reste, voici qui doit vous tranquilliser là-dessus. Remarquez d'abord que tous les livres reçus pour canoniques par les protestants le sont également par les catholiques. En lisant ces livres comme inspirés, vous ne risquez donc rien : vous n'avez pas, d'après M. l'Abbé,

toute la Parole de Dieu; mais vous n'avez, d'après M. l'Abbé lui-même, rien que la Parole de Dieu. Dans le doute, ce parti est plus sûr que de s'exposer à prêter au Saint-Esprit des livres qui ne soient pas de lui. Ensuite, la différence qui nous occupe n'affecte pas le Nouveau-Testament; il est exactement le même dans les deux communions. Vous n'avez donc qu'à commencer, comme je l'ai fait, et comme Mgr Dubourg y autorisait les fidèles de son diocèse, par prendre le Nouveau-Testament, et par le prendre dans la version de Saci; pour la suite, Dieu vous conduira.

En somme, tout ce qu'on dit contre les livres des colporteurs n'a d'autre objet que de jeter dans les âmes de vains scrupules pour les empêcher de lire la Parole de Dieu. La véritable question n'est pas là. La Bible est-elle le livre de tous, ou n'est-elle que le livre de quelques-uns? Voilà le point capital; quand il aura été éclairci, le reste s'éclaircira de soi-même.

DOUZIÈME LETTRE.

M. MERCIER A LUCILE.

TROISIÈME PREUVE. — *L'Ecriture sainte.*

Nous voici enfin, madame, en présence d'une question bien intelligible et sur un terrain bien déterminé. Il s'agit de savoir si Dieu veut que nous cherchions par nous-mêmes le sens de l'Ecriture, ou s'il veut que nous le demandions à un tribunal visible; et pour l'apprendre, c'est l'Ecriture elle-même que nous allons consulter, un livre que nous avons sous les yeux et que nous n'avons qu'à lire.

D'autres que M. Favien vous diraient peut-être qu'il y a des gens qui ne savent pas lire; que les versions n'étant pas inspirées, on ne peut être assuré de leur exactitude sans des recherches dont tout le monde n'est pas capable; et que d'ailleurs avant de consulter ainsi la Bible, il faudrait avoir déjà vidé la question de savoir si nous pouvons ou non la comprendre. Mais votre Abbé a trop de

bonne foi pour vous faire de telles objections, ou plutôt de telles chicanes. Il y a des gens qui ne savent pas lire? Eh bien! ils peuvent se faire lire la Bible; peu importe qu'ils voient ce qui est écrit ou qu'ils l'entendent. On n'est pas assuré de l'exactitude des versions? Mais n'est-il pas vrai, madame, que vous pouvez, sans savoir l'anglais, vous assurer de l'exactitude d'une traduction de Milton, par le témoignage de tant de gens dignes de foi qui connaissent cette langue? Or, vous avez ici plus que le témoignage de quelques individus : vous avez celui de docteurs sans nombre et d'Eglises tout entières. Au surplus, qu'on prenne entre toutes les versions reçues celles qu'on voudra, catholique ou protestante, celle de Saci, celle d'Amelot, celle de Martin, celle d'Ostervald; la plus imparfaite est plus qu'assez claire pour mon dessein. Mais vous ne pouvez pas savoir, avant d'avoir vidé la question du tribunal visible, si vous êtes en état de comprendre les endroits de la Bible qui se rapportent à cette question même? S'il en est ainsi, nous ne la viderons jamais. Quoi! on décidera que la Bible est soumise

à l'interprétation d'un tribunal humain sans lui permettre même de dire son mot là-dessus ! On disposera de la Parole de Dieu sans la consulter seulement ! Avec ce principe-là on pourrait vous mener loin, madame. Certes, tout ce qu'on peut exiger raisonnablement, c'est que nous nous en tenions à des citations simples et claires ; c'est ce que je ferai, vous le verrez. Que si l'on se défiait à ce point de votre jugement qu'on vous crût incapable d'entendre même des passages de cette nature, pourquoi le seriez-vous moins d'entendre l'Eglise quand elle vous expliquera la Bible ? On n'y songe pas, en vérité. Si vous ne pouvez faire un pas sans l'infaillibilité, il ne suffira plus que l'Eglise soit infaillible, il faudra que vous le soyez vous-même. Mais le bon M. Favien, qui se sert de la Bible pour sa thèse, ne saurait trouver mauvais que nous nous en servions pour la nôtre.

Ouvrons donc enfin la Bible pour savoir ce qu'elle a à nous dire elle-même sur ce qu'il faut faire pour l'interpréter.

Voyons d'abord si l'Ecriture se prononce en faveur de la doctrine de M. l'Abbé. Il vous

a indiqué ses textes, nous n'avons qu'à les examiner.

Commençons par une remarque générale sur l'usage qu'il fait de l'Ecriture. Je le dis avec peine, ce respectable prêtre cite l'Ecriture à plusieurs reprises tout-à-fait hors de propos, appliquant des déclarations de ce saint Livre à des sujets auxquels elles n'ont aucun rapport. En voici quelques exemples. Quand il est dit (1 Pierre, II, 18) qu'on doit être soumis même « à ceux qui sont rudes et fâcheux, » il est question des devoirs des serviteurs envers leurs maîtres; l'Abbé y voit ceux des fidèles envers leurs pasteurs. Le « lait spirituel et pur » dont parle ce même apôtre (1 Pierre, II, 2), c'est le lait de la Parole de Dieu (*voyez* chap. I, 25); l'Abbé en fait le lait de l'Eglise. « La lettre qui tue (1 Cor., III, 6), » c'est l'ordonnance légale, « et l'esprit qui donne la vie, » c'est le Saint-Esprit répandu sous le Nouveau-Testament; l'Abbé prend ces deux mots dans une acception qu'ils ont dans le langage ordinaire, mais qui est totalement étrangère au sujet de saint Paul. Cette « loi sainte dont le péché se sert pour nous causer la mort (Rom., VII,

12), » c'est le commandement légal qui condamne à mort les transgresseurs contrairement à la grâce qui les sauve ; l'Abbé l'entend de la Parole de Dieu, dont saint Paul ne s'occupe pas dans cet endroit. Enfin, « l'interprétation particulière » contre laquelle saint Pierre prémunit les fidèles (2 Pierre, I, 20), c'est une interprétation particulière au prophète, et non, comme le suppose l'Abbé, qui tire de cette erreur le plus spécieux de tous ses arguments, une interprétation particulière au lecteur (1). La doctrine de l'apôtre est celle-ci : On doit expliquer la prophétie, non par les sentiments personnels du prophète, mais par la pensée de Dieu. Ainsi, quand vous rencontrez de ces imprécations terribles qu'on lit dans les Psaumes,

(1) Il faut convenir que certaines versions catholiques, celle même de Saci que l'abbé Favien a suivie, prêtent à l'erreur où il est tombé, en ajoutant les mots *ne s'explique* qui ne se trouvent pas dans l'original ; en voici la traduction littérale : « Nulle prophétie de l'Ecriture n'est d'une solution particulière. » D'anciennes versions catholiques le rendent ainsi : « Nulle prophétie de l'Ecriture n'est par exposition particulière. »

il y faut voir, non un mouvement de vengeance du Psalmiste contre ses ennemis, mais l'expression inspirée de la sainte colère de Dieu contre les siens. Que ce soit là la pensée de saint Pierre, c'est ce qui paraît assez par la raison qu'il donne de ce précepte : « Car la prophétie, continue-t-il, n'a point été apportée autrefois par la volonté humaine; mais les saints hommes de Dieu ont parlé poussés par le Saint-Esprit. »

Vous voyez par ces exemples que M. l'Abbé a le malheur de citer quelquefois l'Ecriture à faux, chose trop commune chez les défenseurs du tribunal infaillible. Cela vous oblige, madame, à vérifier par vous-même les citations. Mais je parle de vérifier les citations, et vous n'avez peut-être pas la Bible? S'il en est ainsi, je dois vous en exprimer tout mon regret; pour bien faire, il faudrait que vous l'eussiez sous les yeux en lisant mes lettres. Voyons maintenant les textes de M. l'Abbé; veuillez les relire (p. 163).

Allons droit à la question. Dans ces deux pages de citations, qui sont, nous devons le penser, ce qu'on a pu trouver de plus fort dans toute la Bible en faveur d'une Eglise

infaillible (et on l'y cherche depuis des siècles), trouvez-vous un seul passage, je dis un seul, qui dise formellement que Dieu a établi un tribunal infaillible pour l'interprétation des Ecritures? En trouvez-vous un surtout qui dise qu'il faille chercher ce tribunal dans l'Eglise catholique romaine?

Je m'écarte un peu, vous le voyez, de la proposition générale où nous étions convenus de nous renfermer; et j'entre un moment dans la question particulière de l'infaillibilité de l'Eglise catholique. C'est qu'il n'y a pas d'appareil logique qui tienne, et qu'en présence de la Parole de Dieu, il est impossible de ne pas se demander si elle n'a pas au moins un petit mot pour l'Eglise déterminée, qui est après tout, dans la pratique, celle qu'il faut écouter comme Dieu même. Certes on devait s'y attendre, si la doctrine de M. l'Abbé est véritable. Car ce point est fondamental; tout aussi fondamental que peut l'être le péché originel ou la rédemption. On peut même affirmer qu'il l'est plus dans un sens, parce que tout le reste dépend de cet article, et qu'une fois le tribunal infaillible admis, ni le péché originel, ni la rédemp-

tion, ni aucun autre dogme ne peut l'être qu'avec son consentement. Eh! madame, s'il y a quelque part sur la terre un corps qui ait mission de Dieu pour expliquer les Ecritures de Dieu, quoi de plus pressant que de le découvrir? Avec lui, j'ai la vérité tout entière; sans lui, tout n'est qu'erreur. C'est comme si l'on me disait que Jésus-Christ est en personne dans le monde, et que je puis aller l'interroger sur tout ce qui regarde mon salut. Qu'on me le montre, au nom du ciel, ce tribunal infaillible, cette seconde révélation sans laquelle la première me devient inutile! Seigneur, montrez-le-moi vous-même! il y va du salut de mon âme, je ne veux m'en rapporter qu'à vous : ah! sans doute votre Parole va m'en éclaircir!

Cette prière, avouez-le, madame, serait bien naturelle; et, de plus, elle serait pleinement justifiée par l'expérience des dispensations de Dieu. Rappelez-vous, en effet, avec quelle clarté il a fait connaître aux Israélites, sous l'Ancien-Testament, que c'était à Jérusalem qu'on devait célébrer les fêtes solennelles et offrir les sacrifices prescrits par la loi. Il ne se borne pas à dire qu'il

existe dans quelque coin du monde une ville où il veut recevoir les hommages de son peuple; Jérusalem est nommée par son nom. La distinction est soigneusement établie entre le tabernacle qui devait servir pour un temps à ce saint usage, et le temple de Jérusalem qui devait y être substitué depuis Salomon. C'est à tel point que le roi Jéroboam ne peut tenter d'établir un culte ailleurs, qu'il ne tombe aussitôt dans l'idolâtrie. Quand l'Ancien-Testament a parlé un langage si clair, le Nouveau, qui de l'aveu de tout le monde a beaucoup plus de lumière et de développement, nous laisserait-il en défaut sur un point où s'attache le principe même de notre salut.

Et pourtant, pas un texte, pas un, madame! Saint Paul qui a traité dans quatorze épîtres de toutes les grandes questions de la foi; saint Paul, qui a adressé la plus longue de ces épîtres à l'Eglise de Rome elle-même, n'en parle point! saint Pierre, qui a écrit deux lettres destinées à tant d'Eglises et si complètes dans leur brièveté; saint Pierre, qui aurait d'après l'Abbé la clef des portes de cet immense édifice, n'en parle point!

Jésus-Christ, qui a prévenu avec tant de condescendance les questions de ses disciples, qu'il leur adressait un jour cette parole touchante : « Si cela n'était pas, je vous l'aurais dit, » n'en parle point ! Nul d'entre eux ne dit un seul mot, ni de l'Eglise catholique romaine, ni d'une Eglise infaillible, ni d'un tribunal chargé d'expliquer les Ecritures ! Eh bien ! madame, ce silence de la Bible, qu'en pensez-vous ? Ne parle-t-il pas à sa manière ? Dieu nous abandonnerait-il à des conjectures ou seulement à des inductions, toujours plus ou moins incertaines, sur le fondement même de la foi ? Non, assurément non, cent fois non !

Mais quelles sont-elles enfin, ces inductions sur lesquelles on veut que vous hasardiez votre éternité ? Prenons d'abord la fameuse promesse du Seigneur à saint Pierre (Matth., XVI, 18, 19), et arrêtons-nous-y un peu, puisque c'est la seule de toutes les citations de M. l'Abbé où l'Eglise romaine se laisse apercevoir d'après lui, quoique sur un horizon bien éloigné : « Tu es Pierre, et sur » cette pierre j'édifierai mon Eglise ; et les » portes de l'enfer ne prévaudront point

» contre elle. Et je te donnerai les clefs du
» royaume des cieux ; et tout ce que tu au-
» ras lié sur la terre, sera lié dans les
» cieux, et tout ce que tu auras délié sur la
» terre, sera délié dans les cieux. » M. l'Abbé ne s'explique guère sur ce passage ; mais on reconnaît sa pensée, qui, du reste, est celle de tous les partisans du tribunal infaillible. Ils voient ici saint Pierre, vicaire de Jésus-Christ sur la terre ; puis saint Pierre, évêque de Rome ; puis enfin saint Pierre transmettant son vicariat aux évêques de Rome, ses successeurs. Ils y voient tout cela ; mais vous, madame, l'y voyez-vous ? Il y a ici une promesse pour l'Eglise, « les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle, » nous y reviendrons ; et il y a des promesses personnelles pour saint Pierre, qui doivent seules nous occuper en ce moment.

Ces promesses, et surtout la première (1), ont reçu plus d'une interprétation. Admettons

(1) Pour le pouvoir des clefs, c'est-à-dire la faculté d'ouvrir et de fermer, de lier et de délier, faculté communiquée ici à saint Pierre, et ailleurs à tous les apôtres, voyez la suite de cette lettre.

celle qui est la plus favorable à l'opinion de M. l'Abbé : l'Eglise de Jésus-Christ sera bâtie sur saint Pierre. Admettons-la, bien qu'elle n'ait pas pour elle l'autorité des Pères; car les plus anciens d'entre eux ont mieux aimé voir dans «la pierre» sur laquelle l'Eglise de Jésus-Christ doit être bâtie, ou la personne de Jésus-Christ, ou le témoignage que vient de lui rendre son apôtre, attendu, dit saint Augustin, que « ce n'est pas la pierre qui est sur Pierre, mais Pierre qui est sur la pierre (1). »

(1) « Non petra super Petrum, sed Petrus super petram. » Justin, le plus ancien des Pères qui se sont occupés de ce passage, donne à entendre que la pierre sur laquelle notre Seigneur a promis d'édifier son Eglise, c'est la confession de foi de saint Pierre (Justin, *Dial. cum Thryph.*, *Oper.*, page 255; *Sylbourg.* 1593.) D'après saint Athanase, saint Jérôme, saint Augustin, c'est Jésus-Christ lui-même. (Athan., *Unum esse Christ. orat.*, *Oper.*, vol. I, pages 519, 520; Commel. 1600. Hiéron., *Comment. in Matth.*, XVI, 18, lib. III. *Oper.*, vol. VI, page 33; Colon. 1616. August., *Expos. in Evang. Johan.*, *Tract.* CXXIV, *Oper.*, vol. IX, page 206; Colon. 1616.) Chrysostôme se contredit dans l'explication de ce mot; il l'entend dans un endroit de la personne de Pierre; mais dans un autre, il condamne très-explicitement

Même avec cette interprétation, la promesse faite ici à saint Pierre ne suppose pas qu'il soit établi vicaire de Jésus-Christ. Elle

cette interprétation et voit dans la pierre la confession de l'apôtre (Chrysost., *Homil.* LXIX *in Petr. apost. et Eliam proph.*, *Oper.*, vol. I, page 856, *Serm. de Pentecost.*, *Oper.*, vol. VI, page 233; Commel. 1603). Ce dernier sentiment est aussi celui de saint Hilaire (Hilar., *de Trin.*, lib. VI; *Oper.*, page 903; Paris, 1693), et paraît avoir été partagé par Cyrille de Jérusalem (Cyril., *Catech.* XI, page 93; Paris, 1631). Origène lui-même, qui dans un de ses écrits prend la pierre pour la personne de Pierre, s'explique ailleurs en termes bien différents : « La pierre, c'est tout disciple de Christ. Que si tu crois que Dieu ait édifié toute son Eglise sur Pierre, et sur Pierre seul, que feras-tu de Jean, le fils du tonnerre, et de chacun des autres apôtres? Oserions-nous dire que les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre Pierre en particulier, mais qu'elles prévaudront contre les autres apôtres et contre les chrétiens les plus accomplis (τῶν τελείων)? N'est-ce pas pour tous les apôtres, pour chacun d'eux, qu'il a été dit : Les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle, et encore : Sur cette pierre je bâtirai mon Eglise? Les clefs du royaume des cieux ont-elles été données à Pierre seul, et aucun des autres disciples ne les doit-il recevoir? (Orig., *Comment. in Matth.*, tome XII, *Oper.*, vol I, page 275.) »

s'explique tout naturellement, comme tant d'autres promesses de Jésus-Christ à ses disciples, par le livre des Actes des Apôtres; commentaire pratique, où nous pouvons apprendre par des faits dans quel sens il les ont entendues eux-mêmes et comment elles se sont accomplies. Celle que nous avons sous les yeux nous est éclaircie par le second chapitre de ce livre et par le dixième : par le second, où nous voyons saint Pierre annoncer le premier l'Evangile aux Juifs; par le dixième, où il l'annonce le premier aux païens; de telle sorte qu'il ouvre aux uns et aux autres le royaume des cieux, et qu'il pose la première pierre de chacune des deux Eglises dont se compose l'Eglise universelle. Certes, voilà un magnifique privilége accordé à saint Pierre, en récompense de ce qu'il avait le premier entre tous confessé publiquement le Fils de Dieu ; ce qui a été jugé si digne d'observation par les historiens inspirés de Jésus-Christ, que cette circonstance est du petit nombre de celles qu'ils nous ont rapportées tous les quatre (1). Mais d'un vicariat

(1) Matth., XVI. Marc, VIII. Luc, IX. Jean, VI.

de Jésus-Christ, mais d'une suprématie dans l'apostolat, il n'en est rien dit, ni ici, ni ailleurs; cette suprématie est même positivement contredite par l'histoire des Actes, où nous voyons saint Paul occuper un rang au moins aussi élevé que celui de saint Pierre; et par les Epîtres, où nous entendons ce même saint Paul déclarer « qu'il n'est en rien inférieur aux plus excellents d'entre les apôtres (2 Cor., XI, 5), » et qu'il « a résisté en face » à saint Pierre dans une occasion où cet apôtre « avait mérité d'être repris (Gal., II, 11). »

Mais quand il serait vrai que saint Pierre ait été vicaire de Jésus-Christ, ce serait beaucoup pour saint Pierre, mais ce ne serait rien pour la thèse de M. l'Abbé. Il ne la peut soutenir qu'en ajoutant à son texte deux choses que vous n'y apercevrez ni de près ni de loin : d'abord, que saint Pierre a été évêque de Rome; ensuite, qu'il a transmis son vicariat à ses successeurs. Et c'est là ce qu'on appelle prouver une chose par la Bible! En vain votre raisonnement pose un pied sur ce rocher des siècles; tant qu'il pose l'autre sur le vide, il est condamné à tomber.

Saint Pierre a été évêque de Rome? On ne

peut pas seulement démontrer qu'il ait été à Rome; quelques Pères l'affirment, d'autres le nient. Mais remarquez bien ceci, madame: ceux-là même qui attestent que saint Pierre a été à Rome ne s'accordent pas à le faire évêque de cette ville. Ainsi, d'après Irénée, saint Pierre a fondé l'Eglise de Rome avec saint Paul, mais il n'en a point été le premier évêque; le premier évêque de Rome, c'est Linus (1). Cette remarque suffit pour faire crouler tout l'échafaudage de l'Abbé, passez-moi l'expression.

Et puis, si saint Pierre avait été évêque de Rome, suivrait-il de là que ses successeurs dussent hériter de tous ses pouvoirs? Cette transmission! on dirait que c'est une chose si simple qu'on n'a pas besoin même de la prouver, et, dans le fait, elle n'a pas l'ombre d'une preuve. Saint Jacques a été, d'après le témoignage unanime de l'antiquité, le premier évêque de Jérusalem; ses pouvoirs

(1) D'après les Constitutions apostoliques également (lib. VII, c. 46). Elles disent en autant de termes, que « saint Paul a consacré Linus premier évêque de l'Eglise des Romains. »

ont-ils passé à ses successeurs? En vérité, madame, s'il y eût eu quelque part une succession du genre de celle que M. l'Abbé a révée sur la foi de tant d'autres, on eût dû l'attendre bien plutôt pour l'Eglise de Jérusalem que pour celle de Rome. Car l'Eglise de Jérusalem a eu, sans contredit, un apôtre pour évêque, sans compter qu'elle avait été fondée la première, ce qui l'a fait appeler, par un concile général, « la mère de toutes les Eglises (1). »

(1) Celui de Constantinople (*Epist. Synod. Concil. Constant. ad Damas apud Theodoret.*, *Hist. eccl.*, lib. V, cap. 9). On peut ajouter, si l'on veut absolument s'appuyer du nom de saint Pierre, que l'Eglise de Jérusalem a été fondée par lui, bien plus certainement que celle de Rome. Au surplus, la prétendue transmission du pouvoir de saint Pierre est jugée assez sévèrement par l'un des Pères qui accordent les plus grands priviléges à cet apôtre, et dans un endroit où il fait voir que la pierre est pour lui la personne de saint Pierre, dans Matth., XVI, 18. Voici comment s'exprime Tertullien (*De Pudic.*, pages 767, 768) en parlant à l'évêque de Rome, qui réclamait en sa faveur la suprématie dans l'Eglise en sa qualité de successeur de saint Pierre : « Quoi! parce que le Seigneur a dit à Pierre : Sur cette pierre j'édifierai

On se lasse de combattre de si vaines imaginations. En résumé, madame, il faut, pour suivre ici M. l'Abbé, que vous admettiez, sans preuve scripturaire, que saint Pierre a été vicaire de Jésus-Christ; sans preuve historique et contre les traditions les plus authentiques, qu'il a été évêque de Rome; et sans preuve rationnelle ni d'aucun genre, que son vicariat a passé de main en main à tous les évêques de cette Eglise. Il faut encore que cette laborieuse argumentation, compliquée à n'en pas finir de suppositions sur l'Ecriture, de suppositions sur l'histoire, de supposi-

mon Eglise, je t'ai donné les clefs du royaume des cieux, tout ce que tu lieras ou délieras sera lié ou délié dans les cieux, tu t'imagines que ce pouvoir de lier et de délier est descendu jusqu'à toi, c'est-à-dire jusqu'à l'Eglise voisine de saint Pierre (*Petri propinquam*)! Qui es-tu pour renverser et changer ainsi la volonté du Seigneur, qui a été manifestement de conférer ce privilége à saint Pierre personnellement? Car il a dit : J'édifierai mon Eglise sur *toi*; je *te* donnerai les clefs, et tout ce que *tu lieras et délieras*, non ce qu'*ils lieront et délieront*. (Super *te*, inquit, ædificabo Ecclesiam meam, et *tibi* dabo claves; et quæcumque *solveris* vel *alligaveris*, non quæ *solverint* vel *alligaverint*.) »

tions sur le plan de Dieu, soit l'appui de vos espérances éternelles! Il faut qu'un sable mouvant, que des nuages insaisissables soient « le rocher de votre salut! »

Mais si l'infaillibilité de l'Eglise catholique romaine est mal prouvée par l'Ecriture, cela n'inquiète pas M. l'Abbé. Il lui suffit que l'Ecriture prouve clairement l'existence d'une Eglise infaillible en général. Cela ne suffirait guère, ce me semble; mais cela même, l'Ecriture le dit-elle? Voyons.

Peut-être vous semble-t-il, madame, qu'elle le dit en effet. Moi-même, je l'avoue, en relisant les citations rassemblées sous mes yeux par M. l'Abbé Favien, je me surprends à me demander, en dépit de ma persuasion contraire, si elles ne prouvent pas qu'il existe sur la terre une Eglise infaillible. Mais il ne faut que les examiner attentivement pour reconnaître que la notion d'Eglise infaillible n'est là que parce que nous l'y mettons nous-mêmes par une association d'idées devenue presque inévitable. Nous avons été tellement habitués dès l'enfance à entendre appliquer aux papes ce qui concerne saint Pierre, aux prêtres ce qui concerne les apôtres, et aux

conciles ce qui concerne la première assemblée ecclésiastique tenue à Jérusalem, qu'à peine sommes-nous capables de donner à certaines déclarations de l'Ecriture leur sens propre et naturel. La force apparente des citations de l'abbé Favien tient uniquement à cette confusion. Il y aurait beaucoup à dire sur ce sujet, et, pour le bien traiter, il faudrait avoir plus de lumière que je n'en possède sur ces points difficiles. Mais comme j'espère renverser bientôt les explications de M. l'Abbé par *une preuve de fait*, en vous montrant dans ma prochaine lettre que Dieu commande à chaque fidèle de lire la Bible pour soi, il m'est permis d'être bref ici, et il me suffira de vous faire voir, en parcourant rapidement les diverses classes de passages que cite M. l'Abbé, qu'il n'y en a pas une qui dise ce qu'il lui fait dire. Reprenons-les l'une après l'autre dans l'ordre de ses citations, à l'exception de ce qui regarde saint Pierre et dont nous avons déjà parlé.

M. l'Abbé commence par les promesses suivantes : « Je prierai mon Père, et il vous donnera un autre consolateur, qui demeurera éternellement avec vous, et qui vous ensei-

gnera toutes choses. Ce n'est pas vous qui parlerez, mais c'est l'Esprit de votre Père qui parlera en vous ; » à quoi il ajoute ce début d'une lettre écrite aux Eglises par le concile de Jérusalem : « Il a plu au Saint-Esprit et à nous. » N'y a-t-il pas là une direction du Saint-Esprit et une véritable infaillibilité? Oui. Mais à qui est-elle promise ou attribuée? Aux apôtres, aux dépositaires *inspirés* des révélations évangéliques. Cette infaillibilité-là, nous sommes si loin de la nier que notre confiance en la Parole écrite n'a pas d'autre appui. C'est parce que le Saint-Esprit a mis les apôtres à l'abri de toute erreur, que je vous presse tant de ne vous en rapporter qu'à ce qu'ils ont écrit et de juger par là de tout le reste. Nous disons : Les apôtres sont infaillibles ; donc, lisez ce qu'ils ont écrit comme la Parole de Dieu même. M. l'abbé Favien dit : Les apôtres sont infaillibles, donc, écoutez.... les décisions des papes et des conciles comme la Parole de Dieu. Comment a-t-il sauté des apôtres aux papes et aux conciles? C'est à lui de vous l'expliquer. Eh quoi ! de ce que le concile de Jérusalem, qui était présidé par des apôtres, a pu dire :

« Il a plu au Saint-Esprit et à nous, » s'ensuit-il que le concile de Constance, composé d'évêques sans piété, et présidé par un pape indigne du nom de chrétien, puisse le dire également? Si le raisonnement de M. l'Abbé est juste, qu'il le pousse jusqu'au bout et qu'il dise encore : Les apôtres ont eu le don des miracles et celui des langues, donc les papes et les conciles peuvent opérer des miracles et parler des langues qu'ils n'ont point apprises.

Mais les apôtres ne devaient pas vivre toujours, poursuit M. Favien, et ce trait de la promesse du Saint-Esprit : «Il demeurera avec vous éternellement, » ne pouvait pas les concerner seuls non plus que ces autres promesses : «Je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles. Les portes de l'enfer ne prévaudront point contre mon Eglise. Elle est la colonne et la base de la vérité (1). » Ce langage ne suppose-t-il pas qu'il y aura sur

(1) Il est à remarquer que saint Irénée s'est servi des mêmes termes en parlant des écrits des apôtres : « *In scripturis nobis tradiderunt fundamentum et columnam fidei nostræ futurum.* » (*Adv. Hœr.*, lib. III, c. I, p. 169.)

la terre, même après la mort des apôtres et dans tous les temps, une Eglise qui a des garanties d'une éternelle protection? D'accord; mais autre chose est la protection, autre chose est l'infaillibilité. Il faut faire au sujet des passages que nous venons de citer les deux mêmes réflexions que nous avons faites ailleurs sur des expressions toutes semblables des Pères : c'est qu'il ne s'agit pas ici d'une Eglise déterminée, mais de l'Eglise de Dieu en général; et que le Seigneur promet à cette Eglise, non de la rendre infaillible, mais de la maintenir fidèle. Il suffit à l'accomplissement de cette promesse que le Seigneur se réserve toujours sur la terre une Eglise qui garde le fondement de la foi. Cette Eglise peut se composer de membres appartenant à plus d'une Eglise particulière, et qui sont unis de foi quoique séparés de communion. En d'autres termes, la religion de Jésus-Christ ne périra jamais dans le cœur des hommes; elle se conservera toujours dans l'une ou dans l'autre des branches de la grande Eglise chrétienne. C'est ce qu'un écrivain, qui appartenait lui-même à l'Eglise romaine, Tostatus d'Avila, exprimait ainsi :

« L'Eglise universelle n'erre jamais, parce qu'elle n'erre jamais dans toutes ses branches (1). » Voilà ce que le Seigneur a promis, ce qu'on a vu jusque dans les plus mauvais jours et ce qu'on verra jusqu'à la fin. Mais de là à un tribunal infaillible établi pour interpréter les Ecritures, il y a bien loin.

Mais il y a plus ici, continue M. l'Abbé, qu'une protection assurée à l'Eglise : il y a un corps de pasteurs établis par le Saint-Esprit, et par conséquent infaillibles : « Prenez garde à vous-mêmes et à tout le troupeau sur lequel le Saint-Esprit vous a établis évêqués pour gouverner l'Eglise de Dieu. Celui qui

(1) Ailleurs ce même écrivain donne à cette pensée un développement bien remarquable, surtout dans sa bouche : « L'Eglise des Latins n'est pas l'Eglise universelle, elle n'en est qu'une certaine partie ; d'où il suit qu'à supposer même que l'Eglise des Latins eût erré tout entière, l'Eglise universelle n'aurait point erré pour cela. Car l'Eglise universelle demeure toujours dans ses branches qui n'errent point, qu'elles soient ou non en plus grand nombre que celles qui errent. » (*Tostat. Abulens, præf. in Matth., quæst.* XIII ; *id. quæst.* IV *in Matth., ad proleg.* 2). Cet auteur vivait au XVe siècle.

vous écoute, m'écoute. Obéissez même à ceux qui sont rudes et fâcheux. » J'ai déjà fait voir que le dernier de ces trois passages est tout-à-fait étranger au sujet qui nous occupe. Le second s'applique évidemment aux apôtres, et n'eût pas dû figurer à cette place. Reste le premier qui est fort remarquable, sans contredit, et qui donne une hauteur magnifique au ministère pastoral. On pourrait dire, à la vérité, que saint Paul n'adresse ces paroles qu'aux pasteurs d'Ephèse, qui avaient été établis par le Saint-Esprit dans un sens tout spécial, ayant été choisis par les Eglises dans cette première effusion de l'Esprit de Dieu sur la terre, et confirmés par les apôtres inspirés. Toutefois, je le reconnais avec joie, ce n'est pas trop presser cette déclaration, que d'en conclure que le ministère pastoral, en soi, est institué par le Saint-Esprit. Mais résulte-t-il de là qu'un corps donné de pasteurs soit infaillible? Nullement. Institué par le Saint-Esprit est un, infaillible est un autre. Il n'y a qu'à voir la suite au discours de l'Apôtre : « Du milieu de vous (de ces docteurs établis par le Saint-Esprit), il s'élèvera des hommes qui annon-

ceront des doctrines corrompues, afin d'attirer des disciples après eux (Actes, XX, 30).» Et pour les préserver de ce danger d'erreur, à qui saint Paul les recommande-t-il ? « A Dieu et à la Parole de sa grâce (v. 32).» Cette Parole, et non leur infaillibilité prétendue, devait les garder. C'est aussi cette Parole, et non une infaillibilité prétendue, qui doit nous faire discerner si un corps de pasteurs quel qu'il soit a retenu la foi. Tout cela, loin de favoriser la doctrine de M. l'Abbé, y est directement opposé, quand on prend le soin d'y regarder de près.

Mais enfin, dit M. l'Abbé, il s'agit bien d'une Eglise visible et infaillible, il s'agit bien de successeurs des apôtres, aux décisions desquels on doit se soumettre sans réserve, dans cette dernière série de passages : « Ce que vous aurez lié sur la terre sera lié dans le ciel, et ce que vous aurez délié sur la terre sera délié dans le ciel, » promesse expliquée par cette autre : « Ceux à qui vous remettrez les péchés ils leur seront remis, et ceux à qui vous les retiendrez, ils leur seront retenus;» et encore : « Si quelqu'un n'écoute pas l'Eglise, qu'il soit à votre égard comme

un païen et un publicain. » Non, madame, il n'est point question ici de successeurs des apôtres, encore moins de successeurs infaillibles. Quel est donc le sens de ces promesses? Je ne puis vous le montrer sans anticiper sur ce que j'aurai à vous dire plus tard en parlant du don du Saint-Esprit, auquel elle est étroitement liée; on le voit bien dans saint Jean, où elle suit immédiatement la promesse du Saint-Esprit : « Il souffla sur eux et leur dit : Recevez le Saint-Esprit. Ceux à qui vous remettrez les péchés, ils leur seront remis, et ceux à qui vous les retiendrez, ils leur seront retenus. » Je m'expliquerai ici fort brièvement sur ce sujet; ma lettre suivante achèvera, au besoin, d'éclaircir ma pensée.

Quand Jésus était sur la terre, et qu'il adressait à un pécheur ces consolantes paroles : « Tes péchés te sont pardonnés, » ce pécheur pouvait se dire : Celui qui m'a garanti mon pardon, c'est le Seigneur. Mais quand Jésus aura quitté la terre, quel homme, quel docteur, quel apôtre pourra nous assurer de notre pardon? Que va devenir l'Eglise de Dieu? sera-t-elle réduite à une incertitude éternelle? et n'aura-t-elle qu'à re-

gretter sans cesse le temps où la voix de Jésus se faisait entendre? C'est à cette grave question que le Sauveur répond par la promesse qui nous occupe. Il va s'éloigner; mais «il ne laissera pas les siens orphelins. » Son Esprit demeurera avec eux, et parlera par eux.

Le Saint-Esprit parlera par les apôtres. Il leur communiquera une vertu surnaturelle et miraculeuse qui ne sera que pour eux seuls, et qui en fera des docteurs infaillibles de la vérité divine. Sans doute, ils ne réconcilieront pas le pécheur avec Dieu, comme Jésus; mais ils annonceront avec l'autorité de Jésus la parole de la réconciliation. Ainsi, quand ils diront: « Crois au Seigneur Jésus-Christ, et tu seras sauvé, » on les pourra écouter avec autant de confiance que le Seigneur lui-même; et le pauvre geôlier de Philippes, qui n'aura entendu que saint Paul, pourra être aussi certain de son salut que l'était le paralytique de Béthesda (1) qui avait entendu Jésus-Christ.

Remarquez-le bien, madame, ce pouvoir de lier et de délier, ou de remettre et de re-

(1) Ou Bethsaïda.

tenir les péchés, ou d'ouvrir et de fermer le royaume des cieux, car ce ne sont là que des noms différents pour une même chose; ce pouvoir que saint Pierre reçut le premier, mais comme au nom de tout le collége apostolique auquel il fut ensuite expressément étendu, s'exerce par la prédication, *par la Parole*, non par la confession et l'absolution; et le tribunal de la pénitence, dont parle M. l'Abbé, n'a absolument rien à faire ici. Vous en avez la meilleure preuve possible, celle des faits, dans l'histoire des apôtres. Lisez d'un bout à l'autre le livre des Actes. Vous n'y trouverez pas un mot du tribunal de la pénitence. Comment saint Pierre exerce-t-il le pouvoir des clefs au milieu de ces milliers de Juifs qui se pressent autour de lui dans le jour de la Pentecôte? Est-ce en obligeant chacun d'eux à son tour à venir dans un coin lui confesser ses péchés à l'oreille et recevoir à l'oreille une promesse de pardon? Non, madame; mais c'est en proclamant devant tout ce peuple réuni, à la face du ciel et de la terre, « cette doctrine de vie, » qui se charge elle-même de délier ceux qui la reçoivent et de tenir liés ceux qui la re-

jettent : « Amendez-vous (1), et que chacun de vous soit baptisé au nom de Jésus-Christ, pour obtenir le pardon de ses péchés, et vous recevrez le don du Saint-Esprit (Actes, II, 38). » Ainsi l'exerce encore ce même saint Pierre avec saint Jean, à quelques jours de là, en disant à ce même peuple : « Amendez-vous et vous convertissez, afin que vos péchés soient effacés (Actes, III, 19); » et au Sanhédrin assis pour le juger : « Il n'y a point de salut en aucun autre; car aussi il n'y a point sous le ciel d'autre nom qui soit donné aux hommes, par lequel il nous faille être sauvés (Actes, IV, 12). » Ainsi l'exerce saint Paul, en disant au pauvre geôlier de Philippes qui s'écriait : Que dois-je faire pour être sauvé ? « Crois au Seigneur Jésus-Christ

(1) Certaines versions catholiques, et celle même de Saci, traduisent ainsi : « Faites pénitence. » Cette traduction peut être admise, pourvu qu'on entende bien que *faire pénitence* signifie seulement ici *se repentir*, *se convertir;* on eût mieux fait cependant de prendre un autre mot pour éviter l'équivoque; le mot grec ne laisse pas le plus petit doute à cet égard : il signifie *changer de disposition* et rien autre.

et tu seras sauvé, toi et ta maison (Actes, XVI, 31). »

Que si le pouvoir de lier et de délier ne s'exerce que par la Parole, il faut reconnaître que ce pouvoir, dont on se sert pour vous détourner de lire la Parole et pour vous soumettre à l'autorité des prêtres, devait au contraire, dans les desseins de Dieu, vous inspirer pour cette Parole une confiance illimitée et sans partage. Ici encore, je le demande hardiment, qui raisonne plus naturellement, ou celui qui dit : La parole des apôtres lie et délie, comme celle du Seigneur lui-même; lisez-la donc dans leurs écrits, puisque vous ne pouvez l'entendre de leur bouche, ou celui qui dit : La parole des apôtres lie et délie; soumettez-vous donc sans réserve à l'interprétation de l'Eglise?

Cependant, madame, j'accorde volontiers à M. Favien que la promesse qui nous occupe n'était pas exclusivement destinée aux seuls apôtres. Comme la promesse du Saint-Esprit dont elle dépend, elle a deux applications : l'une spéciale, par laquelle elle n'appartient qu'aux doctrines inspirées de l'Evangile; l'autre générale, par laquelle elle s'étend encore,

à qui? aux prêtres? non, mais à tous les fidèles. Oui, madame, à tous les fidèles. Il ne faut que comparer le passage de l'Evangile de saint Jean où se lisent ces mots : « Ceux à qui vous remettrez les péchés, ils leur seront remis, etc. (Jean, XX, 19-23) » avec le chapitre XXIV de l'évangile selon saint Luc (39-49), pour reconnaître qu'il est question, dans ces deux endroits, d'un seul et même entretien du Seigneur avec ses disciples (1); or, saint Luc nous apprend qu'il a parlé dans cette occasion, non aux apôtres seulement, mais aussi « à ceux qui étaient avec eux (Luc, XXIV, 33). » On répondra peut-être que par « ceux qui étaient avec

(1) Suivez ce rapprochement, et vous vous convaincrez que le pouvoir *de remettre et de retenir les péchés*, que Jésus-Christ communique aux apôtres en vertu du don du Saint-Esprit qu'il commence déjà à leur départir, d'après saint Jean, correspond à cette mission qu'il leur donne, d'après saint Luc, *de prêcher en son nom la repentance et la rémission des péchés*, en vertu de ce même don du Saint-Esprit qu'il leur promet pour une époque prochaine. Nouvelle marque que c'est par la *prédication* que les apôtres devaient *remettre et retenir les péchés*.

eux, » il ne faut entendre que les soixante-douze disciples qui ont partagé avec les apôtres le privilége de l'inspiration (Luc, X, 1-9). Mais voici une seconde preuve qui va plus loin que la première. Cherchez dans saint Matthieu la promesse : « Ce que vous aurez lié sur la terre sera lié dans le ciel, etc, » et voyez la place où elle se trouve : « Si ton frère a péché contre toi, va, et reprends-le entre toi et lui seul ; s'il t'écoute, tu as gagné ton frère. Mais s'il ne t'écoute point, prends encore avec toi une ou deux personnes, afin qu'en la bouche de deux ou de trois témoins toute parole soit ferme. Que s'il ne daigne pas les écouter, dis-le à l'Eglise ; et s'il ne daigne pas écouter l'Eglise, qu'il te soit comme un païen et comme un péager. En vérité, je vous dis que tout ce que vous aurez lié sur la terre, sera lié dans le ciel ; et que tout ce que vous aurez délié sur la terre, sera délié dans le ciel. Je vous dis aussi que si deux d'entre vous s'accordent sur la terre, tout ce qu'ils demanderont leur sera donné par mon Père qui est aux cieux. Car où il y en a deux ou trois assemblés en mon nom, je suis là au milieu d'eux (Matth., XVIII, 15-20). »

Evidemment c'est ici un discours suivi et qui s'adresse tout entier aux mêmes personnes ; évidemment encore ces personnes, ce sont, d'après les derniers mots que je viens de citer, tous les fidèles. Ce qui empêche M. l'abbé Favien de le voir, c'est le mot *Eglise*, qui réveille aussitôt dans son esprit l'idée de *clergé*, mais à tort ; car le mot *Eglise* signifie tout simplement l'*assemblée*, c'est-à-dire les fidèles. Sans doute cette *assemblée* sera représentée, dirigée, gouvernée par des pasteurs ; mais il n'en est pas moins vrai que les promesses ici rapportées appartiennent, à proprement parler, à tout le troupeau, non aux pasteurs exclusivement (1). Enfin cela est déclaré en propres termes dans le Psaume CXLIX, où ce pouvoir est décrit sous les plus pompeuses images (*versets* 5-9) : « Les bien-aimés s'égaieront avec

(1) « Deux valent mieux qu'un. Le corps des fidèles a des promesses particulières, que le fidèle isolé n'a pas. Le corps offre plus de garantie comme dépositaire de la vérité que l'individu ; les prières du corps ont plus d'efficacité que celles de l'individu. » Principe admirable, qui sert à la fois de fondement aux sociétés chrétiennes, et d'aliment à l'amour fraternel.

gloire, et se réjouiront dans leurs lits. Les louanges du Dieu fort seront dans leurs bouches et des épées (1) affilées à deux tranchants dans leurs mains ; pour se venger des nations, et pour châtier les peuples ; pour lier leurs rois de chaînes, et les plus honorables d'entre eux de ceps de fer ; pour exercer sur eux le jugement qui est écrit : *Cet honneur est pour tous ses bien-aimés.* »

Oui, madame, tout vrai disciple de Jésus a part au pouvoir de lier et de délier, parce qu'il a part à la promesse du Saint-Esprit (2). Ayant reçu dans son cœur la grâce annoncée par les apôtres, s'appuyant sur les docteurs inspirés et infaillibles de l'Evangile, comme ces docteurs se sont appuyés sur leur divin Maître, il dira à son tour, lui qui n'est ni inspiré ni infaillible : « Crois au Seigneur

(1) Image consacrée pour marquer la vertu de la Parole de Dieu : Ephés., VI, 17. Héb., IV, 12. Apoc., I, 16 ; II, 16 ; XIX, 15.

(2) Bien entendu à la promesse générale du Saint-Esprit, qui est différente de la promesse spéciale de l'inspiration. Cette différence sera développée dans la quatorzième lettre.

Jésus-Christ, et tu seras sauvé ; » et il le dira avec autant de fermeté que les apôtres eux-mêmes. N'en doutez pas, les choses se passeront comme il l'a dit. Ce qu'il déclare sauvé, sera sauvé ; ce qu'il déclare perdu, sera perdu. Non sans doute qu'il puisse faire l'application de la doctrine qu'il proclame à l'individu, et dire à tel homme : Toi, tu es sauvé ; ou à tel autre : Toi, tu es perdu ; cela n'appartient qu'au Seigneur, qui seul « sait ce qui est dans l'homme. » Mais ce que nous pouvons tous, c'est de proclamer la doctrine d'après laquelle Dieu lui-même s'est engagé à juger les individus, suivant ce mot solennel de Jésus-Christ, que le plus humble de ses disciples peut répéter à son tour : « Cette Parole que je vous ai annoncée est celle qui vous jugera au dernier jour (Jean, XII, 48). » O merveilleuse vertu de la Parole de Dieu et de l'Esprit de Dieu ! C'est par là qu'à défaut d'un saint Pierre ou d'un saint Paul, tout ministre de l'Evangile, tout confesseur de Jésus-Christ, un Jean Huss devant le concile de Constance, le plus obscur des chrétiens devant le monde, remet et retient les péchés, lie et délie, ouvre et ferme

le royaume des cieux, dont il tient les clefs dans sa main !

Notre promesse concerne donc dans un sens les apôtres ; elle concerne dans un autre sens tous les fidèles ; mais elle ne concerne dans aucun sens les successeurs des apôtres. Ou plutôt les apôtres, comme apôtres, n'ont point de successeurs et n'en peuvent avoir non plus que les prophètes. Un corps de docteurs et de prêtres qui héritent de l'autorité infaillible des apôtres, cela ne se trouve nulle part dans l'Ecriture. Défiez-vous de ces associations d'idées qui dénaturent les pensées de la Bible sous couleur de les achever. Quand M. l'Abbé lit « ce que vous lierez sera lié, et ce que vous délierez sera délié, » il en infère aussitôt qu'il faut se soumettre aux prêtres ; mais Jésus-Christ n'a pas parlé d'eux. Il faut savoir à qui s'applique ce *vous* qui est dans le texte ; or, il s'applique ou aux apôtres, ou à tous les fidèles. Les prêtres n'ont guère plus de raison d'appuyer sur cette parole l'autorité qu'ils s'attribuent, que je n'en aurais de me persuader que je serai roi d'Israël parce qu'il a été dit : « tu seras roi sur Israël ; » cela a bien été dit, mais c'est à Salomon, ce

n'est pas à moi. Ce que M. l'Abbé cite a été dit aussi, mais ne l'a pas été aux prêtres, qui ne sont point nommés dans ses textes, et qu'on introduit partout à l'aide de cette petite addition après le mot apôtres, *et leurs successeurs ;* addition qui semble n'y pas toucher, et qui renverse entièrement le sens des promesses.

La réconciliation est au Seigneur tout seul; la parole inspirée de la réconciliation, aux apôtres; la doctrine du salut, à tous. Il n'y a d'infaillible dans tout cela que le Seigneur, son Esprit et sa Parole.

Il est temps de conclure, madame. On entreprend de vous prouver, par l'Ecriture, qu'au lieu de lire l'Ecriture vous-même, vous devez vous en rapporter à l'interprétation d'un tribunal infaillible; doctrine fondamentale, et sur laquelle vous avez droit d'exiger les témoignages les plus décisifs. Or, que vous montre-t-on? De passages qui vous interdisent la lecture de la Bible, pas un seul. De passages qui établissent le tribunal infaillible auquel on prétend vous soumettre, pas un seul. Restent cinq ou six déclarations isolées d'avec leur contexte, arbitrairement expliquées, plus

arbitrairement appliquées, et d'où l'on tire ainsi des inductions lointaines tout étonnées de leur origine. Cela vous suffit-il? Pourrez-vous risquer là-dessus le salut de votre âme? Pensez-y.

Pour moi, je n'hésite pas à le dire et vous pouvez me mettre à l'épreuve, avec une méthode d'interprétation telle que celle-là, je m'engage à trouver dans la Bible tout ce qu'on voudra. Nommez un système à votre choix, religieux ou philosophique, Platon, Aristote, Spinosa, Mahomet, ce qui vous plaira enfin, je le découvrirai dans la Bible par les procédés d'interprétation de M. l'Abbé. Que dis-je? ce que je m'engage à faire a été fait, et l'a été, qui plus est, pour le saint-simonisme. Oui, madame, il n'y a pas jusqu'à cette doctrine immorale, impie, anti-chrétienne, qui n'ait cherché un appui dans la Bible et qui ne l'y ait trouvé à sa façon. Vous devez vous rappeler que les prédicateurs saint-simoniens citaient volontiers la Bible, et la citaient quelquefois d'une manière assez spécieuse pour frapper les personnes qui ne la connaissaient que par leurs citations. Qui pourrait désespérer, après cela, de donner à ses idées,

n'importe lesquelles, un certain air de conformité avec les Ecritures?

Ah! se servir ainsi des Ecritures, ce n'est pas en user, c'est en abuser! Tremblons à la seule pensée d'arracher à ce saint Livre un témoignage forcé en faveur d'une doctrine toute faite et tirée de notre propre cerveau. Ecoutons-le plutôt le front dans la poussière, et recevons la doctrine que Dieu y a mise, quelle qu'elle soit. Alors seulement nous la traiterons avec le respect qui lui est dû; mais alors, madame, nous y trouverons le droit garanti, ou plutôt le devoir prescrit à chaque fidèle de la lire lui-même, en implorant pour la comprendre le secours du Saint-Esprit.

TREIZIÈME LETTRE.

M. MERCIER A LUCILE.

SUITE DE LA TROISIÈME PREUVE. — *La Bible écrite pour tous.*

En prenant la plume aujourd'hui pour vous

montrer par la Bible que Dieu vous permet, qu'il vous commande de la lire, je n'éprouve d'autre embarras que celui qui naît de l'évidence même et de l'abondance des preuves. Il en est de mon sujet à peu près comme de l'existence de Dieu, que la Bible n'établit nulle part parce qu'elle la suppose partout. Pourquoi dirait-elle qu'elle veut être lue, quand elle n'a été écrite que pour cela? Tout ce que je puis faire, c'est de choisir quelques endroits où cette tendance générale se montre, s'il est possible, plus clairement encore qu'ailleurs. Au surplus, ce n'est point à des interprétations forcées, à des conséquences péniblement déduites que j'en vais appeler; c'est à des déclarations toutes simples, prises dans le premier sens qu'elles présentent à l'esprit d'un homme simple; vous en allez juger vous-même.

Commençons par l'Ancien-Testament. Sous cette première économie, inférieure à la nôtre en lumière et en liberté, quel usage le peuple devait-il faire de la Parole de Dieu?

Moïse, le plus ancien des prophètes, va nous répondre (Deut., XXXI, 9-13) : « Or Moïse écrivit cette loi, et la donna aux sacrificateurs, enfants de Lévi, qui portaient l'ar-

che de l'alliance de l'Eternel, et à tous les anciens d'Israël. Et Moïse leur commanda en disant : De sept ans en sept ans, au temps précis de l'année de relâche, en la fête des tabernacles, quand tout Israël sera venu pour comparaître devant la face de l'Eternel ton Dieu, au lieu qu'il aura choisi, tu liras cette loi devant tout Israël, eux l'entendant, ayant assemblé le peuple, hommes et femmes, et leurs petits enfants, et ton étranger qui sera dans tes portes; afin qu'ils l'entendent et qu'ils apprennent à craindre l'Eternel votre Dieu, et qu'ils prennent garde de faire toutes les paroles de cette loi : et que leurs enfants qui n'en auront point eu connaissance l'entendent et apprennent à craindre l'Eternel votre Dieu, tous les jours que vous serez vivants sur la terre pour laquelle posséder vous passez le Jourdain (1). » Il faut que cette loi soit lue, de sept en sept ans, à tout le peuple, hommes, femmes, petits enfants; tout simplement lue, il n'est pas question de l'interpréter; lue tout entière, et non partiellement; lue pour que ceux qui l'entendront apprennent

(1) Voyez encore Josué, VIII, 35.

à craindre l'Eternel leur Dieu, tant cette lecture est salutaire!

Mais ce livre, vous dit M. l'Abbé, est confié à la garde des sacrificateurs. Cela est vrai; le livre que Moïse avait écrit de sa main leur est confié. Il fallait bien qu'il le fût à quelqu'un; et à qui pouvait-il mieux l'être qu'à ceux que leur charge obligeait de le lire au peuple et de veiller à la conservation du texte sacré? Mais autre chose est que l'exemplaire original de la loi fût remis aux sacrificateurs, autre chose que tous les exemplaires qui en seraient écrits à l'avenir dussent leur être remis également. Il ne faut pas oublier que les livres étaient fort rares à cette époque où ils s'écrivaient à la main avec un travail infini. Dès-lors les précautions de Moïse étaient commandées par la nécessité (1), et l'on ne saurait s'en autoriser pour restreindre

(1) Malgré ces précautions, le livre de la loi avait été longtemps perdu, lorsque Hilkija le retrouva en faisant réparer le temple par le commandement du roi Josias. Que serait-ce s'il n'eût pas été confié aux sacrificateurs et gardé dans le temple? n'est-il pas à croire qu'il eût péri?

l'usage des livres saints dans ces temps plus favorisés où ils sont devenus accessibles à tous. Rien ici n'indique un dépôt exclusif, ni un droit d'interprétation, ni surtout une garantie d'interprétation infaillible.

Au reste, achevons le verset; vous verrez que Moïse a pris soin de prévenir la fausse explication que M. l'Abbé donne de sa pensée. Car ce n'est pas aux seuls sacrificateurs qu'il confie le livre de la loi; c'est « aux sacrificateurs *et à tous les anciens d'Israël.* » L'Abbé a sans doute cité de mémoire, ce qui lui a fait oublier ces derniers mots. Or, les anciens, ce sont les chefs de familles, des hommes de toutes les professions et de toutes les tribus. C'est donc réellement aux représentants du peuple tout entier que la loi est remise, pour être lue au peuple tout entier.

Mais on ne devait la lire que de sept en sept ans? Cela n'est point dit. On était tenu de la lire en public une fois au moins en sept ans, afin que chaque Israélite eût plusieurs occasions de l'entendre dans le cours de sa vie. Mais cela n'empêchait ni les gardiens de la loi de la lire plus souvent au peuple, ni les particuliers de la lire dans leurs maisons

cette lecture leur apprendra à craindre Dieu et à garder ses commandements. Si elle l'apprend aux rois, ne l'apprendra-t-elle pas aux particuliers?

Ecoutez encore cette belle exhortation de Moïse à Josué, qui n'est ni un sacrificateur ni même un membre de la tribu choisie pour le service du tabernacle : « Que ce livre de la loi ne s'éloigne point de ta bouche, mais médites-y jour et nuit, afin que tu prennes garde de faire tout ce qui y est écrit; car alors tu rendras heureuses tes entreprises, et alors tu prospèreras (Josué, I, 8). » Un gouverneur, un général d'armée doit méditer jour et nuit dans la loi de Dieu, et c'est par là qu'il verra prospérer toutes ses entreprises : et pourquoi tout autre fidèle ne s'appliquerait-il pas et ce commandement et cette promesse? Il n'est pas surprenant qu'il soit pourvu plus spécialement à l'instruction de ceux qui exercent les premières charges de l'Etat; mais on ne saurait concevoir que ce fût à l'exclusion de tous les autres.

Au reste, nous n'en sommes pas réduits à de simples inductions. La même recomman-

dation qui a été faite à Josué, la voici, presque mot pour mot, adressée à tous et accompagnée de la même promesse, à l'ouverture du livre des Psaumes : « Bienheureux est l'homme, qui ne vit point selon le conseil des méchants, qui ne s'arrête point dans la voie des pécheurs et qui ne s'assied point au banc des moqueurs, mais qui prend plaisir en la loi de l'Eternel, et qui médite jour et nuit en sa loi. Car il sera comme un arbre planté près des ruisseaux d'eaux, qui rend son fruit en sa saison et duquel le feuillage ne se flétrit point; et tout ce qu'il entreprendra prospèrera (Ps. I, 1-3). » Vous le voyez, madame, ce qui caractérise essentiellement l'homme pieux, ce qui le distingue d'avec le méchant, ce qui lui garantit la bénédiction de Dieu sur toutes ses entreprises, c'est précisément ce dont on cherche à vous détourner; c'est la lecture, la méditation de la Parole de Dieu. Convenez que si M. l'Abbé eût pu vous citer un seul endroit des Ecritures où l'obligation de se soumettre à un tribunal visible fût aussi clairement établie que l'est dans celui-ci le droit de les lire soi-même, cette obligation

serait mieux prouvée qu'elle ne l'est par ses trois preuves réunies, même avec toutes les considérations accessoires.

Ainsi, à mesure que les temps s'avancent et à proportion que les lumières du peuple de Dieu vont croissant, nous voyons la lecture de la Bible plus recommandée et plus générale. Après ce que je viens de vous montrer, il me suffira d'indiquer rapidement quelques autres témoignages de l'Ancien-Testament. Les Psaumes (et comment s'en étonner après un tel commencement?) sont tout pleins de cette doctrine. « La loi de l'Eternel est parfaite, restaurant l'âme; le témoignage de l'Eternel est assuré, donnant la sagesse au simple. Les commandements de l'Eternel sont droits, ils réjouissent le cœur; le commandement de l'Eternel est pur, et fait que les yeux voient (Ps. XIX, 7, 8). » Mais tous vos doutes seraient bientôt dissipés, madame, si vous lisiez seulement le psaume CXIX. Il est si rempli des louanges de la Parole de Dieu, que sur les 176 versets dont il se compose il n'y en a pas plus de quatre ou cinq où elle ne soit nommée, d'un nom ou d'un autre. Il est

facile de voir que l'auteur de ce psaume met exactement en pratique le précepte du psaume premier. Lisez quelques-uns de ces versets où respire un si ardent amour pour la parole inspirée des prophètes; celle des apôtres, celle du Fils de Dieu nous serait-elle moins précieuse? « Par quel moyen le jeune homme rendra-t-il pure sa voie? ce sera en y prenant garde selon ta Parole. J'ai serré ta Parole dans mon cœur, afin que je ne pèche point contre toi. Dessille mes yeux, afin que je regarde aux merveilles de ta loi! Tes témoignages sont mes plaisirs et les gens de mon conseil. Je prendrai mon plaisir en tes commandements que j'ai aimés; même j'étendrai mes mains vers tes commandements que j'ai aimés; je m'entretiendrai de tes statuts. La loi que tu as prononcée de ta bouche m'est plus précieuse que mille pièces d'or ou d'argent. Oh! combien j'aime ta loi! c'est ce dont je m'entretiens tout le jour. J'ai surpassé en prudence tous ceux qui m'avaient enseigné, parce que tes témoignages sont mon entretien; je suis devenu plus intelligent que les anciens, parce que j'ai observé tes commandements.

serait mieux prou
trois preuves réun
considérations acc

Ainsi, à mesu
et à proportion q
de Dieu vont croi
ture de la Bible
générale. Après c
montrer, il me su
quelques autres
Testament. Les P
étonner après un
tout pleins de ce
l'Eternel est parf
témoignage de l'Et
la sagesse au sim
de l'Eternel sont
cœur ; le comman
pur, et fait que le
7, 8). » Mais tous
tôt dissipés, mada
ment le psaume CX
louanges de la Pa
176 versets dont il
pas plus de quatre
nommée, d'un nom

- ...e a été douce à mon palais !
- ...le miel à ma bouche. Ta
...lampe à mon pied et une
...ntier. L'entrée de tes paro-
...nne de l'intelligence aux
...au le point du jour et j'ai
- ...attendu à ta Parole. Mes
...s veilles de la nuit pour
. Il y a une grande paix
...t ta loi, et rien ne peut

...enne bientôt le jour où
...ra pour vous tout ce
...salmiste ! Sont-ils bien
...rit que lui, ceux qui
...ules sur la lecture de
...sur la lecture de la
...sociation d'idées !
...n aussi bien des
. cette distance
...s tenir de la
...les ne la
à leur
: les

entre elle et vous. « Il faut la lier à vos doigts, il faut la graver sur la table de votre cœur. Il faut en attacher les maximes comme un signe sur vos mains et comme un fronteau entre vos yeux; il faut les écrire sur les poteaux de votre maison et sur vos portes. Il faut les inculquer à vos enfants, et vous en entretenir quand vous demeurez dans votre maison, quand vous vous mettez en chemin, quand vous vous couchez et quand vous vous levez (Prov., VII, 3. Deut., VI, 6-8). »

Obéissez à Dieu plutôt qu'aux hommes. Au lieu de laisser la Bible pour écouter une prêtise, quelle qu'elle soit, laissez tout le reste et allez à la Bible. « A la loi et au témoignage! » cette belle exclamation est d'Esaïe (VIII, 20). Oui, madame, à la loi et au témoignage! c'est la voix qui sort de tout l'Ancien-Testament. Evidemment, les fidèles de l'ancien-Testament devaient lire et méditer eux-mêmes la Parole de Dieu; évidemment, il n'y avait point de tribunal infaillible chargé de la leur expliquer. Eh! si un tribunal eût existé, où le chercher ailleurs que dans l'assemblée solennelle des scribes et des prêtres de Jérusalem! dans cette assem-

blée si peu infaillible, qu'après avoir commencé par persécuter les prophètes, elle a fini par crucifier le Fils de Dieu !

Après cela, devons-nous nous attendre à trouver la lecture de la Bible restreinte sous le Nouveau-Testament? est-il plus obscur que l'Ancien ? ou le disciple de Jésus-Christ a-t-il moins de liberté que celui de Moïse ? Mais laissons le Nouveau-Testament nous en instruire lui-même.

J'ouvre le Nouveau-Testament, et au quatrième chapitre du premier Evangile, je lis que le Seigneur Jésus-Christ, tenté trois fois au désert par le diable, n'oppose à chacune de ces tentations qu'une simple citation de la Parole de Dieu, précédée de ces mots solennels : « Il est écrit. » Ne pensez-vous pas, madame, que dans toutes les circonstances de sa vie, mais surtout dans cette occasion, « Jésus nous a laissé un exemple afin que nous suivions ses traces, » et que nous ne saurions trouver d'arme plus puissante pour vaincre la tentation que ce même « il est écrit » par lequel Jésus en a triomphé ? Mais comment trouveriez-vous comme lui un texte spécial à invoquer contre chaque tentation

spéciale, si vous n'avez cette connaissance exacte des Ecritures qu'une étude personnelle peut seule vous donner? Plus loin, Jésus, interrogé par un docteur de la loi sur ce qu'il faut faire pour avoir la vie éternelle, lui propose à son tour cette question : « Qu'est-il écrit dans la loi? comment lis-tu? » Supposez, madame, que ce fût à vous qu'elle eût été adressée, le moyen d'y répondre si vous ne savez pas ce qui est écrit, si vous ne lisez pas? Rapprochez ces deux traits de l'Evangile : « Il est écrit, » voilà l'arme que Jésus-Christ vous met dans les mains; « qu'est-il écrit? » voilà la question que Jésus-Christ vous présente; et vous ne devriez pas lire!

Poursuivons. Jésus-Christ dit aux Juifs : « Vous sondez les Ecritures (1), parce que vous estimez avoir par elles la vie éternelle;

(1) On a suivi ici une interprétation qui s'écarte de la plupart des versions reçues, mais qui est tout-à-fait permise par l'original et qui entre mieux que l'autre dans le raisonnement que fait ici le Sauveur. Si l'on préfère suivre la version ordinaire : « Sondez les Ecritures, » elle fournira à M. Mercier un argument encore plus fort, un commandement positif de lire soigneusement les Ecritures.

elles rendent témoignage de moi, et cependant vous ne voulez pas venir à moi pour avoir la vie (Jean, V, 39)! » Jésus en appelle ici à la Bible comme à un livre qui est lu de tout le monde; il approuve ceux qui le lisent, et ne blâme les Juifs que de ce qu'ils n'y ont pas appris à le reconnaître.

Savez-vous, madame, quel est, d'après le Sauveur, le fondement de toute l'instruction religieuse, et un fondement qui peut suffire à lui seul? Le voici : « Ils ont Moïse et les prophètes; qu'ils les écoutent (Luc, XVI, 29). » C'est Abraham qui répond en ces termes au mauvais riche dans la parabole. Le riche a proposé pour ses frères un nouveau moyen d'avertissement, une mission d'un mort ressuscité. C'est inutile, répond Abraham : « Ils ont Moïse et les prophètes; qu'ils les écoutent. Que s'ils n'écoutent pas Moïse et les prophètes, ils ne seront pas non plus persuadés quand quelqu'un des morts ressusciterait. » Vous figurez-vous M. l'Abbé résumant en ce seul trait tout l'enseignement de la religion : Ils ont Moïse et les prophètes, ou mieux : Ils ont l'Evangile et les Epîtres; qu'ils les écoutent?

Voulez-vous savoir encore d'où viennent les erreurs des Sadducéens? « Vous errez, leur dit le Seigneur, vous errez, ne connaissant par les Ecritures ni la puissance de Dieu (1). » Ainsi, madame, si c'est la lecture des Ecritures qui engendre les hérésies selon M. l'Abbé, c'est au contraire pour ne les pas connaître qu'on tombe dans l'erreur d'après Jésus-Christ. Comment douter qu'il ne vous les eût mises dans les mains, si vous eussiez pu le consulter lui-même?

Passons aux Actes des Apôtres et à leurs Epîtres.

Il ne faut que lire la suscription des Epîtres. La première est adressée « à tous les bien-aimés de Dieu qui sont à Rome; » la seconde, « à l'Eglise qui est à Corinthe; » une troisième, « aux saints qui sont à Philippes, aux évêques et aux diacres. Assurément les Epîtres devaient bien être lues de tous ceux à qui elles étaient écrites; et c'était, vous venez de le voir, aux Eglises entières, à tous les saints, c'est-à-dire à tous les chrétiens, et non aux pasteurs seulement. Mais

(1) Matth., XXII, 29.

cela ne suffit pas aux apôtres : ils insistent encore, en finissant quelques-unes de leurs lettres, pour qu'elles soient lues de tout le monde : « Quand cette lettre aura été lue entre vous, faites qu'elle soit aussi lue dans l'Eglise des Laodicéens, et vous aussi lisez celle qui est venue de Laodicée (Col., IV, 16). » — « Je vous conjure par le Seigneur que cette épître soit lue à tous les saints frères (1 Thes., V, 27). »

Au dix-septième chapitre des Actes, nous trouvons un trait auquel j'ai peine à concevoir ce que M. l'Abbé pourrait répondre. Saint Paul va prêcher à Bérée. Il s'agit pour les Béréens de savoir si la doctrine qu'il leur annonce est véritable : que font-ils? « Ils examinent tous les jours les Ecritures pour voir si les choses sont telles qu'on le leur dit (1). » Vous croyez peut-être que ce ne sont que des docteurs qui font cela? Non, madame, c'est toute la population juive de Bérée, et des femmes dans le nombre (*verset* 12). Le Saint-Esprit ne les en blâmera-t-il pas? Non, madame, le Saint-Esprit les

(1) Actes, XVII, 11.

en loue, et les appelle « plus généreux que ceux de Thessalonique. » Mais leur foi ne va-t-elle pas se trouver en péril ? Non encore : « Beaucoup donc d'entre eux crurent, et ils reçurent la Parole avec toute promptitude. » Là-dessus, permettez-moi une question. Si vous vous fussiez trouvée alors à Bérée, avec les principes de M. l'Abbé, qu'auriez-vous fait ? Vous auriez craint de manquer à l'humilité et d'exposer votre âme en interrogeant la Bible vous-même. Vous auriez eu recours à vos directeurs naturels, c'est-à-dire sans doute aux chefs de l'Eglise juive de Bérée ; ou, pour plus de sûreté encore, à ceux de l'Eglise de Jérusalem ; et, par une conséquence inévitable, vous auriez rejeté saint Paul, vous vous seriez privée de la grâce de Dieu. Quoi ! madame, des Juifs ont bien fait d'examiner les Ecritures pour savoir si elles confirmaient la doctrine de saint Paul, et nous ne devrions pas les examiner pour savoir si elles disent en effet ce que leur fait dire l'Eglise !

Mais que dis-je l'Eglise ? Quand vous auriez pour guide un apôtre, un ange du ciel, vous seriez encore tenue de vous assurer par vous-même qu'il ne vous annonce rien de contraire

à ce qui est écrit. « Quand je vous évangéliserais moi-même, quand un ange du ciel vous évangéliserait outre ce que nous vous avons évangélisé (1), qu'il soit anathème ! Comme nous l'avons déjà dit, je le dis encore maintenant : Si quelqu'un vous évangélise outre ce que vous avez reçu, qu'il soit anathème (Gal., I, 8, 9). » Oui, madame, si saint Paul ressuscité venait prêcher devant vous, vous ne devriez pas dire : C'est un apôtre de Jésus-Christ, il ne peut pas m'égarer ; et si un ange descendait en terre pour vous instruire, vous ne devriez pas dire : C'est un ange du ciel, il ne peut pas me séduire. Non, « car Satan même peut se déguiser en ange de lumière, et ses ministres en apôtres, dit le Saint-Esprit (2 Cor., XI, 13, 14). » Mais vous devriez regarder si les choses que cet apôtre, que cet ange vous dit, sont conformes à l'Evangile que vous avez reçu. Et par où en jugerez-vous, si vous ne le lisez point ? Ainsi, loin de nous obliger à chercher dans un tribunal humain une lu-

(1) C'est-à-dire autrement que nous ne vous avons évangélisés.

mière infaillible pour prononcer sur le sens de sa Parole, Dieu veut que nous cherchions au contraire dans cette Parole une lumière infaillible pour juger l'enseignement d'un apôtre, d'un ange ; combien plus celui d'un prêtre, d'un évêque, d'un pape ou d'un concile !

Vous avez la même doctrine en d'autres termes dans saint Jean : « Mes bien-aimés, ne croyez point à tout esprit ; mais éprouvez les esprits pour savoir s'ils sont de Dieu ; car plusieurs faux prophètes sont venus au monde. Connaissez à cette marque l'Esprit de Dieu : Tout esprit qui confesse Jésus-Christ venu en chair est de Dieu (1 Jean, IV, 1, 2). » Il faut qu'avec tous les fidèles vous éprouviez les esprits des docteurs avant de les croire, et que vous les éprouviez par leur doctrine. Mais comment le pourriez-vous autrement qu'en la comparant à la Parole de Dieu par vous-même ? Si vous vous déchargiez de cet examen sur d'autres, vous retomberiez dans le péril auquel il doit vous soustraire : ceux que vous consultez peuvent vous séduire aussi bien que ceux au sujet desquels vous les consultez. Il y a danger avec tout homme ; quand nous

nous serons servis d'un homme pour éprouver tous les autres, il restera à l'éprouver lui-même, et vous ne le pourrez faire que par la Parole de Dieu.

Dira-t-on que vous vous trouvez réduite ainsi, en dernière analyse, à votre esprit particulier? Ce serait un pur sophisme. Vous ne consultez pas votre esprit, à la manière des rationalistes, comme un flambeau qui doit vous éclairer ; mais vous consultez la Parole de Dieu avec votre esprit, comme avec un œil sans lequel vous ne sauriez rien voir. Il faut bien toujours en venir là ; et M. l'Abbé, qui veut que vous consultiez l'Eglise, ne demande apparemment pas que vous la consultiez sans votre esprit. Tout ce que nous pouvons faire, c'est de prier Dieu de nous préserver d'erreur; et si nous le lui demandons sincèrement, il a promis de nous exaucer (1).

(1) « L'Eternel est bon et droit, c'est pourquoi il enseignera aux pécheurs le chemin qu'ils doivent tenir. Je te rendrai avisé, je t'enseignerai le chemin dans lequel tu dois marcher, mon œil sera sur toi (Ps. XXV, 1 ; XXXII, 8, *etc.*). »

Après des témoignages si clairs, il serait superflu de multiplier les citations. Je me borne à vous indiquer encore trois ou quatre passages presque sans développement : « Toutes les choses qui ont été écrites auparavant ont été écrites pour notre instruction, afin que par la patience et par la consolation des Ecritures nous ayons espérance (Rom., XV, 4). »

« Nous avons aussi la parole des prophètes à laquelle vous faites bien d'être attentifs, et qui était comme une lampe qui éclairait dans un lieu obscur, jusqu'à ce que le jour ait commencé à luire et que l'étoile du matin se soit levée dans vos cœurs (2 Pierre, I, 19). » Saint Pierre loue les chrétiens qui méditent les écrits des prophètes, malgré ce qu'ils y trouvent encore d'obscurité : ne les louera-t-il pas aussi quand ils liront les parties plus claires des Ecritures, et surtout le Nouveau-Testament ?

Dès le troisième verset de son *Apocalypse*, saint Jean déclare bienheureux celui qui la lit : « Bienheureux est celui qui lit, et ceux qui écoutent les paroles de cette prophétie, et qui gardent les choses qui y sont écrites ; car le temps est proche. » Chacun conviendra

pourtant que ce Livre est le plus difficile de toute la Bible. L'avez-vous bien entendu, madame? « Bienheureux celui qui lit! » Ah! quand l'abbé Favien vous dit : « Ne lisez point, » et que l'Esprit de Dieu vous dit : « Bienheureux celui qui lit, » pourriez-vous balancer?

Je termine par un endroit de saint Paul qui explique pourquoi celui qui lit est bienheureux. « Mais toi, demeure ferme dans les choses que tu as apprises et qui t'ont été confiées, sachant de qui tu les as apprises; vu même que dès ton enfance tu as la connaissance des saintes lettres, qui te peuvent rendre sage à salut par la foi en Jésus-Christ. Toute l'Ecriture est divinement inspirée, et utile pour enseigner, pour convaincre, pour corriger et pour instruire selon la justice, afin que l'homme de Dieu soit accompli et parfaitement instruit pour toute bonne œuvre (2 Tim., III, 14-17). » Ces paroles, madame, n'ont pas besoin de commentaire; qu'elles achèvent de vous déterminer. Votre désir n'est-il pas « d'être accomplie et instruite pour toute bonne œuvre? » Eh bien, le Saint-Esprit vous en indique le moyen, et vous l'in-

dique même pour vos jeunes enfants; c'est la « connaissance des saintes lettres. Ce sont elles qui peuvent vous rendre sage à salut par la foi en Jésus-Christ. » Prenez-les donc, et lisez.

QUATORZIÈME LETTRE.

M. MERCIER A LUCILE.

SUITE DE LA TROISIÈME PREUVE. — *La Bible interprétée par le Saint-Esprit.*

Ma dernière lettre se terminait par ces mots: Prenez et lisez. Mais on vous dit : Si vous lisez vous-même les Ecritures, vous devez craindre de ne pas les comprendre ; un livre obscur par son antiquité, obscur par la profondeur des sujets qu'il traite, obscur enfin par cela même qu'il vient de Dieu.

Soyez tranquille, madame ; Dieu, qui vous commande de lire la Bible, saura bien pourvoir à ce que vous ne vous perdiez pas en lui obéissant. Mais au moment de vous montrer

le moyen par lequel il y a pourvu, je crains, vous l'avouerai-je? que vous ne le trouviez trop admirable pour y croire. Ecoutez ici, je vous en supplie, non vos propres idées, non les maximes d'un monde incrédule, tout chrétien qu'il s'appelle, mais la Parole de Dieu; et quand Dieu parle, quand Dieu promet, ne doutez point. C'est là la vraie foi, et c'est aussi la vraie humilité.

Il nous faut un guide pour recevoir les Ecritures, je l'accorde volontiers; mais quel est le guide qu'il nous faut? Pour le savoir, il importe de bien s'entendre sur ce qu'on appelle l'obscurité de la Bible.

Est-ce qu'elle est écrite dans un style obscur, comme M. l'Abbé le donne à penser? Non, madame, tout au contraire. Malgré la profondeur des sujets qu'elle traite, l'Ecriture est écrite d'un style fort clair; c'est le plus populaire des livres. Elle a été évidemment composée en vue des petits et des simples, et qui veut apprendre à parler des choses de Dieu en langage intelligible pour tout le monde ne saurait prendre un meilleur modèle. Ce n'est pas qu'elle n'ait des passages difficiles à entendre, même après toutes les savantes expli-

cations qu'on en a données; mais tout ce qui est nécessaire au salut y est traité fort clairement.

Les Pères, que M. l'Abbé cite avec tant de confiance, ont expressément reconnu ce caractère à la Bible (1); mais ce qui est encore plus décisif, c'est qu'elle se l'attribue elle-même. A l'entendre, « elle est une lampe

(1) Saint Irénée, disputant contre des hérétiques qui voulaient qu'il y eût un autre Créateur de l'univers que le Père de Jésus-Christ, et qui apportaient des expositions très-obscures de certaines paraboles, leur dit que « toutes les Ecritures prophétiques et évangéliques peuvent ouvertement et sans ambiguité être entendues par tous les hommes, » et leur faire voir « qu'il faut se contenter du témoignage de Dieu, qui est proposé clairement. » Saint Chrysostôme, dans sa troisième Homélie sur la seconde aux Thessaloniciens, s'exprime ainsi : « Toutes les choses qui sont dans les divines Ecritures sont claires et droites, toutes les choses nécessaires sont claires ; » et dans sa première Homélie sur saint Jean, il dit « qu'il n'y a aucune obscurité dans cet Evangile, qu'il est plus clair que les rayons du soleil. » Saint Augustin, après avoir fait l'énumération des livres de l'Ecriture, dit « qu'entre les choses qui y sont clairement enseignées se trouvent toutes celles qui concernent la foi et les mœurs. » (Pictet, *Théologie chrétienne*, page 119.)

pour nos pieds et une lumière pour nos sentiers; elle donne la sagesse au simple; elle éclaire les yeux; et si les choses cachées sont pour l'Eternel notre Dieu, les choses révélées sont pour nous et pour nos enfants. Que si l'Evangile est voilé, il ne l'est que pour ceux qui périssent, et dont le dieu de ce siècle (le démon) a aveuglé l'entendement (Ps. XIX, 7, 8; CXIX, 105. Deut., XXIX, 29. 2 Cor., IV, 3, 4). »

D'où vient donc l'obscurité qu'on trouve à la Bible? Le dernier des passages que je viens de citer nous l'explique. Cette obscurité provient des ténèbres que le péché a répandues dans notre entendement. L'homme est devant la Bible comme un aveugle devant le soleil. Le soleil est la lumière même, et pourtant l'aveugle ne le voit pas; la Bible aussi est pleine de clarté, « mais l'homme naturel ne comprend pas les choses de l'Esprit de Dieu, ni ne les peut comprendre (1 Cor., II, 14). » Il en peut bien avoir sans doute une connaissance purement historique; mais cette intelligence spirituelle et salutaire qui donne la vie à l'âme, il ne l'a point.

Et comment l'aura-t-il? Pour que l'aveu-

gle voie, ce n'est pas au soleil qu'il faut toucher ; ce sont les yeux fermés qu'il faut ouvrir. Ce sont aussi les yeux de notre esprit qui ont besoin d'être ouverts, madame, pour que la Parole de Dieu nous devienne claire, d'obscure qu'elle était. C'est de dessus notre cœur, et non de dessus la Bible, que le voile doit être ôté. Ainsi l'enseigne l'apôtre saint Paul, lorsqu'il dit en parlant des Juifs : « Le voile demeure jusqu'à aujourd'hui sur leur cœur lorsqu'on leur lit Moïse ; mais quand ils se convertiront au Seigneur, le voile sera ôté (2 Cor., III, 15, 16). » Aussi ne suffit-il pas aux disciples de Jésus-Christ que leur maître leur explique les Ecritures : il faut encore que « leur esprit soit ouvert pour les entendre (Luc, XXIV, 45). » Il ne suffit pas non plus à Lydie d'entendre prêcher saint Paul : il faut « que son cœur soit ouvert pour l'écouter (Actes, XVI, 14). » Voilà donc le point de la difficulté, madame ; et le guide nécessaire pour la lecture de la Bible, c'est celui qui pourra, non-seulement nous l'expliquer, mais encore et surtout lui ouvrir notre cœur.

Ce guide, où le trouverons-nous ? Sera-ce

dans le tribunal visible auquel on voudrait vous assujettir? Admettez que ce tribunal soit tel que le croit M. l'Abbé, et qu'il puisse expliquer les Ecritures sans danger d'erreur. C'est un précieux secours, il est vrai, mais ce n'est pourtant pas celui dont vous avez le besoin le plus pressant; il ne lève que la moindre de vos difficultés, la difficulté capitale subsiste tout entière. Je crois voir un médecin appelé pour guérir un aveugle, et qui, tout occupé d'accroître par quelque appareil l'intensité des rayons solaires, ne sait rien faire contre la véritable cause du mal. En vain la Bible vous est éclaircie, commentée, interprétée : tant que le cœur demeure fermé, le livre l'est aussi pour vous. Or, de vous ouvrir le cœur, le tribunal visible de M. l'Abbé s'en charge-t-il? L'évêque de Rome, les Pères d'un concile, et d'un concile général, que dis-je? les anges même du ciel se chargent-ils de vous donner ou de vous ôter un seul sentiment ou une seule pensée? Non, madame; et vous pourriez périr d'ignorance au pied d'un tribunal infaillible, qui, tout infaillible qu'il est, n'est pourtant pas le maître de votre cœur!

Mais voici un autre guide qui s'offre pour vous conduire : c'est Dieu lui-même, c'est le Saint-Esprit. C'est lui qui, après avoir agi sur l'esprit des prophètes et des apôtres pour leur faire composer les Ecritures, veut agir aussi sur le vôtre pour vous les faire recevoir.

Hâtons-nous de prévenir une confusion trop commune. Par le Saint-Esprit promis à tous les chrétiens, je n'entends pas l'inspiration. Autre chose est l'inspiration, autre chose est le don du Saint-Esprit. L'inspiration, qui a pour objet de faire d'un homme le dépositaire infaillible de la révélation divine, et qui est en général garantie par des pouvoirs miraculeux, n'a été le partage que d'un petit nombre d'hommes que Dieu a choisis pour proclamer les premiers sa Parole et surtout pour l'écrire ; et nous avons lieu de penser qu'elle s'est arrêtée vers le temps où le canon du Nouveau-Testament a été clos. Ce n'est donc pas de l'inspiration que je parle ; notez bien ceci, madame, parce qu'on ne manque guère d'accuser tous ceux qui s'appliquent la promesse du Saint-Esprit de se prétendre inspirés. Nous ne tenons pour inspirés que les prophètes et les apôtres ;

mais le don du Saint-Esprit, qui est nécessaire pour recevoir à salut les Ecritures inspirées, nous est promis aussi bien qu'à ces hommes de Dieu, et il leur a été nécessaire comme à nous, tout inspirés qu'ils étaient. Le Seigneur leur a même appris à estimer la grâce générale plus encore que la grâce spéciale; c'est le sens de cette belle Parole : « Ne vous réjouissez point de ce que les esprits vous sont assujettis; mais réjouissez-vous de ce que vos noms sont écrits dans les cieux (Luc, X, 20). » Telle est la bonté de Dieu, madame; dans la grâce, comme dans la nature, ses dons les plus précieux sont les plus communs.

Mais ce don du Saint-Esprit, comment vous le dépeindre? Le Saint-Esprit, c'est l'Esprit de Dieu descendant dans le cœur de l'homme. Le Saint-Esprit, c'est Dieu dans l'homme. C'est le couronnement de l'œuvre du salut, et l'on ne saurait rien concevoir au-delà. Un docteur de l'Eglise l'a remarqué : l'Ancien-Testament nous montre déjà Dieu le Père, ou Dieu pour nous; les Evangiles vont plus loin et nous montrent Dieu le Fils, ou Dieu avec nous; les Actes et les Epîtres

achèvent et nous montrent Dieu le Saint-Esprit, ou Dieu en nous. Quelle gloire, madame, quelle gloire !

C'est ici la grande promesse, le privilége distinctif du Nouveau-Testament (1). Des fidèles de l'Ancien-Testament ont été admis à contempler à leur manière le Fils de Dieu, dans ces occasions solennelles où il semble avoir voulu préluder à son incarnation en leur apparaissant sous une forme visible : « Abraham a vu son jour, et en a tressailli de joie (Jean, VIII, 56). » Mais le don du Saint-Esprit est réservé tout entier pour « les derniers temps. » Même alors que le Fils de Dieu avait été « manifesté en chair, » le Saint-Esprit, tel qu'il a été donné depuis à l'Eglise chrétienne, n'était point encore venu. C'est la doctrine de saint Jean dans cet admirable endroit de son Evangile : « Et en la dernière et grande journée de la fête, Jésus

(1) « Christ nous a rachetés de la malédiction de la loi, quand il a été fait malédiction pour nous ; afin que la bénédiction d'Abraham parvînt aux Gentils par Jésus-Christ, et que nous reçussions par la foi l'Esprit qui avait été promis (Gal., III, 13, 14). »

se trouva là, criant et disant : Si quelqu'un a soif, qu'il vienne à moi et qu'il boive ! Celui qui croit en moi, selon ce que dit l'Ecriture, des fleuves d'eau vive découleront de son ventre. Or, il disait cela de l'Esprit que devaient recevoir ceux qui croyaient en lui ; car le Saint-Esprit n'était pas encore (1), parce que Jésus n'était pas encore glorifié (Jean, VII, 37-39). »

Il vient enfin au jour de la Pentecôte, et le royaume des cieux est fondé sur la terre. La Pentecôte est le grand jour de la nouvelle alliance, et le point où se séparent les deux Testaments. Là commence la pleine lumière de la foi ; là, la libre prédication de l'Evangile ; là, la vie nouvelle ; là, l'Eglise de Jésus-Christ. A dater de ce jour, « le plus

(1) On lit dans la plupart des versions : « Le Saint-Esprit n'était pas encore *donné ;* » mais ce dernier mot ne se trouve pas dans l'original. Ce n'est pas que le Saint-Esprit n'ait agi durant le séjour de Jésus-Christ sur la terre, et même sous l'Ancien-Testament ; mais il a commencé d'agir d'une manière toute nouvelle au jour de la Pentecôte. Jusque-là il avait opéré dans le monde ; alors il s'est donné à l'Eglise.

petit dans le royaume des cieux est plus grand que Jean-Baptiste, qui est le plus grand de tous les prophètes (Matth., XI, 11). » Car l'Esprit qui est donné dans ce jour-là accomplit tout en tous. Comme c'est lui qui inspire les apôtres et leur fait parler plusieurs langues qu'ils n'ont point apprises, c'est lui aussi qui fait pénétrer leur doctrine dans le cœur de ceux qui les entendent; lui qui éclaire l'âme fidèle, qui la console, qui l'instruit à prier, qui produit en elle toutes les bonnes dispositions; lui enfin qui la prépare à comprendre et à recevoir les choses de la Bible.

« Qui est-ce qui connaît ce qui est dans l'homme, dit saint Paul, si ce n'est l'esprit de l'homme qui est en lui? De même aussi personne ne connaît ce qui est en Dieu, si ce n'est l'Esprit de Dieu. Or, nous n'avons point reçu l'esprit de ce monde, mais nous avons reçu l'Esprit qui vient de Dieu, afin que nous connaissions les choses qui nous ont été données de Dieu (1 Cor., II, 11, 12). » Sentez-vous, madame, toute la portée de ce raisonnement à la fois si simple et si profond? Comme l'esprit d'un homme connaît seul ce qui est dans cet homme, ainsi l'Esprit de

Dieu connaît seul ce qui est en Dieu. Si vous trouviez quelque obscurité dans cette lettre, à qui pourriez-vous mieux vous adresser pour vous en éclaircir qu'à moi qui l'ai écrite? Si vous en trouvez dans la Bible, il faut, par une raison toute semblable, vous adresser à l'Esprit de Dieu qui l'a dictée; auteur de ce livre, il en est aussi le plus sûr interprète.

Qui a cet Esprit, madame, est enseigné de Dieu même, suivant cette prophétie d'Esaïe : « Ils seront tous enseignés de Dieu (Esaïe, LIV, 13); » et suivant le témoignage que saint Jean rend à tous les vrais fidèles : « L'onction que vous avez reçue de lui demeure en vous, et vous n'avez pas besoin qu'on vous enseigne (1 Jean, II, 27). » Qui a cet Esprit n'est pas moins bien partagé que s'il avait le Seigneur Jésus-Christ près de lui sous une forme visible, et qu'il pût l'interroger et l'entendre comme on le pouvait dans la Judée, il y a dix-huit siècles. Que dis-je? il l'est mieux encore! Oui, madame, il l'est mieux encore; ne craignons pas de le dire quand le Seigneur l'a dit avant nous. Jésus vient d'annoncer à ses disciples qu'il va

les quitter; puis, voyant leur tristesse, il ajoute ces étonnantes paroles : « Parce que je vous ai dit ces choses, la tristesse a rempli votre cœur. Toutefois, je vous dis la vérité, il vous est avantageux que je m'en aille.... » Et pourquoi, madame? Est-ce parce que l'évêque de Rome va désormais tenir sa place sur la terre? Est-ce lui, est-ce les conciles, est-ce le tribunal visible dont la présence vaut mieux pour les hommes que celle de Jésus-Christ? Achevez la pensée du Sauveur : « Il vous vaut mieux que je m'en aille; car si je ne m'en vais, le Consolateur, le Saint-Esprit ne viendra point à vous; mais si je m'en vais, je vous l'enverrai (Jean, XVI, 7; XIV, 26). »

Ah! madame, ce guide dont la présence vous serait plus précieuse que ne l'eût été l'entretien du Sauveur lui-même, cet Esprit de Dieu est-il bien pour vous? Voilà toute la question. Car si vous ne l'avez pas, rien au monde n'y pourra jamais suppléer. On a beau dire que cet Esprit en instruit d'autres pour vous. Encore une fois, madame, qu'un autre soit instruit pour vous, instruit infailliblement, il pourra vous exposer la vérité,

je le veux; mais la faire pénétrer dans votre cœur, le pourra-t-il? S'il est éclairé pour vous, sera-t-il aussi persuadé pour vous? touché pour vous? consolé pour vous? justifié pour vous? sauvé pour vous? Laissez-les donc, ces guides aveugles qui osent se mettre entre Dieu et votre âme! Prenez, prenez le guide véritable que Jésus-Christ annonce et que Dieu vous promet. Oui, madame, il vous le promet à vous, car il le promet à tous; et cette grâce si magnifique qu'à peine ose-t-on y croire pour les plus grands saints, elle est assurée au moindre disciple de Jésus-Christ.

Ouvrez, en effet, l'Evangile, au chapitre second du livre des *Actes*, à l'histoire de la Pentecôte. Le Saint-Esprit vient de descendre sur les apôtres; la multitude étonnée en a vu des marques éclatantes, et les âmes fidèles se demandent, comme vous le demandez aujourd'hui, si tous les disciples de Jésus peuvent prétendre à quelque part dans une grâce si nouvelle et si prodigieuse. Que durent-elles éprouver, madame, en entendant sortir ces paroles de la bouche de saint Pierre: « Amendez-vous, et que chacun de vous

soit baptisé au nom de Jésus-Christ pour obtenir le pardon de ses péchés, et vous recevrez le don du Saint-Esprit. Car la promesse est faite à vous, et à vos enfants, et à tous ceux qui sont loin, autant que le Seigneur notre Dieu en appellera à soi (Actes, II, 38, 39). » N'est-ce pas là répondre précisément à la question que vous avez dans le cœur, et y répondre en termes clairs comme le jour? N'est-ce pas dire expressément que ce don n'est pas seulement pour les apôtres, mais qu'il est pour tous les fidèles : pour chacun de nous, pour nos enfants, pour tous ceux qui sont loin, pour tous ceux que Dieu appellera à soi? Quels termes plus étendus pourriez-vous demander ? Vous faut-il d'autres preuves après celle-là ? vous les trouverez partout. C'est à tous les fidèles de Corinthe que saint Paul écrit : « Ne savez-vous pas que vous êtes le temple de Dieu et que l'Esprit de Dieu habite en vous (1 Cor., III, 16) ? » C'est à tous les chrétiens d'Ephèse qu'il écrit ailleurs : « Ayant cru à l'Evangile, vous avez été scellés du Saint-Esprit de la promesse (Ephés., I, 13) ; » et encore : « Soyez remplis de l'Esprit (V, 18). » On ne peut « être

à Christ si l'on n'a cet Esprit (Rom., VIII, 9). » — « Nul ne peut appeler Jésus Seigneur que par le Saint-Esprit (1 Cor., XII, 3). »

Oh ! madame, quelle promesse ! Le jour où vous la recevrez dans votre cœur sera votre Pentecôte à vous, et commencera pour vous une nouvelle vie. C'est alors que votre foi deviendra vivante, de morte qu'elle était. C'est alors que vos yeux seront ouverts, votre cœur touché, votre âme « créée de nouveau, » suivant l'expression du Saint-Esprit lui-même (2 Cor., V, 17). C'est alors qu'ayant le Saint-Esprit pour guide, vous aurez aussi Dieu pour père et Jésus-Christ pour frère ; car il est écrit : « Tous ceux qui sont conduits par l'Esprit de Dieu sont les enfants de Dieu, ses héritiers et les cohéritiers de Christ (Rom., VIII, 14, 17). » Et que faut-il faire pour obtenir cet Esprit? il ne faut que le demander. « Demandez, et il vous sera donné ; cherchez, et vous trouverez ; heurtez, et il vous sera ouvert. Car quiconque demande, reçoit ; et quiconque cherche, trouve ; et il sera ouvert à celui qui heurte. Si l'enfant de quelqu'un d'entre vous demande du pain à son père, lui donnerez-

vous une pierre ? ou s'il demande du poisson, lui donnerez-vous au lieu de poisson un serpent ? ou s'il demande un œuf, lui donnerez-vous un scorpion ? Si donc vous, qui êtes méchants, savez bien donner à vos enfants de bonnes choses, combien plus votre Père céleste donnera-t-il le Saint-Esprit à ceux qui le lui demandent (Luc, XI, 9-13) ? »

Le voilà trouvé, le vrai moyen par lequel Dieu a pourvu à l'explication de sa Parole. « Qui m'instruira de Dieu, si ce n'est Dieu lui-même ? » a dit un poète chrétien. Avec la Bible dans les mains et le Saint-Esprit dans le cœur, vous seriez toute seule dans un désert que vous auriez tout ce qui vous est nécessaire pour connaître le Seigneur et pour trouver grâce devant lui. On vous dira que, vous reposer de la sorte sur le Saint-Esprit, ce serait vous croire inspirée ! Non : c'est croire simplement que Dieu daigne éclairer votre esprit et toucher votre âme. On vous dira que ce serait prétendre à l'infaillibilité ! Non : vous n'êtes pas à l'abri de toute erreur, mais vous comptez sur Dieu pour vous donner ce degré de lumière qui vous est indispensable pour vous sauver. On vous dira que

ce serait avoir une confiance présomptueuse en vous-même ! Non : à moins qu'un enfant qui ne veut écouter que son père, ne puisse être accusé d'une confiance présomptueuse en lui-même, seulement parce qu'il se sert pour l'écouter de sa propre intelligence et de ses propres oreilles. On vous dira que ce serait mépriser tous les conseils ! Non : vous écouterez les conseils, mais vous les soumettrez à la Parole de Dieu, et « vous ne deviendrez point esclave des hommes (1). » On vous dira ce qu'on voudra, madame; mais donnez gloire à Dieu. Appuyez-vous humblement, inébranlablement sur sa promesse; et si vous rencontrez un homme qui prétende vous dépouiller des glorieux priviléges des enfants de Dieu, sous prétexte qu'il est vicaire de Jésus-Christ, répondez avec Tertullien (2), que Jésus-Christ n'a d'autre vicaire que le Saint-Esprit.

De tous les arguments de l'Abbé, le plus spécieux est celui que lui fournit cet Ethio-

(1) 1 Cor., VII, 23.

(2) Dans un endroit qui a été cité dans la note de la page 226.

pien disant à Philippe : « Comment pourrais-je comprendre, si quelqu'un ne me guide ? » L'Abbé a tiré parti de ce mot avec esprit ; mais une réflexion fort simple renverse tout son raisonnement, c'est que l'homme qu'il cite ne fait point autorité. Ce n'est point un apôtre infaillible qui parle ici : c'est un disciple humble et pieux sans doute, mais qui n'a qu'un commencement de lumière ; et ce qu'il faut surtout observer, qui ne connaît pas encore le Saint-Esprit. Parce qu'il est humble, il sent qu'il lui faut un conseiller ; et parce qu'il ne connaît pas le Saint-Esprit, il se figure peut-être qu'il a besoin d'un homme pour le conduire. Mais suivez-le lorsqu'il a été pleinement éclairé sur l'Evangile et baptisé au nom du Père, du Fils, et du Saint-Esprit. « L'Esprit du Seigneur enlève Philippe, » dont les directions ne sont sans doute plus nécessaires à son disciple ; que fait alors le nouveau converti ? Il vient de perdre ce guide dont il se figurait il y a quelques heures ne pouvoir se passer ; il va se croire abandonné et sans ressource ? Non, madame, « il continue son chemin tout joyeux (Actes, VIII, 30-39). » C'est que ce

même Esprit qui lui a enlevé Philippe, mais qui ne lui a pas enlevé sa Bible, la lui explique à la place de Philippe, et mieux encore.

Ah ! que cette histoire, bien comprise, est faite, au contraire, pour vous encourager à lire la Parole de Dieu ! « Voici un homme qui est éclairé en lisant l'Ecriture sainte. Il était dans une grande charge et possédait de grandes richesses, et néanmoins il s'applique à cette lecture, même en voyage; que ne faisait-il donc point étant en repos dans sa maison ? Mais il y a sujet d'admirer de quelle manière Dieu le convertit. Il n'avait point vu Jésus-Christ; aucun miracle n'avait été opéré en sa présence; comment donc s'est fait en lui ce changement soudain? et d'où vient qu'il se trouve si disposé à croire ce que lui dit Philippe? C'est que son âme était occupée des choses de Dieu; c'est qu'il était attentif à l'Ecriture et qu'il s'occupait à la lire, tant c'est une chose avantageuse et utile de lire les saintes Ecritures! » Savez-vous qui dit cela? saint Chrysostôme; la conséquence qu'il tire de cette histoire vaut bien, ce me semble, la conséquence opposée qu'en tire M. l'abbé Favien.

Ma tâche est accomplie, madame, et vous connaissez maintenant les raisons qui m'ont déterminé à lire la Bible. Ne vous y détermineront-elles pas aussi ? Qu'attendriez-vous encore ? Usez d'un droit que Dieu vous garantit ; obéissez à un commandement écrit de sa main. C'est par là que votre foi, « fondée sur la puissance de Dieu et non sur la sagesse des hommes, » sera ferme comme le rocher des siècles que vous lui aurez donné pour appui.

QUINZIÈME LETTRE.

LUCILE A M. MERCIER.

Comment reconnaître assez, monsieur, les soins que vous vous êtes donnés pour me répondre ? Ah ! s'il fallait juger entre M. l'Abbé et vous sur la charité que chacun met à défendre sa cause, que je serais embarrassée de choisir ! Mais ce n'est pas là, je le sens, ce qui peut me déterminer ; je dois peser les raisons. Celles de l'Abbé m'avaient à peu

près convaincue; mais vous avez bien ébranlé cette conviction. J'ai tort peut-être d'en convenir avec vous; n'est-ce pas à M. Favien que je devrais dire cela pour qu'il essayât de me raffermir?

Ce digne Abbé, comment le croire dans l'erreur? comment me séparer de lui qui m'a montré le chemin du salut et persuadé la vérité de la religion chrétienne? Je crains je ne sais quelle séduction. Oui, monsieur, je vous l'avoue, je crains que vous ne m'entraîniez, que vous ne me détourniez de l'Eglise catholique.... Vous devez être protestant vous-même, quoique ce mot ne se trouve pas dans vos lettres; on dirait que vous l'évitez.

Il me serait difficile de vous décrire ce que ces lettres m'ont fait éprouver. Elles me ravissent, elles m'attristent tour-à-tour. Elles me font entrevoir un jour nouveau, et, le moment d'après, elles me replongent dans l'obscurité. J'y trouve, comme vous autrefois dans l'Evangile, des choses admirables, avec d'autres que je ne saurais croire. J'ai besoin de nouveaux éclaircissements, et j'hésite à vous les demander; fais-je bien, fais-je mal?

je l'ignore, je crains d'interroger, et je ne puis demeurer dans l'état où je suis.

Quoi qu'il en soit, puisque j'ai commencé, il faut que j'achève; il faut que mon incertitude finisse; et tout en me faisant une sorte de conscience de vous écrire, je me sens comme contrainte de le faire encore. Dieu voit mon cœur, il sait que c'est le soin de mon salut tout seul qui m'a engagée dans cette voie, où il ne m'est plus possible de m'arrêter.

Je vous l'ai confessé, monsieur, vos raisons me semblent les plus fortes; surtout les passages des Ecritures saintes que vous citez font sur mon esprit une impression profonde. Je le conçois, ce n'est pas à ma raison faillible, ce n'est pas même à une tradition nécessairement incertaine, que je puis demander un appui solide pour mon salut; c'est à Dieu, c'est à sa Parole; les preuves scripturaires, voilà le point capital. Celles qu'allègue M. l'Abbé m'avaient toujours paru suffisantes jusqu'à présent; mais je reconnais aujourd'hui que, comme vous le dites, j'achevais les idées et je mettais dans ces textes quelque chose qui n'y est pas, du moins qui n'y est pas clairement.

Cependant, je vois aussi contre votre sentiment des objections si graves, si décisives, ce me semble, qu'elles me font encore pencher de l'autre côté. Est-ce esprit de contradiction? je me connaîtrais mal alors; car je crois bien ne chercher que la vérité. Ces objections ont été touchées par M. l'Abbé à la fin de sa lettre. C'est par cette raison peut-être que vous n'avez pas cru nécessaire de vous y arrêter; vous aviez assez à faire d'ailleurs de répondre à ces trois preuves. Ce sont pourtant ces considérations accessoires qui m'ont le plus donné à penser dans tout ce qu'il m'a écrit, d'autant plus que je les ai plus d'une fois entendu présenter par des prêtres; et vraiment, j'ai peine à comprendre ce qu'on y pourrait répondre.

Elles sont tirées de l'expérience des Eglises dissidentes. N'ayant point un juge des controverses qui puisse prononcer dans les cas douteux, les fidèles de ces Eglises doivent se trouver dans des embarras continuels. Vous dites bien qu'ils ont le Saint-Esprit; mais comme on ne peut ni voir ni entendre le Saint-Esprit, il est facile de dire qu'on l'a reçu et difficile de le prouver. « Dès-lors,

disaient ces prêtres, et j'en entendais un parler de la sorte ces jours derniers, on retombe, avec la doctrine de l'inspiration individuelle (c'est ainsi qu'il appelait la vôtre, monsieur), dans tous les inconvénients du système des rationalistes. Comment, en effet, le fidèle aura-t-il alors *la certitude* d'avoir trouvé le vrai sens de la Bible, qui peut être, et qui est, en effet, si diversement entendue? Comment ensuite aura-t-on un *centre d'autorité?* Et si une personne, qui pense avoir le Saint-Esprit aussi bien que vous, ne voit pas dans la Bible ce que vous y voyez, qui lui prouvera que c'est vous qui avez raison? Comment encore y aura-t-il dans l'Eglise *cette unité* que Jésus-Christ a évidemment voulue pour elle, si chacun se fait à lui-même ses opinions religieuses! Ne voyons-nous pas en France et ailleurs les sectes dissidentes se diviser et se subdiviser sans fin? Elles s'accordent, nous dit-on, sur les points fondamentaux : mais quel droit a-t-on de choisir parmi les objets de la révélation? et qui chargera-t-on de dresser la liste des points fondamentaux? Enfin, à quoi bon *le ministère des pasteurs,* quand on

n'est pas obligé de se soumettre à leurs décisions? Si le pasteur ne peut faire que ce que chacun ferait aussi bien que lui, qu'il descende de sa chaire, qu'on y mette une Bible, et tout sera dit.»

Tel était à peu près le discours de ce prêtre ; ce n'est guère, vous le voyez, monsieur, que le développement de ce que l'abbé Favien a dit en finissant. Peut-être aurez-vous quelques nouvelles explications à me donner là-dessus. Cela me paraît bien difficile pourtant : les variations des Eglises dissidentes me semblent un bien plus grand mal que ne peut l'être une soumission un peu trop aveugle. Ce qu'on doit craindre, par le temps qui court, est-ce donc de trop croire ? n'est-ce pas plutôt de manquer de foi ?

Ah ! monsieur, quoi que vous en disiez, je serais bien plus tranquille si Jésus-Christ était sur la terre et que je pusse le consulter. Cela vaudrait mieux, sans doute, que le pape et les conciles ; mais je ne suis pas bien convaincue que cela ne valût pas mieux aussi, pour moi du moins, que le Saint-Esprit. Cette doctrine du Saint-Esprit m'embarrasse : je suis

de ceux qui en auraient peur comme d'une sorte d'inspiration.

Je ne veux pas vous faire d'excuses pour tout l'embarras que je vous donne. Je croirais manquer à la haute opinion que j'ai conçue de votre charité.

SEIZIÈME LETTRE.

M. MERCIER A LUCILE.

Réponse à quelques objections.

J'ai reçu la nouvelle lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. J'y crois pouvoir démêler, à traver toutes les agitations de votre âme, les symptômes d'une foi naissante ; et j'y vois dans tous les cas un désir ardent de connaître la vérité et de la suivre. Cela suffit pour me rassurer ; il est écrit : « Celui qui cherche trouve. » Mais calmez-vous, madame, j'ose vous en prier ; vous en parviendrez plus sûrement au but, et plus promptement ; il est

encore écrit : « Demeure tranquille, te confiant à l'Eternel, et l'attends. »

Mes raisons vous frappent, mais vous êtes retenue par les difficultés qu'on croit inséparables de la doctrine que je vous ai exposée. Il y a des difficultés dans le principe que j'ai soutenu, j'en conviens ; mais je dis avec M. l'Abbé : « Difficulté n'est pas doute ; » et une difficulté, même insoluble, ne saurait ébranler une proposition bien établie. Appliquez cette sage maxime au sujet de notre correspondance et vous ne serez plus troublée par les discours que vous me rapportez. Admettons que je ne puisse pas répondre à tous les *comment* de ce prêtre : Dieu a permis, a prescrit la lecture de la Bible à tous, c'est assez pour que vous puissiez le faire en paix.

Voici d'ailleurs une réflexion qu'il est bon d'avoir présente à l'esprit dans toute cette discussion. On vous dit que sans un tribunal infaillible vous aurez telle et telle difficulté : fort bien, mais l'a-t-on soi-même, ce tribunal infaillible ? Ce qui importe évidemment, ce n'est pas d'avoir un tribunal *réputé infaillible*, mais d'en avoir un qui le soit en réalité. Car ce dont vous avez besoin, ce n'est pas de

vous croire sauvée, mais de l'être. Un tribunal réputé infaillible, et qui ne le serait pas, pourrait être fort commode pour l'âme qui s'y fie aveuglément, mais il serait fort dangereux. Il pourrait lui donner la sécurité, mais il ne la mettrait pas en sûreté; et la sécurité sans la sûreté, c'est le bonheur de dormir au bord d'un précipice. L'assurance qu'un tel tribunal donnerait aux fidèles pourrait être illusoire ; l'autorité qu'on lui accorderait pourrait être exercée en faveur de l'hérésie ; l'unité qu'il produirait dans l'Eglise pourrait être celle de l'erreur ; et le ministère pastoral qu'il sanctionnerait pourrait être un ministère d'ignorance ou de séduction. Cette observation est si simple qu'elle peut sembler superflue ; elle ne l'est pourtant point. L'esprit de l'homme prend aisément le change en pareille matière, et l'on raisonne souvent comme si le tribunal visible de M. l'Abbé était infaillible, par cela seul qu'il se donne pour tel. Si je pensais qu'il le fût, je me rangerais à l'instant de son côté ; mais je crois vous avoir fait voir qu'il ne l'est pas.

Toutefois, madame, je crois pouvoir diminuer les doutes qui vous préoccupent. Ils

ne seront complètement dissipés que lorsque vous aurez la lumière du Saint-Esprit ; c'est cette lumière qui vous manque, comme elle manque à ce prêtre ; de là toutes ces questions. Mais je vais essayer de vous faire voir dès à présent que les difficultés dont il se plaint sont beaucoup moins considérables qu'il ne pense. Je ne me propose pas d'entrer ici dans d'aussi longs développements que je l'ai fait en discutant les preuves de M. l'Abbé ; si mes premières réponses sont solides, et je les crois telles, quelques mots suffiront pour chacun des points secondaires sur lesquels vous me consultez aujourd'hui.

Pénétrez-vous bien d'abord de cette pensée, qu'il s'agit avant tout ici de votre salut personnel. « Que dois-je faire pour être sauvé ? » voilà ce que demandait le geôlier de Philippes (Actes, XVI, 30), et ce que vous devez demander aussi. Cette question est précise et simple ; ne l'engageons pas dans celle de l'Eglise qui est complexe et embarrassée. Ne négligez pas cette précaution ; vous ne sauriez croire combien elle éclaircira votre chemin. Aussi bien, le fidèle est avant l'Eglise, comme les arbres sont avant la forêt ; et Adam, par

exemple, s'il a cru à la promesse de grâce, a été sauvé par la foi avant qu'il y eût une Eglise dans le monde ; la Parole de Dieu fait les croyants, et les croyants font l'Eglise. Commencez donc par la question du salut ; celle de l'Eglise viendra plus tard.

Il est juste d'ajouter que nous n'avons pas sous les yeux tous les éléments nécessaires pour décider cette dernière question d'après les faits, comme ce prêtre vous y engage. Il en appelle à l'état des *Eglises dissidentes*. Mais chacun sait que l'Eglise réformée de France n'est pas aujourd'hui dans son état normal. Ses conducteurs eux-mêmes en gémissent et en accusent le malheur des temps, le refroidissement général de la foi au siècle dernier, hélas ! et la persécution ; car ils font remonter le mal à la révocation de l'édit de Nantes. C'est une époque que nous autres catholiques, madame, nous avons besoin de couvrir d'un voile ; et il y aurait trop de dureté et d'injustice à rendre les principes de l'Eglise protestante responsables d'une condition que nous l'avons contrainte à subir dans le sang et dans les larmes. Si je suis bien informé, l'Eglise protestante de France avait autrefois une forte

organisation, et une sorte d'hiérarchie presbytérienne qui pourrait bien valoir notre hiérarchie de prélats. Chaque Eglise, me dit-on, était soumise à un *consistoire ;* plusieurs consistoires réunis à un *colloque ;* les colloques d'une province à un *synode provincial ;* et les synodes provinciaux à un *synode national* qui s'assemblait tous les ans, et dont la juridiction s'étendait sur toute la France, tellement qu'il fallait obéir à ses décisions sous peine d'être rejeté de l'Eglise. Aujourd'hui même, à mesure que la foi se réveille et s'étend dans les Eglises protestantes françaises, on y sent le besoin d'un meilleur ordre, et, comme l'exprimait récemment en public un de leurs organes, « d'un centre d'unité et d'autorité tel qu'il existe déjà dans l'Eglise épiscopale d'Angleterre, ou dans l'Eglise presbytérienne d'Ecosse. » Il y aurait témérité de ma part à me jeter plus avant dans des questions si difficiles par elles-mêmes, et d'ailleurs si nouvelles pour moi. Je n'en ai touché un mot que pour vous faire sentir qu'il ne nous est pas permis de juger du *protestantisme* sur l'état de l'*Eglise protestante* de France, dans un moment de crise et de tran-

sition ; et je me hâte de rentrer dans la question personnelle, qui est à la fois la plus utile pour vous, madame, et la seule qui soit à ma portée. Venons maintenant à vos difficultés.

On nous dit d'abord : Vous ne sauriez goûter une tranquillité solide si vous n'êtes assuré que vous possédez la vérité qui sauve, et vous ne pouvez pas l'être sans un tribunal infaillible.

Et pourquoi pas, je vous prie ? L'Esprit de Dieu ne peut-il pas me donner l'assurance intérieure que « la grâce dans laquelle je suis établi est la véritable (1 Pierre, V, 12) ? » La meilleure preuve qu'il le peut, c'est qu'il le fait : il nous l'atteste lui-même en plusieurs endroits des Ecritures. Saint Jean écrit, dans une épître catholique, c'est-à-dire adressée à tous les fidèles : « A ceci nous connaissons que Jésus-Christ demeure en nous, par l'Esprit qu'il nous a donné (1 Jean, III, 24). » Il leur écrit encore : « A ceci nous connaissons que nous demeurons en lui, et lui en nous, c'est qu'il nous a donné de son Esprit (1 Jean, IV, 13). » Saint Paul écrit aux Romains : « Vous n'avez point reçu un esprit de servitude pour être encore dans la crainte ; mais vous avez

reçu l'esprit d'adoption par lequel nous crions Abba, c'est-à-dire Père ! C'est ce même Esprit qui rend témoignage avec notre esprit que nous sommes enfants de Dieu (Rom., VIII, 15, 16). » Lorsque Dieu daigne assurer lui-même nos cœurs que nous lui appartenons, avons-nous besoin que son témoignage nous soit garanti par les hommes ? Certes, quand la pauvre pécheresse eut entendu dire au Sauveur : « Va en paix, tes péchés te sont pardonnés, » il ne lui fallut pas autre chose ; et le Sanhédrin en corps, la rencontrant au sortir de là, ne lui eût rien ôté en lui contestant son pardon, ni rien donné en le lui confirmant. Eh bien, madame, avec le Saint-Esprit vous avez autant, vous avez plus que n'avait la pauvre pécheresse. Je vous ai déjà fait voir ce merveilleux passage, mais je me plais à vous le montrer encore : « Il vous vaut mieux que je m'en aille ; car si je ne m'en vais, le Consolateur ne viendra point à vous, mais si je m'en vais, je vous l'enverrai. » Et « c'est lui, dit-il aussi, qui rendra témoignage de moi (Jean, XV, 26). »

Et où a-t-on vu qu'il ne puisse y avoir de tranquillité pour l'âme, qu'à la condition que

la sentence de grâce aura retenti aux oreilles du corps ? Ah ! le Seigneur a pour parler à notre cœur une voix qui se fait entendre sans le secours des organes, et qui va remuer l'âme en silence jusque dans ses plus intimes profondeurs. Voici un homme qui était livré à de vives angoisses, et qui s'écriait à la vue de ses péchés : Avec quoi me présenterai-je devant mon juge ? le voici qui a trouvé la paix de Dieu, et qui répète avec joie ce bienheureux témoignage d'un apôtre : « Je sais en qui j'ai cru. » Que s'est-il passé dans cet homme ? vous n'avez rien vu, rien entendu (1). C'est le Saint-Esprit qui lui a parlé, madame ; et tandis qu'un prêtre aveuglé refuse de croire à un pardon qui n'a rien dit à ses sens, l'âme fidèle en appelle en secret à Dieu lui-même ; elle se dit : « Mon témoin est dans les cieux ; » et vous lui persuaderiez aussi facilement qu'il fait nuit à midi, que vous réussiriez à la faire douter qu'elle ait Dieu

(1) « Le vent (ou l'esprit) souffle où il veut, et tu en entends le son, mais tu ne sais d'où il vient ni où il va ; il en est de même de tout homme qui est né de l'Esprit (Jean, III, 8). »

pour père, Jésus-Christ pour sauveur, et le Saint-Esprit pour guide. Voilà la véritable assurance ; et loin de dire qu'avec le Saint-Esprit, sans le tribunal visible, on ne saurait être certain d'être reçu en grâce, il faut convenir, au contraire, que le Saint-Esprit peut seul nous donner une tranquillité bien établie.

Remarquez, madame, que l'assurance dont je parle ici, c'est l'assurance du salut, non une assurance d'infaillibilité. Je ne dis pas que l'âme fidèle sera tellement éclairée sur toutes les questions de doctrine, qu'elle ne pourra tomber dans aucune erreur sur aucun point ; je dis seulement qu'elle sera tellement éclairée sur le fondement de la foi, qu'elle ne pourra s'y méprendre. Car il y a des points fondamentaux, qui sont essentiels au salut ; et il y en a d'autres qui, tout importants qu'ils sont à leur place (car rien n'est indifférent dans la Parole de Dieu), peuvent pourtant être ignorés sans que cette ignorance entraîne la perte de l'âme. Il ne faut pas se scandaliser de cette distinction. Tout le monde est obligé de la faire ; et M. l'abbé Favien, par exemple, regarde bien Fénelon et Bossuet comme de

vrais chrétiens tous les deux, quoiqu'ils ne soient pas entièrement d'accord entre eux ; comment cela, si ce n'est que les points qui les unissent sont plus considérables à ses yeux que ceux qui les séparent (1) ?

(1) La doctrine des points fondamentaux est établie par saint Paul, (1 Cor., III, 10-15) ; car il suit de ce passage qu'on ne saurait ignorer « le fondement, lequel est Jésus-Christ, » sans se perdre ; mais qu'il y a d'autres points sur lesquel on peut errer, « et pourtant se sauver, quoique comme par le feu. »

Mais qui se chargera de dresser la liste des points fondamentaux ! C'est une question favorite chez les controversistes de l'Eglise catholique romaine. A cela on peut répondre deux choses.

D'abord, ce soin ne serait pas aussi difficile qu'on paraît le croire. Le travail se trouve tout fait dans l'Ecriture. Il ne faut que distinguer ce qu'elle a distingué. Ainsi, quand saint Paul, interrogé par le geôlier de Philippes, sur ce qu'il faut faire pour être sauvé, lui répond : « Crois au Seigneur Jésus-Christ et tu seras sauvé, » évidemment il s'agit là d'un point fondamental ; et quand ce même saint Paul écrit à des hommes croyants et convertis : « Nous tous qui sommes parfaits, ayons un même sentiment ; et si en quelque chose vous pensez autrement, Dieu vous fera connaître ce qui en est, » évidemment il fait allusion à des points qui ne sont pas fondamentaux. On pourra s'aider dans cette recherche,

S'il est vrai que Bossuet ait demandé à Claude si une pauvre vieille femme peut avoir raison contre un concile, et que Claude ait été embarrassé de cette question, ce fut de sa part un défaut de foi ; il aurait dû répondre

en prenant les symboles les plus accrédités dans les diverses communions chrétiennes, par exemple, celui du concile de Nicée, celui du concile de Trente, celui de l'Eglise réformée de France, celui de l'Eglise anglicane, celui de l'Eglise luthérienne, et en en recueillant les articles qui leur sont communs à tous.

Mais ce soin, et c'est ici notre seconde réflexion, ne serait pas absolument nécessaire. Il l'est bien pour qui veut instruire les autres, mais il ne l'est pas quand il ne s'agit que de notre salut personnel. Car il peut y avoir, et il y a sans aucun doute, des personnes qui connaissent *tout ce qui est nécessaire* au salut, sans pouvoir expliquer exactement *quels sont les articles nécessaires*. Autre chose est de croire, autre chose de pouvoir formuler ce qu'on croit. Qu'une mère donne à son enfant une nourriture saine et suffisante, sans lui apprendre à analyser les diverses substances qui en font partie, ni à apprécier le besoin plus ou moins grand qu'il peut avoir de chacune d'elles, l'enfant en sera-t-il moins nourri? Le point capital, c'est que la *mère* ne s'y trompe pas. Il nous suffit aussi, à la rigueur, que *Dieu* connaisse parfaitement les points fondamentaux et ceux qui ne le sont pas. Quand nous ne serions

hardiment : « Oui, » car il se peut que cette pauvre vieille femme ait l'Esprit de Dieu, et que cette assemblée d'évêques ne l'ait pas. Que signifie sans cela cette prière du Sauveur: « Je te célèbre, ô Père, Seigneur du ciel et de la terre, de ce que tu as caché ces choses aux sages et aux intelligents, et que tu les as révélées aux petits enfants ; il en est ainsi, ô mon Père, parce que telle a été ta bonne volonté (Matth., XI, 25, 26) ! » La pieuse veuve de Sarepta a raison contre tous les sacrificateurs et tous les prophètes presque de son temps (1 Rois, XVII, 10, rapproché de 1 Rois, XIX, 10). Rahab a raison contre tout le peuple de Jéricho, son roi et ses prêtres. Lydie a raison contre tous les magistrats de Philippes ; et le brigand crucifié à côté du Sauveur a raison contre tout le Sanhédrin, qui était le concile de l'Eglise juive. Oui, madame, et cette pauvre vieille femme, méprisée du sage Bossuet, pourra

pas capables nous-mêmes de ce discernement, c'est assez que Dieu sache le faire et qu'il ait promis de ne pas nous laisser ignorer ce qui est nécessaire pour notre salut ; et il l'a promis en cent endroits.

être tellement affermie par la Parole de Dieu, qu'elle pourra dire avec saint Paul : « Je suis assurée que, ni la mort, ni la vie, ni les anges, ni les principautés, ni les puissances, ni les choses présentes, ni les choses à venir, ni la hauteur, ni la profondeur, ni aucune autre créature ne nous pourra séparer de l'amour de Dieu, qu'il nous a montré en Jésus-Christ, notre Seigneur (Rom., VIII, 38, 39). » Oh ! madame, quand ce langage sera-t-il le vôtre ?

Mais supposons, poursuit votre prêtre, que vous ayez en effet la vérité et le Saint-Esprit qui vous l'atteste. Comment prouverez-vous aux autres que vous l'avez, s'il n'y a pas dans l'Eglise un centre d'autorité, un juge des controverses, en un mot un tribunal infaillible ? Car, ni votre assurance intérieure, ni le Saint-Esprit caché dans votre cœur ne peuvent servir de preuve pour autrui.

Il n'est pas exact de dire qu'on ne puisse avoir, sans le tribunal infaillible, un centre d'autorité ; outre qu'il y a d'autres preuves qu'on pourrait fournir sans recourir à un centre d'autorité, supposons-nous en effet dans l'Eglise organisée comme l'était autrefois

l'Eglise protestante de France ; voici ce que nous ferons dans l'hypothèse de ce prêtre.

Nous commencerons par prendre notre Bible, et nous chercherons à convaincre par elle les contredisants, que nous avons la Parole de Dieu pour nous. Car enfin, nous ne sommes pas des mystiques ; ce que le Saint-Esprit nous enseigne, ce ne sont pas des choses qui ne se puissent montrer nulle part. La Bible dans les mains, nous pouvons justifier notre croyance par des témoignages clairs et positifs ; et je pense que nous en pourrons persuader aussi la vérité à ceux qui reçoivent sincèrement la Bible comme un livre dicté par l'Esprit de Dieu.

Que si nous n'y réussissons pas, il nous reste la ressource de l'Eglise ; de l'Eglise, qui n'est pas infaillible, selon nous, mais qui n'en a pas moins des promesses spéciales ; de l'Eglise enfin, dont le Seigneur a dit : « Si quelqu'un n'écoute pas l'Eglise, qu'il te soit comme un païen et un péager. » Nous en appellerons au consistoire, au colloque, au synode provincial, enfin au synode national, et nous épuiserons tous les degrés de la juridiction ecclésiastique, pour montrer que nous som-

mes dans la vérité. Dans le cours ordinaire des choses, nous avons lieu d'espérer que cette vénérable autorité se déclarera pour la bonne cause, et que nous pourrons condamner par son témoignage ceux qui s'élèvent contre les maximes de la foi.

Mais enfin, mettons les choses au pis. Supposons que l'autorité ecclésiastique, même dans son degré supérieur, se trompe, ce qui est rigoureusement possible, puisque nous ne la croyons pas infaillible ; ou bien encore, supposons que l'autorité ecclésiastique prononce en faveur de la vérité, mais que ceux qui s'y opposent refusent de se soumettre à sa décision. Comment pourrons-nous leur fermer la bouche, et leur prouver que c'est nous qui avons raison ? Eh bien, madame, cette réponse va vous étonner peut-être, nous prendrons notre parti de ne pas le leur prouver. Après tout, cela n'est pas indispensable; car ce qui importe pour moi, c'est d'avoir la vérité, non de prouver que je l'ai. Si je l'ai, Dieu le saura toujours ; « le Seigneur connaît ceux qui sont siens ; » c'est le point capital, puisque enfin c'est Dieu qui doit nous juger, non les hommes. « Pour moi, dit saint Paul

dans sa première épître aux Corinthiens, il m'importe fort peu d'être jugé de vous, ou d'aucun jugement d'homme, et aussi je ne me juge point moi-même. Celui qui me juge, c'est le Seigneur. C'est pourquoi ne jugez point avant le temps, jusqu'à ce que le Seigneur vienne, qui aussi mettra en lumière les choses cachées dans les ténèbres, et qui manifestera les conseils des cœurs ; et alors Dieu rendra à chacun sa louange (1 Cor., IV, 3-5). » Que les hommes me croient damné, qu'ai-je à y perdre si je suis sauvé ? Ou que les hommes me canonisent, qu'ai-je à y gagner si je suis en enfer ?

Cette objection tient à une erreur commune et profonde : l'homme, porté à marcher par la vue et impatient dans ses jugements, voudrait anticiper sur la sentence de Dieu (1). On transporte alors sur la terre et dans le temps un jugement qui est réservé

(1) Cette impatience est la source de beaucoup de maux : « Parce que la sentence contre les mauvaises actions ne s'exécute pas incontinent, à cause de cela le cœur des hommes est plein au-dedans d'eux d'envie de mal faire. (Ecclés., VIII, 11.) »

au ciel et à l'éternité ; on le ravit au Créateur pour le donner à la créature. Rappelez-vous toujours que le salut de votre âme doit se régler entre Dieu et vous, non entre vous et vos semblables. Jean Huss, brûlé par le concile de Constance, peut être tranquille malgré les anathèmes de toute une assemblée, s'il possède une assurance intérieure et bien fondée qu'il appartient à Jésus-Christ. Et nous, madame, pourvu que nous soyons dans la vérité et que nous en puissions « assurer nos cœurs devant Dieu (1 Jean, III, 19), » nous n'avons pas besoin d'une autorité humaine qui nous fournisse le moyen de le prouver au reste du monde.

Aussi bien, madame, le tribunal infaillible lui-même, que pourra-t-il faire dans ce cas, fût-il infaillible en effet ? Pourra-t-il fermer la bouche à ceux qui s'opposent contre la vérité ? Cela est douteux, mais en tout cas, il ne pourra leur ouvrir le cœur, et dès-lors il n'exerce qu'une autorité illusoire, et n'a de plus que nous que les apparences. Par cela seul qu'il est visible et extérieur, ce tribunal infaillible ne possède aussi qu'une action visible et extérieure. Or, la religion de Jésus-Christ,

s'adressant au cœur et demandant qu'on adore Dieu « en esprit et en vérité, » une influence purement extérieure ne peut jamais la servir; elle la fausse, au contraire, et la dénature. Que la querelle de Fénelon avec Bossuet soit décidée à Rome contre le premier, Fénelon pourra bien retirer son livre, il pourra le rétracter, il pourra le brûler; mais pensez-vous qu'il puisse intérieurement abandonner sa persuasion, seulement parce qu'elle a été condamnée à Rome ? Il le pourrait, s'il eût été convaincu d'erreur par le Saint-Esprit, parce que le Saint-Esprit eût en même temps imprimé dans son esprit une vue nouvelle de la question; mais il ne le peut pas avec le tribunal visible de Rome, qui n'a point d'empire sur les cœurs. Ainsi, cette autorité infaillible si vantée, ce juge des controverses qui les doit toutes terminer, ne termine rien en réalité. Ses droits finissent où la vraie religion commence; il s'arrête à la porte du sanctuaire; il règle tout, excepté le cœur, qui est la première chose qu'il faudrait régler; le cœur que Dieu a commandé de « garder plus que tout ce qu'on garde. » Il décrète, il canonise, il excommunie; il tue et il torture

quelquefois ; mais il ne touche pas, il ne convertit pas, il ne soumet pas ; tout cela n'appartient qu'au Saint-Esprit.

J'en viens à votre troisième difficulté, qui, si j'en dois juger par ma propre expérience, est la plus considérable de toutes et celle que ce prêtre a dû faire le plus valoir. Comment y aura-t-il unité dans l'Eglise sans un tribunal visible ?

Ce point ne mérite pourtant pas toute l'importance qu'on lui donne ; celui qui nous occupait tantôt, la certitude d'être dans la vérité, en a bien davantage. Car la vérité, c'est l'union avec Dieu ; l'unité, c'est l'union avec les hommes. La vérité sans l'unité nous sauverait toujours, mais l'unité dans l'erreur nous perdrait. Toutefois, je suis loin de le nier, l'unité est une chose très-précieuse et vivement recommandée par l'Ecriture ; mais en quoi consiste cette unité voulue de Jésus-Christ pour son Eglise ?

Il y a une unité extérieure et visible ; et il y a une unité intérieure et invisible. La première est celle qui existe entre deux hommes qui appartiennent à la même dénomination religieuse, qui suivent les mêmes pasteurs, qui communient à la même table. La seconde

est celle qui existe entre deux hommes qui ont les mêmes sentiments, le même esprit, le même cœur. On peut concevoir ces deux unités réunies, et ce serait un beau spectacle sans doute ; mais on voit souvent l'une sans l'autre. Deux hommes peuvent être unis extérieurement et visiblement dans une même communion, bien que l'un ait la foi dans le cœur et que l'autre ne l'ait pas, si bien que l'un suit le chemin du ciel et l'autre celui de l'enfer ; c'est une réunion terrestre et temporaire, qui finit par une éternelle séparation. Deux autres hommes peuvent être unis intérieurement et invisiblement, ayant tous deux la foi dans le cœur, bien qu'ils appartiennent à des communions différentes ; n'importe, l'un et l'autre vont au ciel ; s'ils n'y vont pas en se donnant la main, ils se la donneront quand ils y seront arrivés ; c'est une séparation momentanée qui finit par une réunion éternelle. De ces deux unités, madame, quelle est selon vous celle à laquelle Jésus-Christ a le plus tenu pour ses disciples ? la seconde, sans contredit. Certes, on est plus uni quand on va tous deux au ciel avec des noms différents, que quand on va, avec le même nom,

l'un au ciel, l'autre en enfer. Aussi, l'Eglise primitive elle-même n'a pas joui complètement de l'unité extérieure : entre les chrétiens venus de la synagogue et ceux qui étaient sortis du paganisme, il y a eu quelque diversité d'opinion et de pratique ; et les apôtres se sont moins attachés à la faire disparaître qu'à maintenir « l'unité de l'Esprit par le lien de la paix (Ephés., IV, 3-6). »

Or, madame, quelle est l'espèce d'unité dont on peut manquer avec nos principes ? C'est l'unité extérieure. Je l'avoue, si chacun lit l'Ecriture sainte en implorant l'assistance du Saint-Esprit et sans recourir à un tribunal visible, il pourra se former quelques Eglises distinctes, suivant le temps, le génie des nations, le caractère des pasteurs ; il pourra y avoir une Eglise luthérienne en Allemagne, une anglicane en Angleterre, une presbytérienne en Ecosse et en France. Au surplus, ces diversités là existeront partout, parce qu'elles sont dans la nature des choses ; et l'Eglise catholique elle-même ne présente pas les mêmes caractères en Italie, en Espagne et en France. Mais dans une Eglise donnée, par exemple, dans l'Eglise réformée de France, qu'est-ce qui

empêche qu'il n'y ait beaucoup d'unité, je dis d'unité même extérieure ? N'y a-t-il pas une unité admirable dans l'ordre de cette Eglise, telle que je la décrivais tantôt ? Et pourquoi cet ordre ne lui serait-il pas rendu ?

Mais l'unité intérieure, celle des esprits, bien loin d'être empêchée par notre marche, en sera le fruit nécessaire, car le Saint-Esprit est un. Il a promis à tous ceux qui l'implorent le secours de sa lumière, et cette lumière est une. Il leur montre le chemin de la vie, et ce chemin est un. Il leur inspire la charité, et la charité est une. Il leur révèle « un seul Dieu, » Père de tous, « un seul Seigneur, » Sauveur de tous, et se révèle lui-même à eux comme « un seul Esprit. » Deux âmes qui sortent de cette école et qui ont réellement profité, ne peuvent qu'avoir, pour le fond, la même doctrine, « la même espérance, la même foi, le même baptême, les mêmes sentiments, le même langage. » C'est ce que demandait un Père de l'Eglise : *In necessariis unitas*, c'est-à-dire l'unité dans les choses essentielles.

Cette unité subsistera, madame, malgré certaines différences sur des points d'une im-

portance secondaire. L'expérience même des Eglises protestantes le prouve. Les diverses confessions de foi qu'elles ont publiées au seizième siècle sont tout-à-fait d'accord pour le fond de la doctrine. J'ai lu dernièrement des extraits de ces confessions ; vraiment, il règne entre elles une telle harmonie que les différences s'y perdent. Il me semblait lire toujours le même symbole ; et après tout ce que j'avais entendu dire des variations des protestants, j'ai été confondu de cette merveilleuse unité.

Qu'un Otahitien converti à la foi chrétienne par les instructions d'un missionnaire anglican ou luthérien vienne me voir, je vous garantis d'avance que je me trouverai un avec lui. Nous nous trouverons avoir, à deux mille lieues l'un de l'autre, fait les mêmes expériences, acquis les mêmes lumières, appris à invoquer le même Dieu, le même Sauveur, le même Esprit ; et quand nous nous serons réjouis ensemble dans la charité de Jésus-Christ, quand nous aurons fléchi le genou ensemble devant lui, quand nous lui aurons rendu grâces ensemble de ce qu'il nous a donné « un même cœur et une même âme, » pensez-vous que je fusse refroidi pour mon frère, en appre-

nant qu'il porte un nom différent du mien, et qu'il ne suive pas avec moi le Maître qu'il suit comme moi, et mieux que moi ?

Il y a plus encore : non-seulement cette divergence sur des objets secondaires peut exister sans que l'union des cœurs en soit troublée, mais elle peut la nourrir à sa manière. Elle exerce le support ; elle humilie notre orgueil ; elle excite à sonder les Ecritures avec une sainte émulation ; elle nous oblige à nous attacher d'autant plus à ce fond qui nous est commun, « Jésus-Christ et Jésus-Christ crucifié. » C'est pourquoi, en attendant que le Chef de l'Eglise fasse de tout son peuple « un seul troupeau sous un seul pasteur, » nous pouvons affirmer que des hommes réellement conduits par le Saint-Esprit seront unis par le cœur, et qu'ils le seront d'autant plus qu'ils auront plus de piété et de charité. J'ajoute que cette unité-là est le meilleur moyen de parvenir à l'autre, et que c'est en commençant par n'avoir qu'un seul esprit qu'on finira par ne former qu'un seul corps.

Enfin, madame, il vous semble, ou plutôt il semble au prêtre qui vous inspire vos objections, que si chacun peut lire les Ecritures

sous la direction du Saint-Esprit, le ministère des pasteurs devient inutile.

Que les pasteurs ne soient pas infaillibles, qu'ils ne soient pas non plus tellement nécessaires qu'on ne puisse être sauvé sans eux, d'accord ; mais cela n'empêche pas qu'ils ne soient utiles, et très-utiles ; infaillibilité et utilité sont deux. Vous ne vous croyez pas, madame, une mère infaillible, ni tellement indispensable à vos enfants que tout moyen d'instruction leur manquât s'ils avaient le malheur de vous perdre : en concluez-vous que vos soins leur soient inutiles ? Il n'y a point de docteur infaillible dans aucune science : est-il inutile pour cela qu'il y ait des maîtres et des professeurs ? Est-il inutile aussi qu'il y ait des juges, des magistrats et des princes, parce qu'ils ne sont pas infaillibles dans leurs décisions ?

On se fait une fausse idée du ministère pastoral. On croit voir dans les ministres de la religion une classe d'êtres à part qu'environne une sorte d'auréole mystérieuse, et qui servent de médiateurs entre Dieu et les hommes ; mais ce n'est pas sous ces traits que les dépeint l'Ecriture. Dieu a établi partout une hiérar-

chie et a donné autorité aux uns sur les autres : cet ordre est dans la famille, il est dans l'Etat, il est aussi dans l'Eglise, de là le ministère pastoral. Les pasteurs sont tout simplement les conducteurs des Eglises.

Sous l'Ancien-Testament, une tribu était réservée pour le service du temple, et une famille de cette tribu pour l'immolation des victimes ; mais comme il n'existe plus aujourd'hui un temple dans lequel l'Eternel veuille être invoqué à l'exclusion du reste de la terre, il n'y a plus aussi de sacrificateurs. Le voile du temple est déchiré, et le saint des saints est ouvert à tout le peuple. Aussi Jérémie s'exprime-t-il ainsi en prédisant les temps de l'Evangile : « Chacun d'eux n'enseignera plus son prochain, ni chacun son frère en disant : Connaissez l'Eternel ; car ils me connaîtront tous, depuis le plus petit d'entre eux jusques au plus grand, dit l'Eternel, parce que je pardonnerai leur iniquité, et que je ne me souviendrai plus de leur péché (Jér., XXXI, 34). » Saint Pierre à son tour appelle l'Eglise chrétienne une race de sacrificateurs : « Vous êtes la race élue, la sacrificature royale, la nation sainte, le peuple acquis, afin que vous

annonciez les vertus de celui qui vous a appelés des ténèbres à sa merveilleuse lumière (1 Pierre, II, 9). » Ce qui appartenait autrefois à une classe privilégiée appartient proprement aujourd'hui à tout le peuple de Dieu : la prédication, les sacrements, la Parole qui lie et qui délie, le discernement de la doctrine, toutes ces grâces sont accordées, sous l'Evangile, non à quelques-uns, mais à tous (1). Que si quelques-uns ont mission pour les dispenser, c'est comme représentants de tous. L'office pastoral est une administration, non un sacerdoce, et ce même saint Paul, qui nous montre les pasteurs « établis pas le Saint-Esprit (Actes, XX, 28), » les définit tout simplement : « les conducteurs des Eglises (Héb., XIII, 17). »

On vous dit que des pasteurs réduits à ce rôle ne serviront de rien. Et je dis au contraire : Que de bien peuvent faire des pasteurs qui envisagent leur tâche sous cet humble point de vue ! Il n'est pas à craindre qu'ils

(1) Cette idée a été admirablement développée par Luther, *Sendschreiben wie man Kirchendiener wœhlen*, etc. Walch, Th. X, 5, 1835.

se mettent jamais entre le Seigneur et l'âme fidèle, et qu'elle soit ainsi tentée de se décharger sur autrui de sa responsabilité devant Dieu. Loin d'usurper la place de Jésus-Christ, le vrai pasteur aspire à s'effacer pour ne laisser voir que son maître. L'esprit qui l'anime est celui de Jean-Baptiste, qui disait à ses disciples en leur montrant le Seigneur : « Il faut qu'il croisse et que je diminue (1); » humble et touchante parole, qui devrait servir de devise à tous les ministres de l'Evangile ! Un tel pasteur n'a pas de raison de s'en tenir à la simple lecture de la Bible (quoique cette lecture qu'on semble dédaigner soit à ses yeux une fonction très-intéressante et très-honorable, n'en doutez pas) ; il explique encore la Parole de Dieu, il la prêche. La voix de l'homme, son expérience personnelle, l'accent de la conviction, tout cela est si puissant sur le cœur des peuples ! Ce que le livre n'eût pas fait tout seul, ce qu'il n'eût pas fait peut-être dans la bouche d'un ange, il le fera, développé par un homme pécheur, qui tire de cette infirmité même qu'il partage avec ses

(1) Jean, III, 30.

auditeurs l'avantage de pouvoir leur dire : « J'ai obtenu miséricorde ; j'ai cru, c'est pourquoi j'ai parlé (1). » Oh ! le beau spectacle, qu'un pécheur sauvé par la grâce annonçant la même grâce à d'autres pécheurs ! Et quand on verra encore le serviteur de Jésus-Christ régler les affaires de l'Eglise, administrer les sacrements, instruire les jeunes gens et les enfants, visiter les malades, consoler les affligés, et tout cela par cette même Parole de Dieu qui révèle le salut et à lui et à son troupeau, qui oserait accuser son ministère de stérilité ?

En faisant de lui ce que veulent vos prêtres, un sacrificateur, un intermédiaire obligé entre Dieu et le pécheur, on lui ôterait de son utilité, bien loin d'y ajouter ; parce qu'alors, se mettant lui-même en vue, il mettrait dans l'ombre Jésus-Christ et le Saint-Esprit, que son devoir et sa mission est de faire régner sans partage. Alors il exercerait sur des hommes que l'ignorance lui aurait asservis une domination oppressive ; maintenant il conduit par la Parole de Dieu des hommes que Jésus-

(1) 1 Tim., I, 16. 2 Cor., IV, 12.

Christ a rendus libres. Il se plaît à leur remettre en mémoire ces paroles de Jésus-Christ : « Christ seul est votre docteur ; et pour vous, vous êtes tous frères (1), » d'où il tire cette conséquence, avec saint Cyrille de Jérusalem : « Il ne faut pas me croire sur parole dans ce que je vous dis, sans avoir vu mes enseignements démontrés par les saintes Ecritures. » Quelle fidélité, quelle dignité dans ce langage ! et combien il montre chez ceux qui le tiennent de confiance pour la vérité qu'ils annoncent ! Qu'on nous donne des pasteurs tels que ceux-là, et nous leur serons soumis comme Dieu le commande : « Obéissez à vos conducteurs et soyez-leur soumis, car ils veillent pour vos âmes comme en devant rendre compte ; afin que ce qu'ils font, ils le fassent avec joie et non pas à regret, car cela ne vous tournerait pas à profit (Héb., XIII, 17). » Mais un homme qui s'interpose entre le Seigneur et moi, un homme sans lequel je ne puis communiquer avec Dieu, un homme qui reçoit le Saint-Esprit à ma place, je n'en veux point. Des Juifs ont pu dire à Moïse : « Parle, toi, et

(1) Matth., XXIII, 8.

que Dieu ne nous parle point (Exode, XX, 19); » mais ce n'est pas là le langage de la foi chrétienne : « Parle, dirons-nous plutôt, parle, Seigneur, tes serviteurs écoutent ; tes brebis connaissent ta voix (1 Sam., III, 9. Jean, X, 4) ! »

Voilà mes réponses, madame, aux quatre difficultés que vous m'avez proposées. Que les fidèles aient le Saint-Esprit, et ils n'auront besoin ni de l'espérance que peut donner le tribunal visible de M. Favien, ni de l'autorité qu'il peut exercer, ni de l'unité qu'il peut produire, ni du ministère pastoral qu'il autorise. Le Saint-Esprit seul répond à tout, et c'est en le recevant que vous verrez toutes vos difficultés s'évanouir.

Aussi, d'où viennent-elles, ces difficultés ? seulement de ce qu'on ne croit pas à la promesse du Saint-Esprit. Non, madame, on n'y croit pas (1). On y croit bien pour les prêtres,

(1) M. Mercier parle ici et dans les pages suivantes de la doctrine de l'Eglise romaine, telle qu'elle existe dans la pratique et dans la vie réelle. Qu'il y en ait une autre dans les traités de théologie et surtout dans les apologies, c'est possible ; mais cela n'éclaire ni ne

mais on n'y croit pas pour tous les chrétiens; et l'Esprit auquel on croit pour les prêtres, on en a des notions fausses. J'ai entendu dire à un curé avec qui je discutais là-dessus : « Je l'ai bien reçu, moi, le Saint-Esprit, puisque je suis dans les ordres, » Certes, madame, le Saint-Esprit que communiquent nécessairement certaines règles, certains exercices, un certain costume, ce n'est pas celui dont je vous ai parlé dans cette lettre et dans la précédente. Ainsi, on ne croit pas pour les fidèles au Saint-Esprit que Dieu a promis ; et on croit pour les prêtres à je ne sais quel autre Saint-Esprit dont Dieu n'a jamais parlé. Vos objections n'ont pas d'autre cause. On veut une autorité visible, parce qu'on ne connaît pas cette autorité invisible qui réside dans le Saint-Esprit. On veut une assurance visible parce qu'on ne connaît pas cette assurance invisible que donne le Saint-Esprit. On veut une unité visible, parce qu'on ne connaît pas cette unité

sauve le peuple. On l'a remarqué plus d'une fois : l'Eglise romaine a une doctrine pour la controverse, une autre pour la pratique, et c'est dans la seconde qu'elle découvre son véritable esprit.

invisible que produit le Saint-Esprit. On veut un sacerdoce visible, parce qu'on ne connaît pas ce sacerdoce invisible qu'exerce Jésus-Christ par le Saint-Esprit. En un mot, on veut une économie toute visible, parce qu'on ne connaît pas le Saint-Esprit, et qu'on ne comprend pas que son action invisible, intérieure, spirituelle, est le caractère et le privilége de la nouvelle alliance.

Il est écrit dans le Nouveau-Testament : « Nous ne regardons point aux choses visibles, mais aux invisibles (2 Cor., IV, 18). » Vos prêtres ont renversé ce précepte. A les entendre, « les choses invisibles » ne sauraient nous contenter ; il nous faut partout « des choses visibles : » un tribunal visible qui interprète l'Ecriture, au lieu de cet Esprit invisible qui l'explique au cœur du fidèle ; un chef visible qui « marche devant nous (1), » au lieu de ce Roi invisible qui gouverne son

(1) Que le lecteur poursuive ce rapprochement, il trouvera assez de ressemblance entre l'esprit qui animait dans cette occasion les Israélites, et celui qui paraît dans les arguments des apologistes de l'Eglise romaine (1 Sam., XII, 2-12.)

Eglise assis à la droite de Dieu dans le ciel ; un culte tout visible et tout extérieur, au lieu de cette adoration invisible qui s'accomplit « en esprit et en vérité (1); » une absolution visible qui frappe les oreilles du corps ; une victime visible que nous puissions contempler de nos yeux, toucher de nos mains, porter à notre bouche ; un signe visible qui applique sur notre poitrine le sacrifice de Jésus-Christ ; une croix visible que nous puissions prendre dans nos mains et baiser de nos lèvres ; des images visibles devant lesquelles nous puissions nous prosterner ; une marque visible de salut sur les mourants.

On en appelle constamment à *la foi*, et en refusant de croire à tout cela vous craignez de manquer de foi : c'est une étrange confusion dans les termes. La foi dont on se vante est toute contraire à celle qui est tant prescrite dans l'Evangile. La foi de l'Evangile est opposée à la vue ; car il est écrit : « Nous marchons par la foi, et non par la vue ; bienheureux ceux qui n'ont pas vu, et qui ont cru ; la foi est une démonstration des choses

(1) Jean, IV, 24.

qu'on ne voit point. » Mais la foi de vos prêtres est tout appuyée sur la vue ; car elle ne s'applique qu'à des choses qu'on voit de ses yeux ou qu'on entend de ses oreilles. Voici l'explication de cette différence : leur foi, c'est la foi aux hommes ; la foi de l'Evangile, c'est la foi en Dieu. Suivez les conseils de vos prêtres, madame, et vous aurez beaucoup de foi en effet, mais aux prêtres. Suivez ceux que j'ose vous donner, ou plutôt suivez le commandement de Dieu dans sa Parole, et vous aurez moins de foi aux hommes, mais vous en aurez plus en Dieu. Vous aurez foi en sa Parole ; vous aurez foi aux « choses invisibles qui sont éternelles ; » vous aurez foi en ce qui est le véritable objet de la foi. Ah ! il n'est pas étonnant que les maximes de vos prêtres entraînent les peuples et que les nôtres les effarouchent : l'homme aime tant à voir et si peu à croire ! Mais ce qui plaît dans leur doctrine fait contre eux, et ce qui étonne dans la nôtre fait pour nous ; la foi qu'on vous recommande sort d'un principe d'incrédulité, et ce qu'on appelle notre incrédulité vient d'un principe de foi. On a beau dire, c'est sous un joug d'hommes qu'on veut vous pla-

cer. Ce joug est imposé au nom de Dieu, mais il vous met l'homme constamment devant les yeux, et Dieu s'oublie ; nous l'oublions si facilement !

Vos prêtres parlent beaucoup, madame, des difficultés de la voie où je vous presse d'entrer. Mais quand ces difficultés seraient telles qu'ils vous les représentent, ce que j'ai montré qu'elles ne sont pas, il resterait à savoir si l'on ne trouve pas des difficultés infiniment plus considérables dans la voie où veut vous engager M. Favien. La réponse que je fais ici à ses objections est celle qu'il a faite lui-même aux objections de M. de Lassalle. Les difficultés que vous reprochez au christianisme, disait-il, ne sont rien auprès de celles de l'incrédulité, auxquelles vous ne songez pas. Je dis à mon tour : Les difficultés que vous croyez voir dans la doctrine du Saint-Esprit ne sont pas à comparer à celles qui embarrassent votre tribunal visible (1). L'esprit

(1) Un côté de cette idée est admirablement développé dans un ouvrage anglais : les *Difficultés de la doctrine de Rome*, par G. S. Faber. Le même auteur a écrit un livre non moins distingué sur les *Dif-*

prévenu de M. l'Abbé ne les découvre pas ; mais vous, madame, pensez-y un moment.

S'il existe en effet sur la terre un tribunal infaillible établi de Dieu pour l'interprétation des Ecritures, et auquel il soit nécessaire de se soumettre pour être sauvé (1), comment se fait-il que le siége de cette infaillibilité, le premier point qu'il faudrait connaître, n'ait jamais pu être exactement et certainement déterminé, et qu'on se dispute sans fin pour savoir qui est infaillible, ou les évêques de Rome, ou les conciles, ou je ne sais quelle combinaison des uns avec les autres ? Comment se fait-il qu'on n'ait jamais pu trouver à cette infaillibilité, sur laquelle on prétend appuyer le salut du monde entier, des preuves palpables, solides, naturelles et à la por-

ficultés de l'incrédulité. L'un de ces écrits nous a beaucoup servi pour notre première partie, et l'autre pour la seconde. Le premier a été traduit en français, nous désirons beaucoup que le second le soit à son tour.

(1) Ainsi l'enseigne le concile de Trente : « Je m'engage à retenir et à confesser cette vraie foi catholique, hors de laquelle personne ne peut être sauvé. » PROF. FID. TRIDENT., *in syllog. confess.*, page 5.

tée de tous les esprits? Comment se fait-il en particulier que l'Ecriture sainte, qui s'explique si clairement sur toutes les choses fondamentales, ne se soit pas expliquée une seule fois sur l'Eglise infaillible, et qu'elle ait abandonné les défenseurs de son infaillibilité au témoignage faillible du raisonnement et de la tradition? Comment se fait-il qu'on ait peur d'un livre qu'on reconnaît pour la Parole de Dieu, qu'on le cache au peuple, qu'on n'en permette la lecture qu'avec des précautions inouïes (1), qu'on l'interdise le plus souvent en langue vulgaire, et qu'il y ait tant de prêtres qui le repoussent et qui le brûlent? Comment se fait-il que les premières autorités de cette Eglise infaillible, que des papes, que des conciles, se soient trouvés en contradic-

(1) Voyez un décret du concile de Trente que nous avons déjà cité à la page 179. « Les Ecritures, dit Hermanus, valent autant que les fables d'Esope, si elles sont dépourvues de l'autorité de l'Eglise. » Un autre auteur s'exprime ainsi : « Les Ecritures sont comme un nez de cire auquel tout homme peut facilement donner la forme qu'il lui plaît. » (V. Baill., *Tract.* I, *quæst.* 17; Albert. *Pigh.*, *Hiérar. Ecclés.*, lib. III, c. 3).

tion flagrante les uns avec les autres, quelquefois même en lutte ouverte, et qu'on ne puisse les accorder qu'en recourant aux distinctions les plus subtiles, les plus insoutenables (1)? Comment se fait-il que cette Eglise infaillible ait enseigné, qu'elle enseigne encore des doctrines évidemment contraires aux déclarations les plus formelles de l'Écriture sainte; témoin ce culte de Marie et des saints, qu'elle ne peut souffrir d'entendre appeler idolâtre, mais qu'elle n'a cru pouvoir garantir qu'en supprimant celui des dix commandements qui défend l'idolâtrie, se condamnant ainsi elle-même pour se justifier? Comment se fait-il qu'un grand nombre des chefs de cette Eglise infaillible, de ces prétendus vicaires de Jésus-Christ, aient été des hommes impies, méchants, perfides, débauchés, et que l'histoire des papes soit une des pages les plus honteuses des annales de l'humanité, tandis que les interprètes inspirés de Dieu dans l'Ancien et le Nouveau-Testament sont une constellation de saints? Comment se fait-

(1) On en peut voir des exemples dans Faber, *Difficulties of Romanism.*, p. 247 et suiv.

il que cette Eglise infaillible ait exécuté ou décrété, comme Eglise et au nom de ses papes ou de ses conciles, quelques-uns des crimes les plus exécrables dont l'histoire des hommes ait gardé le souvenir ; qu'elle ait organisé, ou fait organiser au pouvoir séculier, peu importe, un système d'oppression et de torture qui dépasse tout ce qu'on peut trouver de plus cruel chez les païens eux-mêmes ; qu'elle ait versé plus de sang chrétien que n'a fait Rome ancienne en dix persécutions impitoyables, et fait mourir dans une seule occasion un million de Français (1) ? Comment se fait-il que le concile de Constance, concile général, joignant le parjure à la barbarie, ait brûlé Jean Huss venu à Constance sur la foi d'un sauf-conduit, en s'appuyant de cette détestable maxime que les serments contraires à l'intérêt de l'Eglise ne sont point obligatoires (2) » Com-

(1) Les Albigeois, au commencement du treizième siècle.

(2) Maxime expressément avancée par le troisième concile de Latran : « Des serments qui sont contraires à l'intérêt de l'Eglise et aux préceptes des saints Pè-

ment se fait-il que cette Eglise agisse en opposition directe avec le caractère spirituel de l'Evangile ; qu'elle songe plus à régler l'extérieur qu'à réformer le dedans ; qu'elle fasse des hommes de pratiques et de formes plutôt que des hommes de foi et de prière ; qu'elle ait constamment découragé ceux de ses membres qui tenaient le plus à la vie intérieure ; qu'elle mette sa gloire dans la pompe et l'éclat du monde quand Jésus-Christ a mis la sienne et celle de son Eglise dans le renoncement et dans la simplicité ; et qu'au lieu de glorifier Dieu et sa Parole, elle tende sans cesse à mettre l'homme à la place de Dieu, que dis-je ? à l'élever en quelque sorte au-dessus de lui (1) ? Comment se fait-il qu'il y ait chez

res, ne sont pas de vrais serments, mais des parjures. » Il faut voir dans quels termes le concile de Constance a soutenu à son tour cette doctrine (Faber, p. 258).

(1) Dans un recueil de cantiques, que nous avons vu entre les mains du peuple à Lyon, on lit ces paroles impies :

Pour un auguste ministère,
Dieu se consacre des mortels,
Leur imprime un saint caractère
Et les dévoue à ses autels.

Par eux le pécheur devient juste;
Le ciel est soumis à leurs lois;
Et dans un sacrifice auguste,
Dieu même obéit à leur voix.

la plupart de ceux qui la défendent aujourd'hui un ton léger et profane, des injures, des calomnies dégoûtantes, tant de moyens enfin que la charité et la vérité s'accordent à désavouer, et que les défenses dignes, modérées, charitables, comme celles de M. Favien, soient de très-rares exceptions? Comment se fait-il enfin que les allures de cette Eglise, son langage, son culte, tout son ordre présente un contraste si frappant avec toutes les idées que l'Evangile nous donne du christianisme des apôtres, et qu'elle ait au contraire une si fatale ressemblance avec cette Eglise infidèle annoncée par les prophéties, qui doit défendre de se marier, interdire l'usage des viandes, prendre les apparences de la piété tout en en reniant la force, et du sein d'une ville assise sur sept collines soumettre à sa domination la chrétienté presque entière?

Vous me demandez si je suis protestant, madame, je ne sais trop que vous dire là-dessus. Vous savez que je suis né catholique; mon éducation, mes habitudes, mes affections, mes intérêts, mes préjugés, tout est en faveur de l'Eglise catholique; mais les arguments que je vous ai développés dans mes

diverses lettres m'en ont détaché comme en dépit de moi. Il y a pourtant dans cette Eglise catholique tant de bonnes choses ; elle a si constamment retenu la nature divine de Jésus-Christ, que plusieurs sectes ont abandonnée ; elle a donné son nom à tant de fondations pieuses et charitables ; elle a compté parmi ses membres tant d'hommes éminents par leurs lumières et leur piété, que j'ai été longtemps combattu. Je craignais aussi de perdre en me séparant d'elle le peu de crédit que je puis avoir auprès de mes amis, et dont j'ai à cœur d'user pour les éclairer ; vous ne m'auriez pas consulté, madame, si vous m'eussiez cru protestant déclaré. Mais, enfin, je le sens bien, je suis aujourd'hui protestant dans le fond ; car la Réformation est tout entière dans ce principe que j'ai soutenu en vous écrivant, qu'un chrétien peut et doit lire la Bible lui-même en implorant la lumière du Saint-Esprit. Cet aveu va peut-être vous déplaire. Je n'en suis venu là qu'après beaucoup de combats, et, j'ose le dire, les combats les plus sincères, quelquefois les plus douloureux. Même à l'heure qu'il est, je n'ai pas encore fait profession publique de pro-

testantisme ; soit déférence pour ma famille, soit prudence bien ou mal entendue, je n'ai pu me décider jusqu'à présent à communier dans un temple. C'est un dernier pas qui me reste à faire, je devrais dire peut-être un dernier lien à rompre ; et il me semble que Dieu m'a ménagé cette correspondance pour m'en faire reconnaître la nécessité et pour m'en donner le courage.

S'il vous appelle également à payer la vérité de quelques sacrifices, s'il vous oblige à vous séparer du bon abbé Favien, eh bien ! il faut vous y résigner. L'Abbé vous est beaucoup, je le conçois, mais votre Sauveur vous est davantage. Aussi bien, celui qui a commencé de vous attirer à Dieu, ce n'est pas l'Abbé, c'est le Saint-Esprit. Oui, madame, cet Esprit, à la conduite duquel on n'ose vous abandonner, parlait à votre cœur quand vous ne le connaissiez point encore. C'est lui qui vous a adressée à l'Abbé, et qui a ouvert votre esprit à ses preuves, ou elles n'eussent jamais pu vous toucher, comme elles ne paraissent malheureusement pas avoir touché M. de Lassalle. C'est lui sans doute aussi qui vous a inspiré la pensée de recourir à mes petites

lumières ; car il choisit tout exprès de faibles moyens, pour qu'on n'en puisse attribuer le succès qu'à lui seul. Mais ce même Esprit veut aujourd'hui vous conduire à une autre voix plus puissante que celle des hommes, et qui peut seule changer les cœurs : à la voix du Seigneur Jésus, qui, pour emprunter son touchant langage, « appelle ses propres brebis par leur nom. » Qu'il vous parle lui-même, madame ! « qu'il illumine les yeux de votre entendement, et qu'il vous fasse passer des ténèbres à sa merveilleuse lumière ! » Alors s'évanouiront d'eux-mêmes tous « ces vains raisonnements conformes à la tradition des hommes, et non à la doctrine de Christ (Col., II, 8). » Alors s'accomplira en vous cette seconde naissance « sans laquelle nul ne verra le royaume de Dieu, » et qui fait de nous « de nouvelles créatures (Jean, III, 1-8). » Alors enfin, conduite par l'Esprit de Dieu, vous pourrez l'appeler « Abba, c'est-à-dire votre Père (Rom., VIII, 15), » et jouir de tous les priviléges de ses enfants. Je ne saurais former de vœux plus dignes des sentiments que je vous ai voués.

DIX-SEPTIÈME LETTRE.

LUCILE A M. MERCIER.

J'ai reçu votre lettre, monsieur ; j'en suis encore tout ébranlée ; qu'y a-t-il donc dans vos lettres qui remue l'âme jusqu'au fond ? Celles de l'Abbé lui-même, si bonnes, si charitables, ne faisaient pas cette impression sur moi.

Il faut que vous connaissiez toute la vérité, le temps des précautions est passé. Ne craignez pas de m'avoir blessée en parlant comme vous l'avez fait des deux Eglises : quoique catholique par position, je suis née protestante. Au reste, comme vous le dites, c'est le salut de mon âme qui doit m'occuper avant tout ; la question d'Eglise viendra après.

Je n'avais pas bien saisi dans vos premières lettres cette étonnante doctrine du Saint-Esprit. Je la comprends mal encore sans doute, mais il me semble pourtant que je l'entrevois. Que cela est beau ! que cela est beau ! Je crains toujours quelque illusion ;

l'exaltation doit être facile dans un sujet si entraînant. Les objections qu'on m'avait suggérées ne sauraient plus me retenir : outre qu'elles paraissent suffisamment résolues par vos explications, elles ne balancent pas, je le vois bien, les difficultés qui se trouvent de l'autre côté, et auxquelles je n'avais jamais réfléchi.

Ah ! vous avez bien raison de dire que la foi véritable me manque encore ! Mais cette foi, monsieur, en quoi consiste-t-elle donc ? Je l'apprendrai, dites-vous, en lisant l'Ecriture sainte ; je devrais la lire, sans doute, et, pourtant, n'allez pas perdre patience avec moi, il est encore dans la lettre de l'Abbé un point auquel vous n'avez pas touché : je veux parler de ce qu'il dit sur le danger de cette lecture. Je ne m'y étais point arrêtée d'abord ; mais je me suis avisée d'aller lire la lettre de Fénelon sur l'Ecriture sainte, et j'avoue que j'en ai été tout étourdie. S'il y a réellement dans la Bible tant de choses qui peuvent troubler la foi des simples et leur donner même du scandale, ne vaut-il pas mieux après tout que je me borne à lire des parties choisies des Ecritures, ou des ouvrages dans lesquels

on aura exposé la doctrine chrétienne en supprimant ces traits étranges ou contraires à la délicatesse de nos mœurs ?

Je me suis mise à lire quelques livres de ce genre, et, en particulier, l'*Imitation de Jésus-Christ*. Cette lecture me fait beaucoup de bien : ne pourrais-je pas m'en contenter ? Il y a, dans le fait, bien des personnes pieuses qui ne lisent jamais la Bible ; et à peine était-elle connue dans nos campagnes avant que les colporteurs y fussent venus.

DIX-HUITIÈME LETTRE.

M. MERCIER A LUCILE.

Prétendus dangers de la lecture de la Bible.

Ce n'est pas par oubli, madame, que j'avais gardé le silence sur les dangers qu'on redoute pour vous de la lecture de la Bible. Les inquiétudes de M. l'Abbé à cet égard me semblaient se réfuter assez d'elles-mêmes, et

j'avoue que j'ai eu peine à me défendre d'une impression pénible en lisant cette partie de sa lettre ; elle m'a paru indigne de lui. La lecture de la Bible dangereuse ! et celui qui le dit la tient pour la Parole de Dieu ! la prévention peut-elle bien aller jusque-là dans un Esprit si éclairé ? Je me flattais d'ailleurs que mes premières lettres vous décideraient à lire les Ecritures ; et si vous l'eussiez fait, votre propre expérience vous eût montré bientôt ce que valent les inconcevables craintes de M. l'Abbé. Mais puisque vous hésitez encore, je vais faire un effort sur moi-même pour vous montrer que la lecture de la Bible n'est pas *dangereuse*.

On peut abuser de tout, et je ne nie pas qu'un homme ne puisse se scandaliser en lisant la Bible. Elle a pu scandaliser un Voltaire, quand il y cherchait des sujets de divertissement pour les lecteurs profanes de ses profanes écrits. Elle en pourra scandaliser d'autres qui, sans porter l'impiété jusqu'à cet excès, la lisent pourtant avec un esprit prévenu ou avec un cœur mal disposé. La prédication de l'Evangile était aussi « scandale aux Juifs et folie aux Grecs, » dit saint Paul ;

et le même apôtre écrit ailleurs : « Pour ceux qui se sauvent, nous sommes une odeur de vie qui les fait vivre ; mais pour ceux qui périssent, nous sommes une odeur de mort qui les fait mourir (2 Cor., II, 15, 16). » Fallait-il pour cela s'éloigner de la prédication des apôtres? Non, sans doute ; il fallait écouter les apôtres, mais les écouter avec le désir de s'instruire et de se sauver. C'est aussi dans cet esprit qu'il faut lire la Bible ; alors le scandale est impossible et fait place à l'édification.

Commençons par l'article des mœurs. Il y a, dit-on, dans la Bible, certaines choses qui peuvent inspirer de mauvaises pensées au lecteur, et lui donner l'idée du mal qu'il ne connaît pas. Ce sujet est délicat, je le traiterai brièvement et clairement, à la manière de la Bible elle-même. Vivant dans un monde « plongé dans le mal (1 Jean, V, 19) (1), » nous voyons le mal tout autour de nous, nous le portons en nous-mêmes, nous ne saurions

(1) D'après une autre version, qui nous paraît être la véritable, l'expression de l'apôtre est encore plus énergique : « Le monde gît dans le malin. »

dès-lors l'ignorer absolument, et le problème à résoudre est celui-ci : Comment le connaîtrons-nous avec le moins de danger possible ? Ce problème, la Bible l'a résolu avec une sagesse, avec une pureté digne de son auteur ; et l'homme ne peut apprendre à connaître le mal avec moins de péril que par elle. La Bible expose le mal, ou plutôt le raconte, gravement, brièvement, clairement ; oui, madame, clairement, en nommant chaque chose par son nom, et ce trait qu'on lui reproche tant est admirable ; elle le montre dans sa honteuse nudité, et ne le couvre pas de ces voiles demi-transparents qui ne servent qu'à exciter une curiosité indiscrète. C'est de la Bible qu'on apprend à voir le péché du même œil que Dieu le voit, et à s'en détourner avec une sainte indignation. Ce qui serait ailleurs peut-être un sujet de tentation pour le lecteur, devient pour lui à cette place, dans le livre de Dieu, sous les yeux de Dieu et comme dans la société des plus fidèles serviteurs de Dieu, une lumière humiliante et un avertissement salutaire. J'en suis tellement persuadé, quant à moi, que j'ai mis la Bible dans les mains de mes petits enfants dès qu'ils ont su

lire, comme l'avait fait pour Timothée sa pieuse mère (1). Outre l'avantage d'acquérir les premières notions du mal dans le plus saint des livres, ils ont celui de les recevoir à un âge où les impressions qu'on redoute pour eux sont encore confuses; et quand elles deviennent plus nettes, une longue et respectueuse habitude en a émoussé le danger. Ah! ce que je crains, ce n'est pas la naïve simplicité de la Bible; ce sont bien plutôt les réticences du monde; ce sont ces équivoques détestables dont le langage de la société se remplit à proportion qu'elle se civilise, ou plutôt qu'elle se dérègle. Chez les anciens, comme chez les modernes, la délicatesse du langage a crû à mesure que la pureté des mœurs s'est perdue; et si l'on veut trouver les langues les plus chatouilleuses, il faut les chercher chez les nations les plus corrompues.

Enfin, madame, ceux qui ne laissent pas la Bible parler aux hommes du mal, que mettent-ils à la place? Le confessionnal. Eh

(1) 2 Tim., III, 15. Les mots « depuis ton enfance, » ne rendent pas la force de l'original; le mot grec marque un enfant qui vient de naître.

bien, vous n'ignorez pas sans doute les révélations qui ont été faites plus d'une fois là-dessus ni le danger réel que le confessionnal substitue au danger imaginaire de la Bible. Je me borne à ces trois questions: Vaut-il mieux apprendre à connaître le mal dans un entretien que dans un livre ? Vaut-il mieux l'apprendre dans les discours d'un pécheur toujours ouvert à la tentation, que dans le langage solennel de ce Dieu qui « ne peut être tenté par aucun mal ? » Enfin, vaut-il mieux l'apprendre avec les développements d'un interrogatoire où l'on est tenu de n'omettre aucun détail, que dans un récit bref et qui se hâte d'en finir avec le péché ? Il n'y a pas de peuples plus moraux que ceux chez lesquels chacun lit la Bible, et la lit dès son enfance ; en pourrait-on dire autant des pays d'où la Bible est bannie et où la confession règne sans partage ? Voici ce que j'ai entendu de la bouche d'un prêtre : « La confession est une pratique vraiment corruptrice, et pour les fidèles, à qui elle suggère souvent l'idée de péchés qu'ils ignoraient, et pour le prêtre lui-même, chez qui la convoitise naturelle du cœur se met à couvert sous l'obli-

gation ecclésiastique de présenter des questions plus qu'indiscrètes. »

On trouve encore un autre danger à la lecture de la Bible : elle renferme, dit-on, bien des choses qui étonnent, qui semblent peu dignes de Dieu, et qui peuvent troubler une foi mal affermie. J'accorde qu'il y a dans la Bible des traits mystérieux, étranges même selon nos idées ; mais je soutiens que le meilleur parti à prendre, c'est de les lire dans la Bible même, non de s'éloigner de la Bible pour les éviter.

D'abord, on a beau s'éloigner, on ne les évitera pas. Les plus considérables de ces difficultés tiennent tellement au fond de la doctrine ou de l'histoire, qu'on ne saurait s'y soustraire dans l'étude de la religion. Comment raconterez-vous, par exemple, l'établissement des Israélites dans la terre de Canaan, sans parler de l'ordre que Dieu leur avait donné d'exterminer les Cananéens ? et c'est là, vous le savez, l'un des traits dont on se scandalise le plus communément. Et puis, comment vivre dans le monde sans entendre parler de ces points obscurs de la révélation ?

D'ailleurs, en lisant la Bible, on y voit ces

points obscurs entourés de certaines circonstances qui lèvent ou qui atténuent la difficulté, tandis que séparés de cet encadrement ils paraissent bien plus étranges qu'à la place où Dieu les a mis. Ainsi, cet ordre d'exterminer les Cananéens scandalisera plutôt dans une citation de Voltaire, ou même dans un catéchisme, qu'il ne fera dans la Bible, où l'on voit par ce qui le précède et par ce qui le suit, combien la destruction de ces païens était justifiée par leurs crimes, et combien cette précaution terrible était nécessaire pour les Israélites, qui ne perdirent leur prospérité et leur religion que pour les avoir laissés subsister au milieu d'eux. Cela est vrai surtout pour ceux qui, comme vous, madame, savent qu'il y a des sujets d'achoppement dans la Bible, et qui la fuiraient tout exprès pour ne pas les rencontrer. Il est dans la nature de l'esprit humain que vous vous figuriez alors ces difficultés plus considérables qu'elles ne le sont réellement ; et le sentiment qu'il y a dans la Parole de Dieu des choses que vous ne pourriez impunément regarder de près, troublera plus votre foi que n'eût pu le faire la vue de ces choses mêmes. C'est

pourquoi, quand le danger dont nous parlons serait réel, il faudrait encore vous y résigner, comme au seul moyen d'échapper à un autre péril plus grand encore. Mais, madame, approchez-vous de la Bible avec un cœur humble, et le danger dont on vous effraie n'existera pas. Vous trouverez tout simple alors qu'il y ait dans les voies de Dieu des choses qui étonnent notre faible raison ; et, croyant aux grands mystères de la religion, vous sentirez qu'il y aurait trop d'inconséquence à vous scandaliser de ces mystères de détail. Quoi ! vous croyez la chute des anges rebelles et vous ne pourriez croire le fait des pourceaux de Génésareth ! Vous admettez l'incarnation du Fils de Dieu, et vous ne sauriez admettre que Jésus-Christ ait pu être tenté au désert par le diable ! Vous soumettez votre raison au miracle de l'inspiration des Ecritures, et votre foi reculerait devant l'histoire de Balaam ! Ce serait bien là « couler le moucheron, tout en avalant le chameau. »

Il y a plus encore, madame. Les choses étranges et mystérieuses qu'on trouve dans la Bible ont leur utilité ; une utilité qui leur est propre et à laquelle rien ne pourrait suppléer.

Elles confondent notre ignorance ; elles nous mettent à notre véritable place devant Dieu ; elles nous apprennent à nous taire en sa présence, et à le laisser faire alors même que nous ne comprenons pas tout ce qu'il fait. Je demandais un jour à un enfant de sept ans si Dieu a été injuste en permettant que les suites du péché d'Adam s'étendissent sur sa postérité : « Non me dit-il. — Et pourquoi, mon ami ? — Parce que rien de ce que Dieu fait n'est injuste. » Cette réponse eût fait sourire de pitié le logicien incrédule : elle me parut admirable. C'est de cet œil simple qu'il nous faut apprendre à regarder nous-mêmes les côtés mystérieux de la révélation ; car, comme le dit Moïse dans un endroit que je vous ai montré ailleurs sous un autre point de vue, s'il y a « des choses révélées qui sont pour nous et pour nos enfants, » il y a aussi « des choses cachées qui sont pour l'Eternel notre Dieu (Deut., XXIX, 29). » Cette alternative de clarté et d'obscurité est merveilleuse et vraiment divine ; Pascal, l'auteur favori de M. Favien, a sur ce sujet de belles pages que je vous invite à lire. Cette clarté et cette obscurité exerce tour-à-tour la foi, chacune

en sa place et en sa manière ; et pour un esprit humble et droit, ce qui reste de ténèbres dans la Bible ne sera pas moins salutaire que ses enseignements les plus lumineux.

Mais je me lasse de justifier la Parole de Dieu. Je lui dois trop pour garder en la défendant l'attitude d'un froid avocat ; c'est le cœur plein d'émotion et de gratitude que j'ai besoin d'en parler. Chaque fois que je la prends en main, je crois entrer en quelque sorte dans un monde nouveau ; c'est là plus que partout ailleurs que je me sens en présence du Seigneur. Ne l'avez-vous pas senti vous-même, madame ? Mais j'oublie que vous n'avez pas lu la Bible ; et véritablement j'ai peine à comprendre qu'elle ne soit pour rien dans les sentiments si vifs avec lesquels vous vous occupez de votre salut : en général, il n'appartient qu'à elle de remuer ainsi les cœurs.

« Crois au Seigneur Jésus-Christ, et tu seras sauvé. Celui qui a le Fils a la vie. Vous êtes sauvés par grâce, par la foi. Dieu a tant aimé le monde qu'il a donné son Fils au monde, afin que quiconque croit en lui ne périsse point, mais qu'il ait la vie éternelle. Nous l'aimons parce qu'il nous a aimés le

premier. Soyez saints, car je suis saint. Priez sans cesse. Soit que vous mangiez ou que vous buviez, ou que vous fassiez quelque autre chose, faites tout à la gloire de Dieu. » Quel langage, madame ? Je ne parle pas ici du mérite littéraire de la Bible ; et pourtant elle égale, elle surpasse tout ce que l'éloquence ou la poésie humaine a produit de plus parfait, elle a fourni à nos meilleurs écrivains leurs pages les plus admirées. Je ne parle pas même de cette merveilleuse union de simplicité et de profondeur, qui l'a fait comparer par un Père de l'Eglise à une rivière qui aurait des endroits où un agneau pourrait passer à gué, et d'autres où un éléphant ne la pourrait traverser qu'à la nage ; et par un homme pieux de notre époque, à l'herbe qui sert de nourriture à la fois aux plus petits animaux et aux plus grands, mais à condition que ces derniers baissent la tête. Je parle de quelque chose de plus inimitable, de plus céleste encore : c'est je ne sais quelle gravité, quelle onction, quelle force surhumaine, qui respire partout dans la Bible et qu'on sent mieux qu'on ne peut l'exprimer. Que la Bible a bien été appelée par saint

Paul « l'épée de l'Esprit (Ephés., VI, 18). » L'Abbé vous a appris à admirer la beauté, le poli, le tranchant de cette épée : il reste, madame, à la faire pénétrer dans votre cœur ; c'est l'œuvre du Saint-Esprit. Lui seul sait manier cette « Parole de Dieu, vivante, efficace et plus pénétrante qu'aucun glaive à deux tranchants, laquelle atteint jusqu'au fond de l'âme et de l'esprit, des jointures et des moelles, et juge les pensées et les intentions du cœur (Héb., IV, 12). » La Bible se compare elle-même ailleurs à un marteau qui brise les cœurs les plus durs, à un pain qui nourrit les âmes en vie éternelle, à un flambeau qui éclaire nos pas, à un bouclier qui nous protége, à un argent soigneusement affiné, à un feu qui consume toute impureté. Elle fait sur ceux qui la lisent une impression semblable à celle que la voix de Jésus produisait sur ses auditeurs ; comme ils se sentaient forcés de dire : « Jamais homme n'a parlé comme cet homme, » on s'écrie aussi en lisant la Bible : « Jamais livre n'a parlé comme ce livre. »

Non, madame, jamais livre n'a parlé comme ce livre. C'est en vain que vous penseriez

pouvoir suppléer à la lecture de la Bible par celle d'un ouvrage de piété, quel qu'il soit. Vous me parlez de l'*Imitation de Jésus-Christ*. Sans aller aussi loin que Fontenelle, qui l'appelait « le plus beau livre sorti de la main des hommes, puisque la Bible n'en est pas, » je reconnais que c'est un ouvrage excellent ; et pourquoi ? parce qu'il est tout nourri des saintes Ecritures. Mais il n'en saurait jamais tenir lieu : il n'est pas donné à l'esprit de l'homme de se placer complètement au point de-vue de Dieu, et de montrer partout, comme le fait la Bible, Dieu sur le premier plan, et tout le reste dans son rapport à Dieu. Pour vous d'ailleurs, et pour les personnes qui en sont encore comme vous à chercher la vérité, l'*Imitation* a un grand défaut : c'est qu'elle est plus propre à développer la foi dans une âme, qu'à l'y faire naître ; elle parle beaucoup de la vie chrétienne, et peu de la régénération. Mais la Bible est également utile pour entamer l'œuvre, pour la continuer et pour la terminer.

On fera des extraits de la Bible, des catéchismes, des expositions de foi ? Mais tout cela n'est à la Bible que ce qu'est à la nature

un cabinet d'histoire naturelle, qui ne la remplace pour personne, et qui n'en retrace quelque faible image que pour celui qui a commencer par l'observer elle-même. Que le langage du catéchisme est froid auprès de celui de la Bible ! Quand je lis dans l'Evangile ces touchantes paroles du Seigneur : « Venez à moi, vous tous qui êtes fatigués et chargés, et je vous soulagerai ; chargez mon joug sur vous, et apprenez de moi, parce que je suis doux et humble de cœur, et vous trouverez du repos pour vos âmes ; car mon joug est aisé, et mon fardeau est léger (Matth., XI, 28-30), » je me dis : C'est Jésus, c'est mon Sauveur qui me parle ; je crois l'entendre lui-même. Et puis chacune de ces paroles est si douce ! « Venez à moi, je vous soulagerai ; je suis doux et humble de cœur ; vous trouverez du repos pour vos âmes ; mon joug est aisé. » Cela me va droit au cœur ; je le vois portant sa croix et m'aidant à porter la mienne ; je reprends courage et je marche après lui. Mais qu'au lieu de cela le catéchisme vienne me dire que Jésus a invité les pécheurs à venir à lui, qu'il donne du soulagement à ceux qui souffrent et que

son fardeau n'est point pénible : c'est la même doctrine à la vérité, mais en reçoit-on la même impression ?

On voit, dites-vous, des personnes pieuses qui n'ont jamais lu la Bible ? Je ne sais trop, madame. Il y a bien des âmes peut-être qui se nourrissent en secret de la Parole de Dieu ; et quand à celles qui y sont entièrement étrangères, je ne puis m'empêcher de croire qu'il doit toujours manquer quelque chose à leur christianisme. Elles peuvent avoir le zèle d'une sœur de la charité ou d'un frère des écoles chrétiennes, zèle utile et respectable sans doute ; mais l'âme de la vie chrétienne, mais la communion avec le Sauveur doit être toujours faible chez elles. Tout ce qu'il y a de vraie piété dans le monde s'appuie d'une manière ou d'une autre sur les Ecritures, et cet appui se sent au milieu même de beaucoup d'erreurs et d'infirmités.

Croyez-en, madame, le témoignage unanime des plus saints docteurs de tous les temps : c'est un vrai concert de louanges à la gloire de la Parole de Dieu. Sans rappeler la manière dont s'expriment là-dessus les prophètes et les apôtres (car c'est là plus que le

témoignage des plus saints d'entre les hommes, c'est celui de Dieu même), vous trouverez dans l'Eglise comme un chœur sacré de vénérables serviteurs de Dieu qui se donnent la main depuis les apôtres jusqu'à nous, et qui ne peuvent tarir sur ce qu'ils doivent à cette lecture dont on cherche à vous faire peur.

« Nourrissons notre âme, écrit saint Augustin, de la méditation et de l'étude des Ecritures divines ; rassasions-la et la désaltérons par cette viande et ce breuvage céleste qu'elles nous présentent. Instruisons-nous dans cette école si noble et si digne des enfants de Dieu. » (*De la vraie religion*, chap. LI.) « Tenez pour certain que telle qu'est notre chair lorsqu'elle ne prend qu'une fois de la nourriture en plusieurs jours, telle est notre âme quand elle ne se nourrit pas très-souvent de la Parole de Dieu. Car, comme la faim et le défaut de nourriture amaigrit notre corps, ainsi l'âme qui néglige de se fortifier par le pain de la Parole de Dieu devient faible et aride, et n'est propre à aucune bonne œuvre. Considérez donc s'il est juste que notre corps, qui n'est formé que de terre, fasse quelquefois par jour deux repas, et que notre âme,

qui est l'image de Dieu, reçoive à peine la Parole de vie après en avoir été privée plusieurs jours ? Continuez d'écouter dans l'église, comme vous avez accoutumé, la lecture de l'Ecriture sainte, et la relisez en vos maisons (Serm. 56, *du temps.*) »

Il faut voir avec quelle vivacité saint Thomas d'Alexandrie répond à ceux qui se croient incapables de lire les Ecritures. « Mais nous ne sommes pas tous capables, me direz-vous, de cette divine philosophie ! Nous ne sommes donc pas tous capables d'arriver à la véritable vie ? Qu'osez-vous dire ? Comment est-ce que vous avez cru, comment est-ce que vous aimez Dieu et votre prochain, si vous n'êtes point capable de la philosophie dont je vous parle ? Comment est-ce que vous vous aimez vous-même, si vous n'avez point de passion pour l'autre vie ? Mais je n'ai point appris à lire, me direz-vous encore ? Si vous ne savez pas lire, vous êtes tenus du moins d'entendre ce qu'on vous lira (*Pedag.*, lib. III, chap. XI). »

Origène met la lecture de l'Ecriture au nombre des choses qui nourrissent notre esprit, et la négligence de cette lecture au rang

des plus grand dangers auxquels notre âme puisse être exposée (Homel. IX *in Lev.*; cap. XVI *in Rom.*, lib. X). S'il nous est permis de rechercher quelques délices dans cette vie, ce ne doit être, d'après saint Grégoire de Nazianze, que dans la lecture de la Parole de Dieu et dans la méditation de sa loi (*Orat* 38). « Il est juste et nécessaire, écrit à son tour saint Bazile, que chacun apprenne ce qui est utile par les saintes Ecritures, tant pour perfectionner sa piété que *pour ne pas s'accoutumer aux traditions des hommes* (*Reg. brev.*, resp. 95, tom. II, p. 449). »

Mais de tous les Pères, le plus abondant, le plus pressant quand il s'agit de recommander la lecture de la Bible, c'est saint Chrysostôme. Vous avez déjà pu voir ce qu'il en pensait par quelques lignes que j'ai empruntées à un de ses écrits dans ma réponse à M. l'Abbé sur l'article de la tradition. Il y revient souvent ailleurs ; évidemment c'est pour lui un sujet de prédilection ; je me borne à deux ou trois citations. « Ecoutez, je vous en conjure, vous tous qui êtes engagés dans les soins de la vie, procurez-vous les saints livres, qui sont la médecine de l'âme. Si vous

ne voulez pas les prendre en entier, ayez du moins le Nouveau-Testament, les Actes des Apôtres, les Evangiles ; qu'ils soient vos maîtres de tous les instants.... La cause de tous les maux, c'est qu'on ne connaît pas les Ecritures ; nous allons au combat sans armes... Je vous y exhorte toujours, et ne cesserai jamais de vous y exhorter ; ne vous contentez pas d'écouter ce qu'on vous dit ici, mais, de retour dans vos maisons, appliquez-vous assidûment à la lecture des saintes Ecritures ; je n'ai jamais négligé non plus d'insister sur ce point avec ceux qui viennent me trouver en particulier.... et qu'on ne me réponde pas : Je vis dans le monde, ce n'est pas à moi de lire les Ecritures, c'est l'affaire de ceux qui ont renoncé au monde et qui se sont retirés sur les montagnes. Que me dites-vous là ? Ce n'est pas votre affaire d'étudier les Ecritures, parce que vous êtes distrait par mille soins ? C'est pour cela même que c'est votre affaire plus encore que la leur. Mais, me direz-vous peut-être, nous ne connaissons pas les choses qui sont contenues dans les Ecritures ? Eh bien, si vous ne les connaissez pas, vous avez beaucoup de fruit à attendre de la seule

lecture. D'ailleurs il n'est pas possible que vous ignoriez tout également ; car la grâce du Saint-Esprit a confié tout exprès la composition de ces livres à des hommes sans lettres, pour que personne ne puisse prétexter d'ignorance, et que chacun, jusqu'au moins instruit de tous, puisse comprendre la Parole et en profiter. Qui a besoin d'un maître pour comprendre des paroles telles que celles-ci : Bienheureux les débonnaires, bienheureux les miséricordieux, et tant d'autres semblables ? Et les miracles, les prodiges, les histoires, tout cela n'est-il pas clair et intelligible pour tout le monde ? C'est un grand préservatif contre le péché, que la lecture des Ecritures ; et c'est un grand précipice, un gouffre profond, que de les ignorer. C'est trahir grandement son salut que de ne rien savoir des lois divines. Voilà ce qui a enfanté les hérésies, voilà ce qui a introduit la vie corrompue, voilà ce qui a tout mis sens dessus dessous ; car il est impossible, oui, il est impossible que cette lecture demeure sans fruit pour un homme qui s'y applique assidûment et attentivement (1). » A coup sûr, madame,

(1) Troisième sermon sur Lazare.

si vous pouviez consulter saint Chrysostôme sur la question qui nous occupe, il ne vous dirait pas que la lecture de la Bible est dangereuse pour la foi ni pour les mœurs, puisque c'est l'ignorance des Ecritures, s'il faut l'en croire, qui a enfanté les hérésies et introduit la vie corrompue.

Il serait superflu de vous citer saint Bernard, saint Anselme, l'auteur de l'*Imitation*, Pascal et tant d'autres; mais j'aime à conclure cette série de témoignages en faveur de la lecture de la Bible par celui de deux papes. Je ne sais pourtant si l'on peut donner ce nom au premier des deux, saint Grégoire : il était bien évêque de Rome, mais si éloigné de prétendre à la suprématie que se sont attribuée ses successeurs, qu'il n'a pas craint de déclarer que quiconque se fait appeler évêque universel est *un précurseur de l'Antechrist.* « Ayez grand soin, mes chers frères, disait-il, de bien méditer les paroles de Dieu. Ne négligez pas ces divins écrits, qui sont comme des lettres que notre Créateur nous a adressées. On en tire un grand avantage, car c'est par cette lecture que notre cœur se réchauffe, et que nous empêchons notre

amour de s'éteindre ou de se ralentir par le froid de l'iniquité (Hom. XV, *in Ezech*). » Enfin, voici ce qu'écrivait le pape Pie VI, dans une lettre datée des calendes d'avril 1778 et adressée à M. Antoine Martini de Turin : « Vous avez bien raison de penser qu'on doit exciter les fidèles à lire les saintes Ecritures, car ce sont les sources les plus abondantes, et l'on doit les laisser toujours accessibles à tous. Vous ne sauriez donc trouver de moyen plus efficace que de publier les livres sacrés dans le langage vulgaire de votre pays, ce qui les met à la portée de tout le monde. »

Mais il n'est pas nécessaire, madame, d'aller chercher au loin les preuves du bien que fait la lecture de la Bible. Cela se renouvelle dans tous les âges; et j'en ai vu de mes yeux les exemples les plus touchants ; je n'en veux citer qu'un seul qui aura pour vous un intérêt particulier. Une mère de famille, mariée à un impie qui se moquait de la religion devant ses propres enfants, a réussi cependant à les élever tous dans la crainte du Seigneur. Je lui demandai un jour dans l'intimité comment elle avait pu les soustraire à l'influence d'un père dont les sentiments

étaient si ouvertement opposés aux siens ; voici sa réponse : « C'est qu'à l'autorité d'un père je n'ai point opposé l'autorité d'une mère, mais celle de Dieu. Depuis l'âge le plus tendre, mes enfants ont toujours vu la Bible sur ma table ; c'est ce saint livre qui a fait toute leur instruction religieuse ; je me taisais pour le laisser parler. Me faisaient-ils quelque question ? tombaient-ils dans quelque faute ? faisaient-ils quelque bonne action ? j'ouvrais la Bible, et c'est elle qui leur répondait, qui les reprenait, qui les encourageait. La lecture constante des Ecritures a seule opéré le prodige qui vous étonne. »

Je n'oserais mettre ma faible expérience à côté de celle des grands serviteurs de Dieu que je viens de nommer, ni même à côté de celle de cette humble et pieuse mère. Cependant je veux vous dire à mon tour combien la lecture de la Bible m'a été salutaire ; c'est une dette de reconnaissance à payer.

Vous vous rappelez peut-être, madame, qu'à la suite de ma visite au pieux Oberlin, je puisai dans la lecture du Nouveau-Testament un commencement de foi, que je faillis perdre en la cessant. Mais lorsque, après

mes entretiens avec M. Z***, je repris la Bible pour en faire une étude attentive et suivie, je fus remué jusqu'au fond du cœur. Jusque-là, si je m'étais cru pécheur, c'était sur la foi d'autrui, froidement et sans conséquence. Mais quand je lus de mes yeux dans ce livre que j'avais appris à recevoir comme la Parole de Dieu : « Le salaire du péché, c'est la mort; maudit est quiconque n'observe pas tout ce qui est écrit dans la loi, » je crus voir l'enfer ouvert sous mes pieds. « L'épée de l'Esprit, » m'avait percé de part en part. Je demeurai quelques semaines dans cet état, vivant dans l'inquiétude et craignant de mourir. Enfin, cette même Parole qui m'avait tant troublé me fit voir la délivrance que Dieu a préparée pour le pécheur pénitent. Elle me montra mon Sauveur expirant sur une croix pour mes péchés; oui, madame, pour les miens; car je crois fermement qu'il m'a tant aimé qu'alors même qu'il n'y eût eu que moi seul au monde à sauver, il serait encore venu pour moi seul. « Dieu a tant aimé le monde, qu'il a donné son Fils unique, afin que quiconque croit en lui ne périsse point, mais qu'il ait la vie éter-

nelle (Jean, III, 16). » Je compris que m'étant perdu par mes œuvres, il ne me restait plus qu'à m'abandonner à Jésus-Christ pour être justifié par sa grâce toute-puissante. Oh ! madame, quel trait de lumière ! Dès ce moment tout fut changé pour moi. Toutes mes anciennes idées de mérite et de vertu s'évanouirent ; je ne vis plus que la grâce de Dieu, « une grâce toute gratuite, » pour parler avec saint Paul, m'enveloppant de toutes parts ; le Père m'appelant par grâce, le Fils me rachetant par grâce, le Saint-Esprit me régénérant par grâce. « Vous êtes sauvés par grâce, par la foi ; ce n'est point par les œuvres, afin que nul ne se glorifie ; car nous sommes son ouvrage, ayant été créés en Jésus-Christ pour les bonnes œuvres. » Créés en Jésus-Christ, c'est bien le mot ; une nouvelle création avait été réellement accomplie dans mon âme, et le Saint-Esprit rendait témoignage à mon esprit que j'étais devenu enfant de Dieu. Ce n'était point « par les œuvres, » mais c'était « pour les bonnes œuvres ; » car comment ne pas aimer Dieu quand on a été sauvé par grâce ? et l'aimant, comment ne pas faire ce qui lui plaît ? « Nous l'aimons,

parce qu'il nous a aimés le premier. » Alors ce que j'avais tant cherché, une règle sûre, un appui solide, un rocher, je sentis que je l'avais trouvé, trouvé dans la Bible.

Après m'avoir ainsi enfanté à la vie de Dieu, cette même Bible nourrit chaque jour mon âme et pourvoit à tout. Toute ma force est dans ces trois mots par lesquels Jésus-Christ lui-même repoussa la tentation du diable au désert : « Il est écrit. » Suis-je affligé et près de succomber sous la douleur ? il est écrit : « Dieu châtie ceux qu'il aime. » Suis-je incertain de ce que je dois faire ? il est écrit : « L'Eternel montrera aux pécheurs le chemin qu'ils doivent tenir. » Suis-je raillé sur ma foi et rejeté de mes parents même ? il est écrit : « Tous ceux qui veulent vivre selon la pitié qui est en Jésus-Christ souffriront persécution. » Suis-je tenté ? il est écrit : « Dieu ne permettra pas que vous soyez tentés au-delà de ce que vous pouvez porter. » Suis-je malade ? il est écrit : « Bienheureux ceux qui meurent au Seigneur ! » Suis-je en prière ? il est écrit : « Celui qui demande reçoit. » Ah ! que les vains raisonnements des hommes et leurs traditions incertaines

puissent séduire ceux qui n'ont jamais lu la Bible, je le conçois ; mais pour moi, qui ai fait la bienheureuse expérience de cette lecture, quand tous les prêtres, tous les évêques, tous les conciles du monde s'accorderaient à me dire qu'elle est dangereuse, ma réponse est toute prête. Comme cet aveugle-né, que Jésus-Christ avait guéri, disait aux Pharisiens : « Si c'est un méchant, je ne sais ; une chose sais-je bien, c'est que j'étais aveugle et que je vois maintenant, » je dirai à mon tour : Si la Bible est un livre dangereux, je ne sais ; une chose sais-je bien, c'est que mes yeux étaient fermés et qu'elle les a ouverts.

Mais ces dangers, ils sont donc si difficiles à découvrir qu'ils ont échappé à l'attention de Dieu même, puisqu'il a prescrit tant de fois la lecture de sa Parole ? Il les ignorait sans doute, quand il inspirait à David la promesse du Psaume Ier : « Bienheureux l'homme qui médite jour et nuit dans la loi de l'Eternel ! » Il les ignorait, quand il dictait ces mots à saint Paul : « Toute l'Ecriture est utile pour enseigner, pour convaincre, pour corriger et pour instruire suivant la justice. » Il les ignorait enfin, quand il louait en ces termes

les Juifs de Bérée : Ceux-ci furent plus généreux que ceux de Thessalonique, car ils examinaient chaque jour les Ecritures pour voir si les choses étaient telles qu'on le leur disait. »

Ah ! la Bible est dangereuse véritablement, mais pour qui ? Elle est dangereuse pour l'incrédulité, qu'elle confond ; dangereuse pour le péché, qu'elle maudit ; dangereuse pour le monde, qu'elle condamne ; dangereuse pour Satan, qu'elle détrône ; dangereuse pour les fausses religions, qu'elle démasque ; dangereuse, enfin, oui, bien dangereuse pour toute Eglise qui l'ose cacher aux peuples, et dont elle met en lumière la criminelle imposture ou la funeste illusion !

Je finis, madame, je ne veux plus vous presser de lire la Bible. Je ne sais point d'argument à ajouter à ceux que je vous ai donnés ; et, je l'ose dire, s'ils ne vous persuadent pas rien ne vous persuadera. Ce ne sont pas ici des sophismes, comme les objections de vos prêtres ; ce sont des raisons toutes simples tirées de la Parole de Dieu elle-même. Vous savez désormais à quoi vous en tenir ; oui, madame, vous le savez. Il est superflu

de consulter davantage ; il ne s'agit plus de doutes à éclaircir, mais d'une résolution à prendre. Dieu vous dit : Lisez ; l'abbé Favien vous dit : Ne lisez pas ; c'est à vous de choisir. Pour vous rendre les choses plus faciles, je vous envoie avec cette lettre un Nouveau-Testament de Saci. Madame, obéissez à Dieu plutôt qu'aux hommes, prenez et lisez. Ou, si vous ne le voulez pas... que vous dirai-je alors ? Si vous ne le voulez pas aujourd'hui, je crains que vous ne le vouliez jamais. Je crains qu'une plus longue résistance n'offense le Seigneur, et ne l'éloigne de vous peut-être. Je crains que vous ne fassiez comme tant d'autres que la grâce de Dieu avait attirés, mais qui ont repoussé ses attraits, et qu'elle a fini par abandonner à leur propre cœur. Mais quoique je parle ainsi, madame, « j'espère de vous des choses meilleures et convenables au salut. » Hâtez-vous donc de m'écrire que vous avez choisi la Parole de l'Eternel « pour le rocher de votre cœur et pour votre partage à toujours ! »

P. S. Je ne sais trop si je dois vous faire connaître le grand parti que je viens de prendre. J'ai renoncé à la messe et au culte de

l'Eglise romaine, et j'ai pris la communion dimanche dans l'Eglise protestante de***. Cela n'a pu se faire sans déchirements ; j'ai indisposé ma famille, et j'y perdrai probablement l'héritage que je pouvais attendre de ma tante maternelle. Mais les réflexions que ma suggérées la dernière lettre que je vous ai écrite ont achevé d'arrêter ma résolution. Je n'ai pu, avec foi, prendre part plus longtemps à une cérémonie où l'on prétend renouveler le sacrifice du Seigneur Jésus-Christ. J'ai relu ce passage : « C'est par cette volonté que nous sommes sanctifiés, par l'oblation qui a été faite *une seule fois* du corps de Christ. Car, par *une seule oblation,* il a consacré pour toujours ceux qui sont sanctifiés (Héb., X, 10, 14). » J'ai prié et j'ai renoncé à tout pour suivre le Seigneur et donner gloire à sa Parole. Je ne sais si cette nouvelle ne vous scandalisera pas. Pour moi je suis rempli de joie de ce qu'il m'a été donné de mettre en harmonie ma conduite et mes sentiments.

DIX-NEUVIÈME ET DERNIÈRE LETTRE.

LUCILE A M. MERCIER.

Qu'aurez-vous pensé, monsieur, de mon long silence ? Peut-être aurez-vous désespéré de moi ? Mais non, vous n'avez jamais cru que Dieu pût m'abandonner. L'amertume que vous causaient mes lenteurs a seule pu vous suggérer une telle pensée ; mais j'ai senti que cette amertume était toute de charité, et votre charité m'a vaincue. La lettre que j'ai reçue de vous il y a un mois m'a plus touchée encore que les autres, et vos dernières lignes ont brisé mon cœur.

A peine les eus-je achevées, je pris votre Nouveau-Testament que le même courrier m'avait apporté ; il me semblait envoyé de Dieu. Je l'ouvris à la première page, je me mis à genoux et je fis à Dieu cette prière : « Seigneur, ce livre est votre Parole. S'il est vrai que vous ayez commandé à vos enfants de le lire, daignez m'éclairer par votre Esprit !

Mais si l'on me donne de mauvais conseils, retirez-moi de mon erreur, et ne permettez jamais que je m'éloigne de vous ! » Puis je commençai sur-le-champ ma lecture ; mais je me promis de ne plus écrire ni à vous, monsieur, ni à l'Abbé, et de vivre un mois tout entier sans autre guide que Dieu lui-même. Si le résultat eût été contraire à ce que vous m'aviez annoncé, si la lecture de la Bible eût troublé et scandalisé mon âme, vous n'auriez plus jamais entendu parler de moi ; mais qu'il en est arrivé différemment ! Je trouvais tant d'intérêt, tant de charme à cette lecture, que j'y passais quelquefois une partie de mes nuits. En moins de quinze jours, j'avais lu le Nouveau-Testament d'un bout à l'autre ; je le recommençai tout aussitôt, et je viens de le finir une seconde fois.

Quel livre, monsieur ! Il me fait éprouver tout ce que vous m'avez écrit : il m'effraie et il me rassure, il me trouble et il me réjouit tour-à-tour. Enfin, depuis quelques jours je commence à le comprendre. Ce que vous avez trouvé dans la Bible, je l'y trouve aussi ; et c'est une preuve nouvelle de cette unité de sentiment que le Saint-Esprit forme entre

ceux qui la lisent avec foi. Ma courte expérience me persuade mieux encore que vos lettres, et vous ne serez pas jaloux si je vous parle comme les Samaritains à cette femme qui leur avait annoncé Jésus-Christ : « Ce n'est plus sur ce que vous nous en avez dit que nous croyons en lui, car nous l'avons entendu nous-mêmes, et nous savons que c'est lui qui est véritablement le Christ, le Sauveur du monde. »

J'ai appris à me voir telle que je suis, une pauvre pécheresse qui ne s'était jamais connue et qui pensait être sans reproche, tout en foulant aux pieds la sainte loi de Dieu ; mais j'ai appris en même temps à voir en Jésus-Christ un Sauveur plein de miséricorde, mourant pour faire ma paix avec Dieu. J'ose à peine parler de mon espérance, tant elle est nouvelle ; mais toute nouvelle qu'elle est, je sens qu'elle est ferme, et j'admire la promptitude avec laquelle elle s'est développée ; sans doute l'œuvre de Dieu se préparait depuis quelque temps dans mon cœur. Vous ne sauriez croire, monsieur, combien j'ai été frappée de cet endroit de votre lettre où vous vous étonnez que j'aie pu m'occuper si vive-

ment de mon salut sans que la Bible y soit pour rien, c'est que vous ignorez que les impressions sérieuses qui m'ont décidée à écrire à l'Abbé me sont venues de quelques morceaux de la Bible que je lisais dans mon *Manuel*.

Suis-je catholique ou protestante ? je serais assez embarrassée de le dire. Je sens que je suis devenue chrétienne, cela me suffit; Dieu fera le reste, je m'attends à lui seul. Je connais toute ma faiblesse, et c'est avec respect, avec soumission que je recevrais les conseils d'un pasteur pieux; mais je ne veux mettre aucun homme entre Dieu et moi, je le dis avec vous, et je le dis aujourd'hui en comprenant toute la force de votre pensée.

Pouvez-vous bien vous figurer, monsieur, avec quelle émotion et quelle gratitude je me souviens de vous, à qui Dieu m'a lui-même adressée ; de vous, qui m'avez supportée avec tant de patience et instruite avec tant de charité; de vous enfin, qui m'avez fait faire le premier pas dans un chemin au bout duquel j'entrevois la vie éternelle ?

Mais non, il ne faut pas que la reconnais-

sance me rende ingrate ; si vous m'avez fait faire le pas décisif, ce n'était pourtant que le second ; le premier, je le dois à l'abbé Favien. Ce bon abbé, il faut que je vous raconte mon dernier entretien avec lui ; mais encore une fois, tout ce que je vous dis de lui est entre nous. Pour moi, mes nouveaux sentiments seront bientôt connus ; mais je serais au désespoir de compromettre ce respectable prêtre, qui n'est déjà pas trop bien avec son évêque.

Mon intention était de lui écrire pour lui rendre compte de ma correspondance avec vous ; mais je ne voulais le faire qu'après avoir achevé *mon mois de retraite*. Il n'a pas attendu ma lettre ; il passait avant-hier à quelque distance du château, et il est venu nous rendre visite.

Dès que nous avons été seuls, il s'est plaint avec douceur qu'il n'avait pas su à quoi je m'étais décidée. Puis, sans me donner le temps de lui répondre : « Lisez-vous la Bible, madame ? — Oui, M. l'Abbé. — Je l'avais bien prévu, allez, vous nous abandonnez. » J'étais, je l'avoue, assez embarrassée de cette brusque apostrophe ; mais la fermeté

me revint peu à peu. « Ce n'est pas vous abandonner sans doute, M. l'Abbé, que de m'attacher à la Parole de Dieu. — Vous lisez donc la Bible ? et dans quelle version, s'il vous plaît ? — Dans celle de Saci. — Passe encore ; et votre Bible au moins est-elle complète ? — Je n'ai lu jusqu'ici que le Nouveau-Testament, mais j'ai bien envie de me procurer aussi l'Ancien. — Oui, l'Ancien-Testament mutilé par messieurs les réformés ! »

Pendant ce court entretien, il avait une certaine irritation que je ne lui avais jamais vue. Il se remit pourtant, et comme s'il se fût reproché ce mouvement : « Ne pensez pas que je veuille troubler votre âme ; mais, mon enfant, ajouta-t-il très-sérieusement, vous êtes-vous réconciliée avec Dieu ? — Je l'espère, M. l'Abbé. — Vous vous êtes donc décidée à vous confesser ? — Non pas. — Et comment pouvez-vous savoir que vous êtes reçue en grâce ? — C'est que Dieu me l'a dit. — Dieu vous l'a dit ! et comment cela? — Dans sa Parole. — Expliquez-vous, je vous prie. — Il est écrit dans l'Evangile : Croyez au Seigneur Jésus-Christ, et vous serez sauvé. J'ai cru en lui, M. l'Abbé, oh ! oui,

en lui seul ! comment ne serais-je pas sauvée ? ce que Dieu a promis, ne le tiendrait-il pas ? »

L'abbé m'écoutait avec agitation, mais sans humeur. Un double sentiment semblait l'animer : la crainte que je ne m'égarasse et peut-être le désir de s'éclairer lui-même, si je l'ose dire sans présomption. « Madame, votre langage m'étonne au dernier point. Racontez-moi ce qui vous est arrivé ; racontez-moi tout. Je vous conjure de ne me rien cacher. » Je lui ai fait alors un récit abrégé de notre correspondance, et des combats qu'elle a produits chez moi ; je lui ai offert de lui communiquer vos lettres, quand il voudrait ; vous ne m'en saurez pas mauvais gré ? Il me serait impossible de rendre l'expression de sa physionomie pendant ce récit ; il paraissait préoccupé de quelque réflexion profonde. Quand j'eus fini, il demeura plusieurs minutes plongé dans une sorte de rêverie, quand tout-à-coup : « Madame, me dit-il avec un regard qui semblait vouloir percer mon cœur, avez-vous la paix ? — Oui, M. l'Abbé, j'ai la paix avec Dieu, grâces lui en soient rendues ! — S'il en est ainsi, je n'ai rien à vous

dire ; vous savez prier, priez. » Il se leva aussitôt et sortit.

Ne croyez-vous pas, monsieur, que ce bon abbé se sera dit que la voie dans laquelle je marche aujourd'hui pourrait bien être la bonne ? S'il n'ose m'y encourager, il n'a pas cherché du moins à m'en détourner ; et qui sait ? il aurait réussi peut-être, je suis si faible encore ! Mais Dieu m'a épargnée, et cette visite que je redoutais un peu, n'a fait que m'affermir. Aussitôt après, j'ai acheté d'un colporteur une Bible entière, et je me suis mise à lire l'Ancien-Testament. J'y trouve plus de difficultés que dans le Nouveau, mais elles diminueront sans doute à une seconde lecture. Au reste, je suis à l'école du Seigneur ; il me fera connaître, quand il en sera temps, tout ce que j'ai besoin de savoir.

C'est au service de ce Dieu, si rempli de miséricorde, que je veux me consacrer désormais. Rachetée par le sang de Jésus-Christ, tout mon désir est de vivre pour lui et de mourir en lui, heureuse si je pouvais voir mon mari et mes enfants partager ma foi ! J'ai lu là-dessus un passage qui me remplit d'espérance, c'est la réponse de saint Paul

au geôlier de Philippes : « Croyez au Seigneur Jésus-Christ et vous serez sauvé, vous et votre famille. » Joignez-vous à moi, monsieur, pour implorer la grâce du Seigneur sur notre maison.

AU LECTEUR.

Le sujet de l'ouvrage que vous venez de lire est une fiction, mais une fiction qui n'est formée que de détails réels. Les mots, les faits cités çà et là dans cet écrit sont presque tous véritables. Lucile, M. Mercier, l'Abbé lui-même, ce sont, aux noms et à quelques circonstances près, des personnages historiques et encore vivants. Quoi qu'il en soit du moyen que j'ai employé pour attirer votre attention, le but que je me suis proposé est fort grave : c'est de vous porter à lire la Bible.

Vous vous rappelez peut-être le trait suivant de la vie de saint Augustin. Dieu avait commencé de parler à son cœur par la conversion d'Alipe, son ami et son ancien compagnon de plaisirs ; mais il flottait encore

entre le service de Jésus-Christ et l'esclavage du péché, lorsqu'il entendit un jour ou crut entendre une voix qui lui disait : « *Tolle et lege*, prends et lis. » Il obéit, il prit la Bible, il lut et il crut. Eh bien, cher lecteur, je voudrais faire pour vous l'office de cette voix amie ; et mes désirs seraient comblés, si vous preniez congé de mon petit livre en emportant cet avertissement dans votre cœur : « Prenez et lisez. »

Rien n'est plus facile aujourd'hui ; c'est le siècle de la Bible. En même temps que, traduite en plus de cent cinquante langues, elle se répand d'un bout du monde à l'autre, la Bible pénètre partout dans nos villes et dans nos campagnes, où d'humbles colporteurs la vendent à vil prix. Est-ce donc une loi dans ce pauvre monde que le bien ne s'y puisse jamais faire sans opposition ? Ne semblait-il pas qu'on devait espérer quelque faveur pour une entreprise si pure, si charitable, si évidemment désintéressée ? Mais non ; il s'est rencontré des hommes assez malheureux pour avoir besoin que la Parole de Dieu demeure inconnue, et qui, recourant à des moyens dignes d'eux, n'ont pas craint de jeter au

hasard des imputations mensongères contre les Sociétés religieuses, contre les colporteurs, contre leurs livres mêmes qu'ils ont accusés de falsification. Cette accusation, nous le disons en face à qui veut l'entendre, EST UNE ODIEUSE CALOMNIE, qu'on n'a jamais essayé de prouver sérieusement, et qu'on ne prouvera jamais. Des prêtres respectables en ont eux-mêmes fait justice, témoin cet évêque de Montauban dont les paroles sont citées textuellement dans la *Correspondance* (1). La seule plainte qu'il ait faite contre les Bibles vendues par les colporteurs porte sur l'Ancien-Testament, où il regrette l'absence de quelques livres que l'Eglise romaine a ajoutés au canon de l'Eglise primitive. Eh bien, faites ce que ce pieux évêque autorisait ses ouailles à faire : prenez le Nouveau-Testament, le Nouveau-Testament de Saci ; que risquez-vous ? Commencez par là ; le Nouveau-Testament lu, vous verrez ce que vous devez faire pour l'Ancien : « Prenez et lisez. »

Avez-vous des doutes sur la divine inspi-

(1) Page 146.

ration des Ecritures ? Hélas ! il n'y aurait rien d'étonnant à cela, dans un pays où l'impiété a régné si longtemps sous le nom usurpé de la philosophie, et quand Voltaire et Rousseau ont été peut-être parmi les premiers auteurs que vous avez eus entre les mains. Eh bien ! si vous avez des doutes, ne faut-il pas les éclaircir ? êtes-vous tellement arrêté, tellement éclairé dans votre incrédulité, qu'il soit inutile d'écouter les raisons du christianisme ? ou la chose n'en vaut-elle pas la peine ? S'il était vrai, vous dirons-nous avec l'abbé Favien, que la Bible soit la Parole de Dieu, comme l'ont pensé tant d'hommes excellents, tant de beaux génies, les Pascal, les Fénelon, les Bossuet, les Massillon ; si cela était vrai, et que vous l'eussiez ignoré jusqu'à ce jour, et qu'il ne fallût qu'un peu d'attention pour vous en convaincre ? que si vous voulez enfin examiner la religion et ses preuves, comment le pourrez-vous mieux faire qu'en la prenant à sa source, et qu'en lisant ce livre qui, de l'aveu de tout le monde, est le fondement de la foi chrétienne : « Prenez et lisez. »

Mais si vous avez le bonheur de croire, si

la Bible est à vos yeux un livre inspiré, qu'est-ce qui pourrait vous empêcher de le lire pour savoir par vous-même dans quelle voie vous pouvez trouver le salut? Si vous n'avez pas interrogé le seul livre au monde qui soit venu de Dieu, comment connaîtriez-vous la doctrine de Dieu et la volonté de Dieu, avec cette ferme assurance qui est nécessaire pour bien vivre et plus nécessaire pour bien mourir? D'autres le chercheront pour vous, dites-vous peut-être? Mais pourriez-vous bien vous décharger sur d'autres du soin de votre salut? Ce serait oublier vos priviléges comme chrétien et votre dignité comme homme; ce serait aliéner un droit sacré, qui est en même temps un devoir. La foi qui sauve ne se substitue pas, et l'on ne va pas au ciel par procuration. Et si ceux à qui vous livrez votre âme vous égaraient! s'ils se trompaient eux-mêmes! Quoi! il faudrait rejeter un apôtre, un ange, s'il vous annonçait un nouvel évangile, et vous recevriez un évangile tout fait sur la foi d'un directeur sans consulter la Parole de Dieu? Oh! mes amis, je ne voudrais pas vous blesser, Dieu le sait, mais vous connaissez l'em-

pire de l'habitude et de la prévention. Prenez garde aux préjugés de l'enfance : l'erreur la plus étrange, quand elle est sucée avec le lait, peut devenir pour nous comme une seconde nature. Sachez donc par quel chemin on vous conduit, et ne permettez pas qu'on dispose sans vous de votre condition éternelle : « Prenez et lisez. »

Vous taxerez peut-être celui qui vous écrit d'un esprit de prosélytisme ? il veut que vous quittiez l'Eglise romaine pour devenir protestants ? Ce que je veux avant tout, c'est le salut de votre âme. Je tiens moins au nom que vous portez qu'à l'état de votre cœur ; « car Dieu regarde au cœur. » Quand nous paraîtrons, vous et moi, devant le tribunal de Jésus-Christ, il ne nous demandera pas si nous avons été catholiques ou protestants; mais il nous demandera si nous avons cru en lui, si nous l'avons aimé, si nous l'avons servi sur la terre. Pourvu que vous deveniez un fidèle disciple du Seigneur, je suis content. Dût votre changement demeurer toute votre vie un secret entre Dieu et vous, je suis content. Ce n'est pas, gardez-vous de le croire, que le choix de l'Eglise à laquelle vous vous

rattachez soit de peu d'importance. Dire qu'un homme qui a reconnu que l'Eglise où il est né n'est pas la vraie Eglise de Jésus-Christ, doive y demeurer pourtant parce qu'il y est né, c'est soutenir un préjugé funeste, que l'indifférentisme seul a pu enfanter, et qui eût retenu les Juifs dans la Synagogue et les Gentils dans le paganisme. C'est un grand piége que de s'unir en apparence à une Eglise ou à un culte, où la foi du cœur est blessée. Mais commencez par devenir de bons chrétiens, et la vérité fera le reste : « Prenez et lisez. »

Peuple français ! la religion de la Bible est la seule dont tu n'aies point essayé. Non, la doctrine de Jésus-Christ toute simple et telle qu'on la trouve dans sa Parole, tu ne l'as point encore connue. Elle n'a parmi nous qu'un petit nombre de disciples, qui souhaiteraient d'être pour toi comme « ce peu de levain qui fait lever toute la pâte. » Les secrets après lesquels tu te consumes vainement depuis tant d'années, le secret de l'ordre avec la liberté, le secret d'une prospérité solide, le secret de la vertu sociale et celui de la vertu domestique, tu les trouveras tous dans la Bible, parce que tu y trouveras le

premier secret dont ils dépendent, celui du salut. Oh ! si la Bible pouvait servir de guide, et à l'individu, et à la famille, et à la nation tout entière, quel heureux changement ! quelle pureté dans les mœurs ! quelle douceur dans les esprits ! quelle paix dans les familles ! quelle sagesse dans l'éducation ! quelle justice chez les gouvernants ! quelle soumission chez les gouvernés ! L'Église primitive de Jérusalem, où régnait une charité sans exemple, n'avait pas d'autre règle que la Parole de Dieu. Heureux le jour où cette règle divine deviendrait celle de toute la France ! Une gloire nouvelle lui serait alors réservée entre les nations : une gloire plus belle encore que celle des armes, que celle de la liberté, que celle de l'industrie, la gloire de la piété. Mais, parce que « la piété est utile à toutes choses, ayant les promesses de la vie présente et de celle qui est à venir, » cette gloire selon Dieu ferait triompher dans le monde, plus sûrement que toutes les précautions de la prudence humaine, et la fortune de la France, et sa politique, et son industrie, et son crédit, et ses armes mêmes : « Prenez et lisez. »

Prêtres de l'Eglise romaine, j'ai un mot à vous dire en finissant. Vous ne vous plaindrez pas que je vous aie fait tort dans cet écrit ; le prêtre qui vous y représente est un homme religieux, modéré, parfaitement honorable ; et les raisons que je lui ai mises dans la bouche sont, sinon les meilleures que vous auriez à donner, je sens ici la difficulté de ma tâche, du moins les meilleures que j'aie su trouver. Quoi qu'il en soit, je vous en conjure au nom de Dieu, par le salut des âmes qui vous sont confiées, par votre propre salut, n'empêchez pas le peuple de lire la Bible. Je sais qu'il est parmi vous des prêtres pieux qui recommandent cette lecture à leurs paroissiens ; mais c'est, il y a lieu de le craindre, le petit nombre, le très-petit nombre. Quoi ! la Parole de Dieu est dans le monde, et vous la raviriez aux peuples ! Et vous vous mettriez entre eux et les avertissements du Saint-Esprit ! Et vous ne craindriez pas le terrible anathème que le Seigneur a prononcé contre ces docteurs qui ne gardent les clefs de la science que pour en tenir la porte fermée aux hommes ! Plusieurs de vous sont sincères, je veux le croire, il

serait trop affreux de penser le contraire, et, en vérité, la puissance des préjugés est si grande qu'elle peut expliquer jusqu'à cette inexplicable erreur. Mais par quel raisonnement, par quel sophisme pouvez-vous donc vous persuader que vous travaillez au salut des âmes en éloignant d'elles la Parole de Dieu ? Vous qui lisez sans doute cette Parole, vous n'ignorez pas les bénédictions qu'elle promet à ceux qui la lisent, l'éloge qu'en fait saint Paul dans sa seconde épître à Timothée, l'approbation donnée aux Juifs de Bérée, pour avoir fait.... quoi ? ce que vous empêchez vos ouailles de faire à leur tour ! Comment osez-vous marcher de front contre des déclarations si formelles ? Répondez-moi : quand vous montez dans la chaire de Jésus-Christ pour exhorter vos troupeaux à ne pas acquérir la Parole de Jésus-Christ, ou quand vous pénétrez dans une maison pour lui enlever ce trésor, le cœur ne vous défaut-il pas ? la voix ne vous manque-t-elle pas ? votre main ne tremble-t-elle pas ? Et quand vous vous endormez le soir, ce souvenir, j'ai empêché quelqu'un de lire les saintes Ecritures, ne dit-il rien à votre conscience ? Ah ! si vous

n'avez pas pitié de vos troupeaux, ayez pitié de vous-mêmes! Soyez fidèles. Si vous ne vous sentez pas assez de courage, assez de piété pour recommander la lecture de la Bible, du moins, du moins ne vous y opposez pas. Laissez faire le Seigneur, et, en attendant que vous puissiez être « ouvriers avec lui, » gardez-vous de faire l'œuvre du grand adversaire!

Au reste, le Seigneur règne, et il saura bien donner gloire à sa Parole. Consentez ou résistez, la vérité aura son cours, à la confusion de ses impuissants ennemis, mais à la gloire et à la joie éternelle de tous ceux qui auront donné les mains à son triomphe!

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

INTRODUCTION.

Première lettre. 5
Seconde lettre. 9

PREMIÈRE PARTIE.

ENTRETIENS SUR L'INSPIRATION DE LA BIBLE.

Premier entretien. 13
Second entretien. 52

SECONDE PARTIE.

CORRESPONDANCE SUR L'INTERPRÉTATION DE LA BIBLE.

Première lettre. 141
Deuxième lettre. 145
Troisième lettre. 152

Quatrième lettre. 156
Cinquième lettre. 185
Sixième lettre. 191
Septième lettre. 193
Huitième lettre. 194
Neuvième lettre. 202
Dixième lettre. 203
Onzième lettre. 220
Douzième lettre. 246
Treizième lettre. 285
Quatorzième lettre. 309
Quinzième lettre. 329
Seizième lettre. 335
Dix-septième lettre. 381
Dix-huitième lettre. 383
Dix-neuvième lettre. 414
Au lecteur. 423

FIN DE LA TABLE.

Toulouse, Imp. de A. Chauvin, r. Mirepoix, 3.

BX4838.L2R4
Lucile :
Andover-Harvard
001754888
3 2044 077 978 906